Abdelbassat LEKRARI
Docteur d'Etat ès Lettres

SETTAT
OU LES NON-DITS DE L'HISTOIRE

1880-1940

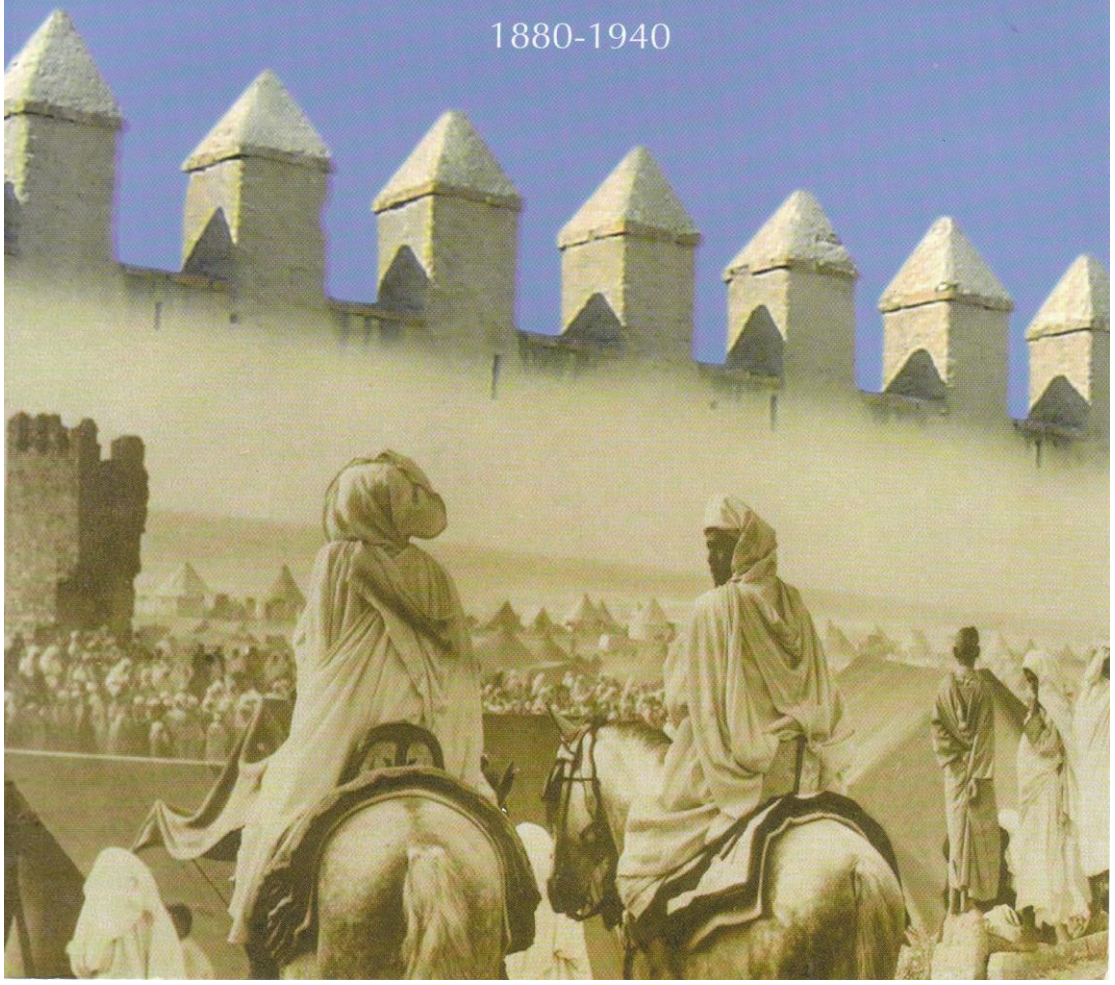

ABDELBASSAT LEKRARI
Docteur d'Etat ès lettres

SETTAT
OU LES NON-DITS DE L'HISTOIRE

Structures socio-économiques
biens culturels
dynamique des espaces

(1880 – 1940)

DEDICACE

Je dédie ce travail qui, à la couleur d'une humeur noire, décèle l'acharnement transversal d'un chercheur féru de l'Histoire et de sa philosophie, à la mémoire de mon grand ami Dr.Dahbi Larbi (1963-2007) dont la disparition constitue une vraie catastrophe pour la vie culturelle de Settat ;

Je le dédie aussi à mes professeurs et aux élèves qui ont partagé mon enseignement à l'école casablancaise Augustin Sourzac où j'ai débuté mes premières quêtes de la culture moderne ;

Je le dédie **alle mie piccole nipoti Lamia e Sokaina che amano la storia del Marocco** ;

Je le dédie, enfin, à tous ceux qui militent pour un futur prospère.

EPIGRAPHE

« Raros esse quosdam qui, ceteris omnibus pro nihilo habitis, rerum naturam studiose intuerentur; hos se appellare sapientiae studiosos, id est enim philosophos »

CICÉRON

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer mes vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué, aussi bien ici au Maroc qu'à l'étranger, par tous les moyens disponibles, à l'élaboration de cet ouvrage.
Une première pensée, avec la focalisation la plus forte, va plus particulièrement aux habitants de SETTAT pour leur encouragement, leur apport (documents, manuscrits, fonds iconographiques...) et l'hospitalité combien porteuse d'intelligence. Ils m'ont prodigué, avec constance, le soutien le plus honorable. Sans eux, ce travail n'eût point vu le jour.
Je profite de cette occasion pour rendre hommage aux familles "Bargach", "Hannoun", "Bellaâraibia", "Azzouzi", "El-Bejjaj"et"Yaqouti", aussi à Mr.Abdellah Skiredj, à mes amis Dr.Demagh Rahhali, El-Yaqouti Damir, Hadj Hamza, Si Abdesslam Abou Ibrahime et plus particulièrement aux professeurs Dr.Abdelhadi Tazi et Dr.Allal Lakhdimi, pour leur aide précieuse et leur pensée maîtresse.
Qu'ils trouvent ici les signes ostensibles de ma profonde gratitude et ma grande reconnaissance.
Je suis particulièrement reconnaissant aussi envers les archivistes de la Bibliothèque Nationale (l'ex-bibliothèque générale) à Rabat ; Isabelle Richefort chef du département des archives historiques aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Paris ; Paloma Fernandez de Avilés chef du « servicio de informacion bibliografica » à la Biblioteca Nacional d'Espagne ; Dr.Andrea Edoardo Visone du « servizio storico archivie documentazione- Ufficio II-Archivio Storico Diplomatico » à Rome ; et Mrs.Zimmern et Bellaiche du service des archives de l'Alliance Israélite Universelle à Paris pour la consultation du fond iconographique et la photocopie des documents précieusement conservés.
Mes hommages vont aussi à mes étudiants du cycle pédagogique (section : informatique ≡ promotion 2006-07) au C.P.R de Settat qui ont assuré la bonne saisie du manuscrit avec la patience la plus délicate.

INTRODUCTION

La mode des 'essais' rapides et péremptoires a émoussé de nos jours l'effet de choc des manifestes et des pamphlets

Gilbert Durand

To say nothing of the fact that not a single account of the combined action of men can omit the conception of power, the reality of power is shown us, not only in History, but by observation of contemporary events

Leon Tolstoy

La littérature historiographique coloniale qui a porté sur l'histoire de Settat a été, on le sait, mêlée à un aspect naïvement exotique traduisant une tendance événementielle et réductionniste. Axée sur l'événement, cet atome crochu qui, dans la logique d'une cohérence formelle ,se dégage nettement de tout lien dialectique ; elle restait disloquée de la « longue durée » et son historicité sous-jacente .On ne peut ignorer aussi son style trivial , sa lourde rhétorique et sa vision sélective et fragmentaire des choses.

D'ailleurs, c'est un dénominateur commun qu'elle se partage avec la littérature historiographique locale plate voire apocryphe, et dans les meilleures conditions, militantiste et dépourvue de tout fondement méthodologique.L'une des raisons majeures qui ont présidé à l'émergence et l'inéluctable crise de cette tendance est sa prise en charge par des amateuristes de l'écriture « sur l'histoire », tantôt - dit-on - pour combler le vide, tantôt pour mettre en considération des événements tombés en désuétude.

Face au « respect naïf du ' **fait** ', du petit fait , de la collection de petits faits considérés comme existant en ' soi ' »[1] comme disait **Lucien Febvre** , et à l'encontre de cette « **histoire événementielle** » aujourd'hui dévolue quoique orchestrée par des amateuristes non avisés, nous optons, certes, avec **Fernand Braudel** ,pour une perspective systématiquement ontologique* qui privilégie le paradigme de la « longue durée » tout en permettant d'allier « **géographie humaine et économique à une durée multidimensionnelle** » [2].Car, et Braudel l'avait bien démontré dans ses écrits : « l'histoire doit entrer en un dialogue étroit avec les sciences de l'environnement, surtout avec la géographie ,interprétée comme étude spatiale de la société ou , pour aller jusqu'au bout de ma pensée , l'étude de la société par l'espace [3].

Avant d'entrer dans les détails empiriques de cette ***topologie actantielle***, délimitons d'abord notre lexique concernant l'Espace et le Territoire pour cerner les volets de notre plan d'action.

Inutile de répéter que l'espace ne peut exister indépendamment des entités qui l'occupent .Il est la construction logique des attributs et relations existant entre ces entités qui se distinguent par un certain caractère spécial qu'on pourra qualifier de « spatial »[4].Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans les détails philosophiques de l'ancienne antinomie :vision absolue ou vision relationnelle de l'espace dont les deux conceptions archétypiques furent fondées par Newton et Leibniz .Or ,nous ne pouvons – dans une approche qui se veut fonctionnelle-concevoir l'espace structurant et structuré, indépendamment des objets et des actants qui l'occupent et de leurs interrelations, bref de l'Histoire qui constitue ,en quelque sorte ,son « rejeton » et sa raison d'être.

---

[1] Fernand Braudel , la nouvelle histoire et les annales en Roumanie - Interférences historiographiques franco-roumaines - Etudes réunies par Paul -Elie Levy, Mariana Luta, Alexandru -Florin Platon, éd.L'Harmattan, 2004, p (87).

* Ontologique, selon la terminologie husserlienne, et dans le sens que lui confère René Thom dans son Apologie du logos, eds. Hachette, 1990, Paris, p (455).

[2] –Ibid, p (98).

[3] – Ibid, p (63) ; et pour plus de précisions voir : Ecrits sur l'histoire, de Braudel, éds.Flammarion, 1985.

[4] – Antony Galton: Space, Time, and Representation of geographical rality, in Topoi, vol (20), 2001, Netherlands, p (176).

Pourtant, une différence de degré s'impose ***ipso facto*** entre « *espace* » et « *territoire* ». De façon synthétique, l'espace qui est par excellence l'objet de toute analyse géographique, ne pourrait se réduire à la simple résultante du lieu où l'on localise nos perceptions, ni au substrat euclidien qui situe la perception et la réflexion sensitive des objets. L'espace géographique en effet « est fait de l'ensemble des populations, de leurs œuvres, de leurs relations localisées, c'est-à-dire considérées dans leur étendue et dans leurs lieux respectifs.

Il ne saurait être réduit au visible : il contient l'ensemble des relations localisées et localisables, à la fois les rapports des lieux entre eux, et les rapports aux lieux qu'entretiennent les individus et les groupes » [5].Ce faisant, il est à la fois produit approprié, modelé, structuré et travaillé par les procédés cognitifs et imaginaires, et agent affectant et façonnant nos modes de représentations et d'appréhension .Le terme « **espace** » est d'autant plus usité dans les définitions géographiques qu'il « tendait dans les années 60, à remplacer géographie, et spatial géographique » comme le soulignent Ph. et G.Pinchemel [6].

Le territoire (***territorium***) présuppose, quant à lui, l'idée de l'identité spatiale. Il englobe l'espace en l'identifiant. En d'autres termes, le territoire nous enseigne sur la manière dont l'homme fait usage de son espace approprié se lit dans les deux sens : propre à soi et propre à quelque chose d'où une certaine définition du territoire comme étant « la base géographique de l'existence sociale »[7]. Le champ théorico – sémantique du terme « territoire » est prodigue de notions relevant des singularités spatiales de l'identitaire constitué in communitas, et implique subséquemment l'idée du partage symbolique du social et du culturel. **J-L. Piveteau** avait bien raison de souligner que le territoire « relève à la fois d'une approche nomothétique et idéographique ; la première, descendante car soucieuse de lois et régularités, donc valable pour un ensemble, la deuxième, remontante car appuyée sur des singularités propres et reconnues. Le territoire, c'est aussi quand les convergences l'emportent sur les divergences dans le même système social »[8].

En réalité, l'expression « *aménagement du territoire* » (A.d.T) implique une référence au politique. Selon la définition de **Ph. Laurent** : « Aménager du territoire, c'est introduire une rationalité là où jouaient de simples déterminismes naturels ou des vouloirs individuels incoordonnés »[9]. Ainsi, les objectifs de l'A.d.T consistent, en gros, en « la recherche d'une répartition optimum des hommes et des biens, idéal dont le fondement humain est évident, mais sans signification juridique caractérisée, elle ne pourra être atteinte que par la voie d'une action étatique, et plus précisément d'une réforme des structures et des mécanismes du pouvoir administratif »[10].

[5]- C'est la définition de R. Brunet, voir Antoine Bailly et Robert Ferras : Eléments d'épistémologie de la géométrie, 2ème éd.Armand Colin, Paris, 1997, p (115).
[6] – Ibid, p (115).
[7] – Ibid, p (120).
[8] – Ibid, pp (121-122).
[9] – Jacques de Lanversin, Albert Lanza et Françoise Zitouni : La région et l'aménagement du territoire, 4ème éd-Economica, 1989, Paris, p (10).
[10] – Ibid, p (17).

Bien que l'A.d.T est une science récente qui met en œuvre la politique de redistribution des activités basée sur la planification régionale et caractérisée surtout par la décentralisation et la délocalisation de la décision et des pouvoirs qui s'en découlent, l'histoire de la ville de Settat évoque par ses archives jusqu'alors inédites, la médiocrité du mode de relation existant entre les instances caïdales auxquelles on a délégué une partie considérable de l'autorité centrale et l'espace socio-économique environnant .

Soulignons à titre d'exemple quelques traits saillants : besoins sociaux exclus, surexploitation des terres et mainmise sur les marchés agricoles, surtaxation et détournement de fonds publics (chapitre I), hypertrophie foncière, densité démographique et déséquilibres urbains (chapitres II , IV), avortement de projets sociaux et hiérarchisation des pouvoirs avec la prépondérance des rapports verticaux favorisant l'hétéronomie du citoyen, momification de la société civile[11], manque de planification dans son niveau le plus primitif sauf pour l'enrichissement illégal.

Bref, Settat était une **ville – catastrophe** ! Son histoire nous informe sur l'exploitation sans vergogne de l'espace commun par une minorité nobiliaire qui l'a réduite en un territoire privé. On comprendra mieux alors la crise de planification urbaine lors du *Syndrome Basriste*[12]qui a laissé une large marque sur la ville. Le passé féodal, avec ses moments forts, sa stratification abyssale, fut ressuscité et actualisé dans un monde en pleines mutations paradigmatiques ! Le terme – clé de « ***topologie actantielle*** » est, à mon sens, susceptible de rendre compte du processus historique des phénomènes d'interférence et d'interaction des espaces (religieux, administratif, symbolique) dans leur complexité fondamentale. Au surplus, nous soutenons que l'étude approfondie de l'espace religieux qui s'avère le plus déterminant , selon la période étudiée de la fin du XIXè siècle jusqu'au début du XXè siècle , aussi bien dans le tissu urbain que dans la vie socioculturelle de Settat, est génératrice de rapports, d'implications et de corrélations fonctionnelles fort compatibles avec la topologie actantielle en tant que modèle relevant de la dynamique des rapports entre l'espace comme entité structurante (notamment comme **substrat physique converti par le biais des impulsions socio- politiques en une force formatrice de vecteurs de l'identité symbolique**) et le territoire comme somme de ces transformations cruciales.

La mosquée, en plus de ses fonctions religieuse, politique et culturelle, demeure l'expression naturelle de la société où elle est érigée. Son identité architecturale, l'image qu'elle intègre s'imprègnent toutes de la culture et des traditions ambiantes. Dans ce sens, j'ai tenté un relevé pour approximatif qu'il soit, à défaut de renseignements fiables, des structures manifestes (physionomiques) et d'une mince littérature historiographique de trois mosquées : Djamaâ Lakbir (chapitre VII), Masjid Oulad-El-Ghazi (chapitre V), Djamaâ El-Khalifa Abdesslam (ou Mahkama) (chapitre VI). Etayé par des documents jusqu'alors inexploités, j'ai tenté succinctement de dégager - dans une perspective de revalorisation spatiale – les fonctions politique, socioculturelle et effectivement

[11] Composée exclusivement de Fouqahas (pl. de Faqih ou 'Fqih' en arabe dialectale/ faqih signifie celui qui détient le statut de connaisseur du Coran, du Hadith et du Fiqh).

[12] -Relatif à Mr.Driss Basri, le fameux ex-ministre de l'intérieur natif de Settat.

religieuse de ces trois édifices. Sous cet angle de synthèse, il y a lieu d'expliciter le lien cardinal entre, d'une part, le destin des trois mosquées choisies comme échantillon empirique de l'espace culturel, et le sort de toute une dynamique sociétale anté et post-coloniale.

D'autre part, cette approche concoctée pendant plusieurs années s'estime largement redevable aussi bien à l'apport de l'anthropologie politique qu'à celui de l'anthropologie de l'imaginaire, en se constituant comme parties adhérentes au processus de désamorçage des tendances naïvement positivisantes ou idéalisantes (transcendantes) du champ religieux (i.e pour « *mosquée* », faire mécaniquement allusion au lieu d'exercice des prières) et des pouvoirs qui lui sont afférents. Les faits sont là pour placer les trois mosquées précitées dans le vaste contexte de la gestion politique territoriale pendant les XIXème et XXè siècles. Les leçons de l'histoire évoquent, au surplus, les révoltes qui se sont dégénérées en actes de destruction et de pillage massifs des biens Habous, par une population en vive colère contre les abus et les exactions du **makhzen local** au cours de la grande ***Siba***.

Les séquences narratives et descriptives des journaux de marche du **corps de débarquement français** (1907 – 08) mettent suffisamment l'accent sur les dégâts commis par les assaillants dans la principale artère commerciale de la ville. Les autorités locales étaient largement impliquées dans la gestion des domaines et des biens Habous qui relèvent aussi de l'administration territoriale, d'où **l'interférence des domaines et des pouvoirs** qui affectent même l'espace confrérique (chapitre VIII). Les mêmes faits historiques nous invitent à percevoir d'un œil très attentif le devenir de la population juive à Settat aux débuts du XXè siècle.Les archives de l'A.I.U à Paris regorgent d'une masse importante de documents manuscrits et iconographiques pouvant servir à combler le manque observé quant au corpus de chroniques (populaires et officielles) relatives au nouveau mode d'administration géré par les chefs de la Siba. Nous avons tenté, grâce à un travail combien difficile de collation et d'authentification, de mettre en adéquation les faits empiriques et les discours actuellement **refoulés** sur l'attitude belliqueuse des tribus de la Chaouïa vis-à-vis de la minorité israélite (chapitre III).Le constat fait dans ce chapitre ne doit en aucun cas être vu comme un réquisitoire ou un parti pris brutal et sans réserve, à un épisode sanglant d'une partie d'une population qui a vécu, à jamais, en exubérance et participé avec passion à l'essor de leur ville. Ce que nous nous efforçons d'extérioriser ici, c'est une panoplie de témoignages crus et choquants, en laissant aux chercheurs le soin d'étoffer cette histoire incomplète, de repenser sous d'autres lumières ce **rapport d'exclusion investi à coup d'épée**.

D'autre part, avant d'expliciter le volet culturel dans notre travail, soulignons d'abord que l'environnement culturel n'a pas toujours cet aspect qui semble à priori être positivement efficient et innovateur. Pour **Claude Lacour** (1992), l'un des théoriciens de la **Science Régionale**, le milieu culturel, institutionnel, la nature des liens sociaux, familiaux, la place des patrimoines, etc ; « peuvent bloquer un développement économique global »[13]. C'est le cas de la majorité des **Oulémas**, vers la fin du XIXe

[13]-Espace et dynamiques territoriales (collectif), éd. Economica 1992, Paris, p (XXI).

siècle (chapitre II). Donc, la flexibilité des processus, la contextualisation, l'actualisation top-down et bottom-up, l'intercommunication et l'évaluation formative s'avèrent des repères décisifs de régulation, voire une condition sine qua non de toute dynamique socio–économique. Mais qu'il soit pris en compte qu'un tel pragmatisme ne prime point et sans aucun prétexte sur les valeurs démocratiques.

Selon Lacour, pour « comprendre et théoriser la ville, l'espace en général, il faut intégrer des phénomènes diffus, immatériels, flous, subjectifs, rêvés, liés à l'histoire, l'urbanisme, une appartenance réelle, mythique, inventée : le génie des lieux ! Il faut générer des catalyses, des références tout autant diffuses et floues, mais mobilisatrices de conceptualisation et d'entraînement »[14].

En plus, et comme disait fréquemment l'historien **Mohamed Zniber** - dont le père était cadi à Settat (chap.IX) – : 'dans les essais monographiques, il faut prévaloir l'usage du microscope sur le télescope'. Autrement dit, l'on doit procéder de prime abord par sonder les particules, voir clair pour lever les équivoques et dissiper les confusions avant de s'étendre au global. Et il est évident que l'enchevêtrement de ces deux plans ne saurait manquer d'être inéluctablement fécond pour toute ' **réduction phénoménologique** '; selon la terminologie de Husserl.

Les potentialités géo-agronomiques, on le sait, valurent à la région de la Chaouïa le célèbre qualificatif de '***grenier du maroc***'.A coup sûr, ces potentialités étalées sur le vieux plateau de Tamesna, étaient fondatrices d'une économie rurale qui avait tellement marqué les représentations collectives qu'une culture traditionaliste submergea toute la région et investit sa vision du monde.

Il est légitime, cependant, qu'on explore, dans ce sens, deux points focaux qui nous apparaissent les plus compatibles avec les traits saillants dont on fait allusion :-

1)-Depuis des siècles, **Tamesna** était géographiquement zone attractive par ces richesses abondantes et a tant charmé les Oulémas et les intellectuels des deux religions existantes[15] qu'elle fut choisie comme lieu de résidence, de gîte temporaire, voire de sépulture..

[14]-Ibid, p (XXXI).

[15]- A part les sépultures d'un nombre assez important de Fouqaha immigrés de toutes les contrées,l'on peut citer l'exemple du Grand Docte et mystique Muhyi-Dine Ibn Ârabi qui, s'acheminant vers Marrakech passa par " Iggissel " (i.e :Guisser) où il atteignit « Maqam Al- Qorbah »en 597H (voir : 'Al-Fotouhat-Al-Makkiyya', tome2, p (260), et pour la toponymie de ' Iggissel ' lire :'Attachawwof ' de Tadili ,annot. Mohamed Taoufiq ,1984, p (423) – marge n° (327) et :'Kitab Nuzhat Al-Mushtaq Fi-Ikhtiraq Al-Afaaq' de Cherif Al-Idrissi,vol 1,Clima III,Sectio prima,éd.Al-Thaqafa Al-Denia bookshop,Cairo,Egypte, p (237)) ; et aussi du Grand poète et ambassadeur Lisan – Dine Ibn Al-Khatib qui a visité Tamesna en 783 H (' Nofadat Al-Jirab' tome III , annot. Saâdia Faghia, 1989, pp (89-90) sq, Imprimerie Najah, Casablanca). Abou –Âbdellah Mohammed Ibn-Ghazi, le célèbre historien et faqih mort en (919H) a effectué lui aussi une visite aux tribus de la Chaouïa et rédigé son ' Koliyyat Al – Masail Al – Jariyati Âlayha Al-Ahkam' en 893H (mss n° 1565 bibliothèque Al – Qaraouiyyine et mss.n 1729 in recueil factice à la bibliothèque générale de Rabat ;voir aussi : Lekrari Abdelbassat : 'AL-Moustadrak Âla-l-Waraqat' in : Al-Ittihad Al-Ichtiraki, 28 Août 2000, n°6228.p(5)).Pour la religion juive,on peut citer les Grands Kabbales ensevelis en Chaouïa tels que : les Rabbins Abraham Awriwer à Oulad Bouziri, Yahya Lakhdar à Ben Ahmed, Lahlou à Berrechid et Mimoun El-Ghrabli à Settat ; voir :Issachar Ben-Ami : 'Culte des Saints et pèlerinages judeo-musulmans au Maroc' , éd. Maisonneuve et Larose, trad. de

2)-Les mosquées aussi bien que les zaouïas étaient, par excellence, des lieux de rayonnement culturel. D'ailleurs c'est décidément l'une des fonctions subsidiaires de ces foyers de culte.
Assurément, le Makhzen et les autorités coloniales contrôlaient sévèrement et opprimaient énergiquement toute action susceptible de 'troubler l'ordre public'. Ainsi, une rupture avec le passé combattantiste de la Chaouïa était forgée dès la fin de *la guerre de pacification* (1909). De cette façon, les exceptions furent, à chaque éruption, rapidement cernées et passibles d'un châtiment musclé.
Nous avons remarqué aussi que, vis-à-vis de leur histoire, et jusqu'à nos jours, la majorité des intellectuels settatis manifestent, hélas, une attitude irréversible, tantôt de déférence, tantôt d'amnésie volontaire. Reste à démontrer, face à ce défaut, qu'une dimension de métacognition, de communicabilité historique reste encore à forger, loin de tout amateurisme abstrait et réductionniste. Ceci pour mieux saisir la leçon des conflits spatiaux et inter-spatiaux et cerner méthodiquement leur allure et leur portée **ontologique**.
Enfin, le choix du titre de notre livre vise, entre autres, une bonne focalisation de l'***inédit*** et le ***non-dit*** de cette dynamique conflictuelle entre les symboliques, non seulement dans leurs expressions culturelles, mais aussi dans leurs soubassements socio-économiques. Cette étude pourrait tout aussi bien s'intituler :**"Settat / la face cachée"**, sans trahir l'essentiel de notre entreprise méthodologique,mais ce qui prête à réflexion c'est que l'histoire a bien voulu que le jeu des espaces soit, en quelque sorte, un jeu des facettes du pouvoir. D'où cet imprévu vers lequel convergent d'innombrables dits et non-dits, et par conséquent, une lutte sarcastique et acharnée contre l'oubli. Oui, **l'oubli** : «*ce fleuve qui* -selon l'expression de Madame De Sévigné- *entraîne tout*», et à notre honte, surenchérit jusqu'à présent, dans la forte masse d'écrits sur la ville de Settat !
Dans une société animée par ses inquiétudes vis-à-vis de son passé qui pourrait lui servir à échafauder son futur, la récupération d'une mémoire, en permanente évasion, s'avère indispensable. L'approche récupérationnelle ne saurait s'affermir qu'en remédiant à ses faiblesses scientifiques et son instrumentalisation idéologique.
L'une des finalités de *l'approche récupérationnelle* est qu'elle soit, en premier lieu, une réponse méthodologique à une revendication particulièrement scientifique dans le milieu socio-professionnel, sans pour autant faire étalage d'érudition absconse.
Le regretté **Claude Liauzu** (1940-2007), dans ses travaux sur la guerre d'Algérie, a soulevé des questions pareilles. La mémoire, pour lui, est « une construction ; **elle est reconstruite en fonction du présent**, et il faudrait - plutôt que d'utiliser une métaphore - parler de groupe de mémoires »[16].
L'émergence de ces groupes de mémoires qui luttent inlassablement contre toutes les démarches d'uniformisation, d'instrumentalisation orchestrées par des historiens

l'hébreu par Gabriel Barel,1984, pp (34), (45), (60), (144), (214-215) et Lekrari Abdelbassat :'Al- Wojoud Al- Yahoudi-Fi-Ach-Chaouïa' in : Al-Ittihad Al-Ichtiraki,n° 579 , 28 Mai , pp (4-5).

[16] Claude Liauzu : Entre histoire nostalgique de la colonisation et posture anticolonialiste/ Quelle critique historique de la colonisation ? ENS-LSH, Colloque « Pour une histoire critique et citoyenne ».Lyon-22 juin 2006, p (2).http:/./w3.ens-lsh.fr/colloques/France-algerie/communication.php3 ?id_article=209

patentés, entrepreneurs de fausses mémoires, devra se solder par de nouvelles didactiques.
Il est évident que, dans le but d'occulter les anomalies du pouvoir, on a doté les apprenants durant une longue période, de formes caduques d'enseignement conformes à l'idéologie officielle dominante. On enseigne une histoire disciplinaire passéiste, en confisquant l'Histoire dérangeante. Or, la démarche la plus pertinente consiste essentiellement à mettre en œuvre une nouvelle approche pédagogique basée sur le conflit conceptuel dont l'issue réside dans une stratégie composée,selon Berlyne, par des mécanismes cognitifs de dénégation (denial),de renforcement (bolstering), de différenciation et de transcendance[17] .Ceci de façon à ce que l'Histoire soit,par des séries de situations-problèmes,une opportunité fervente et fertilisante de réflexion critique, de débat autour des liaisons objectives et fonctionnelles des faits(i.e. ce que Paul Veyne appelle : « **intrigues** »[18]).En plus, la mise en place de nouveaux paradigmes historiographiques est indispensable, d'autant plus que *bene diagnoscitur, bene curatur*.
A l'heure de l'auto-socioconstructivisme, du point de vue des contenus comme du point de vue des méthodes d'approche, il faut privilégier la notion du conflit sociocognitif basée sur une dynamique de participation de la part de l'apprenant, en collaboration avec ses pairs, à mettre en crise leurs propres schèmes, à problématiser le savoir acquis, en vue d'acquérir de nouvelles compétences. Dans cette même voie, l'enseignement – comme le note Edgar Morin – « devrait comporter un enseignement des **incertitudes** qui sont apparues dans les sciences physiques (microphysique, thermodynamique, cosmologie), les sciences de l'évolution biologique et les sciences historiques »[19].
D'ailleurs, c'est ce grand sociologue qui a, à mon avis, mis en exergue la notion de ***discontinuité*** dans le champs de l'histoire. A l'instar de notre professeur **René Thom**, fondateur de **la théorie des catastrophes**, il a expliqué que « **toute évolution est le fruit d'une déviance réussie dont le développement transforme le système où elle a pris naissance : elle désorganise le système en le réorganisant. Les grandes transformations sont des morphogenèses, créatrices de formes nouvelles, qui peuvent constituer de véritables métamorphoses. De toute façon, il n'est pas d'évolution qui ne soit désorganisatrice dans son processus de transformation ou de métamorphose** »[20].Et dans ce contexte, l'histoire « ne constitue pas une évolution linéaire. Elle connaît des turbulences, des bifurcations, des dérives, des phases immobiles, des stases, des périodes de latence suivies de virulences (..).L'histoire est un complexe d'ordre, de désordre et d'organisation. Elle obéit à la fois à des déterminismes et à des hasards où surgissent sans cesse le**"bruit et la fureur"** »[21].

[17] Pour un éclairage pédagogique de ces mécanismes voir le chapitre consacré au « dynamisme des conflits », dans : Modèles en conflit et stratégies cognitives, de Michel Sanner ; éd.De Boeck et Larcier 1999, Paris-Bruxelles, pp (77-80).
[18] Paul Veyne : Comment on écrit l'histoire ? Ed.du Seuil, 1971, Paris, p (50) sq.
[19] Edgar Morin : Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur, UNESCO 1999, p (3).
[20] Ibid, p (45).
[21] Ibidem.

En fin de compte, je dois noter que ce qui m'a incité le plus à entreprendre ce travail est le nombre de formulations mensongères que j'ai relevées dans des livres ayant traité des affaires que j'aborderai dans les chapitres à venir. Or, l'historien qui raconte des mensonges est - selon la comparaison de Prosper-Olivier Lissagaray - « comme le cartographe qui fait des cartes fausses, il fait couler les bateaux qui le croisent »[22].Face à cet obstacle, j'ai adopté *l'approche récupérationnelle* selon les modalités précitées.
A ajouter que la focalisation dont des personnalités publiques feront l'objet dans notre travail, pourra donner un aperçu quasi-idiographique ou personnel sur nos jugements. Mais qu'il soit retenu que **rien de cela n'est vrai**. Tout est tramé dans une organisation systémique que seule une critique savante et assez documentée pourra décortiquer ou décrédibiliser. Dans ce cadre purement scientifique, nos formulations sont fort ouvertes à toutes les rectifications et les critiques possibles.

NOTA BENE

Nous attirons l'attention du lecteur que toutes les références signalées en bas des pages ne seront plus reprises en fin du livre.

[22] Cité par Claude Liauzu dans : « dire la vérité », entretien réalisé par Nadjia Bouzeghrane et publié dans El-Watan (21 avril 2005).

TRANSLITTERATION ADOPTEE

ء	A
خ	Kh
ر	R
ق	Q
ش	Ch
ه	H
ع	Â, A
و	Ou, W
ج	Dj, J
ح	H
غ	Rh
ك	K
س	S
ط	T
ز	Z

Nous avons conservé les termes passés dans l'usage français (caïd, tertib, chorfas, zaouïa, etc). Néanmoins, nous avons été parfois contraints à adapter les mots à leurs formes lexicales d'origine en se conformant littéralement à l'orthographe arabe.

LES HABOUS ET LE MAKHZEN LOCAL

INTERFERENCE DES DOMAINES
ET DES POUVOIRS

En Afrique, une expédition non suivie d'occupation ne laisse pas de trace plus durable que celle faite par le sillage d'un navire sur la mer immense

Le Maréchal Bugeaud

Pour nous, Français, ce que cette date évoque, c'est la première étape décisive de la lutte vitale qu'il nous fallait mener dès lors contre l'ennemi implacable : car c'est bien lui que nous avions devant nous et non pas le Marocain ; lui, que deux ans auparavant nous avions trouvé à Tanger, essayant de nous barrer la route, lui, que d'Amade allait trouver devant lui dans la Chaouïa, fomentant et dirigeant le désordre, et, comme je l'ai vu de mes yeux en 1908, ne se dissimulant même pas

Allocution du Général Lyautey à l'occasion de la commémoration du débarquement des troupes françaises à Casablanca

Introduction

Le bien Habous est « un bien destiné à une œuvre durable de bienfaisance ou d'intérêt public. Il est retiré de la propriété privée au profit de la nation, c'est un « *Waqf* » public .Le Habous privé tend surtout à immobiliser un bien familial, en vue de le mettre à l'abri des usurpations ou des cessions, par prodigalité ou maladresse (…) c'est un bien inaliénable, imprescriptible, insaisissable » [23]. En d'autres termes, les biens Habous sont généralement définis « comme des biens de mainmorte destinés à fournir les ressources nécessaires à l'exercice du culte et à certaines fondations pieuses»[24].

Ainsi, un immeuble ou une boutique pourra être constitué un bien Habous par la volonté, généralement testamentaire, de son propriétaire, qui le consacre soit à une fondation pieuse, soit à l'entretien ou la constitution d'une medersa ou d'une zaouïa, ou d'un hôpital, soit aux Haramaïnes..

Le bien Habous est strictement régi par le principe d'inaliénabilité [25].D'autres chercheurs classifient les biens immobilisés en trois genres :

1-Les Habous publics qui sont, d'habitude, gérés « par un ou plusieurs nadirs du culte, de la justice, de l'enseignement et à l'assistance musulmane »[26].

2-Les Habous de zaouïas qui sont gérés par le Nadir et le Moqaddem pour l'entretien et le bon fonctionnement de ces établissements.

3-Les Habous de famille « dont les revenus appartiennent aux bénéficiaires désignés par les constituants ou à leurs descendants » [27].Après l'extinction des filiations relatives à ces descendants, les biens de cette catégorie partirent aux deux catégories précédentes.

Tous ces biens étaient placés, dans le passé, sous la surveillance et le contrôle des Cadis, dont les Nadirs, sauf stipulations contraires des constituants, étaient les délégués[28].

Louis Milliot (1918) avait insisté amplement sur le rôle considérable tant politique que socio-économique des biens Habous dans l'histoire du Maroc. Ainsi « leurs capitaux ont été employés à construire des mosquées, des medersa, des hôpitaux ; leurs revenus ont subventionné le culte, le haut enseignement, assuré le fonctionnement de nombreuses œuvres de bienfaisances et d'utilité générale : adductions d'eau, fontaines, bassins, abreuvoirs, services d'assainissement »[29].En principe, le Habous est une institution humanitaire en Islam[30], comme le stipulent, la tradition des Hadiths, et les faits historiques.

[23]- A. Benabdellah : L'art maghrébin, notes et documents XXI, Pub. de la fac des lettres de Rabat 1961, pp (132-133). Cf." Wakf ", in Encyclopédie de l'Islam, tome XI, Leiden Brill, 2005, p (65).

[24]- Joseph Python : les Habous privés, in Les annales coloniales 1913, p (7).

[25] Michaux -Bellaire : les biens Habous et les biens du Makhzen, in Revue du monde musulman 1908, n°7, vol (7), Ernest Leroux, Paris, pp (438-439).

[26]-Conférences Franco–Marocaines, Librairie Plon, 1917, Paris, p (165).

[27]-Ibid.

[28]- Ibid, pp (165-166).

[29] -Louis Milliot : Démembrements du Habous, Ed Ernest Leroux, Paris 1918, p (39).

[30] -Don Tomas Garcia Figueras : Notas sobre el Islam en Marruecos, Artes Graficas Bosca, 1939, Larache, p (69).

Habous de Settat à l'aube du XXe siècle : état des lieux

Le compte rendu des monographies coloniales a fait état de cinq mosquées à la ville de Settat, dont la grande mosquée (Djamaâ Lakbir), la mosquée Khalifa Abdesslam, la mosquée des Oulad El Ghâzi (Dechraa), la mosquée de Sidi Al –Ghounaïmî, et celle de Sidi Ahmed ben El –Maâti El –Ârousi [31].

Ne considérant que les édifices religieux situés à l'intérieur du périmètre urbain, et faisant abstraction des marabouts ou zaouïas,le recensement actualisé par Barrouquere (1919) a fait, lui, état de quatre mosquées destinées au culte public, lesquelles sont : la grande mosquée, à l'intérieur de la Casbah Îsmâïlia ; particulièrement fréquentée par le monde officiel et par les notables[32], la mosquée du Khalifa Abdesslam, construite par ordre de celui-ci, et où se rendent ; de préférence, les artisans et les travailleurs [33], celle des Oulad El Ghazi et celle de la source (Msalla)[34]. Nous rependrons, en détail et respectivement dans leur contexte historique et socio – culturel, les mosquées citées par Barrouquere-Claret.

Pour administrer les biens Habous, un Nadir est nommé parmi les sujets les plus vénérés et les plus intègres. Assisté par des Âdouls « chargés de classer les actes juridiques nécessaires, des collecteurs ou receveurs aussi, chargés de percevoir les revenus: loyers des maisons, boutiques,moulins qui constituent la dotation de l'établissement » [35].Chaque Nadir est censé fructifier la rentabilité de ces biens et leur assurer une gestion meilleure. Responsable de l'entretien des mosquées (alimentation en eau et éclairage) il paie les Imams [36](pontifes), les Hezzabas (chargés de la lecture du Coran), les Muezzins (crieurs de la prière) tous salariés du secteur religieux. Le Nadir est responsable de la notification des revenus et des dépenses, dans un registre appelé *'Haoualat Al – Hobous'* que le ministère des habous soumettra au contrôle, juste après réception.

Historiquement, les tribus avaient l'habitude de choisir leurs Nadirs parmi les notables lettrés, pour administrer les biens habous sur place. Ainsi « les biens Habous conservèrent leur administration indépendante jusqu'au règne de Moulay Abd-Errahman. Pour supprimer cette caisse des révoltes ultérieures, il résolut d'en rattacher l'administration au Makhzen. Pour cela, il supprima les nadirs particuliers des mosquées

[31] - Casablanca et les Chaouïa vol (2) Paris, Ernest Leroux éditeur, 1915, France, p (258).F.Weisgerber (1907) n'a fait état que d'une seule mosquée ! Dr.Weisgerber :'' les Chaouïa'', publications du comité du Maroc, 1907, Paris, p (24).

[32] Barrouquere – Claret :'' Settat – centre historique de la Chaouïa'', Paris, éd Emile Larose, 1919, p (155).

[33] - Ibidem

[34] - Ibidem

[35] - Louis Milliot (1918), p (45).

[36] Un Imam reçoit un salaire annuel de 30 à 40 dourous (100 à 133 frs) ; « il est en outre nourri quand il est célibataire et reçoit quelquefois un terrain de labour tout ensemencé » Casablanca et les Chaouïas , op.cité, p(291).

et des sanctuaires et les remplaça dans chaque ville par deux nadirs nommés par le Sultan ».[37]

Cette modification a entraîné plusieurs conséquences, parmi lesquelles : la diminution des ressources Habous, et le changement du Nadir particulier en fonctionnaire du makhzen, d'où les abus, les malversations, les extorsions et les exactions fréquents. Il est à souligner, par ailleurs, que les listes des biens confiés aux Nadirs étaient souvent détruites pour masquer ces abus. Après chaque nouvelle nomination, le Nadir entrant en fonction devait « s'adonner à un véritable travail de reconnaissance des biens qu'il avait à gérer»[38] .

Et Moulay Ismaïl était le premier à ordonner « à tous les nadirs d'ouvrir des registres-sommiers sur lesquels seraient inscrits tous les immeubles Habous productifs de revenus. Les transformations, échanges, donations, désaffectations devaient ultérieurement y être soigneusement mentionnés »[39].

Le Caïd de Settat 'Hadj Maâti', afin de déguiser son activité d'expropriation illégale, se constituait, à maintes reprises, comme donneur de biens Habous. Ces oeuvres de bienfaisance, lui ont servi, par le biais des Nadirs usufruitiers zélés, de propagande de bonne piété, auprès du Makhzen central[40]. Comme le constate Joseph Python (1913), le cas du Maroc était plus ou moins semblable à celui de la Tunisie. En fait « avant l'occupation française, cette coutume du moins, était corrigée par le droit que s'arrogeaient les Beys ou leurs ministres de s'approprier les terres à leurs convenance et les mettre ainsi dans la circulation »[41]. Au Maroc, il fallait attendre les amendements des Dahirs du 11 décembre 1912 (attestant la constitution de commissions chargées du recensement et de l'évaluation des biens Habous) et du 12 mai 1914 (fixant les conditions de locations, aux enchères publiques, avec le concours de la commission d'adjudication), parmi tant d'autres, pour que cessent, relativement, les abus jusqu'alors en abondance[42].En Algérie, après la conquête française, tous les biens dont les revenus

[37]- Michaux – Bellaire :'' l'organisation des Finances au Maroc'', in Archives Marocaines, vol XI, Ernest Leroux, Paris, 1907, p (192). , Cf : Les biens Habous, in Revue du monde musulman, op .cité, p (443).-.

[38]-Conférences Franco -Marocaines, op.cité, p (164)

[39]- Ibidem.

[40]-Ainsi, Caïd Hadj Maâti avait construit à Casablanca, la mosquée de la zaouïa qadiriya, et consacré en biens Habous, les propriétés voisines (Hachim El Maârouf i :'' Abir Az- Zohour'', vol (I), 1987, Imprimerie Najah,Casablanca , p (135)). Un Dahir de Moulay Abdelaziz demande au Nadir Taleb Driss El – Filali, que les services de circoncision, de nourriture des enfants doivent être rétribués par le Waqf de Sidi Beliout (Ibn Zaïdan : Al – Ithaf, Tome I, p (436)) .A cette même ville, le même Caïd avait interdit l'érection du minaret de la mosquée connue sous l'appellation de « la mosquée au minaret décapité », de peur que les regards curieux des muezzins ne se plongent à l'intérieur de sa demeure avoisinante ! (Casablanca et les Chaouïa (I), p (61)). Cet exemple éloquent confirme l'étendue de son pouvoir sur l'espace religieux.

[41]- J.Python (1913), p (7).

[42] -Cf. Mustapha Bouchaâra :'' Immigrations et protection au Maroc (1863-1894)", tome (1) , Imprimerie Royale, Rabat, 1984, pp (332-333) ; et Abdelilah Fassi :'' Madinat Arribat wa-Aâyanoha f i-l-Qarn XIX Wa Bidayat Al- Qarn XX (1830-1912), éd de l'Association Ribat Al-Fath, p (156) où le chercheur fait allusion à la mesure fréquente de 'Tatrik'après le décès du fonctionnaire corrompu.Selon cette source,la pension du Nadir était en quatrième rang après celles du Caid, du Mohtasseb et du Cadi. Le même

étaient affectés, à un titre quelconque, aux mosquées, furent déclarés réunis au Domaine de l'Etat, qui en prit effectivement possession, à charge par lui de pouvoir aux dépenses du culte. Cette mesure a toujours été sévèrement appréciée par les Musulmans et a donné lieu à beaucoup de récriminations[43].

Néanmoins, trois remarques s'imposent :

1-La mauvaise répartition des édifices religieux sur une population dont l'effectif était estimé à 3000 habitants à Settat[44].

2-Le mauvais entretien des mosquées : la situation délabrée et l'état lamentable des cinq mosquées prouvent effectivement la mauvaise gestion des Nedaras, chose qui a nécessité des réformes après l'installation de l'organisme protectoral.

3-En accord avec la remarque précédente, un paradoxe s'instaure indéniablement quant à la déficience des édifices religieux comparés aux somptueuses habitations des familles de Dar El- Makhzen (voir le chapitre VIII).

Les mosquées étaient exigues et leur structure d'accueil ne répondait guère aux attentes des pratiquants. Sur une population en pleine croissance, la répartition s'avérait disproportionnelle, d'autant plus que la ville n'était dotée pratiquement que de quatre petites mosquées étalées sur une superficie globale de moins de 600m. Le cas de Berrechid est encore pire, étant donné que l'ultime mosquée existante, annexée au Casbah, fut rasée entièrement pendant la révolte de 1906[45]. Cette mosquée était destinée à une population de 2000 âmes !

chercheur souligne, par ailleurs,que pendant le règne de Moulay Hafid, le Nadir ne devait catégoriquement percevoir les loyers qu'en présence du Amel et de deux Adouls,p (157).

[43] - Louis Rinn :'' Marabouts et Khouans, étude sur l'Islam en Algérie'', Adolphe Jourdan éd, Alger, 1884, p (15), marge (2).

[44] -F.Weisgerber (1907), p (83).

[45] Si les pourparlers du Cheikh Bouâzzaoui avec les Caïds Siba avaient échoué, la Casbah de Settat y compris ses annexes, auraient connue le même sort. Ceci corrobore le bien fondé de l'hypothèse d'Arensdorff (1917), au sujet de l'escamotage des propensions morales et de la symbolique anti-religieuse durant les périodes du Siba. Tout « sentiment religieux avait disparu des Oulad Saïd et les règles de la morale la plus élémentaire furent oubliées », La province des Oulad Saïd, société d'édition, Casablanca, p (25). C'est un sujet qui relève de l'ordre de la psychologie sociale, et en général de l'esquisse phénoménologique des mécanismes sociales de désacralisation. D'ailleurs les archétypes appréhendés, de ce genre, sont rares dans une société conservatrice. La transgression des symboles de culte n'est activée que lorsque la trajectoire des conflits atteigne un seuil chaotique voire irréversible.

Corruption du Makhzen

La situation critique de la fin et du début du XXe siècle mena le domaine des Habous à la ruine. L.Milliot, un des précurseurs à dévoiler les mauvaises façons des Nadirs malhonnêtes, nous enseigne que « la location à très long terme est un moyen facile de fraude, parmi tant d'autres » [46].Bien « d'autres procédés plus efficaces s'offrent, dont ils ne se font pas faute d'user : détournements, dissimulations de revenus, exagérations de dépenses. Mais ce sont là des moyens brutaux dont le cynisme répugne à bien des natures, des manœuvres facilement percées à jour et qui, toujours, font courir quelque risque à leur auteur. Le détour de la location permet, au contraire, de conserver une façade d'honnêteté. Bien vite, la passation du contrat commandé par les circonstances deviendra donc de pratique courante. Il est aisé pour le Nâdhir d'accorder au preneur les concessions qu'il demande en se faisant payer sa complaisance. Opération commode, et profitable et sûre ! »[47].

Les nadirs régionaux « ne manquèrent pas , selon le constat de H.Gaillard , de suivre un exemple venant de ci-haut : détournements intéressés, dissimulation de recettes, exagération des dépenses, destruction de titres et d'archives, tous les moyens leur étaient bons pour arriver à leurs fins,et leurs agissements frauduleux étaient plus particulièrement facilités par la complicité des détenteurs qui, suivant l'une ou l'autre des nombreuses modalités de" Menfâ "[48] occupaient des biens habous moyennant paiement de redevances si minimes qu'elles faisaient perdre aux immeubles jusqu'à 95% de leur valeur locative réelle. Parfois même, ces redevances, pour certains immeubles bâtis, ne suffisaient pas aux frais de réparation à la charge des Habous »[49].

D'après les renseignements de la monographie rédigée par la mission scientifique française, les biens habous de la ville de Settat étaient constitués, aux débuts du XIXe siècle, de « boutiques (Houânet) dont les revenus (estimés à environ 1.500 RH.par an) servent à l'entretien des mosquées. Ces immeubles ont été constitués en Habous à cet effet par le caïd El Maâti et par ses descendants. Les biens Habous de Settat sont administrés sous la surveillance du Qâdi par un Nadir qui dépend de la direction des habous de Rabat »[50]. Signalons, en passant, qu'en ce temps, le Cadi n'était que le fqih Mohamed ben Bouchta ben Abdellah Lagdani, et le Nadir était le célèbre Si El–Bokhari. Les alliances familiales entre Dar Maâti et les organes de la magistrature étaient trop fréquentes pour ne constituer un épiphénomène sans impact sur la gestion des affaires des justiciables[51].

[46]-L.Milliot (1918) op.cité, p (52).

[47]-Ibidem, p (52).

[48]* الصنعة.

[49]Henri Gaillard : la réorganisation du gouvernement marocain, éds du Comité de l'Afrique Française, 1916, Paris, pp (37-38).

[50]-Casablanca et les Chaouïa, op.cité p (259).

[51]-Ne serait ce que la fille du caid Maâti, Habiba était l'épouse de Driss ben Bouchta, fils de ce cadi. Des alliances analogues méritent à elles – seules une étude détaillée afin de dégager la structure bipolaire entre, d'une part gestion de l'économie locale, et d'autre part, le réseau du « Knowledge management » et des différentes exploitations mis, par ces alliances, au profit de Dar caïd Maâti .Les exemples sont là :

En plus, la notice du service de renseignement, recense à Settat, quatorze magasins ou boutiques consacrés comme biens habous dont le revenu mensuel était de 320 pesetas hassani [52]. Toutes les mosquées étaient « desservies par un Imam et pourvues quelquefois, à Settat et dans les zaouïas d'un Muezzin. La principale occupation de cet Imam qui est forcément taleb constitue, en dehors de la célébration des prières, à apprendre le Qoran aux enfants. Il est rétribué par les indigènes dont il reçoit pour l'année 30 à 40 douros (l'équivalent de100 à 133 francs)»[53].

Le résultat de ce constat est que les biens habous, sous des mains libres et sales, périclitèrent. Les immeubles tombaient en ruine, les mosquées, les zaouias furent abandonnées au mauvais sort, jusqu'à une nouvelle échéance.

Plusieurs amendements[54], depuis la création de la Direction Générale des Habous et l'institution des Mouraqibs, durent alléger les prérogatives, durcir le contrôle des biens et de leur gestion, et relativiser les abus autrefois abondants ; de sorte que les revenus des habous ont « plus que quadruplé après deux ans de bonne administration. Les résultats de la gestion des nadirs, pour l'année 1332H[55] , font ressortir une recette d'environ 2.000.000 PH (…) l'excédent des recettes se chiffre déjà par 400.000 PH »[56].

Ces pratiques corruptionnelles infectaient toutes les composantes du makhzen local.

Le Mouhtassib dont les attributions relevaient des domaines religieux et économique « *contrôlait toute le vie économique de la ville et exerçait même un pouvoir judiciaire ; fixait les prix, surtout ceux des produits de première nécessité : farine, lait, beurre, miel, savon, charbon ; contrôlait les corporations, tranchait leurs conflits…faisait respecter*

une fille du caïd Ali était mariée à Abbas ben Brahim At -taârji (1294 H - 1378) cadi à Settat (chap.IX), puis divorcée et remariée vers 1939 à Mohamed Lagdani ; la soeur du caid Boubekeur , madame Zahra bent Maâti était l'épouse du Sultan Hassan I, et Mina bent Maâti était la femme de Si El Bachir ben Ali El- Houari en 1925, fonctionnaire de 1er grade à Dar Tasjil. Kenza, ex- épouse du Sultan Hassan I, était en 1925 chez le pacha de Fès 'El Baghdadi', etc.

Nous aurons l'occasion de relater les effets de la momification de la magistrature, sur le destin de la population.

[52]-Casablanca et les Chaouïa, id, p (290).

[53]-Ibidem, p (291).

[54]-Selon les remarques de H. Gaillard (secrétaire général du gouvernement chérifien) : « Moulay Hafid, au grand scandale de tous les bons musulmans, mit délibérément les habous en coupe réglée pour s'enrichir de leurs dépouilles ».Les procédures de 'tenfida' et d'échange.. « ces prérogatives donnèrent lieu,entre les mains de Moulay Hafid,aux abus les plus scandaleux,et un grand nombre de biens habous furent ainsi délapidés » p (37).C'est le même avis d'un autre fonctionnaire du makhzen affirmant que « les derniers Sultans, Moulay Hassan,Moulay Abdelaziz et surtout Moulay Hafid ont souvent favorisé la dilapidation des biens habous de l'empire en autorisant des échanges d'immeubles masquant de véritables détournements ou en prononçant des quasi aliénations au profit de leurs favoris (ainsi) lorsque le protectorat français s'est installé au Maroc,la situation des habous était des plus précaires » , in Conférences Franco-marocaines, librairie Plon, 1917 Paris, p (168). Reste que ces affirmations doivent être soumises à un exercice de vérification, à la lumière des archives et des faits historiques, désormais à la disposition des chercheurs

[55]-1913-14

[56]- Conférences Franco –marocaines, p (172). Les dépenses étant de 1.600.000. PH. Pour les fonctions de la Hisba, voir les Prolégomènes d'Ibn Khaldoun, trad.Mac Guckin de Slane, Première partie, 1863, Institut de France, pp (420-421).

les prohibitions portées par le Coran : prêts à intérêt, jeu de hasard, prostitution ».[57]
Pourtant, toutes ses attributions étaient longtemps cumulées par le caïd Maâti et ses successeurs à cause de l'altération de la fonction de Hisba, sous l'effet des crises sociales et du déclin économique. Il n'est pas superflu de signaler que, même avisées des incompétences et des infractions commises par les Caïds de Settat et leurs adjoints [58], les instances résidentielles s'acquittaient de l'obligation de les révoquer, sauf pour des raisons purement politiques [59].
Ceci ne faisait que renforcer les abus soit du Caïd (en même temps Mouhtassib), son Khalifa et leurs auxiliaires, soit du contrôleur civil et son staff instigateurs de plusieurs décisions impopulaires et indécentes.
Dans les années trente, Si Abdelmejid, fils du caid Maâti et Khalifa du caïd Bouchaïb, essaya concurremment et par tous les moyens, de briguer le poste vacant de prévôt du marché (mouhtassib), ceci pour effectivement relayer les fonctions de contrôle du commerce et d'administration politique. Et si la réponse du chef de la région de la Chaouïa était catégoriquement contre toute création de ce poste, celle de Coudert, le contrôleur civil de Settat, visait, au contraire, à accorder exclusivement ce titre à Abdelmejid, deux jours après le décès de son frère Boubekeur, exactement au 28 octobre 1926[60].
Coudert, grand ami de Dar Hadj Maâti, voulait accorder à Si Abdelmejid [61] l'opportunité de cumuler les deux fonctions. Nous savons que la tâche fondamentale du Mouhtassib est économico-morale (contrôle du marché, des medersas, assistance publique à la prière, bon usage et entretien des mosquées, régularité comportementale, etc.). Selon le droit islamique « *le Mouhtassib était nommé par le Calife ou son Vizir, et comme les autres fonctionnaires, il devrait être musulman et libre tout en se dotant de qualités respectables. En principe, il est légiste de formation, et en addition à ses*

[57]-Said Ben Bachir : L'administration locale du Maroc, Imprimerie Royale, 1969, Casablanca, p (120).
[58]- Les accusations de Mahjoub b.Messaoud (1921) Mustapha b. Mohamed b. Djilali (1921), l'affaire Hadj Abdelkerim et Cheikh Moumen (1925) entre autres plaignants, tous contre le caïd Boubekeur, l'affaire Guettioui impliquant Abdelmejid et son frère Bouchaib : (voir la feuille de renseignements rédigée par Coudert le 5 janvier 1923). Il est expédient de signaler que d'après les rapports rédigés par Rey (1917) et Weisgerber (1917), le caïd Boubekeur était de mauvaise condition physique, peu apte à monter à cheval pour assurer le contact avec les contribules lors des longues randonnées sur le terrain (v .feuille de renseig. rédigée à Settat le 30 novembre 1917 par le chef de bataillon, chef du contrôle de la Chaouïa sud, Mr.Rey, et la feuille de renseig. rédigée à Settat le 8 février 1917 par Weisgerber).
[59]- Le seul cas du caïd Ali révoqué en 1913, par arrêté viziriel, et astreint à la résidence forcée à Mazagan jusqu'à 1919, date de sa libération.
[60]-Lettre de Coudert au 30 octobre 1926, Carton n° 227c, B.G.R.
[61]- Ce notable devenu lui – même caïd, mort en 1947, fut nommé, sur proposition de son frère le caïd Boubekeur et avis favorable de son ami Coudert, 2ème Khalifa du caïd des Mzamza chargé des affaires de la ville de Settat, le 26 février 1925 (c .lettre de Coudert à la même date, Carton B.34 ; B.G.R). Un arrêté du contrôleur civil, portant création de ce poste, incombe à Abdelemajid les charges des affaires de la ville « vu le nombre croissant d'affaires administratives et judiciaires dans la ville, affaires qui absorbent outre mesure le caïd des Mzamza et ne lui laissant plus le temps de s'occuper convenablement du reste de la ville » (Ibidem). Il accéda par la suite, au poste de Khalifa du Pacha Driss ben Djillali Lahrizi, sous les auspices du contrôleur civil M .Coliac, pour être promu au poste de caïd, juste après la révocation se son frère Bouchaïb.

pouvoirs d'ordre policier, il est censé assumer ceux conférés à un magistrat. A cet égard, ses charges tout en étant situées au milieu, entre celles du Cadi et celles de Nadir Al-Madalim, sont respectivement subordonnées à l'office de ces deux fonctionnaires ».[62]
L'histoire nous enseigne, en plus, qu'il y avait des cas où «un Mouhtassib courageux a adressé des reproches même à des Cadis jugeant incorrectement, ou dénoncé des docteurs coupables d'enseignements non-conformes à l'Idjmaâ»[63].Or, Si Abdelmejid n'a ni les **compétences**, ni l'**expérience** pour occuper ce poste. Mais,pour les autorités qui faisaient la concession, il est tout à fait loisible,pour le fils du caid Maâti, de concilier les charges de **l'administration politique** et du **contrôle des marchés** puisqu'en fin de compte, il les mettra conjointement au service de l'expansion coloniale.
D'autres fonctionnaires ont sollicité le poste de mouhtassib de Settat : il s'agit de Si Kaddour ben Lâarbi [64] l'ancien « Amin » des troupes marocaines collaboratrices, Si Mohammed ben Rahhal [65] interprète à la gérance générale des séquestres depuis 1923, Si Abdelmejid ben Abbas Bargach [66] et Si Mohamed ben Smaïn Zemmouri [67]; deux commissaires municipaux à Settat. On leur répondait, au début, que les autorités centrales n'aperçoivent nullement l'utilité de doter la ville d'un mouhtassib, puisque **cette fonction est l'un des pouvoirs exercés par le caïd lui-même**. Il fallait attendre l'avènement du Pacha Si Thami El Moqri, pour décerner ce poste à Si Mohamed ben Smaïn.
La corruption et la désorganisation, au sein de l'appareil judiciaire en Chaouïa, au cours de la fin du XIXè et le premier quart du XXè siècle, demeurent l'un des thèmes les plus frappants et les moins débattus. Outre les controverses des Cadis, quelques uns firent preuve de négligence excessive et de contrefaçons, dans l'exercice de leur juridiction. Et les cas sont là et d'une surabondance injurieuse et indubitable aussi[68].

[62]-The social structure of Islam, by Reuben Levy, Cambridge university press, 1979, p (334).
[63]-Voir Encyclo.de l'Islam, id, tome III, p (504).
[64]-Kaddour ben Larbi Soussi avait sollicité, à maintes reprises, la fonction de mouhtassib (lettre du 18 mars 1924, et recommandation du Lieutenant Colonel Huot rappelant ses services pendant les étapes de la pacification) mais le secrétaire général du protectorat Mr .Sorbier répondait par un « non » catégorique (C .n° 2396, 9 avril 1924).
[65]-Ben Rahhal, après sa fin d'étude en 1912, travaillait comme « Adel » et se considérait comme « collaborateur des français» (C .sa lettre du 17 février 1927 adressée au secrétaire général du protectorat). La réponse lui parvenant, expliquait clairement qu'il ne saurait être question d'instituer une fonction exercée jadis par le caïd de Settat. C'est d'ailleurs la même réponse de Coudert (C.A 1533, lettre du 24 avril 1920 n° 228.S.M).
[66]-Chap. (9).
[67]-Feuilles de renseignements concernant les deux notables (C : B 35, 18 janvier 1938). Si Mohamed ben Smaïn, né en 1887 à Azemmour, est fils de Smaïn ben Mohamed ben Tahar ex – khalifa du Pacha d'Azemmour. Il était commerçant en tissus et s'occupait de la Société Indigène de Bienfaisance de Settat. Commissaire municipal et membre de la Chambre de Commerce de Casablanca (en 1932), il accéda au poste de mohtassib et fut désigné, en compagnie de Si Abdelkrim ben Hadj Chraïbi, pour faire partie des commissions régionales de surveillance des établissements pénitentiaires instituées par arrêté viziriel du 4 juin 1941. Ainsi, il fut chargé de superviser le pénitencier d'Ali Moumen (B.O n° 1497 du 4 juillet 1941 p (702)). On lui décerna, en 1929, la décoration du grade Chevalier du Ouissam Alaouite.
[68]- Les réclamations de Boubekeur Chentoufi, cadi de Mediouna, contre Allal Chraïbi, cadi de Casablanca, et les répliques de celui – ci (C. lettre de 30 décembre 1923 et du 17 septembre 1924, etc.

Le caïd Hadj Maâti avait souvent, de surcroît, refusé tout contrôle des biens du Makhzen.

L'interférence entre ses propriétés et celles de l'Etat dont faisaient constat les **Oumanas**, ressort désormais de son pouvoir suprême. Il a su constamment tirer bénéfice aussi bien de ses alliances que de la corruption des appareils makhzeniens.

Le contexte historique, socio-économique du Maroc, à la fin du XIXè siècle et au début du XXè (pénétrations manifestes et latentes des puissances impérialistes, fiscalité excessive, soulèvements et désordre, faiblesse de l'Etat ...) n'ont fait qu'accentuer le despotisme et l'autonomie dont jouissaient les caïds de la Chaouïa en général, et Settat en particulier.

B.G.R – Arch) ; Mohamed ben Tahar, cadi des Beni Meskine (El- Boroudj) blâmé pour avoir conservé 6 mois par devers lui, sans avertir le créancier de l'argent qui lui avait été remis en exécution d'un jugement (Cf. feuille de renseig. le concernant, 22 décembre 1922. Carton B.36. Si Mohamed fqih, enseignant le droit à une dizaine de tolbas à Beni Meskin, né en 1856 à Zaouïat Aïn Blal et nommé par Dahir au mois de juillet 1910, possédait, outre sa maison natale à Aïn Blal, et celle qu'il habite à El-Boroudj, des jardins, 35 h .de terres labourables, 5 mulets, 6 chameaux, 5 chevaux, 20 boeufs et 600 moutons. La note du contrôleur Caillat faisait à son sujet, une mention de susceptibilité « de subir trop facilement l'influence de son caïd » (Note annuelle du 21-2-1920.Carton B.36).

- Les adouls Larbi ben Tahar, Abdellah ben El-Maâti, Mohamed ben Bouâzza, Jilali ben Mohamed et Abderrahmane ben Tahar (frère du cadi susdit) réclamèrent l'investiture d'un cadi originaire de Beni Meskin, juste après la nomination du grand Âlem, ex-attaché au contentieux des Habous, Si Abdellah El-Yedri,à la place de Mohamed ben Tahar décédé le 4 juillet 1925. Les adouls précités contestèrent la véracité des démarches du nouveau cadi, l'accusèrent d'escroquerie, tout en galvaudant la Résidence contre lui (réclamation remise au service des contrôles civils par les adouls signataires, le 16 janvier 1926).

- L'affaire de Mohamed ben Badoui Mzabi El-Farsi (Lettre du cheikh Mohamed ben Arbi Ed-Doukkali, adressée au fqih et cadi Ahmed Ezzemmouri, le concernant, au 19 novembre 1923, n° 6653, in Dossier le concernant - Archives de Mzab.B.G.R).

- L'affaire de Mohamed ben Mohamed ben Âzzouz El-Bouziri, révoqué en 1913 pour faux et perceptions injustifiées, et proposé par le cadi de Settat (sic !) pour réoccuper le poste d'adoul, après une suspension de dix ans ; proposition dûment protestée par le caïd Tounsi (lettres le concernant émises par Lyautey le 29 janvier 1920, n° 457 ch ; Maitrat le 11 avril 1916- n° 1482.R ; le contrôleur civil de Settat le 2 mai 1923-n° 1998.cc avec avis favorable tout en faisant remarque de « pénurie réelle de bons adouls » ; et le secrétaire général du protectorat le 15 avril 1924, n° 1200 S.C.C ; voir aussi la lettre éloquente dans laquelle Ben Âzzouz relate la connivence du cadi de Settat Mohamed ben Bouchta et le caid des Od.Bouziri, et propose finalement, en contrepartie, ses services d'informateur ! (1er Hija 1341H, Dossier le concernant).

-L'affaire du cheikh Si Mohamed ben Hadj Djilali des Baours (tribu des Mzamza) révoqué pour « avoir tenté de tromper sciemment le contrôleur du tertib » (lettre de Coudert au 21 mars 1923). Dans le procès de celui-ci, il est fait état de très nombreuses dissimulations relevées par le contrôleur, au terme desquelles plusieurs peines de prison furent infligées à une dizaine des indigènes de Moualin El-Oued et à autant des Od.Yedder. Et c'est après les plaintes des contrôleurs du tertib contre ce cheikh qui a « omis de faire recenser tous ses parents et sahabs qui habitent autour de sa maison » que la décision de révocation fut prise (Carton B.34).

- Pour une conception globale de la corruption manifeste des magistrats, voir : Ibn Al-Mowaqqit dans son « Rihla Morrakuchia », tome (2), pp (151-156), éd.Mostapha Babi Al-Halabi, Caire, Egypte, 1351 H (Juillet 1932). Une approche commentée et archivée n'en sera pas moins instructive.

La réforme administrative qu'avait apportée Moulay Hassan I, pour la bonne gestion des ressources locales, n'avait pas porté ses fruits. Quoique les nouvelles circonscriptions caïdales et l'avènement des Oumanas[69] virent le jour, le caïd Hadj Maâti ne s'inclinait guère aux directives de l'autorité centrale. Pour une personnalité impérieusement imposante, qui a strictement refusé en 1885 à la délégation des **oumanas** du pouvoir suprême l'acquisition d'un "Aguedal Royal" à Settat[70], il est si difficile de s'en acquitter une simple concession.

Le ***Seigneur de Settat*** fit toujours la sourde oreille aux missions officielles visant à délimiter ses domaines personnels et ceux du Makhzen[71]. Il eut – selon la version de Marthe et Gouvion – à « *déployer une bien fine diplomatie pour échapper dans le même sens, à l'emprise de ses souverains. Maintes et maintes fois il dut, après une enthousiaste et grasse réception, renvoyer les oumanas venus vers lui avec des sacs pleins de réaux afin d'acquérir l'emplacement de « l'aguedal rêvé ». Et chaque fois le caïd, fort généreux, d'ailleurs, leur remettait une somme équivalente à celle proposée, agrémentée toutefois de force cadeaux pour le souverain : ce qui se terminait généralement - tout est bien qui finit bien ! Quitte toutefois, à recommencer...- par une heureuse et princière alliance. C'était pour le moins une agréable et courtoise manière d'affirmer avec le poète : « C'est mon Potsdam à moi ! »*[72].

Par ailleurs, le caïd Maâti se régalait à concurrencer les autres pachas et gouverneurs en matière de « **Hdiya** » (cadeaux royaux imposés aux tribus pendant les trois fêtes religieuses), et le Dr. F. Weisgerber raconte dans un fameux passage comment il était témoin, lors de la clôture de Ramadan 1215 H (Février 1898), de la majestueuse "hdiya " « que la tribu des Mzamza offrit à Moulay Abdelaziz (...) : dix esclaves mâles équipés et armés de pied en cap et dont chacun tenait, d'une main, un cheval complètement harnaché, de l'autre, un sac de duros »[73].

Il s'avère, selon les observateurs, que le bakchich était un vice licitement institutionnalisé et généralisé, de sorte que « le caïd qui veut acheter sa charge doit savoir, à gros flots, faire couler l'or dans la "Chkara"[74]jamais rassasiée de ces conseillers (vizirs) sans scrupules. Mais voilà le caïd désigné : il a en main le parchemin signé du maître, le Dahir, qui le fait chef de sa tribu. Sans retard, il prend possession de son poste. Ses besoins sont nombreux, ses dépenses ont été grandes pendant son séjour près des vizirs ; pour rentrer au plus vite dans ses débours onéreux, préoccupé de sa seule personne – car peut-être demain son caïdat sera acheté par un concurrent plus fortuné et plus offrant - il amasse, il pressure ses administrés qui se laisseront faire jusqu'au jour où, n'en pouvant plus, ils se lèveront en masse contre leur oppresseur. La

[69]- Naima Harraj Touzani souligne dans son mémoire de D.E.S ayant pour sujet les Oumanas au Maroc sous Moulay Hassan I, que l'effectif des Oumanas en Chaouia était de 41 outre 34 Chioukhs, et qu'ils touchaient leurs primes directement des tribus.

[70]- C.Barrouquere – Claret (1919), pp (51-52).

[71]- Ibid, p (52).

[72]- Marthe et Gouvion: Kitab Aâyane El- Maghreb El- Aqça, Alger, 1939, p (557).

[73]- F.Weisgerber: Casablanca et les Chaouia en 1900, Casablanca, 1935, pp (82-83).

[74] Chkara : cartable

maison alors sera démolie, ses biens razziés jusqu'au dernier et le tyran ne devra son salut qu'à une fuite précipitée »[75]. C'est une dialectique fatale, valable aussi pour Hadj Maâti, comme nous aurons l'occasion de le relater ultérieurement. Hâtons-nous de dire que bientôt, et sous le règne de Moulay Abdelaziz, ce même caïd récupéra sa fonction de percepteur et agrandit, par conséquent « le domaine que ses prédécesseurs lui avaient transmis (…) au préjudice de nombreux particuliers qui reçurent des compensations, parait-il, infimes »[76]. Aucune réclamation, ni aucun procès judiciaire intenté par les parties plaignantes n'ont donné de suite favorable. Seules les autorités françaises d'occupation, en contrepartie d'un ***statu quo***, ont pu acquérir des biens dont le caïd « fit largesse à l'administration militaire »[77].

Les composantes de l'espace urbain subissaient continuellement, en l'absence de tout contrôle, l'extrapolation du domaine caïdal sur le domaine public. Le colonel Marcel Simon (1912) rapporte dans une notice, que le procès des délibérations de la commission des Oumanas venue de Marrakech « pour réviser les biens makhzen des Oulad-Bou- Rezg[78], et en particulier, y incorporer l'enceinte de la nouvelle localité » a disparu[79]. Il ajoute qu' « Abdelaziz en envoya une seconde quelques années plus tard ; et le Hadj Maâti qui faisait les plus grandes difficultés pour laisser incorporer Settat au Makhzen était encore en pourparlers avec le Sultan, lorsque nos troupes entrèrent à Settat »[80].

Paradoxalement, après la compagne de 1908-09, les forces de l'occupation française ont procédé à la réorganisation du système des droits du marché à Settat, pour l'aménagement des sources et des puits et les travaux publics ; ces droits rapportèrent mensuellement environ **8000** pesetas hassani à la ville de Settat ! La répartition équitable de ce butin finit par acheminer **30%** des droits vers la caisse du Makhzen à Casablanca ; **50%** au service des affaires des indigènes de chaque circonscription pour servir aux travaux publics ; **10%** sont attribués au caïd[81] ; **10%** au collecteur[82].

[75] G. Trengua : Les Chehaouna – notes sur les Mediouna et les Oulad Zian, in Bulletin de la société de géog. d'Alger et de l'Afr. du nord, 14ème année, 1909, 1er trimestre, p (14). Dr. Weisgerber (1909), pp (81-84). Selon les dires de Si Omar Khétib, secrétaire du grand vizir : « En tribu, le caïd, exerce avec plus de simplicité un pouvoir non moins absolu. Sur un signe de lui, les silos se peuplent de prisonniers et le bâton frappe les plantes des pieds tannés et recuits par les soleils et la poussière ». Conférences Franco-marocaines, tome II, (op.cité), p (150). En d'autres termes, c'est le souverain suprême dans sa tribu, et l'humble esclave aux pieds du Souverain Suprême !!

[76] - Barrouquere (1919), p (53).

[77] Ibid.

[78]- Oulad –Bou –Rezg : fraction de la tribu Mzamza à laquelle appartient la famille du caïd Maâti

[79] - Marcel Simon : Settat / ses caïds - ses origines, in Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord, 17ème année, 1912, 3ème trimestre, p (355).

[80]-Ibid.

[81] En 1906, un caïd touche une somme mensuelle de plus de 100 réaux douros (équiv. de 500 pesetas).A souligner qu'en 1908, 250 pesetas suffiraient à l'achat d'une esclave ; et le budget mensuel d'une famille de 6 personnes ne dépassait guère la somme de 25 ou 30 réaux (Voir. Abdelilah Fassi. Op.cité).

[82] Ernest Vincent : La situation économique de la Chaouïa, in L'indicateur marocain, 1910 – Février, 3ème année, Maison Fabarez, Tanger, p (11).

Le caïd et le système de protection

Hadj Maâti, tout en s'appuyant sur les procédures d'expropriation, de mainmise et de confiscation, toutes homologuées par le cadi et ses âdouls, choisit le point stratégique et culminant pour la construction du centre commercial de la ville. Sur la route Casablanca-Marrakech « **une centaine de petites boutiques réparties de 30mètres de large** »[83]. Au milieu d'une agglomération en constante croissance, les boutiques et magasins bordant l'avenue du Capitaine Loubert (actuellement : Bd. Hassan II) donnaient lieu à une densité commerciale qui s'ajoutait aux souks hebdomadaires de la ville. Settat formait déjà le chef – lieu « où les voyageurs et les caravaniers trouvent des ressources et des plaisirs qui agrémentent leurs déplacements entre Rabat ou Casablanca et la capitale du sud»[84]. Ces centres commerciaux dont la genèse promulguait la naissance d'une classe bourgeoise, précipitaient également le processus d'une urbanisation précaire et épiphénoménale, comme on aura l'occasion de le constater ci – bas (chapitre II). Le Général d'Amade, dans son rapport, remarque que les boutiques du caïd Maâti « se louaient au taux mensuel de **30** et **50** francs »[85]. Quelques boutiques dont le nombre atteint quatorze, ont été constituées en biens Habous par le caïd. Leur revenu est fixé aux environs de 320 pesetas.h. mensuellement. Même ces immeubles n'ont point été épargnés du pillage organisé au cours de la "**Siba**". L'enchevêtrement de la dimension symbolique (appartenance au domaine du Makhzen) et la dimension économique (investissement consolidant l'usufruit du caïd dont il fut l'œuvre, aussi bien que des fonctionnaires nommés par le Makhzen) faisait, des biens Habous, une cible incontournable.

Au cours de la conquête de 1908, ces boutiques furent l'objet d'un pillage massif, et l'épisode narré par le Capitaine Paul Azan projette la lumière sur cet événement politiquement fort significatif :

« La porte est imposante et d'allure moyenâgeuse : mille détails, dans ce pays évoquent des souvenirs féodaux. La grande rue de Settat est large et spacieuse : elle est bordée de boutiques abandonnées, petites chambrettes uniformes éclairées chacune par leur porte, et dans lesquelles sont épars des débris provenant du sac de la ville. Le long des murs, des malheureux vêtus de haillons, accroupis, porteurs de bâtons au bout desquels se balancent des chiffons autrefois blancs, sont les seuls habitants qui n'ont pas fui ; ce sont des gens de condition inférieure, dont quelques juifs »[86].

Par conséquent, si le caïd Hadj Maâti se réjouit lui, d'avoir été réinstallé dans son immeuble et ses fonctions, soutenu par ses nouveaux alliés[87], ces évènements

[83] -Casablanca et les Chaouïa, Tome (2), p (255).

[84] -P.Tubert : La Chaouïa, in Bull. de géo. D'Alger et de l'Afr. du N.19ème année, 1er trimestre, 1914, tome XIX.
Imprimerie algérienne, 1916, p (68).

[85]- D'amade : Campagne de 1908 – 1909 en Chaouïa, Librairie militaire R. Chapelot et Cie, Paris, 1911, p (127).

[86]- Paul Azan : Souvenirs de Casablanca, Librairie Hachette et Cie, Paris 1912, p (54).

[87]-I.e : les forces de colonisation.

catastrophiques avaient des répercussions non moins graves sur les conditions des mosquées dont tous les témoignages oculaires s'accordent sur leur situation lamentable.

Le caïd et la guerre contre les protégés

En effet, les archives regorgent d'une masse importante de documents relatifs aux litiges entre le caïd Hadj Maâti ,les protégés,les censaux et les consuls. Avant l'occupation militaire française « la confiscation progressive au profit des maisons de commerce européennes, du commerce régional, puis local que détenaient les caïds, a successivement poussé ceux-ci à soutenir la cause des souverains et prétendants qui déclaraient vouloir rendre le pays plus indépendant »[88]. Ainsi, le conflit si aigu entre ces deux antagonistes visant à mettre les richesses du pays en péril, a fini, en Chaouïa, par dégénérer en des exactions et des incarcérations d'une dizaine de censaux, par le même caïd[89]. Corrélativement, il faut soutenir que le phénomène de protections était, en une partie majeure, une réponse logique à la dictature de ce caïd qui, durant son mandat, a si profondément modifié la carte foncière des territoires qu'il a administrés en **Magnum Signoris**. Plusieurs notables étaient obligés, faute d'autre solution efficiente, de se procurer des protections pour empêcher la séquestration de leurs biens, et restreindre autant que faire se pouvait, les pratiques totalitaires des caïds. Mais le conflit n'a fait qu'exacerber l'anarchie et, par la même occasion, exaspérer les Consulats contre le Makhzen et ses fonctionnaires locaux, en vue de réclamer d'autres concessions. Ainsi, le cycle d'hystérésis se déclencha, après une longue période d'entropie de la souveraineté.
En effet, le jeu de force entre les censaux, les protégés, leurs protecteurs et les caïds, penchait en faveur de ces derniers. Georges Jarry affirmait que « le Sultan se refuse à révoquer les fonctionnaires qui contrecarrent notre action, et dans ce cas nous ne pouvons user que de conseils et de persuasion. Cela est d'autant plus étrange que c'est nous qui avons restauré le pouvoir du Makhzen »[90]. Malgré le ton exagéré de ce jugement qui fait abstraction des séquences de projets de réforme interne, un paradoxe demeure toutefois inaltérable et consistait à ce que les " Mokhalits" défendant leurs intérêts, surveillaient de près l'autorité des caïds et accusaient constamment leurs exactions, alors que le Makhzen, sous couvert de combattre la pénétration sous-jacente des étrangers, prêtait concours aux dispositions caïdales, d'où la vénalité de la justice momifiée par cette subordination.

[88]- Paul Pascon : Le Haouz de Marrakech, Tome (2), Rabat, p (407).
[89]- Bouchaâra (1987) a énuméré quelques exemples : Hadj Maâti ben El-Fatmi, vol (II), p (885) ; Hadj Mohamed ben Arbi Mzamzi, p (845) ; Mohamed ben Djilali El- Qadmiri, p (867) ; Hadj Brahim ben Kaçem, p (843) ; Hadj Bouchaïb ben Mohamed ben Ômar, p (896) ; Abou Mhammed ben Thami Loâraibi, p (940) ; Mohamed ben El-Mekki Mzamzi, p (940).
Voir aussi Allal Lakhdimi : « Âwaqib At-Tadakhol Al-Eurobbi Bi Chaouïa », in Revue de la fac. des lettres et sc.hum, Rabat, n° (11), 1986, pp (37-45).
[90]- Georges Jarry : Les intérêts de la France au Maroc, éd Emile Larose, Paris, 1911, p (142).

Quelque soient les démarches prises en Chaouïa, l'objectif du Makhzen a été toujours de désamorcer la crise politique et surtout son étendue militaire. Dans ce contexte, le grand-vizir Ba Hmad a travaillé à intégrer les Chorfas, dans cette mission d'apaisement et d'obéissance au Makhzen. Ainsi, « la mission des Chorfas consistait également à espionner les groupes les plus turbulents et à évaluer leurs forces et leur capacité de résistance »[91]. Mais les évènements n'ont fait qu'aggraver la précarité de la crise et coûter cher au Trésor de l'Etat. Aussitôt après les actions militaires entreprises en Chaouïa (en 1896-97), les réclamations des protégés portaient sur des indemnités énormes et les légations « organisèrent même des démarches conjointes pour en hâter le paiement »[92]. Le nombre de réclamations atteint son paroxysme au cours des événements de 1907-08. « Plus de 3.500 réclamations, celles des ressortissants étrangers incluses » d'un montant dépassant le chiffre de 26.000.000 de francs[93].
Même les démarches menées sur le terrain par les fonctionnaires du Makhzen (Caïds et Oumanas), juste avant l'établissement du Régime de Protectorat, dans l'objectif d'impliquer les protégés dans le paiement des taxes et impôts, n'ont pas donné leurs fruits. Ce Régime, d'une nouvelle envergure et vitalité politique, devrait, par la force des choses, prendre le relais au régime capitulaire, son archétype biologique !

[91]- Mohammed Kenbib : Les protégés – Contribution à l'histoire contemporaine du Maroc, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, 1996, p (272).
[92]- Ibid, p (205). Les cas de Mohammed ben Ali Mzabi protégé anglais et son frère protégé français ; Samuel Benaroche (Kenbib, pp (205-206)).
[93]- Ibid, p (206-210).

Schéma d'interférence des composantes du makhzen local dans la gestion du champ religieux

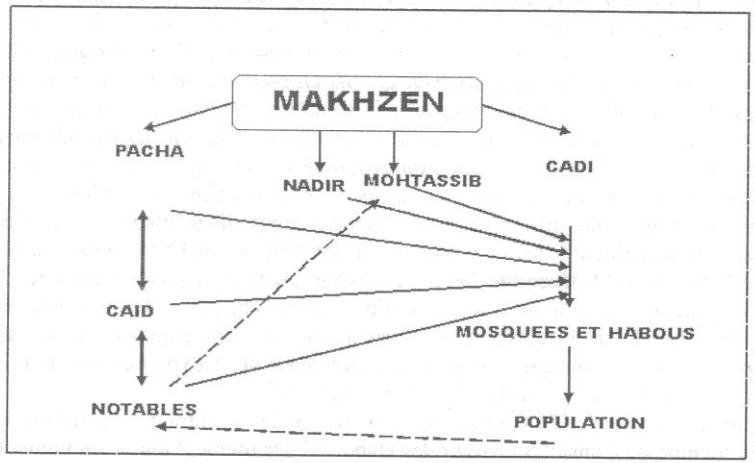

C'est d'ailleurs ce que M.Rey affirme en expliquant les dispositions du Dahir du 12 août 1913.Pour lui « rien n'est changé pour ce qui concerne les acquisitions faites par des étrangers. Il est simplement précisé que les Pachas des villes, et dans certains cas, les caïds, ont seuls qualité pour délivrer les autorisations d'acquérir indispensables. En outre, les cadis, pachas et caïds devront tenir un registre spécial pour inscrire, par ordre d'arrivée, les demandes de renseignements ou d'autorisation dont ils sont saisis, ainsi que les réponses faites à ces demandes » [94]. Auparavant, et à chaque nouvelle occupation instaurée par la loi du plus fort, à travers les conflits tribaux et l'anarchie régnante au XIXè siècle, les titres de propriétés se trouvaient actualisés par les âdouls et le cadi de la tribu victorieuse. Les vainqueurs culbutant les fractions hors du territoire occupé, établissent les appareils de la nouvelle répartition foncière. Ce darwinisme tribal, basé sur la loi du plus fort, se trouve régulièrement fortifié, consolidé par l'Etat visant la soumission des tribus présumées rebelles, ou par les catastrophes naturelles entraînant la peste et la famine. Ainsi, les « Harkas » des caïds, tout en se voulant porteuses de richesse et de prospérité, soulevèrent, au demeurant, le point névralgique de la mauvaise répartition des terrains conquis et des biens dépouillés, subordonnée souvent à la hiérarchie makhzenienne dont le sommet est occupé évidemment par le caïd. Et « autant le caïd a de latitude pour agir, au besoin par la force, autant le cadi,

[94]- M. Rey : L'immatriculation foncière au Maroc. Cours préparatoire au service des affaires indigènes. Imprimerie Jacquet et Arlaud, Rabat, 1928, p (12).

enserré dans les minutieuses prescriptions du **Chrâ** الشرع, comme une momie dans ses bandelettes, apparaît comme une autorité purement morale »[95].

Sous le Protectorat « *les mesures étaient prises, par les autorités françaises pour conserver au Makhzen son patrimoine domanial. Les caïds et le Cadi étaient avisés que les terrains en question, dont l'inventaire avait été dressé par leurs propres soins, ne devraient être l'objet d'aucune transaction. Les individus ou collectivités qui jouissaient des dits terrains étaient invités à soumettre, s'ils en possédaient, au Chraâ compétent, les titres de propriété en vertu desquels ils s'étaient attribués la possession de ces terrains. Le cadi reçoit l'ordre de faire délimiter sans délai et aussi exactement que possible par des âdouls, toutes les terres makhzen. Tous les actes de délimitation étaient enregistrés, homologués et déposés aux archives de la mahkama* »[96]. Ainsi, le tribunal tranchant les litiges, une infime partie des biens détenus illégalement par le caïd Hadj Maâti et d'autres notables, devait retourner au domaine du makhzen. Quant aux biens Habous, le Dahir du 11 décembre 1912 (1er Moharram 1331) a conféré à Ahmed El-Jai, directeur général des Habous, de « constituer, dans chaque ville, une commission chargée d'opérer la reconnaissance et l'évaluation des biens Habous. La commission comportera : deux commerçants experts, 1 expert agricole, 1 expert en constructions, 1 expert en menuiserie, 1 architecte ou agent technique »[97].

Le Dahir du 12 mai 1914 (16 Joumada II 1332) a entraîné la restructuration d'organigramme du Conseil Supérieur des Habous[98]. De même, l'entrée en vigueur de la nouvelle législation Habous, a permis de déceler plusieurs irrégularités. Ainsi le dahir du 2 décembre 1913 (3 Moharram 1332) constate que les cadis autorisaient des échanges et des constats de location de biens Habous privés ou de biens Habous constitués au profit des zaouïas, pour une durée variable atteignant parfois 60 ans ! Ces faits constituent de très graves inconséquences auxquelles il conviendrait de remédier[99].

Quant au dahir du 13 juillet 1913 (8 Chaâbane 1331), il fixe les attributions du Service Central des Habous et exige l'ouverture d'autant de registres (en nombre de 8) que la surveillance la plus complète des nadirs et de la fiabilité de leur gestion[100].

La décision résidentielle du 20 août 1914 venait-elle aussi de délimiter le champ d'action du fonctionnaire des Habous. Elle a déchargé les Habous des soins d'hygiène, considérant qu'ils n'ont à leur disposition ni les ressources pécuniaires, ni le personnel nécessaire pour assurer un entretien répondant aux normes optimales modernes de l'hygiène. Les dépenses afférentes aux travaux d'hygiène, d'entretien des murs d'enceintes, des portes des villes, des rues, etc, devraient être à la charge des municipalités ou des services des travaux publics.

[95] -Conférences Franco-marocaines, op.cit, p (148).
[96] -Arensdorff : La province des Oulad Saïd, société d'édition et de publicité marocaine, 1917, Casablanca, p (35). Chraâ est une appellation populaire de « Ach-Charâ » الشرع (i.e.le droit islamique).
[97]-Textes concernant l'Administration des Habous, Direction des Affaires Chérifiennes- Administration des Habous, Rabat, 1925, p (6).
[98]-Ibid, pp (34-35) – BO n°83, 29 mai 1914.
[99]-Ibid, pp (28-29).
[100]-Ibid, p (8).

Faut- il souligner, en conclusion, que malgré les dispositions de la circulaire vizirielle du 1er novembre 1912 « soumettant toute mutation immobilière à des formalités préalables destinées à en assurer la régularité.. et décidant que seuls les cadis des villes et ports, à l'exclusion des cadis ruraux, auraient désormais qualité pour dresser les actes…de même que seuls les gouverneurs des villes et ports, à l'exclusion des caïds de tribus, auraient le pouvoir de délivrer valablement aux étrangers, au nom du makhzen, l'autorisation d'acquérir des immeubles conformément à l'article 11 de la convention de Madrid et à l'article 60 de l'acte d'Algésiras»[101] ; rien de spécial n'a vraiment changé dans l'administration de Settat en particulier, et de la Chaouïa en général. Le despotisme caïdal reste hors contrôle, et les dérogations des caïds de Settat continuent à proliférer, aux yeux des contrôleurs militaires et civils, à l'encontre de la circulaire du 8 janvier 1913 confirmée par le dahir chérifien du 11 novembre, promulguée le 28 janvier 1914[102] (V. Tableaux de condamnations).[103]

[101]-Henri Gaillard (1916), p (29).

[102]- Il concerne la limitation des condamnations que les Caïds et Pachas prononcent à 15 jours, et la défération des crimes et délits passibles d'une peine de plus d'un an de prison et de 1.000 PH d'amende, au Conseil des Affaires Criminelles à Rabat (H.Gaillard, pp (32 – 33)) – Voir aussi la conférence de Si Omar Khétib (1917), pp (157-158). Les peines capitales étaient du ressort du Sultan, et Si Omar précise que ces peines n'étaient, en fait, presque jamais infligées. D'ailleurs, toutes les affaires d'infractions passibles à plus d'un an ou 1.000 pesetas et les propositions de peine qui s'ensuivent, étaient soumises par le grand vizir, à l'agrément du Sultan. Ces textes subiront des amendements ultérieurs.

[103]-Renseignements rassemblés en tableaux sur les bases de données exposées dans les dossiers du Carton n° A.790 (B.G.R).

Exemples de condamnations rendues par le caïd Bouchaïb ben Hadj Maâti[104]

1926(1)	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	sept	Oct	Nov	déc
Pour vol	16	13	17	17	7	14	23	18	11	17	12	38
Pour delits divers	72	39	41	62	71	76	107	44	95	98	56	14
Amendes	32	16	25	43	46	50	51	26	54	64	36	20
Affaires civiles traitées à La Mahkama du Caïd	97	112	66	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	217	180	149	122	124	140	181	88	160	179	104	72

1927(2)	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	sept	Oct	Nov	Dec
Pour vol	10	11	11	2	5	14	2	20	17	16	25	12
Pour délits divers	37	59	54	39	6	8	13	25	64	77	69	41
Amendes	29	25	30	29	52	25	21	33	48	41	24	25
Total	76	95	95	70	63	47	36	78	129	134	118	78

+ 46 mendiants ou vagabonds présentés aux autorités pour être refoulés dans leurs villages d'origine, au mois d'octobre.
++ 3 mendiants ou vagabonds refoulés, au mois de décembre.

[104]-Bouchaïb (1886- 1948 ?) khalifa de son frère le caïd Boubekeur (1877-1926), il lui succéda après son décès. Les détenus de la Mahkama des Pachas et caïds sont incarcérés, soit à la prison du caïd située à Zanqat At-Tawhid réservée aux courtes durées, soit au pénitencier d'Âli Moumen devenu opérationnel dès 1916.
Le destin justicier a voulu que ce même caïd soit, à son tour, limogé, après s'être impliqué - selon des témoins - dans un meurtre atroce dont le scénario est encore gravé dans la mémoire collective des anciens Settatis.

Echantillons de comptabilité des Habous de Settat [105]		
Excédents de recette	**Années**	**Mois**
2110.86 PH	1335H-1917	Hija
578.70PH (1)	1336-1918	Rebiâ I
1394.50PH	1336-1919	Rejeb
1797.76PH	1338-1920	?
5343.94Frs	1338-1921	-
5146.35Frs	1339-1921	Chaoual
6968.30Frs	1339-1921	Kaâda

Le contrôle des Habous a invité le Nadir de Settat à employer l'huile pour L'éclairage des mosquées, les bougies coûtant très cher.

[105]-Renseignements issus des archives de Nidarat de Settat, Carton n° H.64, B.G.R.

Récapitulatif du registre sommier relatif au mois de Rebiâ I -1336 H :

Recettes

Perception des loyers des immeubles.....0504.00

Dépenses

Salaire du Nadir [106].....0050.00
Solde prélevé du compte(5/100).....0025.20
Traitement du personnel.....0122.50
Garniture de mosquées dépourvues de nattes.....0115.00
Restauration d'une mosquée et autres.....0028.75

= 0341.45

Excédent du mois susmentionné.....0162.55
Auquel s'ajoute l'excédent du mois précédent.....0416.15

Excédent jusqu'à ce jour.....= 0578.70

[106]-Le Nadir des habous à Settat, en ce temps, fut Kacem ben Abdesslam El-Ghazi Ec-Chaouï.

Tribus et noms du Caïd et son Khalifa	Noms des Cheikhs	Douars (1910) **(2)**	Noms des Cheikhs (1913). Nombre de tentes : 176 **(3).**	Cadi du territoire de Settat	Âdouls des Mzamza **(4)**	Nadir du Waqf (Habous)	Mouhtassib
Caïd : Ali Ould Hadj Maâti Ben Abdelkebir Mzamzi Khalifa : Boubekeur Ould Hadj Maâti **TBIDU DES MZAMZA** 6 groupes Nombre de tentes : 1563 Observation : Diminution de 50 tentes due au rattachement des Maâchat aux Oulad Saïd.	Ahmed ben Bou Djeddi Mokhtar ben Laârbi Mohamed ben Bouchaïb Âmor belhadj bel Maâti Si Mohamed ben Seghir Sid El Hadj Med bel hadj Lahsen Bouchaïb ben Mohamed Driss ben Tahar Ahmed ben Mesrar El Maâti ben Djilali Mohamed ben Hajjaj El Maâti ben Ahmed El kebir ben Aïssa Toumi bel Hadj Bouâzza Ahmed bel Hadj Bel Abbas	**1er groupe** Oulad Arous **1er groupe** Araïr **2ème groupe** Oulad Yedder Derbala **3ème groupe** **4ème groupe** Moulin el-Oued **5ème groupe** Oulad Hamed **6ème groupe**	**1er groupement** Amer ben Bouâzza Louarani Si Mohamed ben Seghir **2ème groupement** Driss ben Tahar Ahmed ben Mesrar Mohamed ben Hajjaj **3ème groupement** El Kebir ben Aïssa Toumi bel Hadj Bouâzza **4ème groupement** Bel Abbas ben Bouâzza El Hadj ben Amor Ahmed bel Hadj	**Mohamed ben Bouchta** **Son naïb: Abdellah ben Bouchta**	**Hadj Ali bel Abbas** **Hadj Abdesslam ben Bouchta** **Abdellah ben Bouchta** **Mohamed ben Djilali Mzabi** **Ahmed ben Abdellah** **Djilali ben Abdllah Jdaoui** **Ahmed ben Salah bel Araïbia** **Mohamed ben Abderrah**	**Al Boukhari**	Pas de poste de Mouhtassib, le Khalifa du caïd se charge de cette Fonction

	ben Bouâzza El Hadj Ahmed ben Abdellah Mohamed ben Bouâzza Kacem bel Hadj Mohamed Ahmed bel fqih Djilali ben Liamani El Hadj ben Mansour Ahmed ben Zakour Si Amor ben Lalounia Si El Hadj ben Aïachi El Hadj Kacem ben Amor El Kebir ben Tahar Kacem bel Hadj Ahmed	Beni Mejrich **6ème groupe** Oulad Lôribi	Bouchaïb **5ème groupement** Kacem bel Hadj Mohamed dit: Bou Kharta Ahmed bel fqih **6ème groupement** Kacem bel Hadj Ahmed dit: Kacem El-K'hal **7ème groupement** El Hadj Kacem ben Amor **8ème groupement : Baôurs** Si Mohamed ben Hadj Djilali		**mane** **Ahmed El Kebir** **Ahmed ben El-Yamani**		
TRIBU DES GUEDANA (1) 2 groupes	Ben Achir ben Rehhal Salah ben Mohamed Bouâbid bel Maâti Sidi	**1er groupe** Moulin El Ghaba					

Nombre de tentes : 728 **(1)** - La mission scientifique coloniale soutient que « Gdana » ne sont pas originaires des Od.Saïd et qu'ils sont des Seraghnas établis par Moulay Ismail chez les Od.Saïd par punition (Voir Casablanca et les Chaouïa, Vol (2), p (214), op cité. Et c'est sur les bases de cette donnée historique que Kampffmeyer soutient l'hypothèse de la transplantation de cette tribu, dans le territoire des Oulad Saïd. [G.Kampffemyer : šāuia in Marokko	Abderrahamane bel Hadj El-Mekki Si Amor ben Ali Si El Houari ben Bouchaib Amor bel Hadj Abdellah Amor ben Djilali El Houari ben Lamfeddel nommé en 1913. Azzouz ben Mohamed Hadj Amor ben Meniar Si Abdelkrim ben Abdellah Hadj Mohamed bel Hadj Abbas Moulay Mhamed ben Tahar Bou Âzza ben Ali Mohamed ben Bouâzza	**2ème groupe** Moulin El-Tirs Oulad Fredj Fraction de Bou Laâouan	**Disloquée en 1913 et rattachée aux commandements des Od.Saïd**					

– Eine historische studie, in Mittheilungen des Seminars für orientalische Sprachen, Jahrgang VI, Berlin 1903, Commissionsverlag von Georg Reimer, S (21)].							

1)- Cette tribu fut gouvernée par le caïd Hadj Maâti en XIXème siècle (Simon 1912, p (353)) et antérieurement par son père le caïd El-Kebir ben El-Madani (Arensdorff 1917, p (19)). Sa dislocation du caïdat de Si Âli ould Maâti fut effectuée en 1913, et elle fut rattachée aux Od.Saïd sous le commandement de Si Laârbi bel Maâti Djmili (illetré mais riche selon Arensdorff, p (34)), secondé par Laârbi ben Djilali (Division administrative de 1914, in B.O du 21 sept.1914 et liste des tribus où le tertib fut perçu en 1914 – Gdana faisait partie du Bureau des Od.Saïd composé des : Od.Ârif, Od.Âbbou, Hedami, Moulin El-Hofra).

2)- Liste nominative établie par le Corps de Débarquement de Casablanca, Répertoire n° 4826-2ème Bureau, 28-04-1910.

3)- 4)- Listes nominatives dressées par le Chef du 2ème Bureau de Settat le 3 mai et le 15 mars 1913.

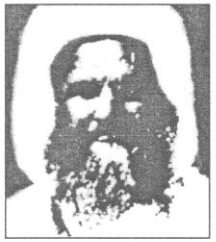

Caïd Hadj Maâti

Caïd Ali

Caïd Boubekeur

Caïd Bouchaïb

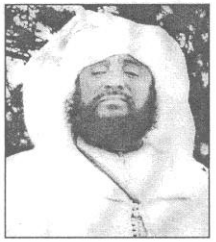

Caïd Abdelmejid

Exemplaire de registre-sommier (1918) de Nadarat des Habous de Settat

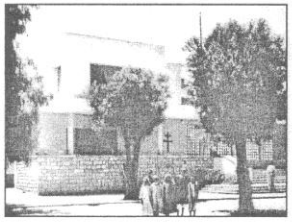

Municipalité de Settat

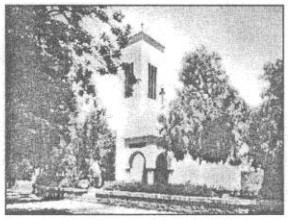

Eglise Sainte-Catherine

Gare de Settat en (1940)

PARADOXES ET AMBIVALENCES

PARCOURS DIPLOMATIQUES ET SIGNES PRECAIRES DE LA DECADENCE URBANISTIQUE

L'attitude de la diplomatie se règle au gré des évènements

Bulow

Je ne sais quelle fatalité dans la conduite des Etats, qui leur fait trouver leur fin au moment de leur plus haute exaltation

La Mothe Le Vayer

Survol sur le contexte international : L'image et le Simulacre

En dehors de la mission militaire française, il existe au Maroc une mission allemande (Rottenburg) en 1888 pour la construction du fort de Rabat[107]. Moulay Hassan formulait, dès 1881, un ardent désir de « créer une marine marocaine, afin de transporter troupes, ravitaillement et munitions d'une partie de ses Etats à l'autre, car la dépense du transport par terre était trop grande ».[108] La première concrétisation du projet de la marine nationale fut l'achat en Angleterre, en juillet 1882, pour 750000 francs, du vapeur El Hassani[109]. Un vapeur, il faut le dire, sans exploit concret. La deuxième étape consistait à se doter d'une marine militaire performante, et c'était le but de l'ambassade de 1890 en Italie. Celle-ci parvenait à faire admettre une mission de trois officiers qui devaient installer des manufactures d'armes dans le but de s'affranchir des importations européennes (Campini, Makina de Fès[110]) cette mission fut commandée par le Major Georgio Brigoli[111], et ensuite par le Colonel Eugenio Ferrara. Le navire Bachir Al-Islam "fut bâti à Livourne par l'entreprise des frères Orlando, et acheté le 4 septembre 1892 pour être consigné au Maroc en 1899[112].

Le bilan de la politique d'Armement«non définie ni maîtrisée par le Makhzen, et appelée par les européens : réforme de l'armée marocaine, était derrière l'existence de 5 missions militaires ; trois officielles (française, espagnole, italienne) et deux officieuses : anglaises et allemandes»[113].

En parallèle, et en vue d'une ouverture aux connaissances scientifiques de l'ère positiviste, et à l'art de l'armement moderne en particulier, l'Etat Chérifien s'intéressant à la formation des cadres[114], envoyait, comme il sera souligné ultérieurement, des missions estudiantines dans les écoles militaires européennes en Allemagne, en Espagne, en Angleterre, en Italie[115].

Moulay Hassan I songeait effectivement au projet de formation d'une armée moderne, compétente et efficace pouvant se substituer aux masses tribales archaïques dites

[107] Dossiers, manuscrits, dactylographies de Paul Azan. B.G.R. Le fort fut appelé Rottenburg, puis Hervé après la colonisation française. Voir aussi Bahija Simou : Al-Islahat Al-Askariya fil- Maghreb (1844-1912), imprimerie royale, Rabat 2000.pp (371-417), et Touria Berrada : missions militaires européennes au Maroc, p (111) in Hespéris Tamuda. Vol. XXV. 1987 Rabat.

[108] J. L. Miège, tome III, p (467).

[109] Id,p (219).

[110] Al-Ithaf, Tome (2), pp (495-500). Pour construire la fabrique d'armes (Makina), une mission Italienne s'installait à Fès en 1888. Touria Berrada, op.cité, p (111).

[111] Dossiers P.Azan ; op.cité

[112] Vincenzo Strika : les relations entre l'Italie et le Maroc depuis la période Napoléonienne jusqu'en 1912, in : le Maroc de l'avènement de Moulay Abdelaziz à 1912, vol (3) université d'été –juillet 1987 Mohammedia, p (162).

[113] Touria Berrada, p (111) op. cité.

[114] Al-Ithaf, T (2), pp (470-471).

[115] A l'institut international de Turin et ensuite aux académies de Turin, Modène, et Livourne.

« tribus guich »[116]. C'est un défit qu'il a relevé sans réticence, mais sans aboutissement concret.

Pour des raisons économiques, le navire Bachir[117] fut vendu à la Colombie via un réseau de négociateurs, sans être utilisé[118]. La manufacture de Fès fut, elle, contrainte à se métamorphoser en fabrique de textile, après un fonctionnement remarquable de production de fusils et cartouches (120.000 unités par mois).

La surtaxation, la corruption généralisée, le régime des privilèges et des protections ont hâté La détérioration de l'Etat. La signature de la convention de Madrid[119] relative à l'exercice du droit de protection (3 juillet 1880) fut, pour le Maroc, un événement nuisible (8). Tous « ces marocains protégés constituent une armée recrutée sur place et sans frais,qui sème le désordre,affaiblit l'autorité du gouvernement en lui opposant de plus en plus, sur son propre sol, l'autorité des puissances étrangères »[120].

En effet, la conférence de Madrid avait officialisé largement la pratique d'ingérence et hâté la destructuration du pouvoir, par l'octroi du droit de propriété aux Européens signataires de la convention « de sorte que l'acquisition de propriétés par les étrangers équivalait pratiquement à l'aliénation de parcelles du territoire national »[121]. Moulay Hassan I, sensible de l'effritement de son pouvoir, écrivit à Si Mohammed Bargach : « Notre administration ne trouve guère, tout le long du pays, une partie soumise encore à son autorité ! »[122]. Ne serait-ce que la fin d'une image de souveraineté Schizoïde ?

Après l'occupation de l'Algérie en 1830 et la Tunisie en 1881 par la France, l'Italie « conclut avec l'Allemagne et l'Autriche la Triple Alliance en 1882, renouvelée en 1887.Elle aboutit ensuite à un accord séparé avec l'Allemagne qui prévoyait l'appui

[116] J.L.Miège, III, p (226).
[117] Al-Ithaf, T (2), pp (503-508).
[118] Vicenzo (op.cit), p (162) et B.Simou (2000), p (356).
[119] Al-Wataïq, Recueil 7.1989, Publication de la direction des archives royales. Imprimerie royale, Rabat. Voir aussi : Traités de la France avec les pays de l'Afrique du Nord : Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc, par E. Rouard de Card, A. Pédone éditeur, 1906 Paris, et surtout les 3 articles ci-dessous :
•Art.1-Les représentants étrangers, chefs de mission pourront choisir leurs interprètes, et employés parmi les sujets marocains et autres. Ces protégés ne seront soumis à aucun droit, impôt ou taxe quelconque, en dehors de ce qui est stipulé aux articles 12 et 13 (c.à.dire impôt agricole et taxe des portes).
•Art.6-La protection s'étend sur la famille du protégé, sa demeure est respectée.
•Art.11-Le droit de propriété au Maroc est reconnu pour tous les étrangers.p (346-349).
•L'article 60 de l'Acte général de la Conférence Internationale d'Algesiras signé le 7 avril 1906 fera allusion aux dispositions de l'article 11 précité, en stipulant que «les étrangers pourront acquérir des propriétés dans toute l'étendue de l'Empire Chérifien et S.M le Sultan donnera aux autorités administratives et judiciaires les instructions nécessaires pour que l'autorisation de passer les actes ne soit pas refusée sans motif légitime. Quant aux transmissions ultérieures par actes entre vifs ou après décès, elles continueront à s'exercer sans aucune entrave ». p (395), ibid.
[120] Germain Ayache : Les écrits d'avant l'indépendance. Eds Wallada, S.d, Casablanca, p (11).
[121] Ibid, p (12).
[122] M. Manouni : Madahir Yaqadat Al-Maghrib Al-Hadit, Eds Al-madaris, Casablanca et Dar Al-Gharb Al-Islami, Beyrouth, vol (1), 2è édition 1985, p (57).

allemand dans le cas où l'Italie serait opposée avec la France à l'expansion française en Tripolitaine et au Maroc »[123].

Les accords se succèdent ; entre l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne (1887), entre l'Angleterre et la France (août 1889) (1890), entre l'Allemagne et la France (1885-1986), entre la France et le Portugal (12 mai 1886) dans plusieurs colonies du globe. Avant l'accord franco-anglais de 1904 reconnaissant aux anglais la prépondérance en Egypte, la Grande-Bretagne « cherche elle-même à faire advenir ses propres intérêts, à la fois d'ordre stratégique (le contrôle du détroit du Gibraltar et la poursuite du processus de domination du Moyen-Orient dans le bassin Méditerranéen) et économique (en 1830, les commerçants britanniques à Gibraltar contrôlent 75% du commerce extérieur marocain) »[124]. L'Allemagne qui « n'était pas, malgré tout, une force méditerranéenne, et dont les intérêts commerciaux au Maroc étaient insignifiants »[125] focalisa, à partir de 1887, avec la tension franco-allemande, un certain regain d'intérêt, sur l'Etat Chérifien, dans deux directions : renforcer les positions de l'Allemagne au Maroc, et se servir de celui-ci pour isoler la France dans les questions méditerranéennes[126].L'établissement de firmes allemandes au Maroc, le traité commercial bilatéral de 1890, la pénétration entre autres de Krupp, la mission militaire précitée, etc, s'inscrivent foncièrement dans la première direction, en vue de retarder la pénétration française et sauvegarder le statu quo. Les intérêts commerciaux grandissant de l'Allemagne dans les années (1887-1890) ne sont que le reflet d'une politique conflictuelle stimulée par l'antagonisme aux intérêts géopolitiques français coiffés d'apparence commerciale. Et puis vint l'accord franco-allemand du 9 février 1909, signé à Berlin et rendu public, au terme duquel "le gouvernement de la république française, entièrement attaché au maintien de l'intégrité et de l'indépendance (!) de l'empire chérifien, résolut à y sauvegarder l'égalité économique, et par suite à ne pas y entraver les intérêts commerciaux et industriels allemands. Et le gouvernement impérial allemand, ne poursuivant que des intérêts économiques au Maroc, reconnaissant d'autre part que les intérêts politiques particuliers de la France y sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure, est décidé à ne pas entraver ces intérêts ».[127] L'Allemagne devrait expliciter ses revendications coloniales, sur un pied d'égalité avec la France, en 1911, après le coup d'Agadir. Ainsi vint l'accord du 4 Novembre 1911 au terme duquel, des concessions au Congo français et à l'Oubangui furent accordées à l'Allemagne moyennant l'abandon total de ses ambitions au Maroc. L'Italie réussit à signer des accords avec la France sanctionnant le désintéressement Italien[128]

[123] Vincenzo Strika .op.cité, p (162).
[124] Therèse Benjelloun : Visage de la diplomatie marocaine depuis 1844.Eds Eddif 1991 Casablanca, pp (47-48).
[125] England 1870-1914 by R.C.K Ensor.Oxford, 1952, p (369).
[126] Pierre Guillen, le Maroc de l'avènement de M.Abdelaziz.op.cité, p (38).
[127] Bulletin du comité de l'Afrique française, 19ème année, n° (2) février 1909, p (51).Voir aussi Allal Lakhdimi : Le Maroc face aux défis extérieurs (1947-1851) (en langue arabe).Ed.Af.Orient casablanca, 2002, pp (133-120).
[128] Voir un exposé étendu du programme colonial italien dans le Congrès colonial de Naple in : Bulletin du comité de l'Afrique française 27ème année n° (7-8) Juillet –Août 1917, pp (238-251).

pour le Maroc en contrepartie du renoncement français à ses aspirations en Libye[129]. Ainsi, l'« achat » de l'Allemagne - pour reprendre le terme de De Segonzac[130]- et la neutralisation de l'Italie, marquent la phase cruciale du déclenchement du programme coloniale français, dans le Maroc, après une longue période du « guet –apens » des puissances capitalistes impérialistes. La France qui, en 1890, étalait son pouvoir sur une superficie « d'environ 8 millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire plus de 15 fois sa propre étendue »[131] fructifiait, par tous les moyens dont elle disposait, ses privilèges en Afrique du Nord, et au Maroc qui avait consolidé jusqu'à lors son immunité contre tous les phénomènes d'infiltration colonisatrice.

Ambassade en France (1889)

Le gouverneur Hadj Maâti était nommé ambassadeur du Maroc à Paris, suite à la nomination du ministre de la République Française à Tanger Jules Plâtenôtre comme ambassadeur à Fès.

Une lettre à ce propos fut envoyée au nouveau Président Sadi Carnot le 25 juillet 1889(27 Kaâda 1306 H).

Hadj Mâati, accompagné du secrétaire Ahmed El-Kardoudi[132], du comptable Ben El-Madani Bennis[133], de l'interprète Tahar ben Mohamed Al-Aoudi El-Fassi[134],d'un palefrenier chargé de s'occuper des 12 chevaux envoyés par le Sultan au président et au gouverneur de l'Algérie. On cite aussi d'autres membres imposants dont le drogman Piat.

L'ambassade s'embarqua le 5 septembre 1889 (9 Moharram 1307) sur le croiseur « le Redoutable ». Et comme était convenu, Hadj Maâti s'est rendu à Oran, Alger et Toulon, puis débarqua à Marseille le 15 septembre (19 Moharram) et arriva après 5 jours à Paris où il devait se préparer pendant quelques jours à la cérémonie d'accueil. Hadj Maâti présenta ses lettres de créances au Président Carnot et entamèrent les allocutions officielles…Il fut reçu ensuite par le ministre des affaires étrangères Spuller qui l'assura de l'appui du gouvernement français pour la résolution des crédits des juifs ,et de l'aide logistique et technique pour fortifier les structures portuaires marocaines et leur mise à niveau .Une visite de la ville de Toulouse fut programmée en l'honneur de l'ambassadeur marocain pour apprécier le progrès français.

Hadj Maâti visita, en compagnie des membres de l'ambassade, l'Exposition Universelle à Paris le 24 septembre 1889 (28 Moharram 1307 H) où ils furent accueillis

[129] Strika.op.cité, pp (162-163).

[130] Pour De Segonzac, l'accord franco-Allemand fut « si chèrement acheté »…voir : R.De Segonzac : Les intrigues allemandes au Maroc, Conférences du centre de perfectionnement à Meknès, octobre 1918, p (7).

[131] E.Levasseur : La France et ses colonies, tome (3), Paris, Librarie Ch.Delagrave 1893, p (342).

[132] Voir: Maâlamat Al-Maghrib (El-Kardoudi Ahmed ben Mohamed ben Abdelkader), Tome 20, p (6785).

[133] Abou Abdellah Mohamed ben El-Madani, l'Amin d'Al-Moustafad, délégué à Fès.

[134] Tahar ben Mohamed ben Abdesslam ben Hadj, mort en 1365 H (1945); voir M.Manouni: Madahir Yaqadat-Al-Maghrib, p (247), p (255) et Al-Ithaf de Ben Zaïdan, vol (2), p (468).

chaleureusement par leur concitoyen Hadj Abdelkrim Brisha[135]. A l'occasion du 1er centenaire de la révolution, cette exposition fut officiellement inaugurée le 6 mai 1889.La présentation, pour la première fois, de la tour Eiffel eut lieu en présence de l'ingénieur Gustave Eiffel et du premier ministre Pierre Tirard[136].

Guidé par Piat, l'ambassadeur visite les monuments, les jardins et les beaux paysages de la capitale française .Son départ à destination de Madrid s'annonça le 10 octobre 1889 (14 Safar 1307) sur le croiseur espagnol « Navarra ». A son arrivée à Tanger, Hadj Maâti «ne crut pas devoir faire une visite de courtoisie au chargé d'affaires Boutiron qui, en l'absence de Plâtenôtre, représentait la France au Maroc .Saisi de l'incident, le Vizir des affaires étrangères répondit que, El-Hajj-el-Maâti avait eu tort»[137].C 'est une malséance qui, s'ajoutant à l'acerbité de son refus de rendre le salut à l'Amiral du vaisseau, vient déranger les rites du protocole[138].

Ambassade en Italie (1890)[139]

L'empire chérifien optant pour des réformes militaires, comptait sur l'apport de l'Italie, et devrait y dépêcher une ambassade.

Pour remplir cette mission, il désigna de nouveau le gouverneur Hadj Mâati.Il fut, cette fois, accompagné du secrétaire Hussein ben Saïd, de l'Amin Hadj Abdelmajid ben Allal Tazi[140], de l'interprète Mohamed Bennani et d'une suite imposante qui comprenait : quatre Caïds Mia, un barbier, dix serviteurs, un palefrenier chargé de prendre soin des

[135] Pour le diplomate Abdlekrim Brisha (1830-1897) voir M.Chabbi: Annokhba Al-Makhzania Fi-Maghrib Al-Qarn 19 (l'élite makhzenienne au Maroc du XIXe siècle), Thèse de doctorat traduite en arabe et publiée par l'Université Mohamed V, 1995, pp (154-157).

[136] Cette exposition a accueilli 33 millions de visiteurs de tous les continents .Voir à ce sujet un bref aperçu de la galerie marocaine exposée dans cette foire,par l'égyptien Mohamed Amin Fikri ,in Manouni op.cité, p (112).

[137] Nous nous sommes basés sur « Ambassades et Missions Marocaines en France »de Jacques Caillé,in Hespéris vol (1),Fasc (1),année 1960, pp (74-76).Voir aussi :Al-Ithaf, vol II , pp (317-318) et « Al-Âlaïq As-Siyasiya Lid-Dawla Al-Âlaouia » de Ben Zaïdan , Revue Al-Maghrib, supplément du n° 16, Janvier 1934, Al-Matbaâ Al-Wataniya, Rabat, p (20).

[138] Lettre de Moulay Hassan I à Hadj Mohamed Torrès, carton : 8/19, archives de la bibliothèque générale de Tetuan et B.Simou (2003), pp (458-459).D'autres historiens accusent les délégués français et espagnols de renoncer à venir saluer l'ambassadeur à Tanger, voir B.Simou (2003), p (454) ; et la réplique de Feddoul Gharnit à Boutiron, le 11 Novembre 1889, A.E.P.

[139] Nous nous sommes bornés à reproduire les informations contenues dans le chapitre consacré à l'ambassade de Hadj Mâati dans l'excellent ouvrage de Bahija Simou faisant date dans l'étude des relations marocco-italiennes ; Bahija Simou : Les relations marocco-italiennes (1869-1912), éds. de la commission marocaine d'histoire militaire, série : mémoires et thèses n° 2, Casablanca 2003, pp (462-482).

[140] Abdelmejid ben Allal (ou Ali) était Amin au port de Casablanca, à l'époque du vizirat de Mohamed et son frère Abdessalam Mokha, mais ne faisait pas partie de leur entourage. Etant " Amin Al-Bahr", il fut sélectionné pour l'ambassade de 1890. Ces renseignements m'étaient communiqués gracieusement par le Professeur Abdelhadi Tazi.

chevaux envoyés par le Sultan au Roi d'Italie, de cuisiniers, etc. L'ambassadeur fut, en outre, accompagné de Gianatelli Gentile, membre de la légation italienne à Tanger.
Sur demande de R.Cantagalli chargé des affaires italiennes au Maroc, le vaisseau « Messaggero » fut mis à la disposition de l'ambassade marocaine par le ministre de la guerre d'Italie. On visait dès le départ à inculquer dans l'imaginaire de l'émissaire du Makhzen et des personnalités qui venaient le saluer une image convaincante de la puissance internationale, de la marine de guerre italienne.
L'ambassade s'embarqua le 4 juin 1890 à Tanger. Après deux jours, elle s'arrêta à Naples, puis arriva à Rome escortée par une suite italienne supplémentaire composée du chargé de la sécurité Ricci, du capitaine Berti, de Pavarini, et du secrétaire Menzinger. A leur arrivée, l'ambassadeur Hadj Maâti[141] et ses compagnons furent reçus par Francesco Crispi à un dîner organisé à leur honneur et auquel participèrent le préfet, le maire de Rome, le commandant des divisions militaires de la capitale, et d'autres personnalités politiques et économiques.
Le dimanche 15 juin, l'ambassade fut reçue en audience solennelle par le Roi Umberto I, entouré de plusieurs ministres, au somptueux palais « Quirinale » joyau de l'architecture des XVI-XVIIIè siècles et ex-résidence officielle des Papes jusqu'à 1870. Un échange d'allocution et de cadeaux témoigne des liens d'amitié entre les deux royaumes. Dans son discours, Hadj Mâati insista longuement sur l'essence de sa mission : consolider les liens manifestes d'entente et donner une bonne envergure aux excellentes relations qui existaient jadis entre le Maroc et l'Italie, dans divers domaines. Or, bien plus qu'une simple démarche de courtoisie comme le laissaient prévaloir publiquement les bonnes intentions de l'ambassadeur, tous les indices contextuels se corrélèrent pour indiquer qu'il s'agit d'une mission d'ordre militaire. En effet les visites effectuées par l'ambassade marocaine, en compagnie de G.Gentile[142], clarifièrent par la suite les vrais motifs de cette mission trop délicate.
L'ambassadeur visita les usines d'armement et les chantiers de construction navals de grande dimension, et assista en compagnie du premier ministre, du ministre de la guerre et des grands chefs militaires à une revue tenue le 27 juin, dans les spacieux jardins du palais royal.
Le Dimanche 6 juillet, Umberto I reçut Hadj Mâati qui devrait prendre congé du monarque après un séjour d'un mois à Rome. Il prit le train pour Livourne où il fut hébergé dans une suite réservée au "Grand Hôtel". Il visita successivement les écoles maternelles, les usines Rocchetta, le chantier naval des frères Orlando[143], et plusieurs

[141] Dans les documents italiens, l'ambassadeur fut nommé « Ambasciatore straordinario Agi (ou) Hagi El-Mâati El Mzamzi ».
[142] C'est lui qui sera chargé de négocier avec le makhzen marocain voulant se doter d'un navire militaire. Ses efforts aussi bien que ceux de Cantagalli débouchent à la signature du contrat top secret du 15 novembre 1890, traduit par Gentile lui-même.
-voir aussi Bahija Simou (2000), pp (338-339) – et le Livret des lettres adressées au Sultan, Manuscrit n°K.2720. B.G.R, Rabat, p (69), p (213).
[143] L'usine des frères Orlando est fondée en1866 par 4 frères : Luigi, Paolo, Giuseppe et Salvatore. Elle s'est spécialisée en construction des navires à vapeur dont « Bachir Al-Islam ».

manufactures spécialisées en textile, s'engagea dans des activités caritatives[144] qui lui valurent la reconnaissance de l'opinion publique. Il se rendit ensuite à Florence, à Venise, aux établissements industriels de Schio, et enfin à Milan, étape finale de sa tournée où il visita, entre autres, les cathédrales, les musées, le lac de Como. Et comme le veut la tradition, il eut un long entretien aussi bien avec les élèves boursiers de la mission estudiantine marocaine à l'école du génie militaire de Milan qu'avec les officiers chargés de leur formation.
Le mercredi 30 juillet 1890, l'ambassadeur et ses compagnons s'embarquèrent sur les croiseurs « Messaggero » et « Ettore Fieramosca » qui les ramenèrent à Tanger le mardi 5 août où ils furent accueillis par Torrès, Cantagalli et plusieurs personnalités politiques et diplomatiques.
En présence du ministre Gharrit, Hadj Maâti fit une visite de courtoisie à la légation italienne à Tanger, se loua chaleureusement de l'accueil et l'hospitalité qu'on lui avait réservés en Italie, et fit remarquer avec émerveillement la suprématie des forces militaire et industrielle de la nation italienne. D'ailleurs c'est avec le même accent élogieux qu'il relate par la suite, à Fès, les étapes de son itinéraire très réussi ; mais sans aucune connaissance de la vraie situation politique italienne[145].

L'avortement de l'ouverture

Les richesses que Hadj Maâti avait ramassées, comme tant d'autres caïds connus par leurs exactions, lui valurent une renommée de générosité. En effet, il ne s'agit vraiment que d'une sorte de « blanchiment d'argent » que le makhzen revendiquait pour remplir ses caisses, tandis que la population détroussée, buvait le calice jusqu'à la lie !
Deux chroniqueurs français qui surestimaient cet engouement pour le don et les étrennes, rapportaient que Si Maâti « s'acquittait d'autant mieux de sa tâche que fort riche et ne comptant pas, il assumait toujours les frais de ses déplacements et de ceux de sa suite »[146] .En vérité, lumière faite sur sa très modeste culture, il semble que c'est en raison de cette générosité excessive, que le makhzen lui attribua les deux missions relatées plus haut.
Tout chercheur doué d'une clairvoyance impartiale et de peu de raisonnement logique que lui confère la problématisation du contexte historique international, ne peut dissimuler sa stupéfaction quant aux ambivalences insufflées par les paradoxes socio-historiques du Maroc de la fin du XIXè siècle. Il est vrai que les foqahas soutenaient, sans réticence aucune, une position strictement hostile à toute acculturation avec l'occident chrétien. Conception mettant, à chaque test même précaire de modernisation,

[144] Hadj Mâati a fait remettre aux établissements de charité, au cours de sa tournée, une somme de plus de 2000 lires.
[145] Voir le chapitre : Il regno di Umberto I, (riforme interne e politica estera /politica coloniale..) de l'étude intitulée « Storia del risorgimento italiano 1815-1918 » par Ettore Fabietti, edizioni A.Barion, Milano, 1934, pp (373-384).
[146] Marthe et Gouvion (1937), p (559). En plus, nous nous manquons pas d'archives concernant les étrennes (« Hdiyyat » : Al-Hadaya) offertes au Sultan, à l'instar des grandes personnalités du Makhzen, à l'occasion des fêtes et des escales royales à Settat.

la foi des partisans ou des adjuvants en suspicion, de sorte que cette censure cléricale corrosive pesait sur les tentatives ambitieuses de libéralisation économique, de démocratisation politique, et d'adhésion au progrès socioculturel, contrecarrant ainsi tout concours au mouvement humaniste universel. Pour la majorité des foqahas du Makhzen, les intellectuels qui optaient pour le projet d'ouverture sur l'occident, arboraient l'étendard de l'athéisme et de la congrégation de la croisade.

En effet, cette attitude d'incrimination est une vérité qui fut immortalisée dans les écrits de moult foqahas fanatiques que nul historien ne peut nier, ni nuancer ; et les faits sont toujours là pour la corroborer[147].

Malgré l'impact manifestement négatif de cette classe cléricale qui détenait les rouages de l'administration et contrôlait d'un œil éveillé le devenir de ses profits sans se soucier du retard du pays, le makhzen central ne cachait pas lui son émerveillement face au progrès scientifique occidental innovateur, et ne peut se priver de son arsenal, pour sauvegarder son intégrité territoriale, et mater toute insurrection populaire interne. C'est une priorité vitale, certes, mais anachronique, voire inaccommodable avec la vitesse vertigineuse du développement international. Les expéditions estudiantines s'inscrivirent dans ce cadre d'ouverture au positivisme empirique et rationnel du XIXè siècle. Et loin des controverses théologiques moyenâgeuses fort dépassées, plusieurs ambassadeurs, diplomates, hommes de politique ou de culture ou d'affaires, s'imprégnaient massivement de l'éclat du progrès occidental .On souligne fréquemment l'influence du mode architectural européen sur ces personnalités modérées adoptant, depuis la moitié du XIXè siècle, ce paradigme dans l'édification de leurs somptueuses maisons à Tanger[148].

Le mode de vie changeant à l'européenne (habits, meubles, mœurs et goûts) véhiculait ostensiblement ses indices qui, bien que schizomorphes par rapport aux milieux archaïques, aspirent à exhiber les nouvelles accoutumances de l'aristocratie naissante. Cet aspect sociologique sous-jacent au début, vit le jour dans les grandes métropoles du Royaume Chérifien. Settat et ses régions (Berrechid en particulier) marquaient une exception des plus insurmontables. Le gouverneur Hadj Maâti qui a visité toutes les contrées impériales, depuis son jeune âge- puisque incorporé comme Caïd-Rha auxiliaire dans les mehallas régimentaires- et outre les charges diplomatiques en France, en Italie et en Espagne, et l'accomplissement du pèlerinage canonique, deux fois, visitant ainsi «tous les santons d'Orient »[149], s'avérait, par l'indifférence marquée vis-à-vis de toute renaissance culturelle, vacciné contre l'influence de Blad-Er-Roum aussi bien que de Blad-Ech-Charq ! de l'occident comme de l'orient. Settat sombrait dans la pseudo- primitivité urbaine. Le gouverneur ne semblant guère préoccupé de son sort lamentable, se consacrait constamment à bonder ses coffres et accumuler ses pactoles.

[147] Abdallah Laroui : Esquisses historiques, Ed du centre culturel arabe, Casablanca, 1993, p (61) ; Saïd Bensaïd Al-Alaoui: Al-Ijtihad Wat-Tahdith (en arabe), Eds Islamic World Studies Centre, 1992, Malta, pp (29-40); Otmane Achqra: Al-Âtab Al-Maghribi, Ed Al-Moultaqa, 2003, Casablanca, pp (52-53).
[148] M.Chabbi (1995), p (137).
[149] Marthe et Gouvion (1937), p (560).

Les périples entamés en Chaouïa par des voyageurs civils et militaires, donnaient une image choquante sur la médiocrité du décor urbain de Settat. Bref, depuis le règne de Moulay Ismaïl (1672-1727) « il n'y eut primitivement qu'une enceinte destinée à abriter le harem du Sultan au cours de ses voyages entre Fès et Marrakech »[150]. Les localités à population sédentaire se prolifèrent très lentement autour de ce carrefour mythique.

Nous aurons l'occasion, dans le chapitre IV, de relater en détail les leçons de cette bifurcation. Disons que l'aspect le plus saillant à Settat, la veille du XIXè et la première décade du XXè siècle, est l'érection des Noualas :"huttes en roseaux, en férules, en paille, etc. "[151]de formes cylindro-coniques ou rectangulaires (cabanes). Les toits « en chaume ou en roseaux reposent sur des murs en pisé ou en pierres sèches : c'est le trait d'union entre les constructions bédouines et urbaines, un acheminement vers le Dar, dont la forme la plus simple est celle d'un cube en maçonnerie blanchi à la chaux»[152].

Mais pour être franc, même ces Dar, pour la plupart habitées par des notables, restaient de forme encore fort rustique et d'usage restreint puisque dispendieuses. A Settat de la fin de XIXè siècle, la brique, le ciment et la dalle qui garnissaient le décor urbain des Romains de l'antiquité, faisaient encore défaut. Seuls les notables et les fonctionnaires du makhzen avaient eu soin de réserver, pour leur usage personnel, des demeures hispano-mauresques nommées « Dar El-Caïd » ou « Dar tel ou tel suzerain ». Les caïds logeaient, en général, dans les enceintes fortifiées (Casbahs) dotées de logements des hôtes, de magasins, d'un édifice religieux et probablement d'une prison. Ils se réservèrent un immense espace où ils établissaient des jardins, des écuries, etc.

A la population environnante on laisse le soin de monter leurs Nouala, Aâzib, Khaïma, baraques ou Zriba sur des parcelles qu'ils achètent. A l'aube du XXè siècle, Settat n'était qu'une « série de Nzalas qui se groupent en plusieurs points autour de la ville dont elles détachent pour s'agriffer aux flancs des collines environnantes »[153] .Settat pour ainsi dire « étouffait entre des murs trop étroits ; en dehors de la rue principale point d'artères où la circulation fut facile, de nombreuses agglomérations de masures à demi croulantes et malpropres, des tas énormes de détritus, une multitude d'étroites et tortueuses ruelles sillonnant en tous sens »[154]des mosquées délabrées …

Voilà en gros l'apport du gouverneur représentant du makhzen, ex-ambassadeur aux majestueuses capitales occidentales, à l'essor urbanistique de Settat. L'héritage que le Caïd Hadj Maâti et ses aïeux lèguent aux générations futures!

[150] Lieutenant Delhomme : Notice sur Settat et la région de Settat, Imprimerie typographique et lithographique L.Fouque, Oran, 1913, pp (9-10).
[151] Dr.F.Weigerber (1907), p (81).
[152] Ibidem, et Weisgerber (1935), pp (77-78).
[153] Barrouquere-claret (1919), p (15).
[154] Ibidem, p (22)

Caïd Abdesslam Berrechid Lahrizi, ambassadeur en Allemagne (1889) et en Italie (1892)

Après deux défaites (Isly 1844 et Tétouan 1860), désavoué « par une partie de la population qui lui reproche son indulgence vis-à-vis des étrangers, le Makhzen a usé de diplomatie. C'est la seule arme qu'il ait encore la possibilité d'utiliser »[155].

Donc le recours à l'expertise germano-italienne fut une nécessité inévitablement primordiale, afin de conquérir une nouvelle base de la pratique militaire, quoique le retard était lourd et continue à peser sur les modalités de cette issue et sur la stratégie à adopter pour l'enraciner chez-soi.

Après maintes missions pour doter le Maroc d'un armement fiable, Moulay Hassan I dépêcha une ambassade à Berlin, présidée par le caïd des Oulad-Hriz, Abdesslam Berrechid (1866-1903) pour le même dessein, mais sous couverture politique : saluer l'avènement du nouveau Empereur Guillaume II[156].

Après l'entrevue royale (le 21 novembre 1888)[157], l'échéance fixée pour le départ de l'émissaire (décembre 1888)[158] fut décalée d'une vingtaine de jours, pour causes techniques. L'ambassadeur embarqua le 21 Joumada I 1306 H (23 janvier 1889)[159], débarqua à Bremerhaven le 29 janvier. Reçue « en audience solennelle le 6 février, l'ambassade quittait Berlin le 17 pour visiter les usines Krupp, après avoir été l'objet de nombreuses marques d'honneur (..) Il faut remonter à la réception d'une mission japonaise en 1872 pour trouver à peine l'équivalent de la pompe déployée aujourd'hui..Les feuilles officieuses sont remplies du récit détaillé de toutes ces splendeurs»[160]. Abdesslam était chargé – selon la légation de France- de solliciter « la garantie de la Triple- Alliance à l'intégrité du Maroc et son appui pour régler le problème de la protection : l'Allemagne, en échange, recevrait des commandes de matériel de guerre et une station navale »[161].

Au cours de l'audience solennelle avec Bismarck[162], celui-ci n'a cessé de soutenir l'approche fonctionnelle d'une modernisation de l'armée marocaine, sous tutelle

[155] Therèse Benjelloun (1991), p (14).

[156] C'est l'avis de Lannay, l'ambassadeur italien à Berlin. La mission de Berrechid vient pour introduire la puissance allemande dans le conflit des rivalités coloniales, afin de maintenir l'équilibre des forces en Afrique du Nord (Bahija Simou 2003, p (487). Le contrat signé avec les usines Krupp est ainsi justifié (Ibid).

[157] 14 Rebia II 1306 H, d'après la lettre royale du 25 Rebia I 1306H. Carton51/7, Biblio.gle de Tetuan (B.G.T).

[158] Rebia II 1306 H, lettre royale fin Safar 1306 H. Carton 28/7.B.G.T

[159] Lettre royale du 3 Joumada II 1306 H. Carton 77/7.B.G.T

[160] L'Allemagne et le Maroc de 1870 à 1905, Pierre Guillen, Presses universitaires de France, 1967, pp (200-201).

[161] Id, p (201).

[162] R.De Segonzac dans sa conférence faite au centre de perfectionnement de Meknès au mois d'octobre 1918, soutenait le désintérêt allemand avant le XX[e] siècle, et stipule avec sarcasme que l'ambassade marocaine en 1889 était « une mission qui n'est pas écoutée » p (4), et que celle d'El-Mnebhi en l'an

allemande, par la recommandation d'une maîtrise de l'arsenal moderne dont la gestion des connaissances théoriques et pratiques se scellera par le truchement de moniteurs ingénieurs allemands[163].

Les usines Krupp s'efforçaient «d'étendre ces relations avec le Maroc, l'établissement de liaisons maritimes directes était projeté par Woermann et par le Centralverein fur Handelsgeographie »[164]. A Berlin, les ambassadeurs des puissances coloniales (France, Espagne et l'Angleterre) « entretinrent des buts de cette ambassade et leur conviction fut qu'aucune question politique n'avait été débattue avec Ben Rechid».[165] L'émissaire fut accompagné, entre autres, de deux secrétaires chevronnés : Si Abderrahmane Bargash et Mohamed Zeggari, un interprète Mansour Melhameh, et quatre officiers. Les cadeaux offerts au Kaiser se composaient de douze chevaux harnachés et plusieurs étoffes brodées.

L'ambassadeur avait visité Berlin que quelques membres de son entourage connaissaient déjà[166], et la quitta le 17 février pour se rendre aux usines Krupp[167]. L'ambassadeur de France qui surveillait le parcours de l'ambassade marocaine souligne que Guillaume II a conduit l'ambassadeur et ses compagnons à des exercices de cavalerie dans le manège de la Garde,il les a reçus en audience d'adieu .Chaque jour on leur a fait visiter des monuments ou des casernes ;chaque soir on les a menés au théâtre, à l'opéra, la loge impériale était à leur disposition[168]. Ainsi, les dépenses pour le séjour de cette ambassade se chiffraient de plus de 35.000 marks. On raconte même que, pour assurer les puissances coloniales de l'entente germano-marocaine sur le statu quo et sur les prétentions de la nouvelle politique méditerranéenne, on délogea Rascon«de son appartement d'honneur au Kaiserhof pour céder la place à Ben Rechid ; et de ses fenêtres, il peut voir l'ambassadeur marocain recevoir les plus hautes visites que lui-même n'a pas reçues et assister au départ pour l'audience impériale au milieu d'un appareil absolument inouï»[169]. Les « chantiers Vulkan de Stottin, la Berliner Maschimenhan A.G.L,Schwartzkoff, la firme Grusson de Magdebourg invitèrent l'ambassadeur à visiter leurs établissements (..) L'ambassade resta dans Essen deux jours, elle visita les ateliers de fabrication de canons et assista à des tirs d'exercice.

1901 « le Chancelier d'Empire, comte de Bulow ne la reçoit même pas » p (5) : « Les intrigues allemandes au Maroc », publication de l'Etat Major du Général au Maroc.

[163] Bahija Simou (2000), pp (364-366)

[164] P.Guillen (1967), p (202).

[165] Id, p (203).

[166] Ben Zidane nous indique que le caïd Abdesslam Berrechid avait participé lui-même à l'ambassade présidée par Tayeb ben Hima, gouverneur de Safi, Voir Ithaf, tome 2, p (357). Deux officiers de l'ambassade « ont suivi un stage prolongé au 2[ème] régiment d'infanterie de la garde » d'après un témoignage allemand : « Marocains et Allemands – la perception de l'Autre » 1995, publications de la faculté des lettres, Université Mohamed V, Rabat, p (186).Il faut ajouter que les allemands étaient reconnus en Chaouia où ils détenaient plus de 2000 hectares.

[167] Krupp est une compagnie industrielle du secteur de l'acier et qui s'est enrichie dans la fabrication des armes. Elle fut fondée par Friedrich Krupp, et fusionnée avec la compagnie Thyssen en 1999, afin de former l'entreprise Thyssen Krupp AG.

[168] P.Guillen (1967), p (201), marge 1.

[169] Id, p (241).

D'Essen, l'ambassade gagna Bâle puis Gênes où elle s'embarqua pour Tanger, le 24 février 1889, sur un navire italien »[170].

Même ayant confiance aux firmes militaires allemandes reconnues pour avoir été derrière la victoire sur l'armée française à Sedan, aux Alsace-Lorraine, il faut le dire, ces canons Krupp dont les tirs résonnèrent dans les contrées de la Chaouïa en 1907-08, n'ont pu, arrêter la marche victorieuse des soldats français. En somme, il faut reconnaître que le processus de modernisation de l'armée régimentaire, en l'occurrence l'importation du matériel germano-italien, avait connu sa décadence catastrophique après la disparition de Moulay Hassan I (le 7 juin 1894), sans oublier les longues périodes de blocage. Quatre ans plus tard, et suite à la ratification du traité de 1890 entre le Maroc et l'Allemagne, le caïd Abdesslam Berrechid devra effectuer en 1892 une nouvelle mission diplomatique en Italie.

Compte tenu des dangers de l'ère coloniale, Moulay Hassan I a su calibrer les priorités. Sa politique extérieure reposait sur l'équilibrage du diapason des forces, la dissipation des dilemmes par une approche diplomatique, notamment la mise en jeu des concurrences et conspirations impériales. A cet effet, le Maroc a su tirer profit des conflits internationaux pour redresser la politique des réformes et amplifier le processus de la réforme militaire, pièce maîtresse[171] du système qui tomba plus tard en discrédit.

Si Hussein Zaâri Slaoui (mort en 1955 à Salé)[172], étudiant boursier et membre d'une mission estudiantine qui puisait à pleine main dans l'Ecole Royale Internationale en Italie depuis 1888, faisait partie de la promotion sélectionnée par le délégué Gentile. Dans son carnet autobiographique, Zaâri mémorise avec détails le souvenir assez lointain, relatif à l'arrivée du caïd Abdesslam Berrechid en Italie. Sa visite du Roi Umberto I à Rome laissait un écho retentissant dans la presse italienne apologisant les relations italo-marocaines. Les journaux parlaient aussi d'un cadeau noble offert au Sultan du Maroc, en signe d'amitié : L'anneau en métal précieux que l'empereur portait dans son doigt.

Le caïd bien entouré, entamait des visites des monuments, des cités, et arrivé à Milano, il appela par téléphone le directeur de l'Ecole Royale Internationale Italienne, Signor Agostino de Croce, l'invitant à ramener les étudiants marocains pour une réception extraordinaire organisée en leur honneur dans le Grand Hôtel de Milano. Au cours de son allocution,il leur demanda de s'atteler sérieusement à leur tâche et, avant de prendre congé, offrit à chacun d'eux un Louis en or[173].

[170] La mer dans l'histoire du Maroc 1873-1961, Timoule Abdelkader, 2ème éd, Tome II, p (45).Il s'agit, bien entendu, du navire « Duca di Galliera ».

[171] Comme l'a bien commenté Jean-Louis Miège, le « Sultan compte sur l'armée pour réprimer les troubles que la politique de modernisation pourrait susciter, éviter les risques de sécession, châtier les révoltes des caïds. Elle doit lui permettre aussi de circonscrire, ou de réprimer, les manifestations de xénophobie qui pourraient offrir prétexte à l'intervention européenne, aussi que d'affirmer, en cas de revendication étrangère, la souveraineté de l'Etat marocain sur l'étendue du territoire ». Le Maroc et l'Europe, Tome III, RUF, 1962, Paris, p (223).

[172] Sa biographie dans : Dictionnaire des célébrités marocaines, établi par Hajji Mohamed, tome (9), Dar Al-Gharb Al-Islami, Beyrouth, Liban 1996, p (3309).

[173] Mohamed Manouni (1985), vol (I), p (182).

Situation urbaine avant la conquête française : Berrechid, citadelle close

Après la répression infligée aux Oulad Harriz, soldée, surtout, sur la démolition de la Casbah du Caïd Kriran Lahrizi[174] appelée "Morjana" (Coraille) par Moulay Mohamed Ben Et-Tayyeb, cousin du sultan Abderrahmane, vers 1833-34, la famille Berrechid détint le pouvoir caidal et entama, vers la moitié du XIXè siècle, la construction de la Casbah qui portera son nom "Berrechid". La toponymie de la ville entière trouve son origine onomastique dans ce nom même.

La tribu des Oulad Harriz se composait de trois groupements qui constituent l'étendue de son pouvoir:

1) Oulad Yaâqoub (dont plusieurs fractions subdivisées) ;
2) Oulad Youssef ;
3) Oulad Jâbir[175].

Les types de constructions variaient socialement, entre celles des caïds et des notables, et celles des pauvres, bien entendu majoritaires. La matière première et unique de la maçonnerie fut " la terre blanche du sous-sol, tassée au pilon entre des coffres de bois »[176].Le type « le plus simple de l'habitation est la pièce unique adossée au mur de clôture de 2m.50 environ qui limite la grande cour où l'on parque la bétail pendant la nuit. Les bâtiments plus importants ne sont que l'extension de ce type. Dès que l'habitation comprend plusieurs pièces, elles sont encore disposées à l'intérieur de la cour clôturée, mais laissent entre elles une ou plusieurs cours intérieures. Tout cet ensemble, agrandi par les propriétaires successifs du domaine, finit par former un labyrinthe compliqué où l'étranger a quelque peine à se reconnaître»[177] . Les caractéristiques les plus saillantes des constructions fort répondues à Berrechid se résumèrent en ces aspects morphologiques assez frappants et communs à toutes les régions de la Chaouia:

1)-Epaisseur des murs pouvant atteindre jusqu'à 80 cm, en formant un isolant solide contre le froid et la chaleur, d'où sa propriété écologique évidente.

2)- Absence du rez- de- chaussée, sauf chez les notables qui emploient le bois, le ciment, le plâtre, la bitume, etc.

3)- Abondance des Nouâla et Khaima se groupant en îlots.

Weisgerber, visitant Berrechid à l'aube du XXè siècle, la décrit en ces mots: «C'est un centre assez important dont nous évaluons la population à environ 2.000 âmes. La vaste enceinte principale renferme des maisons d'habitation, des magasins, quelques boutiques, une mosquée, des jardins et des espaces vides tenant lieu de cours et d'écurie.

[174] Naçiri: Al-Istiqça, vol (9), Dar Al-Kitab, 1956, Casablanca, p (12).

[175] Georg Kampffmeyer (1903), S (7).

[176] Tribu des Oulad-Harriz, par Vanderlynder, in Revue de géographie marocaine. Juin 1931, XV Année. N° (2). Pub. Société.de.géogr.du Maroc.p (132)

[177] Ibid.

Extra muros, notamment à l'ouest, s'étend un quartier de huttes et de petites constructions en pisé dans des enclos de broussailles»[178].
Les conventions séculaires interdisent strictement à l'élite notable locale de construire des casbahs[179]. Ces forteresses relèvent du domaine du Makhzen et de ses gouverneurs. Donc, seuls le caïd Berrechid et ses enfants détiennent ce privilège. A noter qu 'au sud de cette casbah, et vers la fin du XIXè siècle une tranchée large et profonde fut creusée par le caïd Abdesslam pour servir d'abri, lors des attaques ennemies [180]. Les murs étaient, avec toutes les connotations d'une ségrégation sociale, des intervalles physiques et symboliques entre l' «urbain aisé», réservé, clos et les douars où se groupaient en ghettos, la majorité écrasante de la population paumée . La dépendance de ces douars aux fermes des notables transcrit dans un espace fonctionnel, les tâches accordées aux Rebbaâs[181], Khemmasas[182], manœuvres et bergers qui y vivent avec leurs familles.
Inutile de dresser le bilan catastrophique de la corruption et la mauvaise gouvernance à Berrechid, Mdakra et Oulad Ali. La médiocrité des tâches caidales, les rivalités et les tensions que la famille Berrechid avait soulevées avec les notables, les protégés et la population surexploitée étaient assez frappantes. Ainsi, en participant à la mehalla de Moulay Abdelâziz, contre Bou-Hmara, le caid Abdesslam âgé de soixante-quatre ans, beau frère du Sultan[183], mourut à son retour à Oulad-Harriz. Une année plus tard, son fils et successeur Hadj Ahmed ben Abdesslam subit le même sort à Taza. Gravement blessé, il succomba au cours d'une expédition contre le même Bou-Hmara. Dans ce contexte tumultueux, Ould Hadj Hammou ben Hadj Mohamed, cousin du caïd, profita" de l'absence de son oncle dans le nord- est, pour renverser le fils du caïd et prendre le pouvoir lui-même[184]. le caïd Ould Hammou était moqaddem des Rma (tireurs professionnels), leader charismatique et guerrier de nature, il jouissait d'une popularité dont le rayonnement s'étalait à Mdakra, Oulad Ziane, Oulad Ali, en plus des Oulad-Harriz. Sa considération s'accrût nettement après son alliance nationaliste avec le mentor Bouâzzaoui et les opposants de la politique de Moulay Abdelâziz.
Il faut attendre 1906 pour que Ould Hammou démolisse la casbah du caïd Berrechid. Le symbolisme guerrier de la succession a voulu, par inférence, que le nouveau caïd construise sa sienne, à 4 km de Berrechid. En ces circonstances, le présumé successeur du caïd Hadj Ahmed, son frère Mohamed ben Abdesslam[185], réfugié à Fès, reparut au rang des troupes françaises en1907-08. Notamment c'est sous les auspices des généraux D'amade et Lyautey, que l'investiture de ce collaborateur zélé aura lieu, et sera maintenue à trois reprises, au détriment de toute la tribu. Et pour aiguiser la répartition

[178] Weisgerber (1907), p (18).
[179] Edmond Burke: La grande Siba de la Chaouïa (1903-1907) in Hespéris. Vol XVII, 1976-77, Rabat, p (154).
[180] Casablanca et les Chaouïa, Vol II, p (78).
[181] Ouvriers agricoles auxquels revient le quatrième de la récolte, en rémunération du travail fourni.
[182] Ibid, sauf que leur part est le cinquième de la récolte.
[183] Ibn Zaidan, Al-Ithaf, vol (3), p (574).
[184] Burke (1976-77), p (106) ; A-G-P. Martin (1994), p (439) ; H.G.Conjeaud (S.d), p (38) ; Casablanca et les Chaouïa II, pp (78-79) et p (93).
[185] Né en 1882.

du champ hégémonique, même les Chioukhs furent nommés par Mohamed ben Abdesslam[186]. Les faits sont là pour confirmer l'imposition par force à la tribu des Oulad-Harriz et la nécessité de devoir collaborer avec les forces de l'occupation française.
Pour sauvegarder leurs intérêts, suite à l'avènement des généraux Drude[187] et D'amade[188], plusieurs délégations composées de notables et agents du makhzen ont participé massivement à la « Taârghiba »[189] comme signe de soumission et, par la même occasion,ont imploré l'Aman (la paix).En parallèle,les rapports de complicité se tissaient tant à l'issu de la tribu qu'à découvert, entre le nouveau caïd Mohamed ben Abdesslam Berrechid, son frère et Khalifa Mustapha,le caïd des Mzamza Hadj Maâti , son khalifa Abdesslam, la masse des notables d'une part, et le Général D'amade d'autre part. Malpertuy l'énonce dans son témoignage bref et lucide : « Un fait intéressant à retenir et qui démontre que nous pourrons arriver avec la fermeté et de la patience à attirer à nous les indigènes, est la formation de groupes de cavaliers conduits par les caïds, que se sont joints à nos colonnes pendant les dernières opérations que nous avons faites chez les tribus insoumises »[190]. Selon cette politique participative, les caïds alliés accompagnèrent D'amade, lors de son offensive contre la mehalla du Cheikh El-Bouâzzaoui qui avait attaqué les colonnes françaises[191].
La gratification des collaborateurs et la fusion des intérêts communs se feront immédiatement à la phase post – pacificationnelle (c. à. dire dès le mois de mai 1908[192]).

[186] Une note des services de renseignements concernant Si Mustapha ben Abdesslam Berrechid né vers 1876 et nommé khalifa du caïd au mois de février 1906, et cheikh des Mbarkiyin Oulad Mohamed dont on fait également mention de la fortune suivante : plusieurs terrains indivis avec le caïd, 4 chevaux, 2 mulets, 20 bœufs.
Voir note du Bureau de renseignements de Berrechid (31 décembre 1915) rédigée par le capitaine Riottot. Carton : B.36.B.G.R. En 1917, 50 moutons s'ajoutent au compte (note annuelle de 1917) ibid.Il est à souligner aussi, que le khalifa Si Mustapha était choisi par son frère pour occuper ce poste, sous le régime de Moulay Abdelâziz (voir note du 20 août 1923) ibid.
[187] Lettre de Saint-Aulaire à Clemenceau le 7 janvier 1908, documents diplomatiques, 1908- IV, 1907-08, paris, Impression nationale, MDCCCC VIII, p (83).
[188] Lettre de Saint-Aulaire à Stéphan Pichon le 17 janvier 1908, ibid, p (99).
[189] Rite consistant à faire offrande d'un taureau dont on tranche les jarrets pour implorer la paix et la protection ou pour réparer un tort. Voir son étymologie arabe dans Lisan-Al-Ârabe de Ibn Mandour, Tome I -Ed .Dar sadir (S.d) Beirut, Lebanon, p (594).
[190] Documents diplomatiques, Ibid, p (122).
[191] Lettre de D'amade à Picquart, le 8 avril 1908, ibid, p (194). C'est à la ville de Berrechid que D'amade a reçu des renseignements par la collaboration de l'entourage intime de Ould Hammou concernant sa cachette, d'où son arrestation le 14 janvier 1908. Le caïd Mohamed ben Abdesslam était taxé, à plusieurs reprises, d' « informateur zélé » ainsi que Cheikh Omar ben Tahar dit « *douidou* ». Voir Casablanca et les Chaouïa, II, pp (93-94).Le Khalifa Mustapha ben Abdesslam, lui, a participé aux combats livrés aux Mzabs, en 1908, et a « servi d'informateur sérieux et de collaborateur averti au commandant », voir : Note complémentaire au feuille de renseignements du 21 octobre 1917 relative à Si Mustapha ben Abdesslam, Carton : B.36, B.G.R.
[192] La mission scientifique coloniale a compté un effectif de 130 censaux et notables à Berrechid, Cf : Casablanca et les Chaouïa, II, p (115).

Nous avons jugé indispensable de narrer ces faits intéressants pour baigner la morphogenèse de la nouvelle cité européenne extra-muros dans son contour historique, et surdéterminer, ainsi, les modalités politico-architecturales, dans une perspective fonctionnelle et dynamique.

Berrechid extra-muros

La nouvelle ville de Berrechid a pris naissance, par ébauche, à l'extérieur des ruines de l'ancienne Casbah entourée d'une enceinte crénelée de six mètres[193].
Dès la conquête française, Lyautey prenait soin de rédiger un rapport détaillé, dans lequel il avait demandé au gouvernement français d'établir à Berrechid le siège du commandement de l'avant, tandis que Casablanca occupera le siège du commandement de l'arrière. Selon cette vision stratégique, les premières constructions se feront en dehors de la Casbah, pour usage strictement militaire. Les nécessités logistiques (le trafic du ravitaillement militaire) engagèrent l'aménagement des routes et la construction de la voie ferroviaire Decauville ; au début à traction animale, puis à traction mécanique, principalement l'artère Casablanca-Berrechid. D'autres structures tertiaires (boutiques, maisons, dispensaire, prison, etc.) se dégageront nettement de l'intra-muros assiégé pour prendre place au côté ouest de la route principale, avec un vif apport de la main-d'œuvre locale expérimentée en maçonnerie et en charpenterie[194].

Ainsi, la nouvelle ville d'origine militaire se disloque visiblement de l'ancienne, sans rompre pour autant avec le type primitif des constructions agricoles et des agglomérations « disséminées de 5 à 20 Kms à la ronde autour du village européen »[195].
La transformation de Berrechid militaire[196], en une zone relevant du contrôle civil, n'a pas affecté son infrastructure (absence de voirie, d'assainissement et persistance de pistes en "tirs" impraticables pendant l'hiver, etc.).Seul le centre urbain européen connaissait constamment des améliorations qualitatives et proportionnelles, (lotissements, école, hôtel, gare, etc.). Par contre l'activité agricole attirait de plus en plus les colons qui expérimenteront d'assez importantes cultures, sur une superficie estimée jusqu'à 1913 de 12.000 hectares, soit le 1/10 de la superficie totale de la tribu[197].
En conclusion, on constate un quasi changement qui n'a touché ni l'ensemble, ni la fonction de la ville de Berrechid d'avant le protectorat. Le système agraire a conservé, ipso facto, l'entière subordination à Casablanca. Il faut attendre longtemps, pour que la coupure avec l'ancienne et moyenâgeuse ville caïdale s'instaurera progressivement. Il faut dire que le cumul indomptable de la mauvaise administration du territoire a retardé le processus d'urbanisation et la mise en valeur des potentialités disponibles sur le terrain.

[193] Conjeaud (S.d), p (88)
[194] Id, p (164).
[195] Casablanca et les Chaouïa, II.p (115).
[196] Par arrêté résidentiel du 26 juillet 1914.
[197] Ibid.

Mohamed ben Abdes-salam Berrechid (1908)

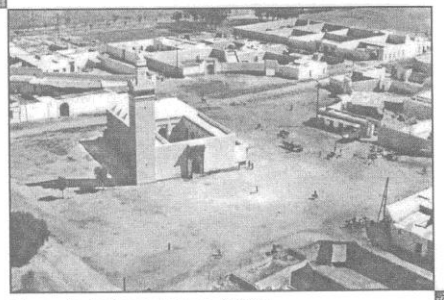

Mosquée de Berrechid en (1948)

Ticket d'entrée à l'exposition universelle 1889

Vaisseau Duca de Galliera

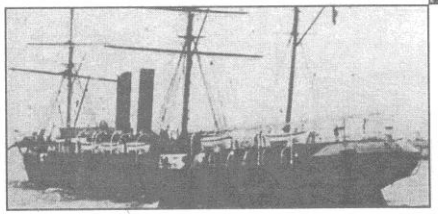

HISTOIRE OBSOLETE DE LA MINORITE ISRAELITE DE SETTAT

DU SANG DE LA SIBA ET
DE LA PACIFICATION (1903-08)

A présent le fellah n'a plus rien que sa peau sèche tendue sur son os pointus, et il faut payer les traites, il faut payer les banques, il faut surtout payer les Juifs !!!

Charles Hagel (Le péril juif)

Le makhzen, libre par les rivalités des puissances, continue des exactions et de nombreuses m'hallas parcourent le pays répandant avec raison, chez nos coreligionnaires, une grande terreur

M.Pisas : Casablanca le 8 janvier 1906

Nota Bene :
Nous nous sommes bornés, pour établir les correspondances des calendriers juif et grégorien, à consulter : Calendrical calculations By Edward M. Reignold, Nachum Dershowitz, Cambridge University Press, 2001.

Introduction

La présence juive au Maroc date de 2.000 ans[198], et tous les indices confirment une histoire lointaine de plusieurs siècles des juifs sur les plaines de la Chaouïa.Les sanctuaires en sont l'exemple le plus éloquent : les tombes du **Rabbin Abraham Awriwer** (Dad) à Oulad Bouziri[199], du **Rabbin Yahya Lakhdar**[200] à Ben Ahmed, du **Rabbin Mimoun Laghrabli** dans la « Miâra » de Settat, et du **Rabbin Shloumo Lahlou** près de Berrechid[201]. En effet, Issachar Ben-Ami (1990) rapporte que « les traditions concernant ces familles spirituelles réunies ensemble par le repos éternel sont nombreuses : R.Abraham Awriwer serait inhumé près de ses cent cinquante élèves désignés communément par le terme "*Oulad Lyeshibah* " ce qui signifie '' les étudiants de l'école Talmudique '' »[202].

Le culte des saints vénérés en Chaouïa représente un jalon incontournable qui témoigne de la coexistence monothéiste et de la cohabitation multiséculaire entre juifs et arabes. En vérité, malgré l'hostilité de ces derniers – due fréquemment à des conflits soit d'ordre économique, soit d'ordre politique - des « groupes de religion juive sont parvenus, après de dures traverses, à se maintenir au Maroc sans renoncer à leur foi »[203].

Historiquement, la vie des juifs à Settat, connaissait du haut et du bas. Tenus quelquefois dans un véritable état de servage, comme le démontrent clairement les archives[204], les israélites réussirent à se relever économiquement et socialement, pour décloisonner leurs activités extra-muros, notamment "Mellah chleuh" et "Mlilih"[205].

Face à la pénétration économique européenne au XIXème siècle, et pour « préserver l'économie marocaine contre une très grande intrusion des Européens », les Sultans « ont accordé les plus grandes faveurs à leurs Tujjar (commerçants) (..) et en ont nommé

[198] Etude sur l'histoire des juifs au Maroc, par N.Slousch in Archives Marocaines Vol –IV, Paris, Ed.E.Leroux 1905, p (345) sqs.

[199] Les juifs racontent qu'« un chameau se coinça une fois la patte dans le sable et tous les efforts pour le tirer de cette situation restèrent infructueux. Dans son impuissance, le chamelier s'adresse à des juifs qui creusèrent prudemment le lieu de piège et découvrirent, à la plus grande stupéfaction, une pierre gravée portant la date de la mort de R.Abraham », Culte des saints et pèlerinages Judéo-Musulmans au Maroc, par Issachar Ben-Ami, Eds Maisonneuve et Larose, Paris, 1990, p (117).Le titre original était :"Ha-'arasat haqedoshim beqereb Yehude Maroqo" (La vénération des Saints chez les juifs du Maroc) 1984, Jerusalem.

[200] Selon Ben-Ami, la hillulah de ce Rabbin est célébrée « le jour de la Mimmuna et à Lag-ba-'omer.Selon une traduction, il serait le frère du R.Eliahou de Casablanca, selon une autre, il serait originaire de la Terre Sainte » p (215) ibid.

[201] Ceci outre les Saints : Saddiq Aïn Nzagh, Saddiq Aïn Oum Kraïma, etc. (voir Ben-Ami, p (19)).

[202] Ibidem, p (45).

[203] Pèlerinages judéo-musulmans du Maroc, par L.Voinot, éds Larose, Paris 1948, p (119).

[204] La couturière juive fouettée puis incarcérée par le caïd Abdelkebir bel-Madani (1854-1877) pour avoir osé refuser de coudre gratuitement ses vêtements. Averti du fait, le vice-consul britannique fait pression sur le caïd pour relâcher la prisonnière et cesser les exactions contre la communauté israélite de Settat,Voir Lettre du vice-consul portant date du 7 juillet 1866 in : Al-Wataîq, vol (4), 1977, Imprimerie royale, Rabat, p (343), document n° 561.

[205] Mlilih : morphologiquement petit mellah. Mellah : appellation arabe du ghetto juif.

de nouveaux Juifs et Musulmans »[206]. Michel Abitbol (1998) a constaté que l'ascension de cette nouvelle classe avait modifié la physionomie de la bourgeoisie marocaine « à la suite de la pénétration européenne :principale bénéficiaire de la nouvelle conjoncture,elle saura accroître ses ressources en lesdiversifiant ; elle pourra les faire durer en plaçant une partie de ses capitaux à l'étranger ou en les transformant en moyens de production, enfin, elle parviendra à les préserver de l'humeur changeante du pouvoir central ou des potentats locaux en usant, en dernière limite,de la protection consulaire ou en mettant à profit ses relations internationales »[207].

Plusieurs familles juives ont accédé à cette classe bourgeoise et ont reçu leurs Dahirs d'investiture et sauf-conduits (les Corcos,les Afriat,les Elmaleh,les Benchimol,etc).Ainsi, « on dénombre, en 1841, 19 Tujjar à Mogador dont 14 sont juifs, 3 chrétiens et 2 musulmans ; au milieu des années 50, leur nombre va doubler, passant à 39 dont 24 juifs,10 musulmans et 5 européens , au début des années 80, sur les 51 commerçants du roi établis à Mogador, 31 sont juifs »[208]. Acteurs essentiels de la politique économico-sociale nationale, et courtiers des différentes maisons internationales, les commerçants juifs étaient ciblés par une large population désenchantée qui y voit les préparateurs d'une colonisation à venir. A tout moment, les fortunes accumulées entre les mains des juifs sont transformées « en piège pour leurs possesseurs, un nœud coulant qu'il suffit au détenteur du pouvoir séculier de serrer jusqu'à l'étouffement »[209].

Ainsi, comme l'avait noté Ch. Benitez en 1880, au cours de son passage par Settat, les occupations des juifs étaient les mêmes que leurs concitoyens arabes*. Les diverses facettes du commerce se prévalurent des protections étrangères et drainèrent des richesses considérables aux censaux juifs. Ces derniers, échappant à l'imposition et à la juridiction makhzéniennes, virent leurs troupeaux augmenter et leurs terres s'étendre. Eugène Aubin (1904) remarque que « sur la côte, la protection européenne a été largement distribuée parmi les juifs »[210], et « le nombre des commerçants aisés, correspondants des maisons de la côte, augmente de jour en jour.. Les postes européennes ont leurs bureaux au mellah »[211]. Les juifs notables de Settat avaient, eux, des relations particulièrement avec les européens de Casablanca, Mazagan, Rabat et

[206] Les commerçants du roi Tujjar Al-Sultan - une élite économique judéo marocaine au XIXème siècle, par Michel Abitbol, Eds.Maisonneuve et Larose, 1998, Paris, p (6).

[207] Ibid, p (7).

[208] Ibid, p (9).

[209] Ibid, p (7).

* Le Maroc et l'Europe, Tome III, par Jean-Louis Miège. Presses universitaires de France, 1962, p (27), en marge. Le livre de Christobal Benitez est réédité en 1987 à Barcelona sous le titre de : Viaje a Timbouctou /Introduccion de Lily Litvak.Laertes, S.A.De Ediciones. Et je remercie Jaume Bover de l'institut Cervantes à Tanger pour l'information (12 fevrier 1998, Salida n° 385), et Domingo Garcia Canedo directeur du Centre Culturel Espagnol en 1988 pour l'orientation (Réf : 11, n° 519).

210 Le Maroc dans la tourmente, par E.Aubin, nouvelle édition Eddif-Paris, méditerannée, Paris 2004, p (344).

[211] Ibid, p (344). Les juifs de Settat étaient concernés par la " protection commerciale " et de la "Moukhalata".

Safi. Cependant, la majorité de la communauté israélite resta à l'écart de ce progrès et souffrit longtemps de la ségrégation sociale. Nous aurons l'occasion de voir comment ces pauvres, victimes des options politiques de leurs coreligionnaires aisés, payèrent de leur chair et sang, au cours de la Siba.
Au début du XXe siècle, on assiste à la réforme fiscale qui a donné naissance au Tertib en 1900-01, et par conséquent au déclenchement de mouvements sociaux. La faiblesse du Makhzen et la puissance de la communauté européenne et ses alliés arabes et juifs, ont exacerbé l'opposition nationaliste. Les « populations rurales ont essayé de résister comme elles ont pu contre la double menace des élites makhzéniennes et commerciales. Beaucoup de mouvements sociaux sont nés de l'affrontement de ces tendances »[212].
Ainsi la sécurité devenait assez précaire.
On essaiera ici d'énumérer quelques points d'ancrage assez peu linéaires, pour mettre en évidence la logique des faits historiques dominés, en général, par les principes d'interaction et de conflit.

Les Israélites au temps de la Siba (période de désenchantement)

Les archives de l'Alliance Israélite Universelle à Paris, regorgent d'abondante littérature relatant de la vie des juifs de Settat et de la Chaouïa, lors des événements de la Siba. Ce fond sera aussi d'une grande utilité historique pour mieux contextualiser quelques faits laissés à l'aveuglette par les annales officielles.
Au 17 décembre 1903 (16 Ramadan 1320 H), après la fuite du caïd Maâti à Casablanca, les insurgés des tribus limitrophes armées (Od.Said, Od.Bouziri, et Od.Sidi Bendaoud) firent irruption dans la ville. Settat fut assiégée et « le pillage commença le jeudi matin. Personne ne fut épargnée ; Arabes et Israélites, protégés et non protégés, tous furent impitoyablement dépouillés de leurs biens. Les Kabyles entraient dans les boutiques ou dans les maisons, arrêtaient les personnes qu'ils y rencontraient, les déshabillaient pour s'assurer qu'elles n'emportaient ou ne cachaient rien, leur laissant ensuite une chemise pour tout vêtement et les chassaient. Tous ceux qui faisaient la moindre opposition étaient menacés de mort. Les Kabyles brisaient les portes à coup de crosse, ils tiraient des coups de feu dans les serrures qui résistaient à l'effraction et mirent ainsi tout à sac. *Deux malheureux israélites, une femme de soixante ans et un jeune homme de trente ans périrent écrasés sous les pieds des chevaux.* De nombreuses scènes de violence se produisirent en outre. C'est ainsi qu'une fillette de douze ans, laide et difforme, fut maltraitée avec une telle brutalité par un arabe, qu'on avait peine à reconnaître en elle une créature humaine. Des femmes qui avaient accouché quelques jours avant le pillage furent déshabillées par les Kabyles et exposées avec leurs nouveaux- nés à la faim, au froid, à la pluie »[213].

[212] La grande Siba de la Chaouïa (1903-1907), par Edmund Burke III, Hespéris, vol XVII, 1976-77, Rabat, p (156).
[213] Barrouquere (1919), pp (178-179).

Bien que les israélites fussent les plus menacés ; les pillages et la maltraitance ne discernaient nullement les arabes des juifs, les notables des intouchables. Le flux des contagieuses hostilités fut énorme : 216 boutiques pillées, 5 dépôts, 60 maisons furent mises à sac jusqu'aux toitures. On évalue le taux des pertes à plus de 150.000 douros[214].
Le 17 janvier 1904 (28 Chaoual 1321), l'école de l'Alliance Israélite Universelle de Casablanca a été « envahie par sept cents malheureux presque nus, hâves, effrayants de misère, criant famine, demandant un secours, du pain, de quoi se vêtir et un gîte pour la nuit»[215]. Les secours s'organisent d'urgence, et les souscriptions se font au sein de la communauté juive aisée. Des fonds affluent de Londres pour rétablir les israélites à Settat.
S'il faut en croire la version orale des témoins des trois tribus citées plus haut, et l'hypothèse soutenue d'une guérilla organisée, de façon que «les violences et les vols commis en dehors des pillages organisés et hors les cas de résistance ouverte auraient été sévèrement réprimés» [216], on doit reconnaître les persécutions et les crimes perpétrées impunément contre la communauté israélite, une revanche qui trouve son origine dans l'implication massive des censaux, commerçants et moukhalites juifs dans l'activité protectrice étrangère des puissances coloniales. Cependant, ces massacres généralisés et intempérants demeurent -de toutes les mesures- inexcusables, d'autant plus qu'ils étaient commis dans un mois sacré par les musulmans, Ramadan. Les fusils et les munitions disparurent de "Beit-Slah" du caïd Maâti, pour alimenter l'arsenal des caïds-Siba. Et le mouvement atteignit les dimensions d'une vraie révolution, surtout après l'adhésion des tribu s de Ben Ahmed, Mdakra, Àchach et Od. Harriz. Ce signal fort alarmant incita l'autorité centrale à engager une violente action répressive pour tenter de soumettre Bled-Siba, rétablir les anciens caïds déchus, dans leurs fonctions et maintenir l'ordre dans la Chaouïa.
La mise en rançon fut appliquée aussi bien aux arabes qu'aux israélites[217], par ordre de l'état-major des caïds-Siba. David Amar[218], grande figure des principales familles juives bourgeoises établies à Settat, subit le contrecoup le plus dramatique. Les biens qu'il possédait chez Mohamed Raghai : 1200 moutons, 15 bœufs, 3 chevaux, 3 chameaux et 40 charges de chameaux de blé, furent complètement pillés par les contingents. Avant le premier exode israélite à Casablanca (1903) « David Amar et les siens, mis dans un état de complète nudité, se réfugièrent chez Mohammed Mzabi et de là, après avoir été décemment couverts, se rendirent chez le Cheikh Amor dans le Graar »[219]. S'il n'y eut que peu de morts, le 2ème exode de 1908-09 mettra en exergue des scènes inhumaines de brutalité et de persécution au sein de la communauté israélite (Settat- Casablanca). En ces circonstances douloureuses, le caïd Maâti et son khalifa Abdesslam prirent le

[214] Ibid, p (180).
[215] Ibidem, p (181).
[216] Ibidem, p (186).
[217] Casablanca et les Chaouia, T (I), p (169).
[218] A ne pas confondre avec D.Amar (1920-2000) frère de Daouïd Amar et fils de Zouiddan, originaire de Settat, homme d'affaires international et président de l'O.R.T-Maroc, fondateur à Montréal du Rassemblement Mondial du Judaïsme- Marocain.
[219] Barrouquere (1919), p (188).

maquis, comme toujours à la dérobée, pour refaire irruption bien tardivement cette fois, côte à côte des troupes coloniales françaises (le 8 avril 1908). D'après le constat de M.Pisa directeur de l'école israélite de Casablanca, presque le 1/3 des israélites que comptait la ville s'est dispersé, après le bombardement d'août 1907, dans les environs[220]. La situation globale fut des plus désastreuses. Les israélites de la Chaouïa sont laissés affronter leur mauvais sort, d'autres furent « emmenés captifs ou prisonniers au milieu de leur fuite. Beaucoup n'ont pas mangé depuis 4 ou 5 jours. Quelle adresse, quelles ruses ne sont-ils pas obligés d'employer pour rentrer en ville! Ceux-ci ont donné tout ce qu'ils avaient avec eux, ceux-là se sont échappés la nuit: trouvés en chemin, ils déclarent être musulmans et partir pour la guerre sainte. Quand on les laisse partir, on les renvoie nus, complètement nus. On les accueille charitablement aux camps français. On leur donne des sacs[221] pour se couvrir ».[222] Et c'est « chaque jour une nouvelle arrivée de 2 ou 3 familles. Elles sont d'une maigreur cadavérique, les os saillants, le visage hideux, les yeux sortant de l'orbite »[223]. Les renseignements confirment leur déplorable situation: « plus de 400 israélites sont réfugiés à Zettat dans le plus complet dénuement (.) Les environs de Casablanca étant quotidiennement troublés par les opérations militaires, il serait impossible à ces malheureux de rentrer par la Chaouïa. Mais ils pourraient se diriger vers Mazagan où la situation est relativement meilleure et rentrer ici par bateau »[224].

M. Elmaleh fut nommé à Mazagan pour recevoir les israélites de Settat, en vue de les rapatrier à Casablanca par bateau.Les correspondances de David Amar, jusqu'alors conservées dans les archives de l'A.I.U à Paris, relatent les divers sévices et outrages inhumains que les juifs subissent durant la débandade (viol[225], famine, tabassées, incendies, etc.)[226].

Le mois suivant, la surexcitation des tribus à l'égard de tout ce qui est juif atteint son paroxysme, surtout après l'intervention des troupes du Général Drude dans les contrées de la Chaouia. Settat «dont la population juive est d'environ 700 âmes, ne comptait pas moins de 800 réfugiés au commencement du mois d'octobre. Ils y arrivaient en masse, étant donné sa situation au confluent de toutes les routes qui traversent la Chaouia. Mais la majorité tomba aux mains des tribus rebelles et fut victime des plus horribles traitements»[227].

[220] Bulletin mensuel de l'AIU n°7et 8, juillet –août 1907, Paris, p (70).
[221] "Khanchate" : (en arabe dialectale)
[222] Ibidem, p (72).
[223] Ibidem, cf. la lettre de Mohamed ben El-Ârbi Torrès au ministre Mohamed Lemfaddal Gharrit, le 8 Rejeb 1325 (17 août 1907) où il est fait allusion aux massacres, pillages perpétrés à la ville de casablanca contre arabes et juifs : Registre des correspondances adressées à la Cour Chérifienne, N° K 2720, p (357) B.G.R, Rabat.
[224] Bulletin mensuel, ibid, p (72).
[225] Les sévices sexuels étaient exercés aussi par des soldats des troupes françaises de Mangin, sur les filles juives; Ibidem, p (74). Plusieurs familles supportaient le déshonneur et l'humiliation sans réaction aucune, seulement l'on faisait appel, via les journaux, à la *conscience universelle*.
[226] Ibidem, p (73).
[227] L'Univers Israëlite 1907-08, p (276).

En sus des maltraitances, le rançonnement[228] des captifs fut l'arme la plus orientée contre les israélites. On devait parlementer avec les ravisseurs, par le biais des chefs des tribus, et des notables réputés, pour opérer le rachat des otages à Mediouna, Od.Ziyan, Od.Harriz, etc. Ainsi « trois guerriers de Settat épousèrent des juives qu'ils amènent de force dans leurs douars, l'une chez les Âmeriyine, elle fut rachetée au prix de 125 P.h; une autre à Âin Beida, rachetée au prix de 100 P.h; la troisième fut amenée par M'hammed En-Nâija[229] de Settat et par la suite rachetée au prix de 75 P.h. Deux indigènes du douar El Guerch , à Oulad Saïd épousèrent, devant Adoul , deux israélites rachetées ensuite au prix de 450 P.h l'une. Un enfant de deux ans fut emporté chez les Chorfa, des Od. Saïd, et racheté pour 100 P.h par le Cheikh[230] Daouid (D.Âmar). Une petite fille de quatre mois fut également emportée chez les Hamrouda (Od. Said) et rachetée pour 3 P.h. par Daouid Âmar »[231].

M. Pisa rapporte les récits des chefs de la communauté israélite de Settat soulignant que «le nommé Abraham Amstet est venu à Settat avec Si Mohammed ben Hadj Omar, son compagnon d'Oulad Hriz. Celui-ci a délivré en chemin 2 jeunes filles au prix de 6 Douros et les a conduites jusqu'à Settat, sans vouloir accepter un centime. C'est un cadeau, dit-il, qu'il fait aux israélites (..) Il y a beaucoup de jeunes filles chez les Oulad Saïd.Toutes ont été violées par les Arabes qui nous demandent le prix de 150 Douros. Parmi les jeunes filles rachetées chez Od.Said, il y en a 2 que nous avons payées fort cher : la fille d'Abraham Corsos pour 91 Douros (..)La femme et les enfants de Yéchoua Thima pour 101 Douros »[232].Quoique cet argent sert entre autres à l'achat des armes et de munitions, le commerce des otages fut un marché lucratif pour les ravisseurs en Chaouia. Faut –il souligner ,en plus, que la souscription collective à l'économie de la 'guerre sainte' fut une charge imposée à la fois aux tribus soumises aux français et à celles partant sus à l'ennemi[233]. Ainsi, le châtiment et le devoir se juxtaposent mutuellement.

Les recherches effectuées dans la région de Maggous (Mdakra) ont été soldées par la découverte de plusieurs autres prisonniers dont la fille de Moise Benchimol, adoptée à contrecœur par Ahmed ben Zahra[234]. Les ravisseurs contingentaient le prix et l'effectif des otages à racheter .Cependant le déplacement des Mehallas rendait cette tâche de plus

[228] A titre d'exemple la lettre rédigée en hébreu par Isaac Parienté (יסהק בהריינטי) qui raconte sa tragédie, lorsque des brigands ont pénétré, le 6 Av, chez lui et se sont accaparés du butin (argent et objets de valeur) fruit de ses 26 ans de travail , kidnappé sa fille unique jusqu'à ce que l'un de ses coreligionnaires la rachète et la ramène trois mois après sa disparition [Document manuscrit du 29 décembre 1907, n° 1721/6 – Archives de l'A.I.U à Paris].
[229] Mhammed ben Kacem ben Mhammed ben El-Bahloul ben El-Bhailil, mort en 1940; d'après le renseignement qui m'est communiqué par son fils Si Hadj Kacem Ould En-Nâija né lui en 1912.
[230] Mr. Daouid était Cheikh El-Yahoud à Mellah Settat. C'est lui le représentant de la communauté chez l'autorité caïdale.Voir pour ce statut : Eugène Aubin (2004), p (351).
[231] Barrouquere (1919), pp (194-195).
[232] Une certaine Histoire des Juifs du Maroc 1860-1999 par Robert Assaraf, Jean-Claude Gawsewitch éditeur, 2005, France, pp (142-143).
[233] Paul Azan (1912), p (303).
[234] Assaraf (2005), p (143).

en plus difficile[235].Et même si la condition et la question juives n'ont pas été sérieusement mises en avant dans les pays européens, malgré le rôle que jouent les personnalités politiques juives et l'immense influence que la classe ploutocratique en Angleterre, par exemple, exerçait sur la politique des classes dirigeantes, rien de plus spécial n'a été signalé sauf des souscriptions qui affluaient de plusieurs pays, pour atteindre parfois la somme de 12.000 Frs[236].

D'autre part, les démarches de David Amar[237]aboutissent à racheter les otages suivantes : Clara, fille de Moise Benchinol[238] ; Zohra, domestique de Salomon Abensour[239] ; Simha (ou Smiha), fille de Simon Abencasis[240] ; Azar, fils de Ribbi Abraham Amzalag.Dans ce climat angoissant, Amar écrit dans sa correspondance, qu'en raison de l'insécurité de la route Settat-Mazagan « j'ai dû garder ici mes coreligionnaires .Je vous informe qu'il y a encore beaucoup de malheureux à racheter, ils sont dans les tribus d'Ouled Hriz et Oulad Said. J'attendais votre lettre pour agir, j'avais l'intention d'envoyer chercher dans tous les douars s'il y avait encore des frères à sauver. Malheureusement le 10 Kislev[241], au soir, nous avons été chassés, pillés, nos maisons incendiées, les synagogues détruites, les rouleaux de la Loi brûlés .Nous sommes encore horriblement persécutés .Nous venions à peine de nous remettre du pillage de ces dernières années, d'arriver à force de labeur et de patience à vivre honnêtement que nous voilà de nouveau misérables errants et sans domicile. »[242]

Dans ce même passage, il ajoute : «vous savez avec quelle persévérance nous nous employons pour le rachat de nos frères. J'ai appris qu'il y a encore dans la tribu de Oulad Harriz, la fille de David El Padre et la petite-fille de Ribbi Moise Bibas. Il y a encore de nombreuses jeunes filles dans la tribu de El-Mdakra- je pense que vous pouvez écrire aux israélites de cette tribu, ou bien à Sadon Asseraf qui a beaucoup de connaissances dans cette tribu et qui pourra facilement racheter ces pauvres filles. Notre tribu va nous rendre ce qui nous a été volé et va réunir tous nos frères égarés qui n'ont pour vêtement que des morceaux de nattes en osier»[243].

La situation à Settat devient de plus en plus précaire et atteint son seuil chaotique le jour du 21 novembre 1907 lors du pillage massif perpétré par les Mzamza. David Amar et plusieurs de ses coreligionnaires étaient contraints de fuir rapidement vers Mazagan. Le destin a voulu, cette fois, que les israélites résidant à Settat restaient à l'abri des attaques

[235] Comme le souligne manifestement Mr.Pisa dans sa lettre du 13 décembre 1907, n° 1497/6-Archives de l'A.I.U, Paris.
[236] Souscription des juifs marocains établis à Buenos- Aires affectée à M.Jacob Nahom de Tanger, lettre du 13 déc. 1907, ibid.
[237] Lettre signée David Amar et rédigée le 13 Kislev 5668 (19 novembre 1907) Archives de l'A.I.U. Elle donne connaissance de la somme dépensée du 25 Ab au 26 Tichri (août -octobre 1907) pour le rachat des israélites et qui fut de : 600 $.
[238] Tous étaient protégés censaux (sous le régime de protections consulaires).
[239] Protégé juif.
[240] Protégé juif.
[241] 10 Kislev 5668 correspond à 16 novembre 1907.
[242] Ibidem
[243] ibidem

agressives des assaillants. Ainsi « les Arabes pris de pitié, leur rendent en partie ce qu'ils ont pris»[244].Or, que leur reste-il ?!

Dans une nouvelle lettre qui date du 13 décembre 1907, adressé à David Salomon Desy, le même Amar retient son attention cette fois-ci sur le « grand malheur » qui vient de se produire à Settat, celle-ci«a été pillée la veille du 11 Kislev[245] à minuit»[246]. Une vraie haine fanatique s'était développée en ces tribus rebelles, contre l'autorité makhzenienne et tous les indices de l'invasion étrangère identifiée traditionnellement aux sujets israélites et aux notables arabes placés sous régime de protection. Cette fois « El-Hadj Saïd s'est conduit admirablement dans la circonstance. Quoique seul avec ses deux cousins, cet Arabe a pu sauver trois familles juives qu'il a emmenées chez lui, ainsi que plusieurs pauvres qui l'ont suivi. Certes s'il y avait encore 3 hommes aussi courageux et aussi généreux que lui, Settat n'aurait pas été pillée»[247]. Amar finit sa lettre par demander secours à D.Salomon tout en lui informant qu'il a sollicité aussi le concours urgent de Pisa et Zagoury[248].

Le 6 avril 1908, David Amar adresse une nouvelle missive à M.Pisa l'informant qu'il campait chez ses amis des Oulad Bouziri, à l'attente des arrivées israélites, pour les envoyer à Mazagan chez M.Elmaleh qui devait, à son tour, les embarquer vers Casablanca[249].Par ailleurs, Amar qui, pillé quatre fois à Settat, à cause du rachat de ses coreligionnaires, craint pour ses biens, ses terres et ses récoltes qu'il possède entre les mains des Mzamza et d'autres tribus, demande vivement que l'on lui accorde la protection de la « puissance française » en proposant une « moukhalata »[250] en échange[251].

[244] Lettre de Pisa, 13 décembre 1907, op.cité.
[245] 11 Kislev 5668 correspond à 17 novembre 1907.
[246] Lettre parvenue le 13 décembre 1907(Archives de L'A.I.U).
[247] Ibid. Si Hadj Saïd est un notable de Djeddat.
[248] Yahya Zagoury est ancien drogman et interprète au consulat de France à Casablanca et président de la communauté israélite locale ; décoré en 1913 il fut par la suite l'inspecteur général des institutions israélites au Maroc en 1919.
[249] Lettre signée D.Amar, portant date du 6 avril 1908 (Archives de l'A.I.U).
[250] Le mot « moukhalata » figure *ad litteram* dans le message (signifie association agricole). La mission scientifique stipule que « beaucoup de juifs de Casablanca travaillent comme courtiers et rendent de grands services aux maisons de commerce», Casablanca et les Chaouïa, T (I), pp (57-58).Pour plus de précisions sur leur implication effective, voir le travail de Mustapha Bouchaâra cité ci-haut.
[251] Ibid.

Les Israélites au temps de la *" pacification"* (1907-08)
Première affaire de Settat (15 janvier1908, en pleine nuit)

Drude, remplacé par D'amade, celui-ci se décida à agir énergiquement en Chaouïa[252]. Ainsi, après l'arrestation du caïd Ould Hadj Hammou le 14 janvier (10 Hijja 1325 qui correspondait à « Îd Al-Adha ») à Berrechid, le Général D'amade préparait les troupes à une marche en avant, vers le défilé de Settat. Dans un matin nuageux, et dès les premières lueurs de l'aube, les troupes françaises se mirent en marche pour atteindre l'entrée de Settat. La brume assez épaisse dissimulait leur mouvement « quand elle commença à se dissiper, la marche en avant fut reprise et bientôt les pentes escarpées du plateau moyen coupées de vallées profondes se dessinèrent à l'horizon »[253].Et dès leur première apparition aux collines du sud, elles furent accueillies par une vive fusillade. L'avant-garde (1er carré, Lieutenant-colonel Passard, et 2ème carré, Lieutenant-colonel Brulard) répliqua. Le régiment mixte du L-C Passard composé de tirailleurs et légion se dirigea sur les crêtes de Sidi Djebli « arrivé sur le plateau, il fut accueilli par un feu violent ; mais appuyé par le régiment du L-C Taupin il put continuer son mouvement de crête en crête »[254].Après un dur combat, les « cavaliers marocains, très dispersés, caracolent en tirant, déployés sur une très longue ligne perpendiculaire à la piste, sans s'approcher à moins de 700 à 800 mètres »[255]. Ils se replièrent pour suivre la Mehalla de Moulay Rachid. Arrivées sur les hauteurs, les troupes françaises exécutèrent une diversion à gauche, en se portant vers Settat où les coups de feu éclatèrent pour se taire après l'offensive acharnée des français. La « Kasbah fut bombardée par l'artillerie »[256], et la cavalerie « faisant le tour de l'enceinte parvint jusqu'au camp de la mehalla situé sur les pentes ouest de la vallée, l'incendia et sabra les fantassins qui ne l'avaient pas évacué. Peu après, le drapeau français fut hissé sur la Kasbah »[257]. Enfin, Settat fut occupée vers 2H.30 du soir, non sans grandes difficultés comme le prétendait D'amade, vu la résistance « plus obstinée et le combat qui s'est prolongé jusqu'à midi»[258]. Quatre bataillons, trois escadrons, une batterie de 75, et 10 heures de combat, tout pour courir sus, à un ennemi irréductible, dans un combat qui s'avère de plus en plus indécis.
En effet, la journée de Settat a coûté au corps expéditionnaire 3 morts et 22 blessés (dont le Lieutenant Crotel qui succomba à ses graves blessures, deux mois plus tard à l'hôpital

[252] Des tueries des juifs ont eu lieu à Casablanca avant et au cours du bombardement de la ville en 1907.Voir à ce propos : Grands faits, 15 juillet-15 août 1907, p (157).
[253] Capitaine Grasset (Henri-Joseph) : A travers la Chaouïa avec le corps de débarquement de Casablanca (1907-1908), Paris, Hachette, 1911, p (87).
[254] Ibid.
[255] D'amade (1911), p (21).
[256] Conjeaud : Histoire militaire de la Chaouia depuis 1894, éds du Moghreb, Casablanca (Sans date), p (98).
[257] Grasset (1911), p (88).
[258] Lettre du Général D'Amade, adressée à M. le Général Picquart, ministre de la guerre, le 15 janvier 1908. Document n°100 in: Documents diplomatiques 1908-Affaires du Maroc IV, Paris, Imprimerie nationale, MDCCCC VIII.

d'Oran, le légionnaire Bourgeois et le soldat Etoubleau)[259]. Settat conquise, fut ensuite évacuée suite aux instructions gouvernementales. Interdit de bivouaquer à cette ville, D'amade donna aussitôt l'ordre à ses troupes de marcher vers Zaouia de Sidi-El-Mekki, après une demi- heure de repos.
De peur d'être massacrés, les juifs groupés à ''Mellah Settat'' choisirent de partir à Casablanca, suivirent le convoi des troupes françaises vers Berrechid[260]. De leur côté, les tribus des Mzamza, Od. Bendaoud, Od. Saïd, entre tant d'autres, partirent en guerre, avec les Mehallas mobiles, et refusèrent catégoriquement tous les caïds nommés par l'impopulaire Moulay Abdelaziz. Le pouvoir central, allié aux troupes de l'occupation, tomba en discrédit et devint l'ennemie des opprimés dans toute la région de la Chaouia.
À la sortie du corps expéditionnaire, la«population musulmane s'attaqua aux juifs, brûlant quelques maisons et des Synagogues pour se venger de l'accueil cordial qu'ils avaient fait aux troupes françaises»[261]. Un rescapé, ayant survécu aux massacres rapporte le récit des dégâts de la 1ère affaire de Settat, en ces mots : «Début janvier 1908, les français vinrent à Settat. Les Arabes s'échappèrent tous, beaucoup d'israélites avec eux. Nous restâmes quelques 400 en ville, espérant que les français allaient la prendre (sic !). Mais après quelques heures de séjour, ils partirent brusquement. À peine étaient-ils à quelques Kilomètres, que les Arabes revinrent des montagnes. Les quinze jours qui suivirent furent affreux et je me demande comment nous sommes encore vivants»[262]. Les israélites comptent une quarantaine de tués, et quoique le notable arabe Cheikh ben Omar s'érigea en défenseur du mellah, les massacres durent se succéder, les otages se chiffrèrent par centaines et les exodes vers Casablanca se cumulent après chaque réoccupation militaire de Settat.

2ème affaire de Settat (6 février 1908)

Une 2ème reconnaissance amena la reprise de Settat. Les renseignements faisaient cas d'une Mehalla Hafidienne de plus de 10.000 hommes, dont 1.500 cavaliers des Od.Bourezq, 6 canons, campant près de Settat. D'amade décida d'intervenir. À 4 heures du matin, deux colonnes d'environ 5000 hommes, marchent en parallèle, séparées de 500 mètres, vers Settat. Le « sol était humide, glissant, la marche fut pénible »[263].A 6

[259] Les estimations des pertes divergent dans les comptes rendus, les rapports et les journaux de marche : la lettre de D'amade, du 15 janvier, donne seulement un chiffre de 15 blessés ; Grasset (1911) donne la somme de 5 tués et 22 blessés, p (89) ; Conjeaud (S, d) :3 tués et 16 blessés, p (99) ; D'amade (1911) :1 mort et 22 blessés ! p (24) ; Le Maroc Héroïque du médecin Capitaine Jean Vial, éd Hachette 1938 : 20 blessés , p (29). Quant aux combattants nationalistes marocains, ils perdirent environ 250 braves militants dont le caïd Qorchi ben Reghaï originaire de Sidi Bendaoud ; voir Allal Lakhdimi : L'intervention étrangère (en arabe), éds Afrique-Orient, 2ème éd 1994, p (332) ; et Résistance de la Chaouïa à l'occupation française (1907-08) du même auteur, in : AL-Ittihad AL-Ichtiraki (en arabe), Dimanche 23 août 1987, n° (190).
[260] Conjeaud (S, d), p (98).
[261] R.Assaraf (2005), pp (143-144).
[262] Ibid, p (144).
[263] Conjeaud (S.d), p (96).

heures du matin, les deux colonnes se formèrent en un seul carré:« deux bataillons déployés en tirailleurs sur la face de tête, un bataillon sur chaque flanc en colonne de route et deux bataillons sur la face arrière en ligne de section par quatre »[264]. Les trois batteries au milieu, sous les ordres du général. Les troupes de la Mehlla apparaissent sous la vaste plaine, et le combat fit rage. La cavalerie «pique alors sur Dar Saïd-Mehaouri, tandis que la colonne du Tirs fonce Lidi-Msika ; son carré est bientôt très accroché de flanc, ce qui oblige à un arrêt pour riposter. L'artillerie disperse les groupes d'assaillants, qu'elle maintient à distance.

A la reprise du mouvement, les colonnes manœuvrent de manière à ratisser la plaine. Les cavaliers du Littoral ont un engagement assez chaud aux environs de Dar-El-Hadj Messaôud »[265].Le combat s'étendait donc sur un front de 7 kilomètres.

A 11 heures D'amade donna l'ordre de marcher sur le défilé de Settat. Ce changement de tactique obligea la Mehalla de se replier, et c'est ainsi que la cavalerie gravissait facilement les crêtes Sidi-Djebli, suivie par l'infanterie, arrivèrent ensemble sur un terrain déserté. Les colonnes se dirigèrent sur Settat, incendiant tout sur leur chemin. En arrivant à la ville, elle «était évacuée, sauf par la population israélite réfugiée dans les jardins.La Kasbah fut bombardée par les trois batteries»[266]. Et les israélites, craignant d'être égorgés par la Mehalla, vinrent demander aux soldats d'être escortés à Casablanca.

Le soir, à 4H .30, les colonnes se mirent en marche vers Zaouiat–El –Mekki. Ces centainesd'israélites de Settat – selon l'affirmation de H.G. Conjeaud – « alourdissaient le convoi, les femmes et les enfants étaient bien montés, autant qu'il était possible, dans les voitures vides, mais les autres se plaignaient sans arrêt ; ils étaient fatigués, ils avaient froid »[267]. La journée a coûté aux troupes françaises 3 tués (légionnaire Moelman, tirailleur Lararladj ben Slimane, chasseur Pouchard) et 13 blessés[268].

Après mi – février 1908, le khalifa Boubekeur ben Hadj Maâti se rendait à Berrechid, et demandait une réoccupation de Settat. C'est de lui qu'émana l'idée d'une installation militaire permanente pour faire cesser les hostilités, et s'opposer aux pressions de la Mehalla Hafidienne[269].

Le 18 février, le caïd des Mzab Si Laârbi ben Cherghi arriva au camp français annoncer le pillage de Casbah de Ben Ahmed, et implora, pour le même fait, une intervention militaire. Les rebelles, lors de cette sortie massive, pillèrent la Casbah «détruisirent pierre par pierre les deux mellahs, massacrèrent nombre d'israélites et chassèrent les autres comme un troupeau de bêtes à travers les champs. Ils trouvèrent à leur tour refuge à Casablanca et s'y installèrent à demeure »[270]. Ceci selon des versions concordantes.

[264] Capitaine Grasset, in «Tour du monde» Tome XVII, n°19, 13 mai 1911, p (221).
[265] Colonel L.Voinot Sur les traces glorieuses des pacificateurs du Maroc, Charles-Lavauzelle et Cie éditeurs militaires. Paris 1939, pp (46-47).
[266] D'amade (1911), pp (70-71).
[267] Conjeaud, p (98).
[268] Voinot (1939), p (47) ; Grasset (1911), p (222) ; D'amade (1911), p (71). Conjeaud, p (99) donne : 3 tués et 16 blessés.
[269] D'amade (1911) p (83).
[270] Assarraf (2005), p (145).

Il faut souligner, qu'après la soumission des Mzab (le 9 mars 1908), et tout près des rochers de Sidi Sliman , une foule d'israélites, des douars proches, précédée d'un vieux Rabbin, vinrent saluer D'amade et acclamer la France. Euphoriques d'être secourus à juste temps, ces israélites implorent – importunément - le général d'accompagner le convoi. Chose faite, mais non sans réserve[271].

3ème affaire de Settat (8 avril 1908)

Le 13 mars, toujours à Mechraâ Chaîr, D'amade constate que Settat commençait à se repeupler, et reçoit les émissaires de Moulay Hafid[272].En effet, la réponse française aux pourparlers diplomatiques fut négative. D'amade refusa de «reconnaître les délégués de Moulay Hafid comme diplomates que Moulay Hafid lui-même comme Sultan. Il tient à couper court à toute fausse interprétation sur le rôle joué par ces émissaires ; les Chaouias pourraient penser que le général est disposé à traiter avec Moulay Hafid»[273].Le blocus diplomatique est dû effectivement à la méfiance d'un combattant rusé et politique que fut le général D'amade. Ces pourparlers qui demandaient un cessez-le-feu des deux camps « paraissaient au général être celles d'hommes qui cherchaient à gagner du temps pour réorganiser leurs mehallas et pour ressaisir l'influence qui leur échappait»[274].

En effet, Christian Houel (1954) reprenait en ces phrases, le vieux souvenir de ses pourparlers oisifs avec D'amade :

«Vaffier ne s'est pas trompé. Le général D'amade ne peut toujours pas reconnaître à Moulay Hafid son titre de sultan, mais s'il le désire il lui permettra de venir à Casablanca, même suivi de deux mille hommes pour y rencontrer son frère Abdelaziz. Si l'entrevue n'aboutit pas, Moulay Hafid sera reconduit sur l'Oum-er- Rebiâ, sans craindre aucune représaille. Une deuxième proposition est à lui faire. Il sera reconnu Sultan à Marrakech avec toutes les tribus du sud comme territoire, son frère régnera à Fès avec un droit de suzeraineté sur toute l'étendue de l'empire. Sans aucun doute Moulay Hafid n'acceptera ni l'une ni l'autre de ces propositions, mais on peut toujours les lui faire.

[271] Paul Azan, dans ses « Souvenirs de Casablanca » émet, en l'occurrence, des propos antisémites, sans émotion aucune et en se livrant à des analogies fallacieuses : «Nous avons le cœur serré de nous voir fêtés uniquement par ces êtres méprisés et sordides (sic ! il s'agit bien entendu des juifs) que nos otages marocains regardent avec dédain du haut de leurs chevaux. Quel contraste entre l'attitude onctueuse et servile (sic !) de ces marchands juifs sortis de leurs boutiques et l'attitude discrète et réservée des fiers guerriers Mzab qui viennent déposer les armes !» p (304).Or, Il s'avère de ces clichés odieux, que P.Azan ignore beaucoup de l'histoire de la population juive au Maroc.
[272] Ch. Houel envoyé spécial du "Matin" ; Vaffier-Pollet Lieutenant de vaisseau ; Vaffier correspondant du journal "Messidor" ;Berrino italien vivant à Marrakech. Vaffier est aussi président de la compagnie française pour le développement du commerce international au Maroc dont Berrino et Vauthier sont les administrateurs.
A signaler aussi, que d'autres émissaires marocains rendaient visite au Général en lui remettant des messages.
[273] Azan (1912), p (325).
[274] Grasset (1911), p (233).

Vaffier, Berrino et Vautier continuent leur route sur Casablanca, c'est moi que le général D'amade fait appeler. Nous sommes tous deux sous sa tente. Le général s'asseoit sur un pliant, moi sur un autre.

- Voilà, dit-il, quelles propositions vous allez transmettre à Moulay Hafid, de ma part. Il me les expose et il ajoute :

«Quand au Glaoui, vous lui direz que si Moulay Hafid accepte de rester Sultan à Marrakech en laissant son frère régner à Fès, nous le ferons nommer grand vizir du Sultan Abdelaziz. Son frère El -Hadj Thami deviendra le grand vizir de Moulay Hafid à Marrakech. Tout ceci doit rester secret bien entendu.»

Nous nous disons au revoir, je reprends le chemin de Mechraâ –el- Chaîr où m'attendent les peaux de boucs et les passeurs noirs».[275]

D'autre part, des billets d'«Aman» furent délivrés aux tribus soumises afin de les neutraliser. Mais, cela va sans dire, que c'est rarement que les Chaouïa respectent leurs pactes avec une telle armée dévastatrice !

D'amade, à la tête de 14.000 soldats, se porta à Settat que Bouâzzaoui avait quittée la veille (6 avril), La ville donnait, aux yeux de ce général, l'aspect d'un axe stratégique , polémologiquement parlant ; d'où l'installation d'un dispositif de surveillance permanente. Après avoir obtenu l'autorisation d'y rester, le général se hâta d'installer le caïd Maâti dans la Casbah[276]. Celui-ci était «menacé par la Mehalla Hafidienne, sous les ordres de Moulay Rachid ; et craignant d'être débordé, il se réfugia à Berrechid et demanda secours aux français »[277].

Convaincus des avantages d'une attaque nocturne, les Chaouïs se décidèrent d'entamer une frappe chirurgicale longuement planifiée. A trois heures du matin, la Mehalla Bouâzzaouïte, renforcée par des troupes des Oulad Bouziri et des Oulad Sidi Ben Daoud, attaqua le bivouac de la première brigade, et «partout l'attaque fut reçue, à courte distance, par des salves qui arrêtèrent rapidement son élan. Les actes de sang-froid et de présence d'esprit furent multiples. Le chef d'un petit poste (sergent Lang, du 1er étranger), ayant entendu des bruits suspects, avait fait replier ses hommes dans le plus grand silence à 50 mètres en arrière de leurs tentes. Quand les Marocains, croyant surprendre le poste, se précipitèrent sur les tentes, Lang ouvrit un feu par salves qui produisit un effet meurtrier et décisif. Un peu plus tard, la colonne du Littoral était à son tour attaquée»[278].

Le caïd Hadj-Maâti, ses fils et ses mokhaznis s'engagèrent dans la riposte française à l'assaillant, le repoussant jusqu'au delà de l'Aïn-El-Baïda. Les forces françaises comptent 3 tués (dont le capitaine Clément-Fréderic Loubet[279] du 2ème tirailleurs

[275] Christian Houel : Mes aventures marocaines, éds Maroc-Demain, 1954 Casablanca, pp (107-108).

[276] Document n° 221, lettre du général D'amade à M.Picquart (Settat, le 7 avril 1908) Documents diplom op.cit.

[277] Conjeaud, p (128).

[278] D'amade (1911), p (121).

[279] Loubet est celui dont la fameuse stèle funèbre, au centre de la ville de Settat, fut connue sous le nom de Barrada» (l'homme à la cruche) avant de disparaître pour céder la place à la statue du cheval en bron nouvelle symbolique évasive pour dénaturer les symboles d'un passé combattantiste.

algériens, mortellement frappé) et 7 blessés dont 2 grièvement[280]. Les obus de l'artillerie ont occasionné d'innombrables pertes humaines et matérielles dans les Mehallas. Ainsi, cette victoire, affermie par l'installation du contrôle militaire à Settat, finit par briser la résistance, et l'ère coloniale vit enfin le jour.

La ville était enlevée par la décision du général Lyautey qui " dans une entrevue célèbre avec Clemenceau, à la suite d'une inspection sur les lieux; pour lui faire comprendre la disposition géographique des gradins étudiés en Chaouïa, et la nécessité d'occuper l'extrême limite du balcon pour éviter toute surprise, il s'était, dit-on, accroupi derrière le bureau du président en lui exposant la situation et avait, de ce seul geste, fait prévaloir sa thèse "[281].Le capitaine Jean Vial raconte lui que Lyautey « obligeant le Président du Conseil à s'accroupir derrière son bureau, lui démontre qu'il est impossible de voir ce qui se passe de l'autre côté ; ainsi en est-il du plateau de Settat »[282].

Désormais, le " **guêpier** " de la Chaouia ne fait pas peur.

Pendant les événements de 1907 (l'an 5667 hébreu), plus de 400 israélites dans le plus complet dénuement, se sont regroupés à Settat et devraient attendre qu'on les escortent à Casablanca, et de là vers Safi au moment propice[283].Toujours Settat, dont la population juive était d'environ 700 âmes, comptait plus de 800 réfugiés, le mois d'octobre 1908. Les pertes en âmes en 1907-08 dépassent largement le nombre 100. A Casablanca seule, l'enquête menée par Pisa accuse les chiffres de 30 morts, 60 blessés (dont 2 grièvement), 250 enlevés, des viols innombrables[284].

Plusieurs fuyards à la débandade, en tribus de la Chaouia, furent retrouvés morts, fusillés ou poignardés ou matraqués ; leurs dépouilles jonchées sur terre.

A Casablanca, les juifs étaient non seulement victimes des atrocités et du pillage massifs des Kabyles, mais aussi, et surtout de l'anéantissement auquel s'étaient livrés les troupiers français et espagnols quand ils investirent la ville, comme le confirmèrent des témoins oculaires[285].Déjà une centaine de familles juives aisées se dirigèrent vers l'Espagne, à Algésiras, à la Linea de la concepcion, et jusqu'à Cadix. Leurs bagages exempts des droits de douane, on leur procura des habitations et des vivres[286].Les espagnols n'ont pas oublié- en ces circonstances douloureuses - le crépuscule immémorial des Sépharades "megorashim" andalous, après les périodes les plus difficiles de l'inquisition et de l'expulsion. Padre Mariana, le grand historien « estime à un million, le nombre des Hébreux qui durent abandonner l'Espagne »[287]en 1492, et immigrèrent -entre autres- dans l'Afrique du Nord, l'Europe, les deux Amériques, l'Asie, et le Proche Orient. Tous ces faits saillants qui datent de plusieurs siècles,

[280] Grasset (1911) A travers...pp (144-145) ; D'amade (1911) .p (121), pp (128-129).

[281] Jean Van Gend : Découverte du Maroc; Maroc Presse, éds Paul Bory, Casablanca[S, d], p (101) ; André Maurois : Lyautey, éd.Hachette, 1947, pp (123) sqs.

[282] Jean Vial : Le Maroc Héroïque, éds Hachette, 1938, Paris, p (31).

[283] Bulletin mensuel (op.cité), p (73).

[284] Ibid, p (69); Encyclopaedia Judaica vol (5); Keter Publishing House, Jerusalem; p (223).

[285] Robert Assaraf (2005), p (139) d'après le témoignage émouvant de R.Kerr.

[286] Univers Israélite, p (275); à propos des voyages des israélites, voir également : Kunnach Al-Makatib Al-Mowajjaha Li-l-Hadra Ach-Charifa, n°K.2720, p (356), B.G.R.

[287] Felipe Torroba Bernaldo de Quiros : Juifs espagnols, Ed Sucs, de Rivadeneyra. Madrid 1959, p (108).

méritent encore un éclairage inédit pour ressortir la logique, la structure et la dynamique quant à l'incessante question de repenser -et ceci en termes de gouvernance- le dilemme historique de toutes les communautés minoritaires au Maroc.

Renseignements supplémentaires

D'amade, né en 1856 à Toulouse, il est lieutenant en 1881 puis capitaine en 1885, puis chef de bataillon en 1894. Après des missions au Tonkin, en Chine, en Algérie, et en Angleterre, le général D'amade devrait commander la 69è brigade, puis les troupes françaises en Chaouia en 1908-09, après la défaite du général Drude.

En 1914, D'amade est nommé Commandant supérieur des divisions territoriales, puis inspecteur des dépôts. Il fut affecté en Russie (1915), et nommé inspecteur du 5ème Ardt, une année après. Décédé en 1941, il a laissé, pendant son commandement de 14.000 soldats du corps expéditionnaire, des séquelles de massacres massifs à travers toute la Chaouia.

Les forces stationnées sous le commandement de D'amade étant général de brigade, étaient composées à Settat, du Lt-Col Brulard (Les chefs de bataillon : Strauwas et Delavaud), à Ben Ahmed, du Lt-Col Halna du Fretay (Le chef de bataillon : Beulé), à Oulad Said, du Cmdt Haillot.

PERTES FRANCAISES SUBIES AU FEU JUSQU'A 1909 DANS LA REGION DE CASABLANCA*

CATÉGORIES	TUÉS	BLESSÉS
Officiers français	8	15
Sous-officiers français	6	18
Soldats français	26	79
Soldats de la Légion	19	85
Officiers indigènes	2	1
Soldats indigènes	31	122
Tirailleurs sénégalais	1	1
ENSEMBLE	**93**	**321**

Source : -Bulletin du comité de l'Afrique Française. Renseignements coloniaux n° (12). pp (267-268)-1909

PERTES SUBIES AU FEU PAR LA MARINE NATIONALE FRANÇAISE**

NAVIRES	TUÉS	CATÉGORIES	BLESSÉS	CATÉGORIES
Galilée	0		6	Officier+deuxième maître+quartier-maître+3matelots
Du Chayla	2	Quartier-maître+Matelot	11	Officier+3deuxièmes-maîtres+7matelots
Forbin	0		3	Officier+quartier-maître+matelot
ENSEMBLE	**2**		**20**	

Source : ibid.

Quant aux pertes humaines au rang des marocains, subies au cours de la conquête française (du débarquement à la fin de la pacification) on ne dispose d'aucun effectif même approximatif émanant de sources officielles marocaines .Cependant, ces pertes peuvent atteindre le seuil d'une dizaine de milliers de morts, et blessés dans la population mixte (de guerriers et civils musulmans et israélites).

PERTES SUBIES PAR LE CORPS DE DÉBARQUEMENT DEPUIS AOUT 1907 JUSQU'AU 1er JUIN 1908

DATES		OFFICIERS		TROUPE	
MOIS	JOURS	TUÉS	BLESSÉS	TUÉS	BLESSÉS
Août 1907..	8-10	"	1	3	10
"	18	"	1	3	12
"	21	"	1	"	15
"	22	"	1	"	6
"	28	"	"	3	12
Septembre..	1	"	1	1	4
"	3	2	"	8	17
"	11	"	"	1	6
"	21	"	1	1	12
Octobre...	19	1	"	2	10
Janvier 1908.	1er	"	1	1	5
"	15	1	"	5	19
"	24	"	1	"	7
Février...	2	1	4	11	40
"	5	"	"	"	3
"	6	"	"	3	13
"	16 et 17	2	3	7	34
"	18	"	1	7	28
"	29	1	1	14	43
Mars....	8	"	"	1	10
"	15	"	"	1	4
"	29	2	"	9	15
Avril.....	8	1	"	2	7
"	12	"	"	"	7
Mai.....	4	"	"	"	4
"	11	"	"	"	9
"	16	"	"	3	25
Total.....		11	17	86	377

Source : Grasset (1911).

LISTE NOMINATIVE DES OFFICIERS TUÉS (1907-1908)

NOMS	GRADES	CORPS	DATES DES AFFAIRES OU LES OFFICIERS ONT ÉTÉ TUÉS
Provot.....	- Chef de bataillon.	1er étranger.	3 septembre 1907.
Benizza.....	-Lieut.indigène	2° tirailleurs.	3 septembre 1907. 17 sept. (se noie en secourant un de ses hommes).
Pillot.....	- Lieutenant.	2°étranger.	19 octobre 1907.
Ihler.....	- Capitaine.	1erchasseurs d'Afr	2 janvier 1908. Naufrage de la Nive.
Cremadells.....	- Lieutenant.	1er tirailleurs.	2 février 1908.
Ricard.....		3°chasseurs d'Afr.	16 février 1908. 16 février 1908.
Boulhaut.....		4°tirailleurs.	29 février 1908. 29 mars 1908.
Ahmed ben Mohamed...			29 mars 1908. 8 avril 1908.
Merle.....		5°chasseurs d'Afr.	Blessé le 15 janvier 1908 ; décédé en avril 1908.
Sylvestre.....		6°	Blessé le 2 février ; décédé en octobre 1908.
Du Boucheron.....		1er spahis.	
Loubet.....	- Capitaine.	2°tirailleurs.	
Crotel.....	- Lieutenant.	3°chasseurs d'Afr.	
Fallex.....	- Capitaine.	1er étranger.	

Source : Grasset (1911).

Général D'amade

Général Mangin

Lettre de réclamation adressée par le consul d'Angleterre au Caïd Lakbir ben El Madani, concernant la maltraitance des sujets juifs de Settat. Source: Al-Wataïq, 4, 1977, p (344).

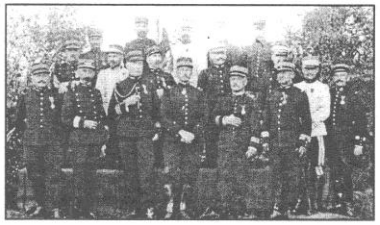

Officiers de l'Etat-Major (1907-08)

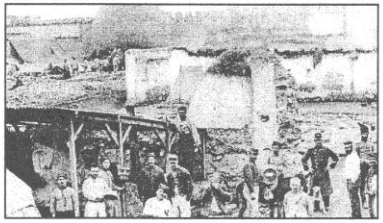

Madiouna - L'Intendance et l'Administration (1907-08)

Jeune fille juive enceinte, violée par un arabe

Ph. Pisa

Cadavres de marocains (1907-08)

Groupe de réfugiés juifs à Casablanca en 1907

Ph. Pisa

L'ESSOR D'UNE VILLE

REPERES D'UNE METAMORPHOSE

Repères de désarticulation

Constatons, au début, qu'il y'a peu d'études socio-économiques ou relatives à la géographie urbaine qui relatent en profondeur l'historique des rapports entre Settat et Casablanca. Celles de Jean-Louis Miège et de Mustafa Chouiki sont les plus probantes et donnent le plus de garantie scientifique en la matière.

Pour schématiser l'analyse, Settat, et ceci depuis la deuxième moitié du XIX[e] siècle n'a connu pratiquement aucune mutation urbaine de bonne envergure. Les caractéristiques de la ville du moyen âge et des XVI[e]-XVII[e] siècles en Europe, s'appliquaient bien à Settat : la clôture de la ville abritant une minorité de soi-disant "pseudo- citadins" derrière la muraille et les portes ; l'étroitesse des rues [288] dont les égouts sont à ciel ouvert et dégagent une odeur nauséabonde. Les infra- structures d'hygiène, de voirie, d'équipement de soin sanitaire font radicalement défaut. S'ajoutent à ces carences, le contrôle caïdal sévère des sujets du makhzen, de leurs travaux et occupations, soldé par l'incarcération régulière et la surcharge fiscale. Settat se contentait de son rôle de gîte et de relais entre le nord et le sud tout en conservant magistralement aussi bien sa mosaïque tribale que les liens qui s'en découlent, avec les provinces limitrophes.

En dépit de son aspect géo-stratégique (comme étant chef –lieu de la Chaouïa), de sa vocation de relais entre les potentialités exportatrices, de ses soldes démographiques puisque zone d'attraction du flux migratoire, la ville de Settat demeurait à l'écart des mutations urbaines et n'entretenait avec Casablanca que de frêles relations. Bientôt les aspects et les facteurs décisifs de cette dernière se scelleront par "l'installation d'un marché important des laines, l'exportation des céréales, l'inauguration de services de navigation à vapeur à peu près réguliers"[289].

Dans ce climat favorable, Casablanca a su tirer profit de ses potentialités et du vide urbain des régions environnantes, origine de ses ressources. Il est bien évident que son essor commercial soit dû, entre autres, "aux riches plaines voisines"[290] : les Od. Harriz, les Mdakra, les Od. Said, les Ziaida, les Mzab, les Beni Meskine et les Mzamza (grains, laines, cires, orges, fèves, lentilles, maïs, bestiaux, etc.) de telle sorte que "dès 1854 la compagnie de Lodève et de la firme Seillière entretinrent des agents à Dar El Fekkak, aux limites de Mdakra, Mzab et Achach"[291]. Par ailleurs "en 1865, un négociant français installé pendant deux mois à ben Ahmed nouait des relations avec Tadla. L'agent de la compagnie Paquet achetait chez les Beni Meskine. Ben Ahmed, Boujad, Settat sont

[288]-En 1898, la mehalla du Sultan en escale à Settat, dut passer trois heures en ruelles de la ville "entrecoupée de scènes hilarantes dues à un encombrement excessif ". Barrouquère, pp (22-23).
Pour les caractéristiques de la ville moyenâgeuse des XVI[e] et XVII[e] siècles, voir notamment : Villes anciennes et villes nouvelles/échanges et carrefours, de Robert Muchembled, pp (25-29) in : La ville, peurs et espérances, Travail collectif, éd la documentation française, Paris, 1955.

[289]-Jean-Louis Miège : Les origines du développement de Casablanca au XIX[e] siècle, in Hespéris, Tome XL, Année 1953, 1[er] et 2 [ème] trimestres, p (203).

[290]- Jean-Louis Miège : Le Maroc et L'Europe (1830-1894), Tome III, Presses universitaires de France, Paris 1962, p (54).

[291]- Ibid, pp (54-55).

autant de relais de ce commerce d'achat pour les actifs courtiers" [292]. Ces activités commerciales n'ont pas valu à Casablanca seulement sa promotion au grade de métropole économique, mais entraîné en plus son autonomie administrative vis-à-vis de la Chaouïa et de Rabat[293] . Ainsi l'expansion de Casablanca primait, en premier lieu, sur le recroquevillement de Settat.

Ville réduite, par ses gouverneurs, et les méfaits du contexte historique, au profil sombre d'un modeste bourg, Settat était démunie de structures d'autopropulsion. La" fonction d'entrepôt que peu à peu Casablanca enlève à Gibraltar vaut à la ville de Dar Al-Baïda un nouvel apport de population qui à partir des années 1860, modifie sensiblement son peuplement. Le commerce des produits agricoles et les petits métiers dont la floraison accompagne toute création urbaine, avaient appelé vers la ville les ruraux voisins. Le commerce d'importation, le rôle extrarégional que commence à jouer le port incitent désormais les négociants de Rabat ou de Fès à y installer des comptoirs et à y déléguer des représentants"[294]. Settat dont la prédominance des activités était à base agricole (économie paysanne) et la densité de la population concentrée fortuitement au tour de la Casbah et aux environs du monopole du Caïd Hadj Maâti, n'était qu'espace secondaire dépendant de Casablanca.

Les retombées de cette désarticulation provocatrice et généralisée sur toutes les composantes de la ceinture de Casablanca, déclenchaient une dialectique conflictuelle. Dans ce sens"la libération des forces sociales à la compagne restait précaire et ne s'opérait que sous l'effet de l'appauvrissement collectif qui conduisait à l'exode rurale et à l'insertion dans l'artisanat citadin"[295].

Les indicateurs sont là pour démontrer comment la ville de Casablanca, réceptacle du commerce international et forteresse de la nouvelle bourgeoisie alliée aux intérêts des forces impériales, exploitait la proximité territoriale pour accroître les disparités socio-économiques entre le centre et les périphéries.

L'avènement de la Siba voire l'attaque de 1907 organisée par la confédération des tribus limitrophes, en illustrent clairement l'étendue.

Les événements de la Siba, tout en élucidant la crise d'échange du port de Casablanca, met en relief le rapport presque causal, trop étroit, entre l'activité d'exportation et les conditions générales de l'arrière-pays de Casablanca. Cette dépendance affecte, en quelque sorte, la dynamique socio-économique de celle-ci, et le volume d'investissement qui s'y opère. Le tableau ci-dessous montre le développement quantitatif du volume des exportations des articles reçus des régions de la Chaouïa et du Nord-Est (Zâers[296]). L'autre tableau montre, au contraire, quel a pu être l'effet de la

[292]- Ibidem.

[293]- Ibid, p (54). Casablanca était fréquemment co-gouvernée avec les contrées de la Chaouïa, par les gouverneurs Abdellah ben Mohamed Er-Rahmani, El-Hattab ben Ôtmane El-Harrizi, El-Ghazi ben El-Madani, Ibrahim Louraoui, Abdelkhaleq Kriran El-Harrizi.. et ceci jusqu'à l'investiture de Si Mohamed ben Abderrahmane Bargash sur Casablanca.

[294]-Jean-Louis Miège (1953), p (213).

[295]-L'étude importante de Et-tibari Bouasla :" la ville marocaine au XIX[e] siècle", p (87) in, L'évolution des rapports villes- compagnes au Maghreb, Université Mohamed V, 1988, Rabat.

[296]-Les Zâers fournissent peaux et tissues. Cf. Jean-louis Miège (1962), p (54).

Siba sur les taux d'exportation en nette régression, en 1905 par rapport à 1904. Le rapport du Vice-consul de la Grande Bretagne, M. Michel, relate les traits saillants des statistiques relatives au commerce du port de la capitale, au cours de l'année 1904-05, en en focalisant deux : sa capacité d'étalage occasionnée surtout par l'exemption de la taxation, a atteint son apogée en 1903 ; cependant les commerçants "indigènes" avaient sous-estimé l'état des choses en accumulant excessivement les stocks du sucre, du coton, etc. En conséquence, ces marchands tentèrent, sans succès, de les déverser dans les marchés locaux, à cause des actions du pillage massif perpétrées à Settat, et de l'état général d'insécurité. Ainsi, ni la distribution de ces articles sur les marchés, ni même leur commercialisation en détail ne furent effectuées[297].

En plus, tous les articles de consommation ont accusé, dans cette période de crise, un falling-off qui a affecté le taux d'importation tendant toujours à la baisse. En comparaison aux cinq dernières années (1899-1904) le coton, le sucre- ajoute le Vice-consul dans son rapport- ont connu une baisse considérable ; la chute des prix du thé avait-elle un impact de réticence voire de prudence sur la psychologie des commerçants qu'ils hésitaient manifestement à s'en procurer en larges stocks, comme ils avaient bien l'habitude de le faire : seulement 10.153 coffrets furent importés, pour une valeur totale de 25.119 £[298].

Cette contraction avait affecté le pourcentage du commerce de laine, dans le port de Casablanca par rapport aux autres ports.Le taux moyen des exportations de laine [299] qui "y a passé de 35% avant 1840 à 40% avant 1850 et près de 50% dans la période 1871-1877 (49,8%)" tomba en crise sensible : "la période de 1902-1906 enregistre le taux moyen le plus bas : 31,56% »[300]. Placée dans le contexte panoramique de crise de transaction, l'importation des sucres "ne manque point, non plus, de renseigner sur les conditions de la vie économique du Maroc au XIX[e] siècle »[301]. (Voir tableaux ci-dessous).

[297]- D.C.R- Annuel series n° 3443, 1905, p (11); London, Harrison and sons edit.

[298] -Ibidem.

[299]-Jean-Louis Miège (1954) note que le commerce de Liverpool et de Marseille classait les laines marocaines en cinq catégories décroissantes : des plus fines et plus chères (ourdigha) qui provenaient du Mzab et du Tadla ; puis (aboudia) de Mazagan et de Rabat, puis (beldia) de la Chaouïa, puis les deux dernières catégories provenant respectivement de Larache-Safi, et de Tanger et Mogador, p (214).
Ces catégories sont déclinées, stratifiées en sous catégories pour répondre aux normes internationales : ourdigha pures, ourdigha rabta, oleza, beldia msabua, beldia obaghia, haluga, berroual, p (215). Après achat sur le marché de Mediouna (souk Lakhmis) les négociants, dans une période développée, traitaient avec des censaux trafiquant dans l'hinterland lointain jusqu'aux Mzab, Tadla et le Haouz, pp (215-216). Ensuite les commerçants européens de s'auto fournir du produit via des associations avec les éleveurs des troupeaux. " Dès avant 1870, le nombre de bêtes à laine possédées par les commerçants français en Chaouia dépassaient 20.000" p (216). (J.L.Miège : le commerce marocain des laines au XIX[e] siècle, in Bulletin économique et social du Maroc, vol XVII, n° 60,4 [ème] trimestre 1954).

[300] - Ibid, p (223).

[301]- Ibid, p (226).

Articles exportés	1899 (1) Quantité	1899 (1) Valeur£	1900 (2) Quantité	1900 (2) Valeur£	1901 (3) Quantité	1901 (3) Valeur£	1902 (4) Quantité	1902 (4) Valeur£	1904 (5) Quantité	1904 (5) Valeur£
Haricots	5,433	6,531	30,582	36,252	27,952	36,441	*	42,148	*	32,910
Cire d'abeilles	668	4,275	625	4,516	740	4,410				8,770
Graine de coriandre **	12,640	5,535	9,894	4,490	15,541	5,827		20,899 ●		6,354
Oeufs	3,749	9,497	4,742	18,576	6,476	19,410		24,636		30,352
Graine de fenugrec	44,664	13,399	48,328	11,129	39,294	11,227				9,790
Peux de chèvre	10,549	34,339	2,907	11,382	9,637	29,804		56,312 ●●		19,195
Cuir	5,560	13,900	5,489	14,123	5,231	8,813				16,380
Lentille	4,240	2,120	16,862	6,733	6,421	2945				
Graine de lin	12	124	64	1,072	1,543	19,683		112,105		23,034
Mais	24,346	21,911	44,890	42,882	15,256	12,652		31,692		24,682
Pois chiche	14,001	104,885	25,152	151,498	7,250	61,616		93,132		79,905
Peaux de mouton	4,978	6,970	8,091	12,803	10,386	14,150				27,849
Articles divers		11,436		2,349		6,690		8,147		5,158
Laine grasse	31,186	44,264	43,208	79,895	14,714	18,427		8,651		38,341
Orge ***					45,790	33,997		31,220		5,530
Total		279,186		397,730		286,062		428,942		328,250 ****

Errata : la 7[ème] case, lire « Peaux de chèvre » au lieu de « Peux de chèvre ».

(1)- Diplomatic and Consular Reports (D.C.R) Morocco, Report for the years 1899-1900 on the trade and navigation of the consular district of Dar-AL-Baida, annual Series n° 2632, 1901, London, Harrison and sons edit, p (11).
(2)- Ibidem.
(3)-D.C.R, n° 2791, 1902, p (12).
(4)-D.C.R, n° 3093, 1903, p (13).
(5)-D.C.R, n° 3443, 1905, p (12).
* non mentionnée
** Son fruit aromatique sert de condiment, et on en tire aussi une huile de parfumerie. A souligner que l'exportation de la graine de coriandre faisait objet des droits de douane, à partir de 1881, pour 10 billions le quintal. Les Oumanas de Casablanca se contentant de 5 billions, furent contraints à rembourser, de leurs deniers, la différence de recouvrement. La coriandre fut sollicitée surtout par l'Allemagne, outre les marchés européens (cf." La douane marocaine à travers l'histoire", par l'administration des douanes et impôts indirects, 2001, Rabat, pp (333-334)).
***-Exportation interdite jusqu'à 1901.
****-Le rapport de 1905 donne un total de (421.482).
* Graine de millet, coriandre, fenugrec, lentille et moutarde.
** Cuirs et peaux.

		Taux de baisse par rapport à 1904	Taux d'augmentation
1905 (1)	Orge *	4.863 ℓ	
	Haricots	26.702 ℓ	
	Pois chiches *	60.497 ℓ	
	Graine de lin	9.841 ℓ	
	Maïs *	15.286 ℓ	
	Autres graines	12.948 ℓ	
	Œufs	10.168 ℓ	
	Peaux de chèvre		23.437 ℓ
	Peaux de moutons		51.932 ℓ
	Cuir		43.695 ℓ
	Gomme		1.735 ℓ
	Laine		30.057 ℓ
	Valeur totale d'exportation	331,892	89.590 ℓ

ℓ- livre. £- pences

(1)- D.C.R, n° 3697,1906, p (13)

En 1912, l'orge se vendait de 7 à 9 francs les 100 kilogrammes, rendus à Casablanca, à la récolte, pour le prix de 11 ou 12 francs en fevrier-mars. Le blé dur des Oulad Si Bendaouad et des Oulad Bouziri est le plus sollicité sur le marché, son grain est allongé et rempli, et son prix va jusqu'à 14,5 francs le quintal à Casablanca.

La graine de lin se vend de 38 à 40 francs le quintal. Quand au pois chiche cultivé dans les terres argilo-calcaires de la Chaouïa (Tirs), son prix varie de 20 à 50 Frs le quintal. Le prix de vente du maïs est de 8 à Frs le quintal. Cf Maurice Bourote (1914) pp (30-34). A noter que la Chaouïa était connue aussi pour ses fenugrec, fèves, féveroles et avoine.

Les premiers changements

Le contexte historique des événements de 1907-08, tout en dévoilant la faiblesse du Makhzen et l'aspect ségrégationniste de l'économie capitaliste, avait permis à Settat d'accéder au grade mérité de « citadelle » du mouvement nationaliste.

Les troupes coloniales et leurs collaborateurs locaux, en s'accrochant à cette ville devenue, depuis lors, fief des autorités françaises, réussissent jusqu'aux années cinquante, à juguler la réemersion de l'opposition et marginaliser tout apport de l'Intelligentsia settati aux événements nationaux cruciaux.

Par ailleurs, la poussée des colons a obligé le Protectorat d'apporter les réformes voulues sur le plan de l'administration territoriale, par l'institution des municipalités selon le Dahir du 8 avril 1917. Ainsi, le Pacha reste chargé de l' administration, adjoint par son Khalife et assisté par une commission municipale composée de musulmans, israélites et européens; le tout sous le pouvoir du Contrôle Civil. Ceci dit, dès 1917 " quatorze villes se trouvaient érigées en municipalités : Rabat, Casablanca, Fès, Marrakech, Meknès, Salé, Safi, Mazagan, Mogador, Azemmour, Settat, Sefrou, Taza et Berrechid. Deux autres le seront en 1920. Oujda et
Ouezzane. A ce titre, toutes seront soumises aux dispositions du Dahir tenant lieu de charte municipale qui leur reconnaît la personnalité civile et l'autonomie financière et fiscale" [302].

En 1916, Settat fut liée au réseau téléphonique qui prenait place dès novembre 1912, par l'exploitation de l'administration chérifienne et les services des transmissions militaires (T.M.O), dans l'attente « de pouvoir les racheter à l'Armée, l'office chérifien des P.T.T a assuré, à partir de 1923, l'entretien des lignes militaires desservant les centres de Settat, Oued Zem, Boucheron et Boulhaut » [303].

En 1917, le réseau ferroviaire reliait les principales lignes de Chaouia: Casablanca- Caïd Tounsi (153 kil), Ber- Rechid –Ben Ahmed (vers Oued Zem 49 kil) [304].

A l'origine, un « **colon** », on le sait, est un agriculteur : sémantiquement et étymologiquemet, le verbe **colo** signifie cultiver, soigner, habiter ; ceci rappelle combien colonisation et agriulture sont indissociablement liées[305]. Ainsi, les autorités françaises, dès les premiers jours du Protectorat, ont encouragé la colonisation des terres de la

[302]- Pierre de Sorbier de Pougnadoresse, le Colbert de Lyautey, par Bertrand Desmazières, éds la Porte-L'Harmattan, 1998, Rabat-Paris, p (143).

[303]- Ibid, p (182).

[304]- Bulletin du comité de l'Afrique Française, Mai-Juin 1917, n° 5-6, p (176).

[305] - Xavier Bernier : Les mutations des espaces ruraux dans les pays en voie de développement, éd. Economica, Paris, 1997, p (48).

Chaouïa et procédé à une réforme agraire basée sur la modernisation et l'expropriation massive.
En 1917, le territoire des Oulad Saïd (Chaouïa-Sud) ne comportant qu'une trentaine de propriétaires dont 22 colons français, 4 européens et 1 algérien[306], étalés sur une superficie de plus de 14.000 hectares et se consacrant à l'agriculture et l'élevage, restait sans rendement satisfaisant. Cette région fertile, malgré sa faible agglomération urbaine et ses structures commerciales au stade embryonnaire, était fondamentalement appelée à une restructuration radicale. Cet environnement dut changer remarquablement après avoir doté Oulad Saïd de réseaux de transport, d'industrie, de commerce agricole et de ressources administratives compétentes. Ce déploiement affectant le substrat rural était suivi d'une expérience de modernisation qui avait des incidences favorables sur le milieu des promoteurs et des actionnaires du domaine agricole. Dans cette optique, les secteurs de modernisation du paysannat connurent, jusque dans les années quarante, une poussée remarquable sur le plan d'industrie moderne : l'acquisition de plusieurs centaines de charrues françaises, de herses, de houes[307], de moissonneuses-lieuses, javeleuses et batteuses, de pulvérisateurs, de semoirs mécaniques, etc. L'ouverture du secteur sur l'industrie agricole qui s'effectuait avec le concours de la S.I.P, la S.M.P et notamment la S.E.P[308], se basait effectivement sur un effort considérable de communication et de médiatisation en vue de diffuser une culture sur les bienfaits de la modernisation. Et cette politique eut un impact, non seulement sur les colons implantés dans la région, mais considérablement aussi sur les féodaux originaires des Oulad Saïd, dont quelques membres de la "Section Indigène de la Chambre d'Agriculture de Casablanca" et les autorités caïdales [309].
Les modestes fellahs eux, ne s'acquittaient que très difficilement des dettes considérables, et se trouvaient par ce préjudice infranchissable obligés parfois d'hypothéquer leurs terres pour les rendre à leurs créanciers, dans les années de crise économique et de disette. Soldée par l'échec, dans les milieux des plus démunis, la politique de modernisation dictée par l'autorité coloniale finit par mettre une masse importante de moyens fellahs en faillite et incita les faibles à l'exode vers les villes proches.

[306]- Citons par exemple la Compagnie Marocaine, la Société Lyonnaise, la Banque Mas, Dr. Veyre, D'Halluim, Martinet, Bouhier, Barthès, Ferrieu Prosper, Heindrich et Mérillon, Lorenzo Fabre, Macchi, Vounatros et Cheikh ben Saâd. Voir Arensdorff (1917), pp (75-89).
[307]- Notamment les houes Johnston agricola.
[308]- " Une expérience de modernisation rurale dans l'annexe de contrôle civil des Oulad Saïd" par A.Guillaume, Bulletin économique et social du Maroc, Vol III, IX , n° 31-32, octobre 1946-janvier 1947, pp (462-463). Voir un exemple analogue à Oulad Harriz : " Un essai de coopérative de motoculture dans la région de la Chaouïa-Nord" in Bulletin d'information du Maroc, n° 18, 3 sept 1948, pp (27-33). Pour connaître l'exemple le plus saillant de l'industrialisation agricole à Settat : "le Ricin Sanguin à Settat" par G.Gouraud in La Terre Marocaine, mars 1937, n° 88, Casablanca, pp (19-21).
[309]- A citer: Si El Hadj Ahmed ben Mhammed ben Radi (350 Hectares), Larbi ben Hadj Ahmed El Moumeni (250hs), Si Ahmed ben Cherki Gdani (400 hs), Caid Si Mohammed ben Hadj Mohamed dit "El Guerch" (environ un millier d'hectares) et bien d'autres, Carton: B.37, BGR.

A la même époque, grâce à son port, Casablanca connaissait depuis 1916 une très grande impulsion tant commerciale qu'industrielle dont le rythme s'opérait avec une rapidité vertigineuse. A souligner qu'en écho à la demande de consommation, par exemple, ce port a importé en 1916, 17.113.503 francs de sucre en pains provenant des raffineries de Saint-Louis et de Marseille, après la suppression des importations de sucres allemand et autrichien. Le thé vert connaissait une importation totale de 4.268.783 Frs[310], et les bougies 3.094.851 Frs[311].
Les achats préliminaires des produits agricoles destinés à l'exportation[312] s'effectuaient, soit préalablement sur place, soit dans les fondouks construits pour cette raison à Settat, Berrechid et Mediouna. Pour ne citer que quelques denrées : le blé 3.524.109 Frs exporté sur la France ; le maïs 691.048 Frs dont 619.361 sur la France, le reste sur L'Espagne ; l'orge 6.739.233 Frs dont 6.687.029 sur la France, le reste sur l'Angleterre[313].
Le trafic portuaire de Casablanca devait connaître toujours un remarquable essor, dans les années qui suivent [314]de sorte que la valeur des constructions édifiées dans la capitale connut une hausse de 52 millions en 1926 à 284 millions en 1931[315].
D'après les dénombrements des années 1913-16-21-26, Settat a évolué de 285 %. Ce taux de croissance démographique est la conséquence de plusieurs facteurs socio-économiques et politiques. D'abord " la prise en main de la ville et sa région par l'administration coloniale a donné certainement une impulsion à son accroissement démographique"[316]. La fin de la pacification de la Chaouïa et la dynamique commerciale favorisée par la paix publique et l'implantation d'une nouvelle bourgeoisie active issue des commerçants nationaux, locaux et des colons européens représentent un facteur déterminant pour l'exode vers la ville. Les éléments de stabilité politique, d'activité commerciale ont également bénéficié à Settat son rôle de relais entre l'arrière-pays rural

[310]- Dont l'Angleterre 3.335.364 Frs et la France 931.434 Frs
[311]- Dont l'Angleterre 2.402.833 Frs et la France 685.137 Frs. voir France-Maroc, n°8, 15 août 1917, pp (25-26).
[312]- Les céréales, blé, orge, maïs, graines de lin, de coriandre, de fenugrec... outre les produits et dépouilles d'animaux.
[313]- Ibidem.
[314]- Les chiffres ci-après en sont l'illustration éloquente :
-1) pour le tonnage :
- En 1920 : 405.593 t, dont 131.503 t d'exportation ; en 1921 : 420.003 t, dont 181.894 t d'exportation ; en 1923 : 446.267 t, dont 129.456 t d'exportation ; en 1922 : 444.578 t, dont 145.939 t d'exportation ; en 1924 : 543.765 t, dont 258.855 t d'exportation ;
-2) pour la valeur des marchandises en douane :
- 1920 : 609.960.465 Frs -1921 : 609.731.511 Frs-1922 : 482.844.042 Frs-1923 : 507.762.420 Frs1924 : 824.378.748 Frs.
- Toutes ces statistiques sont prélevées du "Figaro économique" du 19/01/1925
[315]- Casablanca a connu une croissance démographique de 107.000 habitants en 1926 à plus de 163.000 en 1931. Voir : Le patronat européen au Maroc (1931-1942) par René Gallissot, éds Eddif, Casablanca, 1990, p (13), p (20) .
[316]-M.Chouiki (1985), p (80).

et les potentialités commerciales mises en place dans la ville, ou implantées à Casablanca.

Le rayonnement régional de la ville de Settat, malgré une fracture sociale irrévocable, s'est considérablement accru au profit d'une colonisation agricole, après une longue période de crise sociopolitique entre la périphérie et le chef-lieu provincial. Dans les années vingt, Settat devenait – selon Bertrand Desmazières – "le cœur d'une région opulente et un important nœud de communications. Le résident général, de retour de Marrakech avec Pierre de Sorbier, s'y est arrêté quelques mois plus tôt. Des administrateurs militaires, peut-être un peu trop expéditifs, ont taillé dans le vif de la petite agglomération, ouvrant dans le tissu serré des habitations traditionnelles de grandes places et de larges avenues[317] heureusement bordées de mimosas. C'est un centre commercial actif, gros marché de céréales où les européens, encore peu nombreux, essaient de s'organiser en village à l'algérienne. Leur tenue, leggins, casque colonial, les distingue de leurs compatriotes des villes. Comme il n'y a encore qu'une méchante auberge, une diaffa est offerte sous les tentes caïdales dans le jardin public"[318].

La morphologie de la ville a évolué en parallèle. Les plans et croquis de Settat dressés en 1908 et 1913 présentent une ville étalée " sur presque tout le fond de la vallée, cependant son tissu urbain était discontinu à cause de la persistance de terrains vagues et des jardins"[319]. Les Nzalas occupaient les limites de la ville (1500 noualas) et formaient un enclos de quartiers insalubres, autour de son noyau. Lequel révèle un groupement de maisons autour de la Casbah, outre quelques infimes habitations en dur dispersées dans les Nzalas environnantes.

[317]-Inutile de les énumérer, je citerai à titre d'exemple : avenue Poeymireau, place Loubert, rue Maréchal Maunoury, rue Monge, rue Paris, etc.
[318]-Bertrand Desmazières (1998), p (265).
[319]-Chouiki, op. cit, p (81).

-Effectifs relatifs au recensement de 1921* :

	Musulmans	Israélites	Européens	Total
Settat	4.258	970	371	5599
Berrechid	81	49 (1)	368 (2)	498
Oulad Harriz	36.640	-	-	36.640
Annexe des Oulad Saïd	34.635	501	226	35.362

		Européens par nationalité					
	Maisons	**Français**	**Espagnols**	**Anglais**	**Italiens**	**Grecs**	**Autres nationalités**
Settat	747	277	27	5	45	2	15
Annexe des Oulad Saïd	416	195	22	0	2	2	5
Berrechid	-	272	-	-	-	-	-

Carton n° B 17, op. cité

(1)- Aux années 1931 et 1947, le chiffre remonte respectivement à 192 et 336 israélites. Voir : Simon Lévy "Parlers arabes des juifs du Maroc"- thèse de Doctorat d'Etat- Paris 1990, p (177). Lévy se base sur le recensement de 1931 reproduit chez Eisenbeth, et le dénombrement général de la population de la zone française en 1947.

(2)- Dont 272 français.

Evolution de la population de Settat avant et sous la colonisation :

DATES	1900 (1)	1913 (2)	1916 (3)	1921 (4)	1926	1931	1936 (5)	1941 (6)	1952
EFFECTIFS*	1500	2032	3975 *	5599	7834 *	12.804 *	18.146 *	24.533	25.205 *

(1)- Selon les estimations du Dr.F.Weisgerber, le nombre des habitants va jusqu'à 2000, mais nous choisissons l'effectif le plus plausible (Cf. Casablanca et les Chaouia en 1900, p (80)).
(2)- Le recensement de 1913 accusait 2032 dont 161 européens (cf. Casablanca et les Chaouïa, Tome II, p (315)).
(3)- Les statistiques officielles pour 1916 rapportées par Barrouquere (1919) p(23) accusaient 3775 musulmans et israélites, outre 200 européens.
(4)- Carton n° B 17, B.G.R (dénombrement de 1921). A souligner que cette statistique accusait le chiffre de 371 européens.
(5)- Dont 668 juifs et 1454 européens. Mais Louis Chevalier affirme que le recensement de 1936 a donné 18.000 habitants à Settat, et les chiffres du ravitaillement au 1er janvier 1946, 30.000 ; Le problème démographique nord-africain, Presses universitaires de France, 1947, Paris, p (20).
(6)- Dont 22.050 musulmans, 1.757 juifs et 726 européens (D'après Mohammed Kenbib : Yahoud Al-Maghrib (1912-1948) trad. Driss Bensaid.Pub. de l'Université Mohamed V. Rabat, 1998, p (218)).
* Les cases en astérisque sont dues notamment à M.Chouiki (1985) p (80).

L'implantation européenne végétant au noyau de la ville[320] dénote l'aspect ségrégationniste de l'urbanisation colonialiste[321]. Cet aspect transparut en 1908, du dialogue prédictionnel entre le Lieutenant Pouchet et le Capitaine Paul Azan. Discussion focalisée sur l'emplacement de la maison du Khalifa Abdesslam qui, bien qu'elle était d'un délabrement généralisé, donnait une image du charme pittoresque d'autant plus que Pouchet en prévoyait un futur radieux après la pacification de 1907-08 :

« Ce sera une installation charmante, me dit Pouchet, pour l'officier qui dirigera plus tard le bureau des affaires indigènes de Settat..

-Sans doute, lui réponds- je, mais ne voudrait- il pas mieux laisser à cette demeure sa destination première, son style et son cachet, et construire ailleurs le bureau des affaires indigènes ? » [322].

Azan ajoute, par ailleurs, qu'*" il faudrait, dans ces pays de nouvelle conquête, bâtir la ville européenne à l'écart de la ville indigène, sans chercher à utiliser des constructions qui ne peuvent nous convenir que profondément modifiées "* [323].

Après la signature du protectorat, la somptueuse demeure de Si Abdesslam ben caid Maâti céda le titre au premier contrôleur civil et abrita le bureau des affaires arabes, quant à la ville européenne, elle vit le jour aux proximités des immeubles de l'administration politique coloniale laissant derrière son dos un paysage sombre de pauvreté et d'oubli.

La transformation du tissu urbain était effectivement pour le profit du fléau colonial : genèse d'un quartier d'élégantes villas réservées en général à la colonie européenne (Boulevard Gallieni près de la gare ferroviaire, et dans la zone du contrôle civil), les Nzalas limitrophes du noyau urbain se sont métamorphosées en quartier d'habitation en dur, les autres " ont été de nouveau repoussées vers la périphérie par l'extension des quartiers en dur"[324]. Dans l'espace d'une décennie, après le protectorat, le centre-ville se dégagea nettement de sa membrane moyenâgeuse de noualas imbriquées, et selon le dénombrement de 1921, on accuse le nombre significatif de 747 maisons en dur.

On constate aussi l'escamotage de la fonction militaire de la ville liée jadis à l'occupation de la Chaouia. Ainsi la nouvelle phase d'exploitation, Settat s'est dotée de plusieurs structures commerciales, administratives et industrielles : hôpital, marché de la place Souika[325], Souk Es-Sebt (samedi) et Souk El-Had (dimanche)[326], banques, poste,

[320]- Autour du jardin, du bureau du contrôle civil (place Poeymireau, rue Maréchal Maunory, rue Monge, place de France, rue du capitaine Loubet, boulevard de la gare, place Lyautey, etc.).
[321]- Politique raciste d'urbanisation ; voir à ce sujet la loi du 19 août 1941 interdisant l'habitat des juifs marocains dans les secteurs européens des municipalités : Bulletin officiel n° 1504 du 22 août 1941.
[322]- Paul Azan (1912) ,p (326).
[323]- Ibid. pp (326-327).
[324] -Chouiki (1985), p
[325]- La superficie de la place Souika était de 7000 m^2.
[326]- L'étude très intéressante de Diane Skelly Ponasik sur le fonctionnement du Souk marocain a bien montré son rôle politique (comme lieu de réunion des tribus, et de l'administration locale, instrument efficace de contrôle et de catalysation) son rôle économique (stade élémentaire d'auto- subsistance) et son rôle social (lieu de rencontres intimes, instrument médiatique, chréode de meeting) pp (156-157). La deuxième moitié du XIXe siècle a consolidé le rôle socio- politique (moyen de propulsion des exportations des céréales et de commerce de denrées manufacturées européennes) et facilité par ce rôle l'édification de

écoles, municipalité, zones réservées aux fondouks, épiceries, débits de boisson et de tabac (d'où l'instauration de nouvelles habitudes de consommation à l'occidentale) hôtellerie, abattoir, travaux publics, transport, etc. Bref, le rêve d'une nouvelle ville bâtie sur le modèle européen s'est concrétisé par le concours des agents de la colonisation et la collaboration effective des autorités caïdales qui tirent amplement profit de ce changement urbain[327]. De même, le commerce des produits agricoles et des articles de consommation, outre le bourgeonnement de petits métiers, avaient appelé vers la ville un flux migratoire composé de commerçants musulmans et israélites venus de Salé, Rabat, El Jadida, Fès, et de Marrakech[328], d'émigrés Chleuhs D'Inzgane, Tardoudant, de Tiznit, de Goulmime, etc.[329]

Favorable aux classes fortunées, cette mutation s'avérait défavorable aux mésireux victimes de la ségrégation sociale due au mode de production coloniale. En effet, sous l'économie capitaliste urbaine, le phénomène de la marginalisation et de la paupérisation créait une rupture saillante entre les couches sociales les plus démunies, les couches intermédiaires et la classe bourgeoise. Settat-sociale subissait les incidences de la défaillance des structures urbaines imposées par la métropole et les multiples formes du déséquilibre socio-urbain modélisées par les planificateurs français et dont la prolifération de l'habitat clandestin et insalubre est le revers le plus visiblement manifeste.

l'économie monétaire, d'où l'apparition des détaillants et des échoppes et l'activité de la taxation. Voir Diane Skelly Ponasik : Les fonctions modernes du Souk marocain, in Bulletin économique et social du Maroc, n° 128/129, s.d.

[327]- Plusieurs parcelles de terres urbaines que détient le caïd Maâti furent vendues par ses fils aux colons et aux autorités du protectorat, d'autres furent léguées gratis afin que la majorité des terres acquises par le caïd, au moment où il était représentant du Makhzen, puisse entrer facilement dans leur fortune privée. Le caïd possédait effectivement des immeubles, des boutiques, des terrains nus et percevait 10 % des droits du marché, voir tableaux ci- après.

[328]- Les familles Bargach, Ben Chaqroun, Bouzoubaâ, El-Mrini, Ben Smaîn, Chraibi, Ech-Chaffi, Berrada, El- kouhn, Ben Kiran, Tazi, Zniber, Sqalli, Qabbaj, Bennis, Lahlou, Ech-Chaffi, Ben Zahir, Lamghabbar…

[329]- L'émigration dans le Sous par le Capitaine de la Porte des Vaux / Région d'Agadir 1948-49, Secrétariat général- Section politique, pp (87-91). Parmi les familles sousies émigrées à Settat, je cite : Aït Ouakrime, El-Hanafi, Oublaq, Aït Si Moh, Ben Yahya, Aqallal …

PRODUIT DES IMPÔTS *			
Achoûr.....	1911	430.642	192.289 RH
	1912	83.573	
	1913	62.654	
Zakât.....	1911	102.756	109.365 RH
	1912	158.180	
	1913	67.130	
Taxe sur les marchés.....	1911	100.000	134.612 RH
	1912	126.412	
	1913	177.425	

Casablanca et les Chaouia (villes et tribus du Maroc) Tome II, p (312).

Evolution des droits du marché à Settat

Années	Recettes en francs	Accroissement en %
1913	98.520	
1918	206.063	+109%
1922	394.395	+91%
1924	795.000	+101%

Source : M-Chouiki (1985), p (90).

Parmi les principaux aspects négatifs saillants au cours des années vingt, on doit rappeler fort opportunément :

1- "L'extension des quartiers pauvres liée à la mainmise des étrangers sur l'économie de la région qui a entraîné un déracinement massif des ruraux"[330] et de leur héritage symbolique.

[330]-Chouiki (1985), p (83).

2- Destruction des campagnes environnantes, Or " en contribuant à l'extension du système colonial, Settat est devenue un moyen d'extraversion de son arrière- pays. Extraversion dont elle n'allait pas tirer profit"[331].

3- Settat ne s'est nullement dotée de structures de polarisation commerciale et gestationnelle inhérentes et compatibles avec son conteur agricole afin d'échapper à l'emprise voire à la tutelle de Casablanca. Impact fort impulsif qui finit par réduire Settat au simple statut typiquement archaïque de relais commercial.

Faut- il rappeler, en l'occurrence, que jusqu'en 1926, la population rurale comptait pour 90,6%. Cette vocation n'impliquait que peu l'intégration et la restructuration, sur place, à la ville de Settat et sur des bases d'une politique d'autonomie, les richesses agricoles de son hinterland.

En plus, et dans le but de développer l'influence de la colonie française sur le tissu des investissements dans le domaine de l'immobilier, le volume des propriétés acquises par des colons ou des entreprises telles la Compagnie Marocaine et la Société Immobilière de Settat.. a donné une impulsion considérable au marché foncier et à la mouvance des capitaux tout en augmentant aussi le coût des terrains. En 1939, la Société Immobilière de Settat possédait, elle seule ,43 titres fonciers et 33 réquisitions, soit un total de 749h, 77a, 36c.

Le niveau de spéculation foncière a entraîné la fusion d'un trust composé de celles- ci, de la Société Marocaine Mouret, de la Compagnie Africaine de Transport, de la Société Marocaine des Nouvelles Galeries et de l'Omnium Nord Africain en 1939[332]. Cette restructuration de la répartition des propriétés, et par conséquent de l'intervention des autorités dans le domaine urbain et semi- urbain, avait des répercussions sur la politique du logement et de l'aménagement de la ville.

L'image globale que nous avons présentée par les bilans de la consommation de l'espace urbain et des activités tertiaires, ne peut en aucun cas occulter la dominance de Casablanca sur Settat, Au prix de ce "darwinisme" justifié, Casablanca, de par son aspect mercantile centripète, contraignit Settat à se contenter de sa fonction inéluctable de relais jusqu'à nouvel ordre.

Au cours de leurs délibérations (juin 1939) sur les conditions précaires des marchés estivaux, les membres de la commission municipale de Settat ont exprimé leur souci quant à "la situation difficile dans laquelle se débat le commerce local"[333].Les céréalistes ne font que traverser la ville, après traitement sur place avec les producteurs et le transport des produits vers les marchés de Casablanca.

La commission considère que l'inexistence des droits de portes à la ville de Settat cause une perte sèche aux finances municipales. En guise de compromis, les membres proposent de demander à Casablanca, bénéficiaire par excellence de la bonne récolte, de

[331]- Ibid, p (87).

[332]-La politique immobilière urbaine au Maroc : le cas de la ville de Settat (mémoire de DESA présenté par Mohamed Jlibina à la fac.de Aïn Chok- Année (2005-2006), pp (78-79).

[333]-Procès- verbal n° 105 de la séance de la commission municipale mixte de la ville de Settat, en date de 13 juin 1939, p (11) in : Archives de la municipalité de Settat.

verser une sorte de ristourne à Settat[334]. Le même débat ressurgit dans la séance plénière de février 1940, sous la présidence du nouveau Pacha Thami El- Mokri, et pour remédier à la baisse des recettes municipales, le contrôleur civil soulignant l'incrédibilité de la solution précédente, propose avec d'autres l'application de l'approche taxationnelle[335].

Après sept mois de réimposition supplémentaire des droits de marchés, la ville s'est dotée d'un marché local aux légumes, qui se tenait deux fois par semaine, sur l'emplacement de Souika[336].

Ajoutons pour clore ce chapitre que la fonction primordiale de "relais" auquelle devait incomber la ville, avait fréquemment un impact négatif sur l'imaginaire collectif des habitants de Settat. Dans ce contexte, ce fut une vraie catastrophe psycho- écologique et un crime abominable contre l'un des monuments séculaires de Settat, ce que le rapport final sur le schéma directeur d'aménagement urbain appelait en 1984 "la percée (Sic !) du jardin municipal"[337] pour la réalisation d'un projet visant à élargir la traversée longitudinale de la route principale n° 7. Ce projet, coupant le noyau central du centre-ville en deux rives, s'inscrivait certes dans la perspective d'officialiser et de légitimer la stricte notion archétypique de 'relais' ou de gîte passager, même si la voie, hélas actuellement praticable - en marge d'une autoroute ! – n'eut été envisageable que sur la base d'une campagne de dévastation, non seulement de la majeure partie du jardin monumental, appelé jadis "El- Ârsa Laqdima" datant de plus de deux siècles[338], mais aussi de plusieurs composantes du centre- ville dont surtout son marché municipal.

Dans le cadre d'une planification anarchique, Settat d'aujourd'hui manifeste un contraste paradoxal de physionomies. Modernisme et conservatisme, ruralisme et citadinité, richesse et pauvreté se côtoient, se complètent au détriment de l'isomorphisme façonné par les maîtres de l'architecture coloniale.

Aucun rapprochement topologique n'a abouti à harmoniser la sémiotique de l'espace urbain à Settat. Toutes les démarches utopiques fussent allées à vau- l'eau ! Peut être que le vrai clivage se situe au futur…

[334]- Commission présidée par le Pacha Driss ben Djilali El- Harizi, assisté par le contrôleur civil M.Coliac, Procès- verbal op.cité, p (12).

[335]- Procès- verbal n° 110, séance en date de 14 février 1940, p (6).

[336]- Séance du 12 septembre 1940, p (11).

[337]- Schéma directeur d'aménagement urbain de Settat- Rapport final, Ministère de l'Intérieur, direction de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 1984, p (50).

[338]-Nous savons qu'un événement politique, comme la proclamation de Moulay Abdelaziz, s'est produit dans ce jardin le 9 juin 1894 (A.G.P. Martin : Quatre siècles d'histoire marocaine, éds La Porte 1994, Rabat- 1 ère édition en 1923, libraire Félix Alcan, Paris, pp (370-371)). Le même jardin servait d'hôtel d'accueil, voir F.Weisgerber (1935), op. cit, p (118), d'où la place de choix qu'il occupait chez les français, jusqu'à l'indépendance.

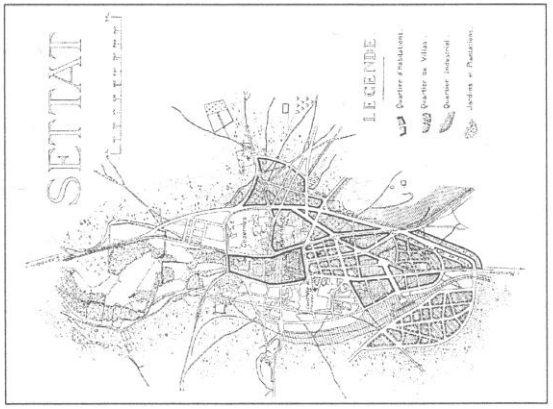

Source: De la Casinière: Les municipalités marocaines
Ed de la Vigie Marocaine Casablanca (1924), p(155)

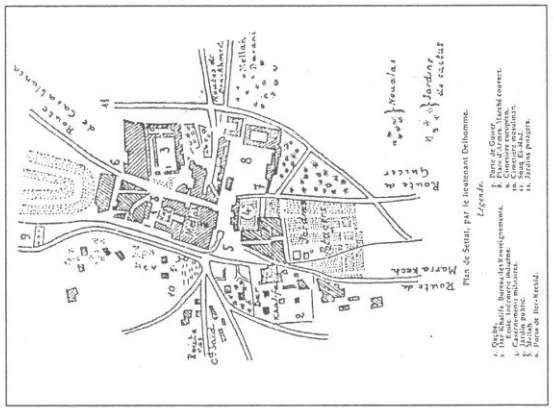

Croquis de la ville de Settat établi par Delhomme (1908)

MOSQUEE DES OULAD –EL - GHAZI DITE "EDDACHRA"

VERSIONS CONTROVERSEES

Les mosquées ainsi fondées, recevaient très souvent le nom de leur fondateur

Encyclo.de l'Islam

Fqih El Ghazi : la vie et ses bouillons

Si El-Ghazi ben El-Mouâq ben El-Madani Laârousi Mzamzi fût nommé caïd de la Chaouïa en 1210H (1795)[339] par le Sultan Moulay Sliman. D'autres territoires furent rattachés, par la suite, à son commandement : Rabat-Salé et les tribus Beni Ahsen, Aârab El-Ouidan et Tadla[340]. Il accéda, ainsi, au poste de gouverneur de Rabat-Salé à la place du ministre Mohammed Slaoui et l'ex-gouverneur Abdellatif El-Hafi, et « se fixa à Settat, dont il fit le centre administratif de toute son immense province » [341] .La théorie du « népotisme tribal » s'avère parfaitement compatible avec tout le parcours politique du caïd El-Ghazi. On sait qu'il a su manipuler,non sans arrogance ,dans le temps et l'espace,ses filiations enracinées chez les Oulad Bou-Rezg, et ses alliances stratégiques avec d'autres , pour sceller l'équilibre des pouvoirs tribaux (confédération des tribus de la Chaouïa) avec le pouvoir central du Makhzen.. Bientôt ces alliances furent mises au service des intérêts personnels de Si El-Ghazi qui, contre toute nuisance à son pouvoir, s'acharna à mater les forces opposantes.

A maintes reprises, et pour ces mêmes raisons, les deux pouvoirs (centre et périphérie) fussent diamétralement opposés. Et c'est dans cette visée que El Ghazi ôta Hadj Taïeb Zebdi de ses fonctions, et installa son neveu El-Bahloul ben Seghir Mzamzi en 1222H (1797) comme Khalifa à Rabat[342]. Il nomma aussi ses frères El Madani ben Madani et Mohamed ben Mohamed Mzamzi, respectivement khalifas à Ăbda et Zâïr[343]. Il ''n'y avait aucun caïd sous ses ordres ; seuls des Chioukhs commandaient les différentes fractions où les Khalifas faisaient de fréquentes visites » [344].Une sorte d' "**allégeance tribalistique**" et de solidarité socio- agnatique ; subordinations en âme et sang, lui ont permis de se situer politiquement, tout en coûtant cher aussi bien aux finances qu'aux objectifs stratégiques du Makhzen. A *contrecoeur*, il finit par accepter d'être remplacé, dans son poste à Rabat–Salé et ses régions, par le nouveau Pacha Si Sliman ben El–Qorchi[345]. Après vitupérations manifestes, sa protestation atteint son paroxysme au point de couper les vivres à Rabat[346].

En Chaouïa ,le désordre régna .El Ghazi qui n'acceptait point d'opposition en usant de sa qualité de Faqih , exploitait rudement ses subordonnés, faisait de la délation l'outil le plus efficace contre ses opposants politiques ,et c'est ainsi qu'il amassa contre lui haines et mépris,et causa sa propre ruine .La révolte éclata d'autant plus que la Chaouia connaissait une période de sécheresse et de pénurie,et le caïd finit, lui, par prendre rapidement le maquis et accepter finalement de s'exiler à Meknès. En

[339]-Al-Tstiqça de Naçiri, vol (8) Dar al-kitab 1956, Casablanca, p(100) ; Tarikh Ad-Dawla Al-Âlaouï de Mohamed ben Abdessalam Doâïf Rbati, annoté par Ahmed Al-Omari, éds Dar al-Maatourat,Rabat,1986,p(316);Nachr al-Mahassine (manuscrit) de Âzzouzi, court passage sur El-Ghazi.
[340]-Tarikh (ibid.), p (337).
[341]-Casablanca et les Chaouïa, Vol (II), p (272).
[342] - Tarikh (ibid.), p (334).
[343]-Ibidem, p (350).
[344] -Casablanca, ibid., p (272).
[345]-Tarikh, p (355), ceci fut au 15 Rebia I ,1226 H.
[346]-Ibid, p (357).

1226H(1811).Ibrahim ben Mohamed Louraoui, autrefois Khoudja du caïd déchu ,fut nommé sur les Oulad Bou Âtiya, notamment Mohamed ben El-Bahloul (khalifa à Boujad) sur les Oulad Bou-Rezg [347].

Nonobstant, les séditions et les soulèvements perturbèrent la région, de fond en comble .Une guerre tribale sanglante s'étala sur une grande partie de la Chaouia (Oulad Bou-Atiya et les Chehaouna). El-Ghazi lui, fut emprisonné à Meknès le 4 Chaâbane 1226 H, transféré à Fès Djedid[348]. Quant aux redoutables Oulad Bou-Rezg, humiliés prirent massivement part au complot contre la présence du Makhzen en Chaouïa. Louraoui fut destitué et incarcéré le 22 Ramadan 1226H.

Pour remédier à l'humiliation des tribus partenaires au caïd El Ghazi, et redonner vie à la paix et la réconciliation ,une initiative royale mit fin à l'emprisonnement du fqih El Ghazi et le reconduit à son poste de caïd ,assisté par le Khouja El Maâti Belhaïmer et Si El Madani frère du caïd [349],ceci jusqu'à sa nouvelle destitution en 1230H(1815) .N'ayant pas voulu verser à Beït-El-Mal [350] les perceptions en retard, et ne considérant point les conséquences désastreuses que le cumul et le refus encoururent sur les finances d'un Etat en effervescentes harkas contre les insoumis (compte tenu des crises agraires , des disettes et des défis extérieurs) la Casbah de Settat [351] sise du caïd El-Ghazi fût maintenue en blocus par les troupes régimentaires commandées par l'effrayant caïd Ahmed Moul-Ataye .El-Ghazi ,cette fois –ci, non seulement réincarcéré [352] mais subit en plus une procédure de saisie –arrêt .Et comme le veut la fameuse tradition d' "At-Tatrik" qui consistait au recensement des biens et des propriétés du caïd déchu ou décédé, et à la confiscation de ce butin au profit du Makhzen, toutes les processions de Si El-Ghazi et ses frères, entre autres à Settat et Rabat, furent complètement confisquées. Par ailleurs, les tribus de la Chaouïa se doivent de régulariser équitablement le reste sous le nouveau caïd Mohamed ben Abdelkhaleq El-Mahjoub Lahrizi (connu sous le surnom de « Kriran ») [353]. Á cette même année (1815), plusieurs tentatives de guerres sur le territoire de la Chaouïa s'ensuivent et le Sultan Moulay Sliman infligea une répression massive aux tribus alliées jadis au Caïd El-Ghazi.Il résolut ensuite de libérer ce dernier au 12 Rabia II 12304 (le 18 Mars 1815)[354].Fqih El-Ghazi ben El-Mouâq ,aïeul d'une dynastie d'administrateurs à Settat ,démuni de toute faveur ,meurt à Rabat en 1233H au début de la peste de 1818,laissant sept enfants[355].

[347]-Tarikh, ibid, p (358).
[348] -Ibid ,p(362).
[349]-Ibidem, p (365).
[350]-Trésorerie de l'Etat.
[351]-Ce nom fut donné à la ville entière : « Qasbate - Zettat » (citadelle de l'escorte). C'est d'ailleurs le nom rapporté par le Concul de France M.Delaporte dans :
« Description géographique de l'Empire de Maroc '' par M.Emilien Renou, in : Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842, p (34), Imprimerie Royale, Paris, MDCCCXLVI.
[352] - Le 11 Safar 1230H, et son frére subit le même sort le 15 Rebia I, Tarikh (ibid), p (387).
[353] -Al-Istiqça de Naçiri, op.cité, p (129).
[354] - Tarikh, ibid., p (387).
[355]-Qui sont : El-Ârousi, Salah, El-Ârbi, Abdessalam, Mohammed, Khaddouj et Âïcha ; cf. Casablanca et les chaouïa, op.cité, pp (277-280).Il faut ajouter, par la même occasion, que Lalla El-Âliya, petite fille de Si El Ghazi, est mère de Moulay Hafid et du prince Moulay Boubker (époux de Khaddouja petite fille de

Ces derniers« qui s'étaient enfuis à Rabat , revinrent sous le caïd El-Bahloul et mirent en valeur la moitié de la superficie occupée par Settat [356], dont El-Bahloul leur laissa la jouissance »[357].

El-Ghazi, professeur de Moulay Sliman
La légende et ses ombres

Quelques références [358] induites en erreur, voulaient consacrer Taleb El-Ghazi comme professeur de Moulay Sliman, en se basant, exclusivement sur les dires de l'historien Doâïf (1752-1818).Face à cette lacune, je suis contraint -dans un premier lieu- à reprendre l'interprétation de son passage, et je me bornerai -par la suite- à formuler quelques leçons philologiques, sans quoi, l'équivoque restera nouée. Il faut convenir qu'étant donné les faits biographiques et historiques, nous sommes théoriquement et pratiquement contre cette hypothèse, et d'ailleurs aucune autre version ne la confirme.

Le mince passage rapporté par Doâïf maintient que le Sultan Moulay Sliman, pour apaiser les esprits rebelles au caïd El-Ghazi, racontait à la foule que son auguste père Mohamed ben Abdellah avait de l'estime pour celui-ci qui a grandi au palais et qui a développé, à la stupéfaction de tous, un talent incommensurable à réciter rapidement le Coran à tel point que son père Sidi Mohamed l'exhorta vivement à apprendre cette technique du Taleb El-Ghazi !

Rien de plus .Doué pour avoir clôturé le Coran dans une brève période ,le Sultan voulait seulement initier son fils à cette compétence mnémotechnique du '' par-cœur''par le biais de ce brillant taleb El-Ghazi .Donc prétendre le consacrer comme professeur du prince , est -à mon avis- un peu fort .De toutes les façons , le nom et l'œuvre du fqih El-Ghazi , à part le passage rapporté ci-haut et le qualificatif d' " Oustad " (professeur) quoique fréquemment proféré par Naçiri [359], restent méconnus au cercle restreint des grands doctes de l'époque. Aucune allusion n'avait été faite, ni peu ni prou, à l'homme. Les Oulémas et jurisconsultes, dont la renommée fut inestimable tant à l'échelon national qu'à l'échelon magrébin, l'ignorent complètement. Faut-il ajouter qu'historiquement, Sidi Mohamed Ben Abdellah (1757-1789/1171H-1204) connu par l'encouragement qu'il prodiguait à la Chariâa et à l'exégèse du Coran, avait confié seulement aux grands savants connus dont Taouddi ben Souda (mort en 1209H-1795),

El Ghazi Es-Seghir ben Salah ben caïd El Ghazi) .ibidem, p (278), et Ithaf d'Ibn Zaïdan, Tome(2), pp (546-547).
[356]-Il est fait allusion à l'ancien centre- ville.
[357] - Casablanca, ibidem, p (273).
[358] -C.Barrouquere (1919), p (48) ; Marcel Simon (1912), p (351) ; Al-Maâroufi (1987), p (186) et le manuscrit de Âzzouzi, op.cité.
[359]- Mais on lui doit la corrélation des deux qualificatifs (fqih + oustad) pour désigner les doctes, et rien n'autorise à vouloir conférer au qualificatif d'Oustad les connotations largement répondues dans les références non averties de la marge précédente.

Abdelkader Boukhriss (1188-1774) et Driss Laraki (1183H-1769), la composition à chacun du tiers du commentaire de ' Machariq Al-Anouar'[360].

Ce qui ressort, avec une évidence accablante, de l'examen des caractéristiques intellectuelles de l'époque et du passage en revue des grands signes disponibles, c'est la modestie saillante de Si El-Ghazi, enseignant du Coran qui n'avait pas les compétences du Cheikh Abderrahmane El-Mendjra, ou de Ben Omar Rebati, ou d'un Ahmed ben Otmane El-Meknasi, ou de Mohamed ben Otmane Tadeli ,ou d'autres de ses contemporains. En plus,le comité des ôulémas ,au temps de Moulay Sliman ,était composé ,entre autres éminents doctes et jurisconsultes ,d'Ibn Chaqroun El-Fassi ,Taïeb Benkirane ,Mohamed ben Abdessalam ben Nasser [361] .Le nom de Si El-Ghazi ne figurait,de surcroît,sur la liste des principaux professeurs de Moulay Sliman dont on cite Abdelkader ben Chaqroun, Mohamed ben Tahar El-Houâri , Mohamed Toronbâti , le fameux Hamdoun Belhadj (à Sijilmassa) et Taoudi ben Souda , Ben Chaqroun, Taïeb Benkirane et surtout le grand faqih Mohamed ben Abderrahmane El-Fassi (à Fès)[362].Il est vrai qu'à plus d'un égard, ces preuves laissent à croire que la version tant présomptueusement répandue,sur la prééminence du caïd Taleb El-Ghazi ,est fort peu plausible, sinon improbable .

Nous avons démontré, en plus, que pour un Taleb, dont la politique n'était pas sa préoccupation principale, l'art de la gestion des tribus et des biens des provinces, lui manquait. Néanmoins tous les historiographes le considèrent comme bâtisseur de la ville de Settat [363].Il avait l'idée de l'extension du noyau existant autour de l'enceinte Ismaïlia .Il « éleva une maison à l'intérieur ,les Chioukhs construisirent des « Biout ».Les successeurs d'El-Ghazi, les caïds El-Bahloul, Kebîr Bel Madani et surtout Hadj Maâti, firent continuer la construction de Settat »[364].C'est seulement ,sous la caïdat du Taleb El-Ghazi que la cité « commença à devenir une agglomération importante »[365].Les Chioukhs de la tribu du caïd (Bou Rezg)étaient partie prenante au peuplement qui se tissait autour de la casbah .Leurs familles et contribules affluèrent ,et des dizaines de ''Nouâlas'' et ''Diour''surgissent sur le plateau environnant .El-Ghazi « se fit construire à l'intérieur de la casbah ,une habitation encore dénommée « Dar Bente Al- Kostaoui » [366].Il fit construire également l'enceinte d'un jardin actuellement en ruines , et située à l'Est de Settat''[367]. Barrouquere précise que ce jardin - maintenant disparu - fut doté de deux norias (pompes à manège), et se situait au sud-est de la ville [368].En effet, Settat était la seule ville existante en Chaouïa, à côté de Casablanca .Pôle d'attraction de

[360]- Al-Hayat Al-Adabiyya Fi-l-Maghrib Âla Âhd Ad-Daoula Al-Âlaouïa : Dr.Mohamed Lakhdar, Dar Errachad, Casablanca 1977, p (271).cf : Moarrikhou Ach-Chorafa de Lévi Provençal, Trad : Abdelkader Khalladi, Dar El –Maghreb, 1977, Rabat, pp (238-239).
[361]- Ibid, p (277), marge n° (30).
[362]- Ibid, p (360).
[363] - Delhomme (1913), p (11).
[364] - Ibid, p (10)
[365]- Simon (1912), p (354).
[366]- Etymologiquement dérivée de la côte.
[367] - Simon (1912), p (354).
[368]- Barrouquere (1919), p (48).

nouveaux féodaux, elle était aussi « une ville où les notables des environs et les fonctionnaires furent invités à s'installer »[369].

Ce phénomène de sédentarisation manifesté par la genèse et le développement d'une concentration locale, a influencé le mode d'habitat. .C'est un vrai saut anthropologique de la hutte conique recouverte de chaume (Noualat) à la maison construite en pierres blanchies à chaux (Dar) .En devenant « sédentaires, les bédouins abandonnent généralement la tente pour des habitations d'un caractère plus fixe .Ce sont d'abord les Nouâlas, huttes en roseaux, en férules, en paille, etc., généralement entourées d'un petit mur en pierres sèches ou d'une Zériba de branchages... Quelquefois les toits en chaume ou en roseaux reposent sur des murs en pisé ou en pierres sèches : c'est le trait d'union entre les constructions bédouines et urbaines, un acheminement vers le Dâr » [370].Ce processus de concentration sédentaire avait postérieurement un impact considérable sur les activités locales d'urbanisation .Les Caïds successeurs d'El-Ghazi avaient devant eux, comme un schéma directeur, au stade embryonnaire de ce que devrait être la ville de Settat aux XIXè et XXè siècles.

Naissance de la mosquée des Oulad-El-Ghazi

Sous le caïd El-Bahloul ben El-Bahloul Mzamzi d'origine ârousi (mort en 1854), cousin d'El- Ghazi , la famille de celui-ci, après les graves leçons qu'elle a encourues , fut autorisée à regagner Settat , et à s'y installer paisiblement. L'attachement des ruraux aux familles de leurs anciens caids fut une coutume fort répandue en Chaouïa .Et en hommage à leur illustre père, le caïd El-Bahloul leur « concéda en toute propriété, d'immenses étendues de terrains » [371]. Parmi les nouveaux emplacements de la famille El-Ghazi, il convient de citer :

1- Ârsat-Oulad El-Ghazi (y compris l'actuel Derb Omar à Settat) dont quelques parcelles sont vendues à la Compagnie Marocaine
2- Nzalet Oulad El-Ghazi au S.0 de Settat.
3- Des résidences à Dar Saboun [372]
4-Dchar[373]Oulad El-Ghazi situé derrière le poste actuel des P.T.T[374] .Il est connu aussi par l'appellation du « Quartier » proférée par la Mission Scientifique et les soldats de la conquête française. Paul Azan, l'ayant admiré au cours de l'une des « affaires de Settat »,remarque que « malgré les déprédations considérables qui y ont été commises il y a six ans (1902), lors de la grande jacquerie, il renferme des maisons bien

[369]- Ibid.
[370]- Weisgerber (1907), (81).
[371] - Barrouquere (1919), (49), et Casablanca et les Chaouïa (1915), vol (II), p (273).
[372]- Simon (1912), p (354) et Barrouquere (1919), p (49).
[373]- Pour ce terme, voir "Dawar", Encyclopédie de l'Islam, tome II, Leyde.E-J.Brill, 1977, p (180) :«campement d'arabes bédouins, où les tentes sont rangées en cercle ou en ellipse formant une sorte d'enceinte autour de l'espace libre du milieu où le bétail passe la nuit ».Cf. "Douar" (Dchar) : ensemble de tentes dont les habitants descendent du même ancêtre ; Maâlamat Al-Maghrib, vol (12), p (4117).
[374]- Casablanca et les Chaouïa, id, p (253) ; Barrouquere, p (49) ; Simon affirme dans sa Notice, qu'Oulad El- Ghazi habitaient encore (en1912) à ce quartier, p (354).

bâties »[375].Toutes les preuves dérivées du contexte historique affirment que la mosquée des Oulad El-Ghazi fut construite dans le courant de la deuxième moitié du 19ème siècle .Après l'édification du quartier qui portait le nom des fils du caïd, une mosquée ressort des attentes et revendications premières de l'agglomération en croissance. Cette Structure religieuse renferme une architecture pittoresque narrant la genèse reculée de Settat .De proportion modeste, elle réagit bien aux matériaux de construction adoptés par les habitants d'antan .Concentrée harmonieusement sur un spectre d'éléments architecturaux traditionnels, elle renferme pragmatiquement sa fonction sacrée. Symbole politique du conflit avec le temps, elle retrace majestueusement l'histoire d'une famille, défiant les vicissitudes auxquelles elle était vouée. Faut-il ajouter que les Oulad El-Ghazi étaient alliés, historiquement, à la Zaouïa Naçiriyya depuis son édification à Settat.

Vers l'occupation française la mosquée des Oulad El-Ghazi n'était qu'une école coranique [376].Mais, impressionnante par l'originalité de son curriculum pédagogique et la compétence du corps enseignant, sa réputation à la fin du XIXème siècle fut incommensurable. A Settat, comme ailleurs, les Oulad El Ghazi ont su perpétuer la tradition culturelle édifiée par leur illustre père. Les Tolbas et les foqâhas d'entre eux professaient dans l'école précitée, et partout où ils s'étaient installés. De nos jours, cette pure tradition est, hélas, en voie de disparition .La petite mosquée des Oulad El-Ghazi, jadis dédiée au culte public, et à l'enseignement du Coran, se réjouit d'avoir été le front du militantisme anticolonialiste dans les années trente, est aujourd'hui une petite mosquée, emprisonnée derrière les façades de l'école Al-Khansâ, dans l'attente d'une rénovation, d'un refleurissement culturel possible.

[375] - Paul Azan (1912), pp (56-57).
[376]- Casablanca et les Chaouïa, ibid, p (258).

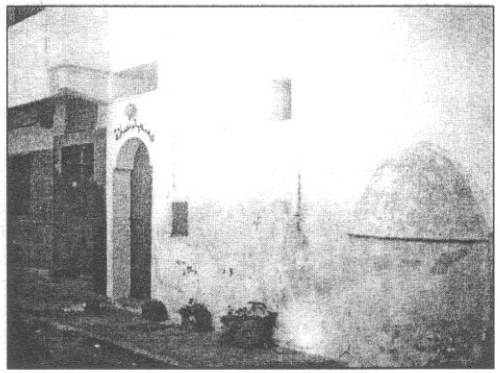

Mosquée Ed-Dechra

MOSQUEE KHALIFA ABDESSLAM

La mosquée de la tribu était la marque de l'autonomie

Ency.de l'Islam

Mosquée Khalifa Abdesslam
Khalifa Abdesslam ou les bribes d'une toponymie

Le rôle politique prépondérant que jouait Hadj Abdesslam, adjoint de son père, atteignit sa juste dimension lors des événements catastrophiques de la Siba. Symbole du despotisme de Dar El- Makhzen et de son autorité centrale, ciblé par les révolutionnaires, Caïd Maâti dut fuir la casbah et rejoindre secrètement sa résidence à Casablanca.

Et c'est à Abdessalam qu'incomba la charge pesante de délégué afin que la succession des Abou Rizq se perpétue, et leur assure prestigieusement le drainage des richesses. Mais, à « la fin de l'hiver 1906, les Mzamza de la plaine résolurent de mettre un terme à cet état de choses, en nommant El Hadj Bouchaïb El-Merzougui grand caïd Siba, en se saisissant de la personne de Hadj Abdelsslam »[377] .Lequel fait l'objet d'une traque à l'aveuglette, jusqu'à sa localisation .Le piège se referme sur lui, en compagnie de plusieurs membres de la famille Maâti, derrière les murs de la casbah. Malgré la vive riposte des Mzamza des plateaux à cette tentative qui visait l'exécution du représentant de Dar El- Makhzen, les révolutionnaires décidèrent, sans réticence, de s'emparer du Khalifa, d'assiéger la ville de Settat et la réclamer ***no men's land***.

Le cheikh El-Bouâzzaoui dut déployer un effort remarquable de persuasion et d'arbitrage entre les assaillants du Siba, pour admoneste « sérieusement les révolutionnaires, leur faisant ressortir que leur entreprise était mauvaise et inutile »[378]. L'opposition des chefs du camp, hostiles à la personne de Abdesslam et aux exactions du caïd fugueur, se traduisit, avant minuit, par des actions de pillage et d'incendies. La ville de Settat était d'ores et déjà mise à sac, sans aucune intervention des soldats de l'autorité locale qui se contentèrent de barricader la Casbah !

La période d'insurrection s'étalait jusqu'à l'avènement de la conquête française .Plusieurs vagues déferlantes de jacquerie et de luttes tribales se succédèrent sur le territoire des Mzamza. Des groupes de « paysans rebelles, connus sous le nom de 'Jawqa' se rassemblèrent dans le but de renverser le régime local du Makhzen. Le mouvement commença chez les Oulad Bou Ziri et les Oulad Saïd en automne 1902. Au début de 1903, il s'étendait sur toute la région .Bientôt les qasbas de Settat et de Berrechid subirent le même sort, et les biens quelles renfermaient furent pillés. Les réfugiés affluaient vers Casablanca, Azemmour et Boujad »[379]. Au cours de l'année 1903, et « dès octobre, sont rasées les Kasbahs des trois Amels des Oulad Bou Ziri : Tounsi, Messaoud ould Tounza et Oulad El Hadj Salah. La Kasbah du caïd Djilali ben Reghai, , le Daoudi , n'est épargnée que parce que le frère de l'âmel absent, El- Korchi ben Reghai, est reconnu comme moqaddem par la tribu insurgée .Le mouvement reprend vers les Oulad Saïd , où la Kasbah du caïd Si Bouchaïb tombe le 7 décembre et le 11 , celle du caïd El-Aïachi dont les enfants sont vendus comme esclaves ; puis il

[377]- Barrouquere (1919), p (191).
[378]- Ibidem.
[379]- E.Burke, p (158).

revient sur Zettat , qui est mise à sac le 17 du même mois »[380] .Nous avons abordé les événements dans le chapitre III, et nous aurons l'occasion de les étaler dans les chapitres VIII et IX à venir. Puis vint le tour des Dars Oulad Tounsi chez les Oulad Farès, Dar Ben-Khemlich, (janvier 1904), et Dar Ben Ahmed « où on se battra pendant deux ans »[381]. L'intervention militaire de Moulay Abdelmalek n'a fait qu'amplifier l'effervescence des insurgés.

La faiblesse et le manque d'initiative vont coûter à Hadj Abdesslam, son poste de Khalifa[382] .Dès l'aube de la pénétration française en 1907, le caïd Hadj Maâti réfugié à Casablanca, manifesta une alliance colossale avec le pouvoir militaire du Général Drude puis plus particulièrement du Général D'amade qui l'a « réinstallé dans sa Casbah, en veillant à sa protection personnelle »[383]. Il est fort évident que l'occupation française aspirant à une large expansion au Maroc, comptait énormément sur l'apport des structures caïdales. C'est ce que le Colonel de Mas-Latrie appelle « la politique des grands caïds »[384] qui consistait à allier leurs pouvoirs aux siens, dans le but d'accélérer le projet de'' la pacification''massive, du dressage des tribus austères, et du partage des richesses de la région. Inutile de faire le bilan des conséquences catastrophiques de cette politique. De Mas–Latrie les abrége ainsi : « les moyens que nous avions dû mettre à la disposition des caids, le soutien que leur donnait notre présence, avaient renforcé leur domination et accru par là même l'arbitraire .Personne ne savait ce qui se passait dans les cachots et les oubliettes des grandes Kasbahs (…) Mais c'est surtout en matière d'impôts que se multipliaient les excès de pouvoir »[385].

Après le limogeage du Khalifa Abdesslam et l'investiture de son frère aîné Ali, à sa place, il dut quitter Settat, s'installer à Casablanca, pour se lancer dans un périple périlleux dans les contrées du Proche Orient. Il céda l'âme[386], après son retour à Settat, en 1925 au temps du caïdat de son frère Boubekeur (1877-1936), et fut inhumé au cimetière de Sidi Loghlimi.

[380]- A.G.P .Martin, Quatre siècles, p (408).
[381]- Ibid.
[382]- Il est expédient de souligner ici, que la version de Marthe et Gouvion, laisse entendre que « déjà âgé, le caïd Maâti délégua son fils et Khalifa Âli qui, pendant plusieurs mois (avant l'arrivée des français) fit seul (sic !) face à la révolte » p (560). Nous nous pouvons que nous étonner, face à l'abstraction faite de la délégation effective du Khalifa Abdesslam, avant la nomination du Khalifa Âli.
[383]-Lettre du Gle D'amande à Mr. le Gle Picquart, ministre de guerre , le 7 avril 1908 (à Settat) Document n° 221, in Documents Diplomatiques 1908.Affaire du Maroc IV- Ministère des affaires étrangères, Paris .Imprimerie nationale MDCCC VIII.
[384]- Revue militaire française, 100° année, n° (111), 1er septembre 1930.Paris, librairie militaire Berger-Levrault, pp (359-394).
[385] - Id, p (386).
[386]-Khalifa Abdesslam était marié à Fatima bent Abdessalam et il a laissé 9 enfants : El-Ârbi, Abdelkader Ahmed, Rabiâ, Maâti, Fatima, Zoubida et Khadija (renseignements extraits du Bulletin Officiel n° (1483) du 28 mars 1941, p (524)).

Aspects architecturaux saillants

- Jadis, la mosquée était située à proximité de la porte-Sud de Settat.
- Le minaret de la mosquée Khalifa, à l'encontre de celui de la Casbah, est trapu et court, mais respectueux des modalités architecturales des édifices religieux.
- Les façades des minarets abritent des niches de formes rectangulaires ou en arcade.
- Les terminaisons supérieures (arêtes) des lanternons et des façades sont en forme de cascade (escalier) , le lanternon est coiffé d'une petite coupole (dôme) surmontée d'une tige portant trois boules superposées (Jamour), en plus d'une potence où l'oriflamme fut traditionnellement hissée.
- Cour exiguë et sans aucun décor ni frise. Les piliers sont solides, crépis entièrement à la chaux.
- "Dar-Loudou" ou les cabinets d'aisance sont constitués de salles aménagées au côté Est de la mosquée contenant une vasque rectangulaire réservée aux ablutions nécessaires à la purification avant les prières.
- Au temps de sa construction au XIXème siècle, il n'y avait qu'une entrée libre séparant la structure du minaret , de la salle des prières, pour aboutir à un petit couloir qui donne aussi bien à la porte de la salle des ablutions qu'à celle des prières.
- La niche (Mihrâb) n'a pas changé de morphologie.
- Les murs sont toujours blanchis à la chaux pour mieux réfléchir les lumières trop vives et diminuer la chaleur intérieure.

Nous savons que la mosquée Khalifa Abdesslam est une œuvre purement locale, conçue et entreprise par des Maâllemines locaux. Elle fut réduite structuralement à la rusticité due probablement à la modestie des finances. A nos yeux, c'est le modèle le plus fidèle et le plus adapté à l'originalité architecturale « autochtone ». Même subissant temporairement (notons l'adjonction d'un bâtiment édifié récemment à l'ouest de la mosquée) des interventions chirurgicales, sa physionomie n'a guère changé.

Sous l'occupation française, la mosquée fut suffisamment irriguée, selon les normes modernes d'adduction. On planta, en 1914, deux arbres de mûrier qui ombragent la façade de la mosquée. L'entrée de celle –ci fut plongée dans une fraîche pénombre jusqu'au jours où les deux mûriers furent impitoyablement arrachés en 2005.

Dans cette monumentale mosquée, se tenaient la prière solennelle du Vendredi et la Khotba (prône prononcé d'un Minbar (chaire)). En plus, l'ancien édifice contenait une salle réservée aux étudiants dirigés par un « Faqih Mocharit » rétribué par les familles des « Tolbas ». Notons, en passant, que le célèbre cheikh Boubekeur El-Bejjaj[387] qui logeait tout près de la place Poeymireau (aujourd'hui, rue Mansour Eddahbi) donnait des cours à l'intérieur de la mosquée Abdesslam.

[387]-J'ai beaucoup appris du vieillard et grand docte Boubekeur qui avait vécu une partie de l'époque Hassan I, et qui enseignait à Marrakech, Zayan, Oulad Ghennam et Settat après une longue formation dans les universités de Marrakech et Fès .Il appartenait à la grande famille des Oulad El-Bejjaj. Lui et ses frères germains Hadj Ahmed (mort le 13 sept 1946), Hadj M'hammed (mort avant son père), Hadj Abderrahmane (dans les années 50), Hadj Omar (22 mars 1973), et ses frères consanguins Ôtmane, Âbbass, Bouchaïb et El-Mokhtar, ont tous hérité de la grande fortune de leur père le grand docte El-Bejjaj ben Âllal (1854-1934) ben Mohamed ben Kacem ben El -Madani ben Tahar ben El-Bejjaj. Le Cheikh Boubekeur est décédé le 9 octobre 1984 à l'âge de 110 ans .Il m'a raconté qu'il était parmi les Moudjahidines contre les troupes de D'amade en 1908.

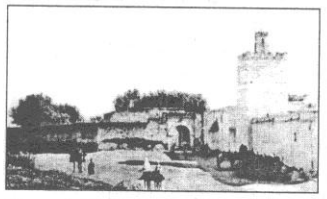

Mosquée Khalifa Abdesslam en 1910

Khalifa Abdesslam revêtu de son linceul blanc, chassepot à la main

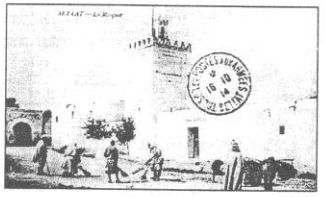

Mosquée Khalifa Abdesslam en 1914

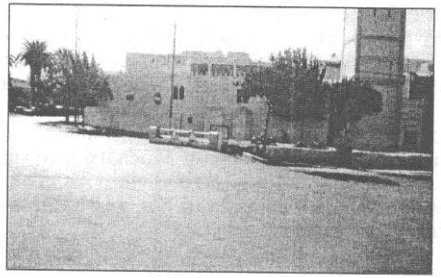

Mosquée Mahkama en septembre 2005, après les nouvelles restaurations

MOSQUEES DE LA SOURCE ET DE DJAMAÂ LAKBIR

La mosquée de tribu était la marque de l'autonomie tribale conservée aussi sous l'Islam

Encyclo.de l'Islam

Naissance hydraulique

La source de Settat (Aïn-Settat) datant du paléolithique, est le noyau autour duquel la ville prit naissance. Avant l'avènement de la Casbah Ismaïlia, la source alimentait les jardins d'Oulad El-Habti (Oulad Ghennam) et des Jdours, puis devint source à usage public . Les tribus installées par le sultan Moulay Ismail autour de la Casbah s'en partagèrent équitablement l'usage. En effet, la source dont le débit était de 580 litres par minute, servait de moyen d'irrigation, d'abreuvoir, de vasque d'ablution, de lavoir, etc. Son eau se déverse dans l'Oued Bou Moussa, bordé de jardins irrigués jusqu'à 5 kilomètres »[388].

C'est la zone N.O, et E, ornée jadis de somptueux jardins (Laârassi), on « y cultive toutes les espèces de légumes des régions tempérées : pommes de terre, patates, topinambours, choux, choux-raves, carottes, navets, pois, salades diverses, etc. Des plantations de figuiers et de grenadiers voisinent avec les carrés de culture ; on y remarque également de très beaux oliviers »[389]. Ces fertiles jardins de Kaçem Belhadj, de Benjelloun, d'Oulad Lagdani, etc ; connus par leurs cultures et avantages écologiques subirent aux années 80 du XX° siècle une terrible campagne de ratissage et de dévastation .Au lieu de protéger ces ressources naturelles, ces paysages enracinés dans la mémoire collective, les autorités incompétentes mirent la ville dans un état catastrophique de déséquilibre naturel.

P. L. Moreau, L. Gentil, P. Tarrit[390] et Delhomme ont consacré des études des plus complètes à la source de Settat. Cette « source à laquelle la ville doit son origine »[391]était surexploitée par le caïd Maâti et son père Abdelkebir. Lesquels ont instauré un régime de monopolisation des eaux de Settat, avant sa codification par l'administration française. Les "rektara" (Khettara) (aqueducs souterrains),les puits,les canalisations d'eau bien que sous le contrôle d'un Amin représentant l'autorité locale,drainaient,au premier abord,au profit des jardins et verdures du caïd et ses fils[392],ensuite vient le tour d'arrosage des autres par ordre hiérarchique.

Le général D'amade, au cours de la compagne de 1908 a constaté que « Settat est fort bien pourvu en eau : les sources situées au Sud de la ville, dans le voisinage de la

[388]-Casablanca et les Chaouïa, Vol (II), p (248).Weisgerber constate qu' « un certain nombre de ruisseaux, l'oued el-Mils,l'oued Boumoussa et d'autres, naissent dans les montagnes de Mzab et se dirigent vers le Tirs, où ils se perdent.
D'autres encore se portent au sud et sud-ouest vers l'Oum er-Rebia » .Etudes géographiques sur le Maroc par le Dr.Weisgerber, in La géographie, Bulletin de la société de géographie, Tome I, 1er semestre 1900, Paris, Masson et CIE éditeurs, p (440).

[389]-Casablanca, ibid, p (259).Weisberger ajoute « des cognassiers, des orangers et des cultures maraîchères » in les Chaouia (1907), p (24).

[390]-Pierre Tarrit a occupé, par la suite, le poste de brigadier des régies municipales à Settat.

[391]-Delhomme : Notice sur Settat et la région de Settat, B.S.G et Archéol, XXXIII, Imprimerie L.Fouque, Oran 1913, p (6).

[392]-Au temps du Siba, ce régime est bien mis en question, et on enregistre plusieurs opérations de sabotage des rektara du caïd : « le qaid nous volait notre eau pour la conduire dans ses propriétés, nous expliquait un brave homme du vallon Sidi Djebli, nous ne pouvions plus abreuver nos troupeaux, nous avons démoli sa rektara », in Casablanca, ibid, p (279).

Casbah, donnent une boisson abondante, claire et agréable .Mais les abords en étaient constamment souillés par les déjections des troupeaux qui venaient s'y abreuver. Le service du génie sous l'habile direction du Capitaine Boidot, capta les sources ,en favorisa l'écoulement par l'approfondissement du lit en aval, tout en augmentant le débit »[393].Il a ajouté qu'en parallèle « un abreuvoir et un lavoir furent installés »[394].Ainsi,auprès de la source de Settat,et « sur la place de l'abreuvoir,des tirailleurs,des goumiers,des chasseurs d'Afrique et des soldats de toutes armes viennent puiser de l'eau ou faire boire les animaux »[395].

Selon Barrouquere (1919), il faut distinguer entre deux sources : la première était située vers le milieu de la place centrale de la ville et « entourée d'un petit bâtiment en forme de losange réservé aux ablutions et exercices pieux ; là les musulmans venaient tous les jours faire les prières publiques »[396] .L'autre est située « à quelques mètres du mellah, un peu en aval de la première »[397].

Il y avait –toujours selon Barrouquere « quatre gros blocs qui étaient alors rangés au bord de l'eau et qui servaient aux laveurs » au penchant du bassin. Après la conquête française, ces blocs « furent utilisés pour la construction de la nouvelle Msalla »[398].

Msalla de la source

Après la colonisation française, et vers les années 20, naquit le projet de l'évection de la Msalla, et la restauration de la vieille mosquée de la ville connue sous l'appellation de « Djamaâ Lakbir ».

Le contrôleur civil, chef des services municipaux de Settat, le Commandant Coudert, prenait soin, dans ses missives adressées au secrétaire général du protectorat, de prôner la nécessité d'évacuer le périmètre de la source en vue de parer à l'insuffisance de la source"Aïn Nzagh" :

« La source qui se trouve au centre de la ville et qu'on appelle la Source de Settat a été captée .C'est là qu'une partie des habitants s'alimente en eau .Mais une analyse récente a prouvé que cette eau est contaminée. On a dû recommander au public de s'abstenir d'en consommer et de s'alimenter plutôt aux bornes-fontaines. La contamination s'explique. Au voisinage de la source captée se trouve un griffon au dessus duquel a été construiteune Msalla où un grand nombre de musulmans vont chaque jour faire la prière, après les ablutions .Celles-ci se font dans la vasque où jaillit la source secondaire .Les eaux s'écoulent au voisinage de la source principale. La source de Aïn Nzagh qui alimente les conduites de la ville se montre insuffisante à satisfaire tous les besoins urbains, de sorte que l'on doit envisager, dès maintenant, la nécessité d'utiliser, à bref délai, les eaux de la source de Settat.

[393]-D'amade (1911), p (200).
[394]-Ibid.
[395]-Paul Azan (1912), p (57).
[396]-Barrouqere-Claret (1919), p (85).
[397]-Ibid.
[398]-Ibidem.

La première mesure qui s'imposa sera d'assainir la source, d'installer un périmètre de protection et, par suite de faire évacuer la Msalla actuellement existante. Il est juste que le service des habous soit indemnisé et que la municipalité prenne à sa charge les frais de construction du « bit-el-odou »[399] « de la mosquée en projet qui est destinée à la remplacer »[400].

Le projet d'évacuation de la Msalla de la source fut lié au sort de la grande mosquée de la Casbah (Djamaâ Lakbir). Et l'irrigation d'une nouvelle mosquée, comme le voulait Coudert, s'avérait coûteuse. Ainsi, le projet onéreux auquel se bornaient les autorités municipales, consistait à restaurer et agrandir la mosquée de la casbah, doter aussi son vestibule d'une vasque et de salles d'ablution et d'aisance.

Les citoyens avaient l'habitude, depuis l'édification de la grande mosquée, de faire leurs ablutions dans les deux anciennes sources avant de s'y rendre pour prier. Le projet visait, donc, aux yeux des citoyens, de réduire l'espace religieux, surtout après l'interdiction de l'accès au périmètre de la source.Les autorités se trouvaient face à un dilemme réel : comment œuvrer à la bonne gestion des eaux, tout en sauvegardant notamment l'exercice pieux. Deux options qui fussent radicalement opposées, puisque l'aménagement hydraulique qui est du ressort du domaine municipale, par décision résidentielle (20 août 1914) ne peut s'effectuer que par la démolition d'une Msalla qui est, elle, du ressort du domaine de Habous !

Bien que les dépenses afférentes au projet d'aménagement hydraulique fussent à la charge de la municipalité de Settat, le litige s'impose quant à l'indemnisation des Habous, pour l'éviction de la Msalla, ceci outre les charges pesantes pour l'extension et la restauration de la grande mosquée existante. Cette situation paradoxalement délicate devint des plus alarmantes vu le déficit budgétaire des biens Habous de Settat.

Le contrôleur civil a envisagé de décharger le service des Habous d'une partie des subventions, et procéder à une large collecte, à laquelle participe les notables de Settat et les tribus voisines. En effet, la séance du 10 octobre 1924, de la commission municipale mixte a tranché ainsi :

« La réalisation de ce projet d'aménagement devra comporter la disparition de la « Msalla » actuelle, édifiée sur un terrain maghzen par les Habous, qui ne sont propriétaires que de la « Zina ». L'heure semble propice pour envisager cette disparition, au moment où la communauté musulmane poursuit la construction d'une mosquée nouvelle, à laquelle l'adjonction d'une Msalla neuve serait tout à fait opportune.

La Msalla actuelle représente une valeur de 4000frs environ, tandis que la construction de la nouvelle chambre d'ablutions entraînera une dépense de 10000frs. Le chef des services municipaux estime qu'il serait de bonne politique de racheter pour la somme de 10000frs la Msalla actuelle, ladite somme devant être versée aux Habous pour la construction nouvelle à édifier. La ville deviendrait ainsi propriétaire des abords de la source et pourrait utilement envisager l'aménagement ultérieur.

[399]-Salle des ablutions.

[400]-Lettre du 25 juin 1924, n° 1.651 SM, pp (2-3), Signée Coudert, in Carton n° A.739, Bibliothèque générale de Rabat (B.G.R).

La commission municipale, à l'unanimité des membres européens et musulmans, émet un avis favorable au rachat éventuel par la ville de la Msalla de l'Aïn Settat, pour la somme de 10000frs »[401].

Mosquée d'El-Aïn : destinée du néant

C'est sous cette appellation que la mosquée de la source était connue- dans les anciennes archives de Nedarat des Habous à Settat- avant qu'elle soit anéantie par les autorités coloniales.

Dès les premiers pourparlers, Si Kacem Ben Abdesslam El-Ghazi, nadir des Habous à Settat, a manifesté son accord avec le projet de Coudert.

Dans sa lettre du 27 Rabia II 1343, il affirmait que la mosquée d'El-Aïn (source) « devient de moins en moins fréquente » et que sa « suppression serait d'autant plus souhaitable que la municipalité offre, à titre d'échange contre cet emplacement une somme de dix mille francs (10000) nous permettant d'effectuer des travaux d'aménagement , ouverture d'une porte et agrandissement, dans la mosquée d'El-Kasba, qui est devenue par trop exiguë pour contenir les fidèles, à la prière du vendredi ». Il ajoute, par ailleurs que « ce projet a reçu le meilleur accueil de la part de la population » et qu'il serait personnellement « heureux » que le Vizir des Habous « veuille bien lui accorder son adhésion »[402].

Le processus des événements, par le concours des archives des services municipaux de la ville de Settat, indique nettement que la lettre du Nadir était textuellement inspirée par les démarches préliminaires du contrôleur civil à telle enseigne qu'un simple collationnement des propositions dénote clairement les similitudes et la complicité totale[403]. L'esprit de raisonnement et d'évaluation basé sur les clauses de la Chariâ et Fiqh Al-Maqaçid s'éclipsait subitement pour échoir à l'engouement lucratif .Ainsi, le représentant des Habous ne cachait pas sa faiblesse face aux propositions du contrôleur civil et chef de la région de la Chaouïa encouragé et soutenu par M. Pierre de Sorbier, secrétaire général du protectorat.

Devant cette pression pesante, le ministre des Habous, fqih Ahmed El-Jaï, effectua une visite des lieux le 23 décembre 1924, accompagné de M.Torres, chef du service du contrôle des Habous, et donna son accord de principe. La mosquée d'El-Aïn devrait être désaffectée pour laisser place au service hydraulique de la municipalité de la ville. La conférence donnée par Coudert, en présence effective du ministre, du caïd Boubekeur et son khalifa Bouchaïb, du cadi Âbbas ben Brahim Taârjî, du mouraqib des habous, du nadir Kacem ben Abdesslam, de la commission municipale et des notables de la ville, a

[401]-Extrait du procès-verbal n° (12) de la séance du 10 octobre 1924 de la commission municipale mixte de Settat.

[402]-Lettre du Nadir de Settat au Vizir des Habous n° 304 de 27 Rabia II 1343, carton n° A.739.BGR-

[403]-Voir la lettre n° 4248 du conseiller du gouvernement chérifien datée à Rabat le 21 août 1924 adressée au chef du service des contrôles civils l'invitant à inciter Mr. Coudert à adresser ladites propositions au vizirat des Habous, par le biais du nadir de settat, carton A.739, op cité.

donné ses fruits. C'est au terme de cette assemblée plénière que Si El-Jaï a donné son accord, contre une somme de 10.000 frs à titre d'indemnité versée par la ville de Settat pour l'éviction de l'ancienne mosquée de «Aïn-Ztat».Par ailleurs, les autorités ont donné leur engagement à la souscription publique pour l'aménagement et la restauration de la mosquée de la Casbah .Mais, il fallait attendre plus de trois ans pour que débutent pratiquement les travaux projetés.

Historique du projet de construction

La séance du 10 octobre 1924 de la commission municipale (C.M) de Settat vote à l'unanimité le rachat de la Msalla de Aïn-Settat pour la somme de 10.000frs devant être versée aux Habous pour la construction de structures novelles [404].

Le nadir Si Kacem ben Abedsslam, sous l'influence de Coudert, adresse une lettre sur le sujet, au Vizir des Habous, le 27 Rabia II 1343 H (25 novembre 1924) lui faisant part de la décision prise par la C.M ainsi que du montant proposé soit 10.000frs [405]

Sicot, directeur du service des contrôles civils, adresse la même lettre au conseiller du gouvernement et directeur des affaires chérifiennes (Service du contrôle des Habous) [406] en lui demandant une réponse. Le conseiller dépêcha, lui aussi, une suite favorable en notant que le vizir s'était rendu le 23 décembre sur les lieux accompagné du chef du service du contrôle des Habous Mr Torres, et proposa par la même occasion, l'architecte des Habous à Casablanca Mr Auguste Cadet pour l'étude et l'exécution du projet[407].

[404]-Procès-verbal n° 12, inclus dans la lettre de Coudert, du 13 octobre 1924, carton Ibid (D.I).

[405]-Cf. la traduction de la lettre n° 304(D.I).

[406]-Lettre du 16 décembre 1924, n° 7868, A.M (D.I).A noter que le service du contrôle des Habous fait partie des bureaux du secrétariat général du gouvernement chérifien, et assure le contrôle des Bniqa du vizir des Habous. La direction générale des habous devait exercer le droit de surveillance sur les Habous des zaouïas et des familles.

[407]-Lettre du 29 décembre 1924, n° 7375.ch, idem ; lettre du 11 février 1925 n° 1111.ch, prescrivant à Mr Cadet la reprise du projet sur de nouvelles bases ; et lettre de Sicot n° 886 A.M demandant, par le biais du conseiller du gouvernement, à l'architecte Cadet de lui faire parvenir les plans de l'étude pour les soumettre à l'examen du service des beaux-arts et des monuments historiques, (D.I).

Il ressort de la note mémorandum du contrôleur civil de Settat une proposition de répartir la somme nécessaire de 100.000frs pour l'exécution des travaux d'extension de la mosquée centrale de la ville comme suit[408] :

Indemnité de la ville de Settat	10.000 frs.
Subvention des Habous	30.000
Contribution de la tribu des Mzamza	15.000
des Od.Ben Daoud	15.000
des Od.Bouziri	15.000
des notables de Settat	10.000
du service des Habous pour	5.000
honoraires de l'architecte.	= 100.000 frs.

Le secrétaire général du protectorat Mr.De Sorbier avise les autorités locales et régionales que les tribus de la banlieue de Settat ont déjà versé une large somme pour la construction de la mosquée de Paris en France, d'où la mise en garde contre tout abus à leur encontre[409] :

100.000 frs
− 45.000
= 55.000

Le service des Beaux-Arts impose à l'architecte désigné pour la mise en œuvre du projet, de se limiter aux strictes prescriptions relatives aux normes de « *statu quo* » concernant les vieilles murailles des monuments historiques. Cependant, le chef du service, après une discussion technique, s'incline finalement aux obligations d'ordre architectural et décide d'accorder à Cadet de pratiquer l'ouverture, tant controversée, dans le mur de la Casbah Ismaïlia, pour servir d'accès aux nouveaux bâtiments de la mosquée (Salle d'ablution, etc.). Cadet transmet des séries de plan du projet

[408]-Note mémorandum du 23 déc .1924 sous bordereau n° 3.210 A.M, (D.I).

[409]-Lettre du 13 janvier 1926, n° 308 A.M ; lettre du chef de la région de la Chaouïa, du 2 janvier 1925 n° 70 A.I ; lettre de Coudert n° 179 S.M concernant la réduction des proportions du projet à la somme disponible de 70.000frs ; lettre du 13 janvier 1925 de De Sorbier excluant les tribus de la souscription ; et lettre de De la Casinière au 3 février 1925, n° 908 A.M, (D.I). Les tribus de la Chaouïa ont contribué largement à la construction de la mosquée de Paris .Celle-ci fut financée grâce à de vastes collectes drainées du Maghreb et de l'Afrique occidentale .Le taux global atteint plus de 10 millions de francs en quatre ans, et les travaux furent confiés à l'architecte Maurice Mantout .L'inauguration eut lieu le 15 juillet 1925 (voir : Histoire d'un homme-frontière par Driss EL-Yazami in : Qantara n° 8, juillet - sept 1993, Paris, pp (58 – 59) et l'Illustration, n° 4123,11mars 1922, p (233).

d'aménagement et d'extension de la mosquée, au service du contrôle des municipalités pour l'accord final. Mais le retard des travaux durera six mois[410].

Le commandant Coudert saisit le Commissaire Résident Général Mr. Théodore Steeg, lors de son escale à Settat, des doléances de la population musulmane de la ville qui se plaint de l'arrêt du projet de construction de la mosquée. En effet, la réponse parvient de Mr. R.Saint-Quentin pour la reprise des travaux, sur les bases de la réduction des proportions de la structure globale du projet à la seule somme disponible de 70.000 frs[411].

Coudert revient, dans sa lettre du 10 mars 1926, pour mieux exposer aux autorités centrales le sentiment collectif des Settatis quant au projet :

« *Nous estimons que la somme de 55.000 frs disponible est largement suffisante pour permettre, d'une part, l'extension du corps de bâtiment de notre mosquée, actuellement trop exigu pour contenir les fidèles les jours du prône, et la construction d'un petit bâtiment devant servir aux ablutions. C'est tout ce que nous désirons pour le moment. Sans doute, nous ne serions pas fâchés, si les ressources le permettaient, de faire construire une grande mosquée, agrémentée d'accessoires architecturaux qui l'embellissent et nous honorent en décorant notre vieille Casbah et notre ville* »[412].

Le ministre plénipotentiaire Mr. Urbain Blanc reprend la première estimation des frais de la souscription, sans excepter les tribus, ceci selon la nouvelle liste suivante[413] :

Habous[414]	10.000 frs
Collecte des notables de Settat	10.000 frs
Crédit à prélever sur les fonds de réserve de la Nadara de Settat	70.000 frs
	90.000 frs
Collecte pécuniaire sollicitée auprès des tribus de la Chaouïa	50.000 frs
Soit un totale de :	140.000 frs

[410]-Lettre de Torrès du 27 mars 1925, n° 2180. CH ; lettre du Charif Omar le 14 septembre 1925 ; lettre n° 260 BA datée au 24 mars 1926 ; lettre de Sicot le 24 mars 1926 n°1772 A.M, et de De la Casinière n° 260 B.A du 27 mars 1926 concernant l'autorisation de percer les remparts pour y aménager un accès. Voir aussi la lettre du 30 juillet 1926 et les plans dressés le 26 juin 1926 (D.I).

[411]-Lettre de R.Saint-Quentin n° 1283 A.M adressée à Coudert.Cf, lettre anonyme du 1/2/1926 adressée au bureau du contrôle des municipalités au même sujet (D.I).

[412]-Lettre de Coudert le 10 mars 1926, n° 825 SM. (D.I).

[413]-Lettre du 3 mars 1927, n° 699 SCC/1, et du 13 décembre 1927 n° 784.8.CH, de Mr. Marc, conseiller du gouvernement élevant la collecte des tribus à 60.0000 frs (D.I).

[414]- Lettre du Conseiller du gouvernement demandant que les sommes de 20.000 frs soient mandatées respectivement au vizir des Habous et au Nadir de Settat, et lettre du 3 avril 1926, n° 2244 CH, (D.I).

-Mais Coudert souligne que ***« ces tribus ont eu une récolte déficitaire, non seulement en 1926, mais encore pendant les deux années qui précédèrent. Les fellahs, même propriétaires de terres, y vivent dans la gêne et un appel au public aurait mauvais effet politique »***[415]. Il ajoute, de surcroît, qu'en principe la somme disponible de 90.000 frs suffit largement aux travaux de première urgence, à savoir l'extension de la mosquée, la construction de la salle aux ablutions (angle S.O du bâtiment) et la surélévation du minaret.

En gros, il ressort du cours des événements qu'après avoir contingenté le crédit de 70.000 frs, et après plusieurs concertations et entrevues avec l'administration locale, le corps du Makhzen et les divers actionnaires, l'architecte Auguste Cadet entreprend, sur place, les premiers pas du projet dès 1928, non sans quelques restrictions architecturales.

Soulignons, en fin de compte, que dès les premiers abords, les conférents demandèrent que la direction et la surveillance des travaux soient confiées toutes, non au Moraqib local, mais strictement à l'architecte Cadet.

La question de l'eau

Si Barrouquere (1919) a postulé que « l'élément qui a le plus contribué à la prospérité de Settat est, sans contredit, l'eau »[416] ; cet élément vital reste des plus importants pour sa survie. Outre les puits privés et publics, plusieurs sources alimentent la ville : Aïn-Nzagh, Aïn-Baida, Aïn-Settat, Aïn-Oum-Kraïma, Aïn Ali-Moumen, Aïn-Hlilifa etc, et « des puits au nombre d'une cinquantaine, tant en ville qu'aux environs »[417].
Après l'épidémie de Typhus (1937-1938) et pour dissiper les inquiétudes des habitants quant à l'état sanitaire des eaux de Settat, la municipalité a chargé M.B.Yovanovitch, ingénieur géologue d'entamer une étude hydrogéologique qui, édifiante puisque «personne n'en avait encore tentée »[418], ferait dès lors date en matière de littérature hydrogéologique sur Settat. En effet, de ce rapport ressort l'idée que les autorités urbanistiques auraient dû prendre les précautions possibles pour « éviter d'asseoir une ville sur sa propre nappe d'alimentation et autour du point d'émergence même de cette nappe»[419]. Mr.Yovanovitch, tout en soulignant les carences, en matière d'hydrologie des eaux souterraines, de fondements et de moyens matériels d'investigation, attire

[415]-Lettre de Coudert le 9 mars 1927 en réponse au n° 600. SM ; et lettre du 6 sept 1927, n° 2112 SM, (D.I).

[416]-Barrouquere-Claret (1919), p (79)

[417]-Ibid.

[418]--B. Yovanovitch: étude hydrogéologique des abords de Settat, Rabat-janvier 1938, № 1602B, in carton A.749 (BGR), p (1). Il fait notamment allusion aux travaux du Dr. Mauran (2 avril 1924), du Dr.Ferriol, de A. Beaugé, de R. Frey, de l'Abbé Trémolet (curé de Settat), de Charnaut, du Dr. Bonjean, etc.

[419]-Yovanovitch (1938), p (2).

l'attention sur le phénomène de la faiblesse de la capacité aquifère des roches de Settat. Il formule les observations empiriques suivantes:

La trouée de Settat a une origine tectonique que ne présentent nulle part les vallées environnantes, et les cuvettes se commandent les unes les autres et sont séparées par des seuils[420].

Les puits aussi bien à Settat qu'aux bassins environnants, ne correspondent pas directement entre eux[421].

Les services locaux et centraux de l'hygiène ont eu à connaître depuis longtemps du problème de l'insécurité permanente posée par l'Aïn-Settat. Cette eau reste -selon Dr.Nain- suspecte à consommer, et ceci en permanence, d'où la préconisation d'épuration[422] et de protection des abords.

Le centre de Settat est donc exposé, été comme hiver, à supporter de tous les côtés l'atteinte de générateurs d'épidémies[423].

Les études hydrographiques très reculées effectuées par les lieutenants Tarrit, Delhomme et le pharmacien major Moreau, laissent entendre contrairement aux faits empiriques, que Settat et sa région regorgent une réserve aquifère intarissable[424]. Si l'on croit ces investigations, Settat renferme non seulement des sources mais aussi un sous-sol abondamment pourvu d'eaux phréatiques[425]. Cependant, M.Gigout (1949), souligne que « le plateau de Settat occidental est fertile, avec des sols profonds par altérations de Crétacé calcaire et argileux. Eau peu abondante »[426]. En général, la conviction positive des ingénieurs s'avère, selon leur estimation, basée en premier lieu sur les débits fort

[420]-Ibid, pp (4-5).
[421]-Ibid, p (7).
[422]-Ibid, p (11), p (13-14).
[423]-Ibidem, p (17).Il faut souligner qu'en 1937,111 cas de fièvre typhoïde ont été constatés, dont 18 mortels: (60 européens dont 11 mortels, 10 israélites dont 3 mortels et 41 musulmans dont 4 mortels).
[424]-Voir par exemple : Casablanca et les Chaouïa I, pp (270-271) sq. Pour Tarrit, le bassin géographique de l'Oued Bou Mousa comprend 10 sources d'un débit journalier moyen de 2.679m^3, 680 environ :

Aïn Sarifa	57.600
Aïn Zoukch	95.040
Aïn El-Baïda	95.040
Aïn Hlilifa	54.000
Settat (sources)	1.224.000
Aïn Mokrima	172.000
Aïn Djenân	10.000
Aïn Zouïrka	180.000
Aïn Nezagh	576.000
Aïn Ali Moumen	216.000
.....	
Total :	2.679.680

Le débit moyen pour une année est de : 970.083 m^3, 200 (Ibid.p (270)).
[425]-Ibidem, p (273).
[426]-Présentation de la carte géologique de la Méséta entre Mazagan et Settat, au 1/200.000, par M.Gigout, in Bulletin de la société des sciences naturelles du Maroc, Tome, XXIX, 1949-Rabat-Paris-Casablanca-Londres, p (107).

suffisants de Aïn-Settat et Aïn-Nzagh, lesquelles « sont donc capables en quantité de suffire pendant longtemps encore à l'alimentation totale de la ville, les puits étant même supposés supprimés »[427]. Mais malgré le progrès technique[428] et le défi relevé quant à la question épineuse de l'interférence du quantitatif et du qualitatif des eaux consommées, une nouvelle approche prit place. En fait, il faut reconnaître que la législation en la matière a beaucoup évolué : interdiction de nouveaux foragers et restriction transitoire d'usage hygiénique des puits existants pour une période de cinq ans (jusqu'à 1951)[429].

Quand on parle de carence en eaux potables, on fait justement allusion aux faits relevés. Certes, Settat connaissait pendant plusieurs années, des insuffisances en matière d'alimentation en eau potable. Une carence était, par exemple, éprouvée par municipalité de Settat en 1927 quand Mr Besson faisait le point sur « les difficultés qu'a éprouvées cette municipalité à assurer l'alimentation en eau potable de la ville, au cours de l'été dernier alors que le captage de l'Aïn-Settat, qui a un débit de 12 litres seconde, doit permettre de satisfaire largement aux besoins de la population »[430]. Il préconise, pour remédier à ce déficit, l'accord des autorités centrales à « vouloir autoriser, dans la forme réglementaire, l'affectation aux travaux de captage et d'adduction de la source de l'Aïn-Settat du crédit de 250.000 francs, précédemment inscrit au budget additionnel de l'exercice 1927 pour la construction d'une salle de fête » [431].Suite de quoi, les travaux ont débuté à décembre, de la même année, en vue de remplacer des conduites d'amenée aux abords de l'Aïn-Nzagh jadis en béton, par une conduite en fonte sur 160mètres de largeur[432] En 1931, le chef des services municipaux M. Joseph Antoine Goyet assure les autorités et les commissaires qu' « aucune crainte n'est à envisager momentanément et pour un avenir éloigné » d'autant plus que « Aïn-Settat fournit journellement 2 à 300mètres cubes, suivant les besoins, à l'aide de pompage »[433]. Dès les années trente, on confie à l'entreprise Pradère frères d'affecter des canalisations sur Aïn-Nzagh pour fortifier l'alimentation en eau. Aïn-Settat subissait elle, un procédé d'épuration par verdunisation Bunau-Varilla pour lutter contre toute contamination. En effet, plusieurs projets s'ensuivront de sorte qu'on aboutissait aux performances suivantes[434] Source de l'Aïn-Nzagh 500m³ Source de l'Aïn-Settat 900m³ Nappe du jardin de la garnison 1000m³ Puits du souk 60m³ Total : 2.460m³.Dans les années 1934-35, on dotait la ville

[427]-Rapport de l'ingénieur des ponts et chaussées, № 1647B, 16mais 1938, en écho au désideratum du contrôleur civil M.Courtin, carton A.749 (B.G.R).
[428]-By-pass, amélioration du captage de l'Aïn Nzagh, commande d'un moteur américain pour la station de pompage, arrêté du 16 mai 1942 pour l'organisation du service des eaux, plan d'aménagement général des égouts, in procès-verbal № 114 de la séance de la commission municipale mixte de Settat 16 mars 1943, p (155). Archives de la municipalité de Settat : (A.M.S).
[429]-Arrêté municipal permanent № 135 (1 février 1946) portant règlement général de construction et de voirie, pp (33-34)-(A.M.S).
[430]-Lettre du 29 octobre 1927, n°: 2554, carton : A.393 (B.G.R).
[431]-Ibid.
[432]-Décembre 1927, carton : A.790 (B.G.R).
[433]-Lettre du 9 novembre 1931 sans numéro, carton : A.1711 (B.G.R).
[434]-Lettre du 19/12/1934, n°: 3961, S.M, Ibid.

d'une piscine municipale aménagée entre la Casbah et l'ex-avenue Général Poeymirau (Bd .Zarktouni) dans le jardin dit de la garnison acquis de l'administration de la guerre, par la municipalité de Settat.[435] L'alimentation en eau de cette piscine fut assurée par un groupe de motopompe aspirant et refoulant – dans la conduite du trop-plein de l'Aïn-Settat – l'eau usée de la piscine exploitée pour l'irrigation des jardins des riverains sis en aval[436]. Les autorités municipales se voyaient aussi dans l'obligation de compter sur le trop-plein de l'Aïn-Settat pour combler le complément d'eau nécessaire au remplissage des bassins de la piscine, soit un débit d'environ 35m³ par heure. En été, une moyenne de huit à douze heures de pompage quotidien à l'Aïn-Settat dont le niveau statique du puisard d'aspiration descend au dessous du niveau du trop-plein [437] est à observer. Ainsi Aïn-Settat, munie d'un déversoir, devrait irriguer, selon un timing estival hebdomadaire, les jardins riverains en assurant également toutes les exploitations hydrauliques. Toutes ces données mettent l'accent sur le bien-fondé du projet préconisé par Coudert, pour l'éviction de la Msalla de Aïn-Settat, chose favorable à la restructuration du volume de l'approvisionnement local en eau potable. Politiquement, la paix sociale consiste aussi – nous devons en tenir compte – dans la répartition équitable de l'eau publique. Et c'est un sujet sensible pour les autorités coloniales qui virent la population se multiplier.

L'effet « Auguste Cadet »

Albert Laprade disait toujours que : « ***La technique peut s'apprendre ou s'acquérir n'importe où. Le difficile est de lui associer Art et Poésie. Et cet apport n'est possible que dans une ambiance de passion autour d'un Maître réellement savant, enthousiaste, jeune d'esprit, mais aussi capable de mettre en garde contre le danger des recettes faciles et qui,si vite,risquent d'être démodées***»[438]. Cette formule s'applique littéralement à **l'effet-Auguste Cadet**.

En effet, la mosquée «Djamaâ lakbir»[439] était le prolongement religieux de la Casbah édifiée par Moulay Ismaël, sur les terrains des Oulad El-Habti. Une grande porte donnait sur l'édifice religieux, usée par le Sultan et aussi par tous les caïds qui ont logé aux structures domaniales existantes à l'intérieur de la Casbah Ismaïlia. Exiguë, elle devait connaître des extensions visant à agrandir sa superficie et améliorer ses fonctions.

Le service des Beaux – arts avait demandé depuis mars 1925 « qu'aucune partie de la vieille muraille de la Casbah de Settat ne soit modifiée »[440].

[435]-Lettre de Goyet datée du 27/1/1934, n° : 304.S-M carton Ibid. Voir aussi le projet d'arrêté municipal permanent n° : 131 en date du 4 juillet 1945 en deux pages portant modification de l'arrêté n° 72 en date du 30 septembre 1935 (archives municipales de Settat).

[436]-Le rapport de l'ingénieur municipal de Settat, p (2) daté du 18 janvier 1934, carton n° : A.1711 (B.G.R) et la lettre de Goyet n° : 1938, S.M datée du 16/6/1934.

[437]-Le texte du rapport de l'ingénieur municipal, Ibid.

[438]-Albert Laprade : Les architectes. S.A.D.G, Paris, 1957, p(78).

[439]- Cet attribut (lakbir=grand) dénote sa grandeur, en comparaison avec les mosquées existantes.

[440]-Lettre de Torres, 27 mars 1925-2180 CH, ibidem.

Par ailleurs, une décision était prise par le Charif Omar[441] pour soumettre les corrélats du projet de construction au service des beaux-arts.L'administration des habous, elle, «attend d'être en possession du projet d'aménagement dûment approuvé par Borely, pour demander à Mr .Cadet de reprendre son étude»[442].

D'autre part, M.Sicot, directeur du service des contrôles civils des municipalités, visé à maintes reprises de la nécessité urgente de la mise en application du projet,fait parvenir au service des beaux-arts et des antiquités, en 24 mars 1926 «un plan de situation du terrain sur lequel doivent être édifiées les extensions désirées,et indiquant le point où l'entrée principale devra être ménagée dans le mur d'enceinte de la Casbah »[443].Un autre plan de terrain à couvrir par les salles d'ablution et des aisances ,à grande échelle (1/100°)et une coupe du 1/100 du terrain à couvrir [444] furent ajoutés.

En réponse, le chef du service des beaux-arts et des monuments historiques fait connaître aux autorités du protectorat qu'il ne voit aucun inconvénient à percer « une ouverture dans le mur de la casbah pour en faire l'accès de la mosquée »[445].Averti de l'accord, par diverses instances, Mr Auguste Cadet dépêcha un courrier au chef du service du contrôle des municipalités, en lui léguant deux séries de plans d'aménagement et d'extension de la mosquée [446]qui furent par la suite approuvées par la direction des Habous et le service en question. Il dressa aussi des croquis dont les proportions furent adaptées aux ressources collectées pour l'application du projet.

M.Cadet, il faut le reconnaître, avait collaboré à une pluralité d'œuvres éblouissantes, les vieux quartiers des Habous, et l'édifice de son tribunal à Casablanca, en sont les exemples les plus éloquents .C'est par Albert Laprade, Auguste Cadet et Edmond Brion que virent le jour, par séquence structurale, et depuis 1919,le quartier des Habous et la Mahkama construite entre 1941 et 1952[447].Cet édifice de 6200m² de superficie fut l'une des grandes merveilles de l'histoire de l'architecture mauresque.

Dans toutes ses œuvres et son éblouissant Art déco, Cadet avait le sens pur de l'originalité et de la transcendance sublime du patrimoine hispano-mauresque rénové. Cet architecte urbaniste, tout en intégrant le référentiel et le contexte de la texture architectonique, des ingrédients et des matières de construction , des savoirs-faire des Maâlmines, des compétences des chefs des travaux, échappait bravement à l'étreinte de l'amalgame anachronique fort répandue aujourd'hui .C'est cette alchimie, cette osmose, qui marquent le style-Cadet et se manifestent dans toutes ses interventions chirurgicales, y compris la porte, les salles et le minaret de la mosquée "Djamaâ lakbir" à Settat.

Auguste cadet né en 1881, vint au Maroc après la guerre. Il est formé à l'école des Beaux-Arts de Paris, et il devient avec Brion «les initiateurs avec Prost, Marrat,

[441]-Le conseiller du gouvernement chérifien.

[442]-P.le chef du service du contrôle des Habous et conseiller du gouvernement ,14 septembre 1925, ibid.

[443] -lettre du 24 mars 1926, n ° 1772AM.

[444]-Ibid

[445]-Service des beaux-arts et monuments historiques n° 260BA, Rabat le 24 mars 1926.

[446]-Lettre du 30 juillet 1926, du cabinet de M.Cadet, Rue Marseille 53 Casablanca.

[447]-Qui fait maintenant office de préfecture du Mechouar à Casablanca.

Laprade, de cette architecture néo-marocaine qui fait le charme incomparable des villes marocaines »[448]

Fallait-il rappeler en plus, que Cadet et Brion sont les créateurs de Bousbir, de la pharmacie centrale et des bâtiments de la banque d'Etat à Rabat, Casa, Marrakech, Mazagan et Oujda[449]. A.Marchisio, chef des services d'architecture à la direction générale des travaux publics à Rabat,soulignait au temps du protectorat, dans son article manuscrit intitulé « l'architecture moderne au Maroc»que «c'est un fait qu'il faut admettre ,que le Maroc a été le berceau d'une architecture nouvelle et que là s'est cristallisé dans la plus complète indépendance des influences étrangères ce qui universellement était dans l'air»[450].Il ajoute que"les architectes français du Maroc qui furent les artisans de cette réalisation n'ignoraient pas les efforts des précurseurs isolés .. Ils découvrirent au Maroc, celle des habitations et celle des Palais, leur révéla par sa conception, des vérités qu'ils recherchaient d'instinct ; ils eurent la certitude qu'elle convenait admirablement au pays et aux conditions de vie des indigènes" [451].Les pouvoirs publics, en écho à cette volonté de synthèse interculturelle, créèrent le fameux service des Beaux-Arts.

Prétoire du caïd ou monument historique ? Interférence des domaines

Le domaine des Halons, s'il est par définition inaliénable et imprescriptible «il n'en demeure pas moins qu'il existe des moyens légaux, permettant d'aboutir à l'aliénation des terrains qu'en font partie, tout au moins lorsque des conditions bien précises sont réunies»[452].

La Casbah bien que par définition domaine privé de l'Etat (***monument historique***), et par conséquent ne pouvant être objet de cession ou de vente, donnait lieu dès 1931, à une prérogative exceptionnelle. En effet, un immeuble domanial fut incorporé dans la propriété privée de Si Abdelmajid fils du caïd Maâti et lui-même caïd, mort en 1947, et ceci par Dahir du 17 février 1931(28 ramadan 1349H)[453]. L'acte de vente stipule, dans son premier article " la vente à Si Abdelmejid Ould Hadj Maâti, au prix de Mille Francs d'un immeuble domanial sis dans la Kasbah Ismaïlia de Settat et inscrit, sous le N° I, au registre des Biens Domaniaux de cette ville"[454].

[448]-Le Maroc en 1932. 20 Années de Protectorat Français. Afrique du Nord illustré, 21 mai 1932, N° 577-Imprimerie Fontana –Algérie, p (55).
[449]-Ibid.
[450]-Manuscrit conservé dans un carton sans cote reservé à l'Architecture –BGR, p (1).
[451]-Ibid.
[452]-Urbanisation et droit de l'urbanisme au Maroc de M'hammed Dryef, Ed, CNRS 1993-PARIS, p (93).
[453]-Signé par Mr. Favreau, chef du service des domaines et Mr. Urbain Blanc, ministre plénipotentiaire délégué à la Résidence Générale.
[454]-L'acte de vente enregistré au n°1198 du sommier des ventes de Casablanca, explique que « le domaine privé de l'Etat Chérifien est propriétaire d'un immeuble dit « logement et prétoire du caïd » inscrit sous le n° 1 au sommier de consistance de Settat et sis à l'intérieur de la Kasbah Ismaïlia de Settat ».

Compte tenu du caractère symboliquement historique que peut constituer l'espace occupé par les héritiers du propriétaire foncier précité, outre une partie de la cour de la Casbah Ismaïlia de Settat, ces parcelles doivent revenir au domaine de l'Etat. Le premier pas à franchir consiste, en premier lieu, à l'application des textes en vigueur de l'expropriation pour cause d'utilité publique. A cet effet, une procédure du transfert de propriété au profit de l'expropriant devrait être prononcée et l'indemnité fixée selon les dispositions de la loi n° 7.81 et le décret n° 2.82.382 pris pour son application. C'est à la collectivité et aux autorités locales qu'incombe la responsabilité de répondre efficacement aux exigences de rapidité du recours aux dispositions d'expropriation, afin que la ville de Settat puisse se doter d'un musée municipal dans les meilleurs délais. Le progrès entraîné par l'industrie culturelle se base spécifiquement sur un travail de transformation des monuments historiques[455] en objets de consommation, dans l'économie du tourisme culturel.

Nous sommes, et il faut l'avouer, dans un état de retard manifestement choquant quant à la finalité et à l'ambition de la législation relative à l'exploitation des monuments. Nous sommes encore d'autant plus ulcérés face à un passé plus prometteur à ce sujet que ne l'est un présent bousillé par l'incompétence et l'ignorance.

Le procès-verbal n°114, de la séance de la commission municipale mixte de la ville de Settat, présidée par le contrôleur M.Kieffer et tenue le 16 mars 1943, fait allusion au projet d'aménagement d'une tour de la Casbah prenant sur la rue Loubert jusqu'au tennis. En plus, la Casbah Ismaïlia faisait déjà l'objet de plusieurs demandes de classement dont l'enquête parue au Bulletin Officiel n° 1586 du 19 mars 1943[456]. Le procès- verbal n° 122 de la séance du 11 mai 1944 avait mis l'accent sur le classement de la Casbah de Settat dont la commission a été saisie au 19 mai 1943 [457].A souligner aussi le décret n° 2-56-0194 concernant le classement du site du noyau urbain de Settat

Ainsi, par l'autorisation du Dahir précité, l'administration du domaine privé de l'Etat Chérifien, vend à Abdelmejid l'immeuble domanial tel qu'il fut délimité dans le plan annexé à l'acte de vente.
Cette cession « est consentie moyennant le prix de Mille francs, qui a été versé par l'acquéreur à la caisse du percepteur de Settat suivant quittance n° 11524 du 28 mars1931». Le troisième article de l'acte de vente précise que « la valeur de l'immeuble cédé étant évaluée à quatre vingt trois mille quatre cent vingt cinq francs (83.425frs) »-Cf.copie de l'acte de vente daté du 1er Mai 1931 in Archives de la Conservation de la Propriété Foncière à Settat.
[455]-Monument « du latin monumentum dérivé de monere qui signifie avertir, rappeler à la mémoire ».
Sur les valeurs des monuments historiques voir matière « Monument historique » pp (524-527) au Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, presses universitaires de France, Pris 1988.
[456]- Ce classement aurait pour effet : 1° D'interdire l'affichage et la publicité sous toutes leurs formes dans le périmètre fixé par le plan ; 2° De créer à l'intérieur du même périmètre une servitude *non oedificandi*. De plus, aucune construction nouvelle ne pourra être entreprise à moins de 50 mètres de chacun des murs nord, est, sud, ouest ; Toutes les autorisations de réparation et d'entretien des constructions existant à la promulgation du dahir devront être soumises au visa de l'inspection des monuments historiques. B.O, n° 1586, p (247).
[457]-Voir la lettre adressée par le directeur des affaires politiques, au directeur de l'instruction publique, le 6 juin 1944-H.S- S.739, Carton n° A.1777op.cité.A souligner que le Pacha Thami El Moqri a participé aux pourparlers et entamé des échanges et des concertations débouchant vers l'acceptation du projet de classement de la Casbah, à l'unanimité.Voir le texte du procès-verbal n° 122, Services municipaux (Settat) n°2863/S.M.1944, pages (4-5).

et des propriétés particulières sises à l'intérieur de la Casbah des Mzamza paru dans le Bulletin Officiel n° 2345 du 4 octobre 1957[458], et finalement le décret n° 2-58-471 du 19 mai 1958 pour le même objectif paru dans le Bulletin Officiel n° 2381 du 13 juin 1958[459].

Aujourd'hui, et après une longue période de mauvaise gestion de l'espace urbain et des composantes de la mémoire collective, et faisant suite au décloisonnement de la Casbah, son côté frontal reste néanmoins ciselé, cicatrisé par un Café accroché interpollament à sa muraille gauche. Ni l'architecture savante ni l'histoire ne peuvent, sous n'importe quelle justification interdisciplinaire, tolérer cette atteinte à la profondeur symbolique de ce monument et à sa physionomie spécifique. Et les décideurs sont invités d'urgence à remédier à ce défaut – à mon sens – monumental afin que puissent respirer librement, ces remparts amoureux fervents du soleil et de la lumière, et que l'esplanade majestueuse de la Casbah se débarrasse des terrasses ferrantes et retrouve son espace verdoyant.

Par surcroît ; cette composante essentielle du patrimoine historique, culturel et symbolique connaît un délaissement quasi-total de la part des responsables des affaires culturelles. Dans ce sens, aucune étude scientifique pour la sauvegarde, la survie et la productivité de cette œuvre aux colossales proportions n'a été effectuée jusqu'à nos jours, sur la base d'une expertise urbanistique, architecturale ou historique.

Le travail scientifique des chercheurs de la section (UFR) à la faculté des sciences Dhar El Mehraz (université Mohamed ben Abdellah)[460] a montré combien l'ouverture aux structures de la recherche scientifique peut servir de levier à toute stratégie de sauvegarde et de valorisation de ces sites historiques.

Pour le cas des monuments historiques de Settat, une véritable compréhension politique de cette ouverture sur les structures scientifiques locales n'est possible qu'en se reportant systématiquement aux modalités pouvant servir d'abord au dépassement de l'univocité et l'unidimensionnalité des approches précédentes qui ont abouti à des obstacles infranchissables. Sinon les modes de mise en œuvre oscilleront entre le dogmatisme et le scepticisme, le devoir public inconditionnel et les normes scientifiques

[458]-Art. 6 – Sont classées monuments historiques : 1° la kasba des Mzamza et toutes les constructions situées à l'intérieur de son enceinte, à l'exclusion des propriétés particulières visées à l'article premier ; 2° la qobba de Sidi-el-Ghlimi ; 3° la mosquée El-Aïn. B.O, n° 2345, p (1311).

[459]-Article premier.- Sont classés, le site du noyau urbain de Settat et les propriétés particulières sises à l'intérieur de la kasba des Mzamza, tels qu'ils sont définis sur le plan au 1/1.000 annexé à l'original du décret susvisé du 13 safar 1377 (9 septembre 1957). Art.2.- Le site du noyau urbain de Settat est soumis aux servitudes prévues aux articles 2 à 4 inclus du décret susvisé du 13 safar 1377 (9 septembre 1957). B.O, n° 2381, p (934).

[460]- UFR : Environnement, Aménagement du territoire et Société. J'ai une pensée particulière à l'égard du mémoire de DESS intitulé : " Etat des lieux des portails historiques de la médina de Meknès", présenté en 2005 par Sanae El-Khanchoufi et Sanae Khadira. Après un survol historique, leur travail a été focalisé sur l'établissement d'un relevé pathologique de 19 portes de la Casbah Ismaïlia, en relatant non seulement les degrés de dégradation de leurs façades (désagrégation et altération , disparition, fissures, perte de matière, développement de la végétation et remontée capillaire, fixation des poteaux électriques ou de signalisation, etc.) mais aussi des multiples facteurs responsables de ces anomalies (facteurs naturels, anthropiques et biologiques) en vue d'une approche scientifique de restauration.

appréhendés **hic et nunc**. Voila alors un vrai problème de bornage méthodologique voire de finalité épistémologique, car toute science – selon Marx – serait superflue si l'*apparence* et l'*essence* des choses se confondaient !

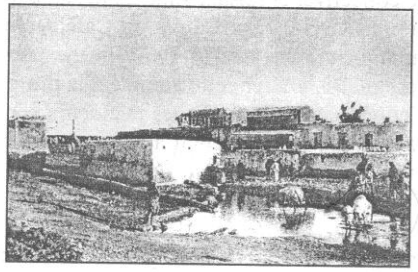

Aïn-Settat avec la salle des prières avant sa démolition par Coudert

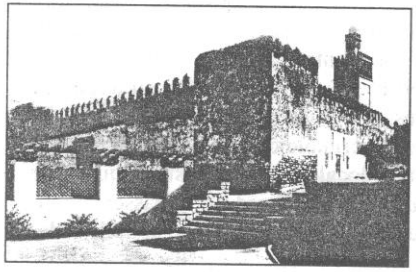

La Casbah et la Mosquée dans les années quarante

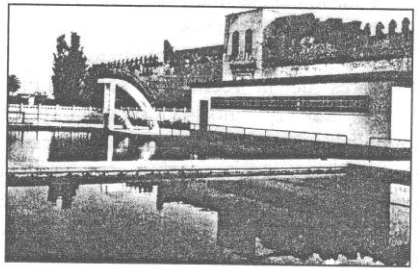

La piscine de Settat en (1940)

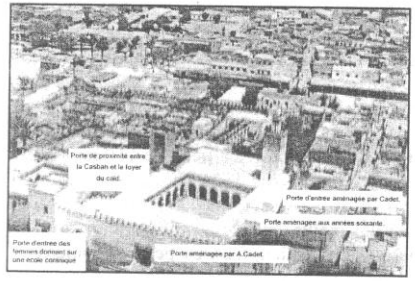

Grande Mosquée de Settat

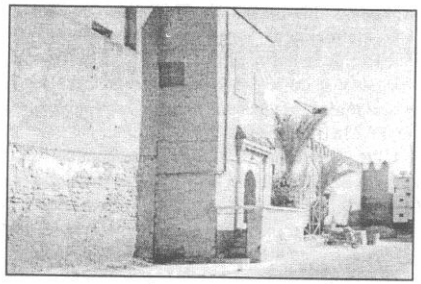

Restaurations de la grande mosquée en 2005

MAISONS DES CAIDS ET PARTAGE DE L'ESPACE CONFRERIQUE

Les zaouïas, asile inviolable pour les opprimés

E.Doutté

Introduction

Toute la Chaouïa avait engorgé de merveilles d'œuvres d'art architectural. Les casbahs construites sur le modèle des palais enchérissent sur les maisons des notables, par leurs motifs exécutés avec une délicatesse qui subtilise l'osmose parfaite entre la finesse d'art et la sagesse de l'histoire. Certes, les œuvres dénotent une maîtrise des modalités spirituelles et noétiques du raffinement que dégage l'art sublime de la décoration. Dar caïd Berrechid ([461]) en est l'exemple le plus frappant. C'est l'une des merveilles de la Chaouïa, avant sa démolition en 1906 par le caïd-Siba Hadj Mohamed Ould Hammou ([462]), soutenu dans sa tâche par « les Mdakra, les Oulad Ali et les Oulad Ziane» ([463]).

[461] La familleBerrechid s'est installée à la ville qui prendra son nom, aux environs de 1765. Elle est devenue famille Makhzenienne à l'époque du Moulay Abderrahmane. Depuis lors, plusieurs investitures furent engagées au profit de plusieurs caïds, dont Abdesslam ben Mohamed ben Rechid ben Ôtmane. Il conservera son commandement durant 35 ans, et mourut en 1903. C'est de cette période que date l'achèvement la casbah de Berrechid , après une longue évolution ; voir Casablanca et les Chaouia , tome 1, 1915, sqq (séquences), pp (76-95). Marthe et gouvion (1937), pp (553-556). Le caïd Mohammed ben Abdesslam Berrechid a travaillé comme indicateur des forces armées dirigées par D'amade, p (67)-(316).Il a , selon Azan , «délibérément embrassé notre cause et parait loyal et dévoué », Azan (1912), p (67).Il a succédé à Abdesslam ben Mohamed (1866-1903) caïd et ambassadeur en Allemagne succédant lui-même à son frère Rachid ben Mohammed (1863-1866) fils de Mohamed Berrechid qui gouvernait Casablanca et Mediouna outre les Ouled Harriz où il tenait son khalifa Hassan Belkaçem .Destitué par leSultan ,et son khalifa arrêté ,il fut remplacé par si Mohamed Souissi ex-caïd de Rabat secondé par Abdelkader Berisha. Mohamed Berrechid a administré ses contribules, 1840 à 1863, fils du caïd Rechid ben Ôtmane (1828-1840) succédant lui à son neveu El –Hattab ben Bouchaib (1817-1828), et à son frère Bouchaib ben Ôtmane (1805-1817). Ces renseignements sont ressortis du mémoire de fin de stage de Jacques Jourdan intitulé : « la dynastique des Berrechid caïds des Oulad Harriz », A.G.R, mic 103 apud in Jean – Louis Miège: le Maroc et l'Europe (1830-1894), tome III, p (56), marge (3).Le caïd Mohamed ben Abdesslam a reçu la croix de la Légion d'Honneur , en 21 octobre 1912 , en reconnaissance aux « services qu'il avait rendus à la France ,depuis l'occupation » Conjeaud (s.d), p (192), Ben Zaydane (1990) tome II, p (357) ; Bouchaâra (1984), tome I, pp (365), (451-452), Allal Lakhdimi in Histoire et arts de la Chaouïa, 2ème colloque, Settat 1990, éditions du ministère de la culture, p (26) ; et Casablanca et les Chaouïa , vol II, p (93).

[462] Il fut incarcéré à Oujda jusqu'à son décès, puisque condamné à la détention perpétuelle par le Conseil de Guerre en 1908. Il est jugé pour les motifs d'incitation et la participation aux événements de Casablanca en 1907 alors qu'il était d'une grande intelligence politique et connu aussi pour son hostilité à toute protection étrangère. Après sa détention, le Makhzen confisqua ses propriétés sises à Casablanca .Dans le « journal de Shanghai » du 16-10-1932- article intitulé « le 30 juillet 1907, neuf ouvriers ayant été massacrés, les indigènes révoltés pillaient Casablanca »- l'auteur désigne Ould Hadj Hammou, par le nom du Hadj hammou et en tant que caïd des Od.Harriz, et parle longuement de son rôle politique ; voir aussi : Journal du Corps de Débarquement à travers la Chaouïa par le Capitaine Grasset, le Tour du monde, tome XVII , n° 18 , 6 mai 1911 (capture d'Ould Hadj Hammou à l'aube du 14 janvier) ,p (215) ; cf Lakhdimi (1994), p (185) et pp (278-283) ; Conjeaud (S.d), p (88). Paul Azan qui a visité la casbah démolie, affirme qu'elle « conserve les traces d'une ancienne splendeur et a été ruinée, comme toutes les autres, il y a cinq ou six ans, lors de la grande jacquerie » p (49).Donc, selon cette version, la casbah serait réduite aux décombres, en 1901 ou 1902. Cependant, nous soutenons la date stipulée plus haut. Azan ajoute, par ailleurs, que cette casbah « est entourée d'un fossé large et profond et de murailles crénelées, en sorte que, si l'on n'arrive pas immédiatement vers l'une des entrées, on doit tourner assez longtemps pour les découvrir » Ibid.

Durant « deux siècles, elle avait été une opulente résidence, contenant des habitations somptueuses, dont beaucoup avaient été reconstruites dans la deuxième moitié XIXè siècle, pendant l'ère de prospérité du règne de Moulay Hassan I .Ces maisons occupaient les parties Nord et Est de la ville et, en mai 1908, ils en subsistaient des ruines ne permettant aucune hésitation sur leur emplacement et leurs dispositions. Sur une cours carrée de 1 ^{m}, 80 à 2^{m}, 50 de large ; une mosaïque de faïence et de marbre, ou un carrelage, formait l'air de la cour et des pièces et revêtait les murs jusqu'à 1 mètre de hauteur. Souvent une arcade mauresque, formant véranda, entourait la cour, dont un bassin de marbre, avec jet d'eau, occupait le milieu ; une citerne recueillait l'eau des terrasses. Les demeures les plus somptueuses avaient un pavillon au long étage pour la résidence du maître. Des jardins d'agréments disposés pour une facile irrigation »[464].

En ce moment, l'ultime mosquée à Berrechid, était dans un état lamentable[465], et son minaret fut profané par le service de mitrailleuses, dès l'arrivée des troupes françaises .Compte tenu de la situation catastrophique des édifices religieux en Chaouïa, il est probant de stipuler que ce n'est point chose nouvelle. Le désintérêt était presque total, sauf pour les zaouïas, et il ne faut pas se laisser leurrer par les exceptions infimes. Nous nous bornerons, dans ce constat, à trois exemples de maisons des fonctionnaires du Makhzen à Settat, vers la fin du XIXème siècle et le début du XXème, en vue de donner plus de précisions et d'en focaliser les traits spécifiques face aux discontinuités politiques engendrées par le contexte historique d'après l'occupation française.

[463] Conjeaud (S.d), p (37).

[464] D'amade (1911), p (211). A souligner qu'à l'entrée de D'amade, la casbah « était encore entourée d'une enceinte crénelée de six mètres de hauteur », Conjeaud, p (88).

[465] Une seule mosquée, certes, et une faible activité des zaouïas. Le chef de l'annexe de Berrechid , en réponse aux questionnaires du contrôleur civil de la Chaouïa – Nord , lui fait savoir que la tribu des Od-Harriz « ne compte pas de confrérie , mais des adeptes de cinq confréries Naçeria , Tidjania , Darquaouia , Baouaâzzaouia et kettania (..).Et il n'existe que deux zaouïas des Naçeria sur le territoire des Ouled Harriz, où se réunissent parfois quelques adeptes. Mais les réunions sont de faible importance et n'ont d'autre but que de resserrer des liens d'amitié entre les membres d'une même communauté (..). Il n'existe pas de mokadem de ces confréries » ; Lettre du 21 décembre 1921 portant le n° 1695, pp (1-2) en réponse aux communications n° 2140DCN, et 4190 DCN du 5 décembre 1921 , carton n° 11/19, B.G.R.
Les causes de l'absence des zaouïas à Od-Harriz sont réellement dues à l'attitude des caïds Berrechid à l'égard des adeptes qui furent pressurés et opprimés à maintes fois, au point de prendre la fuite ! Les caïds, il faut le souligner, craignaient le rôle sociopolitique des zaouïas et réussissent à l'anéantir progressivement, pour restreindre le domaine des Habous et finir avec les privilèges des confréries relatifs aux impôts.

Maison du Khalifa Hadj Abdesslam (mort en 1925)

On ignore les conditions de la consécration imprescriptible et inattendue du nouveau caïd Âli, après la congédiation dans des circonstances ambiguës d'Abdesslam, ex-Khalifa du caïd Hadj Maâti jusqu'à la mort de celui-ci en 1908.L'hypothèse la fort plausible accuse l'aspect politique de cet avènement. La surdétermination d'une pluralité de facteurs, politiques en premier chef, interfamiliaux [466]de surcroît, a poussé le khalifa, guerrier de nature et dissident quant à l'alliance avec les français, à se récuser.

Nous avons rapporté, plus haut, des événements relatifs à une phase mouvementée de la vie de Si Abdesslam .Délogé par les autorités, sclérosé par son frère aîné le caïd Ali, il n'eut d'autre issue que de fuir avec sa famille, d'abord à Marrakech, puis à Casablanca .On racontait même qu'il s'exila pendant plusieurs années en Syrie. Son retour fut reporté jusqu'à la nomination de son frère Boubekeur avec lequel il entretenait de bonnes relations .Depuis, il choisit de vivre modestement à Casablanca, loin des rouages de Dar Hadj Maâti. Mais sa réputation à Settat resta indéfectible. Sa vie fut achevée dans l'ombre à sa ville natale en 1925[467].

La demeure du khalifa Abdesslam, connue par son vaste jardin et son enceinte fut, elle, occupée par l'administration française à l'aube de l'installation des troupes coloniales et la proclamation de Settat comme zone militaire de la Chaouïa [468].Première proie facile, elle fut déclarée bureau du service de renseignements en 1908, sous les ordres du Colonel Brulard[469].

[466] Pour assurer la pérennité de la fonction caïdale et ses privilèges, mieux vaut réhabiliter le relais dans le cercle clos de Dar Hadj Maâti que de laisser cette fonction vitale aux intrus.

[467] Inhumé au cimetière de Sidi Loghlimi .Il était marié avec Fatima Bente Abdesslam et avait laissé 9 filles et fils : Laarbi, Abdesslam, Hadj Ahmed, Maâti, Khadija, Mina, Rabia, Fatima et Zoubida.

[468] Cette décision émanant du ministère de la guerre fut abrogée par le décret résidentiel mis en application en janvier 1914. Dès lors, Settat fut rattachée à l'administration de la résidence générale, B.O, n° 33 du 19 décembre 1913.

C'est en ces termes géostratégiques que le général D'amade décrit la position de Settat : « Settat a été , de tout temps , le centre le plus important de la Chaouïa .Au point de vue militaire , sa position avancée au seuil du plateau supérieur et à une journée de marche de l'Oum –Er-Rebia lui permet de commander : d'une part, la partie sud de la plaine du Ber-Rechid , d'autre part, les divers passages du fleuve .Au point de vue politique, son occupation permet d'intervertir dans les affaires de quatre des tribus de la confédération Chaouïa – Mzamza, Oulad Saïd , Oulad –Bouziri , Oulad Sidi Ben Daoud », D'amade (1911), p (198).

[469] Après l'escale du Général Lyautey à Settat et l'analyse de la situation stratégique, le Général D'amade résolut de constituer un détachement qui reçut, le nom de la « colonne mobile des Mzamza » (C.M.M) sous le commandement du Colonel Brulard. Un détachement de sortie (D.S) de Settat fut aussi placé sous les ordres du Commandant Szarvas. Et ce n'est que le 18 avril 1909, qu'après sa rentrée à Settat, le Général D'amade reçut de Paris l'autorisation d'y maintenir le détachement régional .Ainsi Brulard, son Etat-Major et le service de renseignements (un effectif de 54 officiers !) s'installèrent dans la maison du khalifa Abdesslam. Quant aux services administratifs et l'ambulance, on les installa à l'intérieur de la Casbah, et la section de mitrailleuses sur sa terrasse ; voir D'amade (1911), sq, pp (123), (127), (199) ; Conjeaud (S.d), p (129), (162). En 1912, à Settat et Mechraâ ben Âbbou, deux compagnies de tirailleurs

Au temps du grand père d'Abdesslam, une vieille seguia de Âïn Nezagh irriguait aussi bien le jardin du terrain où logera ultérieurement Dar Abdesslam,que celui de Hadja Seîda [470] situé tout près de la source de Âïn Settat [471].

Bien que le splendide jardin du khalifa Abdesslam ne subisse qu'une légère restauration ,sa porte imposante fut détruite .Ses cours et pièces cédaient alors leur charme pittoresque à une nouvelle construction dont on décèle jusqu'à nos jours ,sa physionomie européenne et les traces d'un passé colonial .

Nous estimons que nous avons traité bien largement de l'édification par khalifa Abdesslam, sous le caïdat de Hadj Maâti, de la mosquée qui prendra son nom. (Chap. VI). Ce geste s'inscrit pleinement, par le rapport de contiguïté spatiale, dans la dynamique de l'investissement du champ religieux qu'on développera plus bas.

Maison du caïd Ali (mort en 1936)

Connue sous le nom de « Dar caïd Âli » consistant en terrain bâti situé à Settat, quartier Kaimout, rue Souika, cette maison s'étalait sur une superficie d'environ 4.500 mètres carrés .Elle est limitée [472] : au nord par M.Mélia Jean, à l'est par la propriété dite''B.Kimout et Merbouta I''appartenant à l'Omnium nord-africain, et les héritiers du caïd Ben Chahboune, au sud par Mohamed ben Bouzoubaâ, à l'ouest par le caravansérail des Oulad caïd Âli[473].

Aux yeux de plusieurs personnalités savantes, ce beau palais était le joyau de l'art architectural anté-colonial, à Settat .Il fut conçu et construit par le maître Si Tahar et son équipe. L'entrée échafaudée scrupuleusement par le talentueux Si M'Toughi .On rapporte que le M'âllam Tahar fut secondé dans cette entreprise par une pléiade de maîtres artisans dont El- Houssine, Mohamed Ould Glaoui, Ould Miloud, Ould Bel-Âid, Bouchaïb et son frère Âmor et Ali Ould Simou [474]. Ses grands savants de l'art de construction se sont appliqués avec détermination, virtuosité et finesse, pour livrer au patrimoine hispano-mauresque, ce grand chef-d'œuvre.

Paul Azan en donne ce passage, après le syndrome du Siba et le début de la conquête française :

Elle ***" me parait être le type des maisons luxueuses de ce pays. Le lieutenant Pouchet du 1èr chasseurs d'Afrique, vient en faire avec moi une visite détaillée. Le***

auxiliaires marocains, sous les ordres des Capitaines Simonnet et Fumay avec la collaboration du Lieutenant de Sartiges, furent formées. Conjeaud (S.d), p (194).

[470] Parmi les femmes du caïd Hadj Maâti : Hadja Seîda, Tamo bente Hadj Bahloul (divorcée en 1907), Chrifa bente Abdesslam, Hadhoum bente Lakbir, Âllou bente Cheikh, Kalthoum bente Mohamed Er – Rbatia, Er-Rehhalia bente Mohammed (divorcée), Feth-ez-Zhar bente Abdellah (divorcée en 1898), Rabha bente Abdellah (divorcée en 1902), Zahra bente Hammou ben Bouchaïb, Mahjouba bente Âmor Ez-Zerhounia, Ôud-El-Ward (née en 1882) et Zoubida.

[471] Barrouquere (1919), p (83).

[472] - Selon le bornage de la réquisition n° 2225 C.

[473]-B.O n° 1564 du 16 octobre 1942, p (1239)

[474]- Barrouquere (1919), p (124).La deuxième génération est constituée, entre autres, des Mâallamines : Bellamine, Missou, Boudraâ et fils, Ben Bouchâïb.

dédale des vestibules, des couloirs, des jardins, des petites pièces et des cours est pittoresque, mais perd beaucoup de son charme par suite du délabrement général .On rencontre des boiseries mutilées, des portes défoncées, des fresques démolies, des bassins desséchés, des jardins incultes, cette demeure, qui devait être délicieuse lorsqu'elle était entretenue, n'étale plus que des ruines et sa désolation. La partie de la maison réservée aux femmes[475], que nous désigne un domestique du khalifa, devait être particulièrement agréable " [476].

A Settat et ses faubourgs, plusieurs performances architecturales (mosquées, maisons, zaouïas, casbahs..) révèlent un savoir –faire exceptionnel, et témoignent de la complexité et de l'étendue des compétences déployées en fer forgé, en éléments décoratifs, en géométrie complexe et en esthétique architecturale sublime ..

Comme le remarque nettement Barrouquere-Claret : « les indigènes, quelle que soit leur condition sociale, savent donc connaître et rechercher le beau. Les œuvres architecturales de Maâlmines Tahar et M'Toughi, remarquables par la parfaite harmonie de leurs lignes et de leurs proportions restent un hommage au bon goût et à l'habileté de leurs constructeurs » [477].La fixation des inégalités sociales, d'une économie profondément désarticulée, se fait sentir dès qu'on aborde le thème bien controversé des structures immobilières à Settat, d'où les dommages dont fait allusion le texte de P.Azan .Historiquement la dichotomie : palais vs hutte (Nouala) anime vivement cette dialectique conflictuelle tendant à chasser le beau et altérer l'élégance. Plusieurs casbahs, palais des représentants du Makhzen étaient pris d'assaut, brûlés, pillés, saccagés pendant la période du Siba. La maison du caïd Ali a subi, plus au moins, un sort identique, mais elle a préservé son substrat architectural, quoique cicatrisé et peu altéré .C'est là où le caïd Ali a régné en maître des lieux, avant son incarcération en 1913[478].Ce monument de proportions incommensurables, digne de la grandeur de la famille Maâti, fut l'hôtel de prédilection des pachas de Settat, ainsi que de plusieurs personnalités politiques en escale à la ville [479] et de quelques contrôleurs civils.

De ce monument, il n'en reste aucune trace, vendu par les héritiers, il cède la place à une séquence linéaire de bâtiments .La médiocrité du background culturel, et le manque d'expertise en matière de gestion des monuments d'une pareille valeur symbolique, chez quelques dirigeants municipaux, ont favorisé massivement « ***la conquête du béton armé*** ». C'est une profanation du patrimoine local que de laisser s'éclipser ces joyaux sans prix, de l'art architectural du XIXème siècle.

[475]- Le caïd Âli était marié à Lekbira bente Salah, zineb bente Lafqih Sttouti, Aicha bente Mhid, Zoubida bente Abdallâh et Zoubida bente Ahmed. Il a laissé 8 filles et fils : Khald, Zoubida, Khadija, Mohamed, El-Miloudi, Salah, Kabboura et Saâdia.

[476]- Azan (1912) ; p (326). A préciser que le khalifa était Abdesslam et non Âli comme le prétend P. Azan.

[477]- Barrouquere (1919), p (144).

[478]- Il fut révoqué puis astreint à la résidence forcée à Mazagan .C'est la peine qu'il a écopée pour avoir commis une violence physique à l'encontre du contrôleur civil de Settat, après une longue chamaille.

[479]- Thami Glaoui, Ben Ârafa, El Moqri, plusieurs ministres dont El-Jaï , des résidents généraux dont Lyautey, Steeg , et plusieurs gouverneurs et caïds du Maroc. Quelques personnalités du cortège présidentiel ont notamment visité cette merveille, le 8 avril 1922.

Le profane et le sacré
La zaouïa Bouâzzaouia et la question du rapport au makhzen

Avant que les blessures des Âchach[480] ne se cicatrisèrent, Moulay Abdelâziz adressa en 1901 une missive au Caïd Hadj Maâti au sujet de la promulgation du nouvel impôt dit « tertib » inspiré de « l'incometax » anglais. Dans une voie de réforme totalitaire, dorénavant cette nouvelle « contribution sera imposée à toutes les tribus, y compris les roturiers et les nobles, Chorfa et Mrabtines»[481]. La nouvelle imposition n'exclut ni Zaouïa ni Ribat jusqu'ici exemptés, et finit par cette procédure à soulever les institutions maraboutiques, les oulémas et la société civile. Cette '' réforme fiscale était donc manifestement malencontreuse en ce qu'elle blessait la tradition comme le contribuable et n'était édictée que par un souverain dont l'avènement avait déjà été très discuté et tenu par beaucoup comme irrégulier ''[482].

La réaction anti-marabout des représentants du Makhzen fait éruption. Les caïds Ben Ahmed, Laârbi ben Chergui[483], Abdesslam Berrechid[484], Jilali Msaïdi, Maâti Mzamzi, El-Âyyachi complotaient contre la zaouïa Bouâzzaouïa dont l'ordre religieux (Ouerd ou Werd) fut créé en 1315 H /1897[485]. On sait que cette zaouïa adoptait un programme prometteur d'opposition modérée, et donnait refuge et protection aux opposants qui fructifiaient le cumul des adeptes recrutés.

Vecteur d'intégration populaire, son poids devenait ainsi menaçant pour les représentants de l'autorité centrale et leurs intérêts. En écho à l'ordre émis par Moulay

[480]-Pour cette douloureuse répression (en 1315H) si sanglante qu'après la razzia, même les vieux et les gosses furent chargés tous de chaînes, voir : Al-Hassan ben Et-Taeïb ben El-Yamani Bouâchrine : (admonition) At-tanbih Al-Moârib Âmma Âlayhi-L-Ana Halou Al-Maghrib'' livre(1), annoté par Mohammed Manouni, 1ère éd,1994, Dar Nachr Al-Maârifa. Rabat, pp (58-59).

[481]-A.G.P : Quatre siècles. Op. cité. p (393).

[482]- Ibid. p (396).

[483] -Caïd Laârbi ben Chergui (mort en Juillet 1909) était caïd des Mzab depuis environ 1898. Son Dahir de renommination par Moulay Abdelaziz fut en date du 21 Moharram 1326 / 24 Février 1908). Après sa mort, ce fut Moulay Abdesslam ben Mohammed ben El-Mekki ben Lahsen El-Hadjaji, son khalifat sur les Djemouha et les Oulad Farès, qui recueillit la succession jusqu'à 1914 date de sa révocation ; voir : 'Notes sur les Mzab et les Achache' par E.Miège in les Archives Berbères. Pub. du Comité d'Etudes Berbères de Rabat, 1918, Paris,France, Enerst Leroux, pp (205-222). Avant le caïd Laârbi, son prédécesseur caïd Ben Ahmed manigançait lui aussi contre El-Bouâzzaoui. Vers la fin de son mandat, il fut congédié et emprisonné à Marrakech, puis à Larache où il mourut vers 1900.

[484]- Oulad Harriz était, en plus des adeptes de la zaouïa où enseignait El-Bouâzzaoui à Mzab, le pays de sa mère Rqiyya.

[485]- Sept ans après la rénovation de la zaouïa Kettania en 1890, par Chérif Mohammed ben Lakbir El-Kettani.

Abdelaziz, le caïd El-Âyyachi[486] fit don à El-Bouâzzaoui* d'un terrain sis à Moualin El-Hofra et à Majni près du souk El-Arbeâa des Oulad Saïd, chez la fraction des Oulad Âttou, propriété du frère du caïd déchu Si Hadj Mohammed ben Hadj Bouchaïb en résidence forcée à Larache[487]. El- Bouâzzaoui y vivait avec ses frères Abdesslam ben Taïbi[488], Bahadda dénommé Si Mjid, ses cousins Hadj Larbi, Hadj Ahmed et Si Bouâzza ben Tahar[489], loin de leur terre natale à Mzab, dans une résidence qui donna ensuite naissance à la zaouïa précitée en 1313H /1895. Bientôt sa vocation politique s'étendit au-delà de la Chaouïa, et son pouvoir symbolique se révéla désormais très influent.

Il est expédient de souligner que la zaouïa Bouâzzaouia tire son prestige, non seulement des vertus du cheikh et des préceptes de la 'Tariqa', mais en premier lieu du fait que, comparée aux multiples confréries importées, elle est la seule qui s'origine foncièrement dans le sol de la Chaouïa, et s'inscrit dans le mouvement de la résistance patriotique et culturelle du monde rural. C'est Moulay Abdelaziz qui, sensibilisé à la grande puissance attractive et mobilisatrice de la zaouïa, résolut à attirer le Chérif Bouâzzaoui à Fès, sinon pour légitimer l'autorité du Makhzen, du moins pour neutraliser cet ennemi potentiel. El-Bouâzzaoui accepta la tactique prophylactique en vue de camoufler sa stratégie.

La guerre de pacification (1907-09) devait entraîner la défaite du Cheikh Mohamed El-Bouâzzaoui dont l'Aman fut acccordé sous conditions par le Général Moinier[490] en 1911.

[486]- Après les demandes d'expulsion des Bouâzzaouïines de leurs résidences, formulées par les caïds Abdessalam Berrechid et Ben Ahmed Mzabi ; Moulay Abdelaziz informa Chérif Bouâzzaoui de la décision prise contre lui et sa famille. Celui-ci pria le Sultan de l'autoriser à s'installer à Oulad Saïd.

* -Cherif Cheikh Mohamed ben.Tayeb b.Ahmed b.Djilani b.Âzzouz b."Elkentaoui" b.Qaddour b.Mohamed b.Moussa b.Saleh b.Moulay Abou-Yaâza (Bouâzza) b.Yahda b.Âli b.Maïmoun b.Aboubekeur b.Youssef b.Ismaël b.Bakr b.Âtae-Ellah b.Hayyoun b.Suleiman b.Yahya b.Nasser b.Youssef b.Abdelhamid b.Yatloun b.Ouarzane b.Ouaskour b.Ôrbane b.Hilal b.Mohamed b.Idriss 2 b.Idriss1 b.Abdellah b.El-Hassan b.El-Hassan b.Sidna Âli b.Abou-Taleb (succession dynastique établie par recours à plusieurs manuscrits personnels).

Pour une biographie étendue sur le Cheikh El-Bouâzzaoui, voir entre autres : Al-Kawkab Ad-Daoui (manuscrit du Cheikh Mohammed ben Ahmed Ed-Doukkali) ; Assaâda Al-Abadiyya (par Ibn Almowaqqit,T I, p (152) sq)) ; Nachr Al-Mahassin (manuscrit du Cheikh Âzzouzi) ; Al-Iâlam (par Ben Brahim,T 7, p (188) sq) ; Al-A'lam (par Al-Zerekly,T 6,p (178)) ; Casablanca et les Chaouïa , T I, pp (186-87), (230-231).

[487]- Ce terrain était acheté par acte du 3 Août 1905, en pleine période Siba, à Si Mohammed ben Bouchaïb ben Djilali, pour une somme de 1000 réaux français.

[488]- Il construit sa maison tout près de la zaouïa Bouâzzaouïa, qui n'est plus aujourd'hui qu'un amas de décombres.

[489]- Le père du Cadi Sidi Îssa El-Bouâzzaoui (voir chap.ix).

[490]-L'aman conditionnel signé par le Général de Division Moinier en décembre comportait les trois clauses fondamentales suivantes :

1. Ne s'occuper en rien des affaires du pays ;
2. Ne point s'immiscer des affaires d'ordre politique ;
3. Ne revendiquer aucune des propriétés qui appartiennent à El-Bouâzzaoui et qui pourraient être utiles au commandement ou à l'administration du pays...

In 'Note de l'interprète Mokhtar Naceur au sujet des Bouazzaouins', p (6) document dactylographié, Carton 11/19. B.G.R.

Les anciens adeptes de la Tariqat savaient mieux que quiconque les vraies assises politiques qui ont présidé aussi bien à la naissance qu'à la destinée de la zaouia Bouazzâouia vers 1897. Au cours de sa phylogenèse, elle a bouleversé par ses diverses fonctions la thèse segmentariste d'«arbitrage» (les modèles d'Ahensala au Maroc, de l'insurrection de 1871, en Algérie, commencée par Hadj Ahmed El-Moqrani et engagée pratiquement par Cheikh El-Haddad qui avait le plus grand nombre d'adhérents, depuis Palestro jusqu'à Bône[491], et de la révolte des Oulad Sidi Cheikh au même pays).

C'est au sein de la zaouïa Bouâzzaouia que la majorité des grands révolutionnaires et des vrais artisans des combats des années 1907-08, se sont organisés en tant qu'adeptes et partisans d'un vaste programme d'opposition politique autour du prêche de la «guerre sainte» contre l'occupant français. Le projet politique prometteur du changement était à la base de l'encadrement d'une majorité d'ouvriers et de prolétaires, et d'une assez importante élite de dirigeants féodaux.

On sait que le Cheikh El-Bouâzzaoui, dans une perspective toujours politique, incitait toutes les tribus «à se détacher de l'Imam (..). C'était là chose d'autant plus facile que les caïds, représentants officiels du Makhzen, étaient foncièrement détestés, en raison de leurs fréquentes exactions»[492]. En outre, « la présence d'éléments européens dans l'armée de Moulay Abdelaziz confirma aux tribus qu'il était le 'candidat des chrétiens' et le priva du soutien de ses propres soldats qui furent les premiers à piller sa M'halla»[493].

Après Oulad Saïd, Oulad Bou Rezq, Oulad Fradj, Oulad Bouziri, Oulad Si Bendaoud, Mzab, Ziyaîda, Mdakra, etc, et ceci dès 1903, les tribus en insurrection menaçaient, à maintes reprises, les portes de Casablanca. Les moyens de communication les plus efficaces pour propager, à grande échelle, la contagion des soulèvements et la divulgation des décisions politiques, étaient bien entendu les souks hebdomadaires (lieux de rassemblement collectif) les mosquées (lieux sacrés pour l'agencement des pactes sous serment) et les zaouïas.

La zaouïa Bouâzzaouia devrait déclarer officiellement la guerre, après une longue période de préparation logistique. Ainsi, Cheikh Bouâzzaoui « réunit à Majni des députations de toutes les tribus des Chaouïa et des Oulad Fradj»[494]. Et on procéda massivement à l'élection des nouveaux caïds et moqaddems de l'insurrection : Ould Hadj Hammou, M'hammed bel Hadj Mohammed El Guerch, Lahsen bel Ârbi, Hadj Mohammed bel-Ôraïbi, Hmida ben El-Âzzouzi, Qaddour Ould El-Mamoun, Mohammed ben Maâti Djemili, El-Qorchi ben Reghay,Lahmeur ben Mansour,Hadj Bouchâïb El-Marzougui, Âli ben El-Hamri Ziraoui, Hadj Ârbi Ould Khaddouj, Taïbi El-Ârbaoui, El-Hadj ben Saïd, Ârbi ben Hafiyan, Mohammed Mzouzi, Bouâzza bel-Bahloul, Bouchaïb ben Moummou, Mohammed ben Bouchaïb, Ghanem ben Mohamed, entre beaucoup d'autres chefs qui constituaient les officiers de l'Etat-Major.

[491]-Louis Rinn : Marabouts et khouans, éds. Adolphe Jourdan, Alger 1884, pp (111-113).

[492]-Arensdorff (1917), p (23).

[493]-Berrada (1987), p (121).

[494]-A.G.P : Quatre siècles, p (426).

En 1906, la guerre fut déclarée contre les forces de l'occupation française et leurs alliés. Symbole populaire de la résistance, Cheikh El-Bouâzzaoui fut placé, par ordre Chérifien de Moulay Hafid, comme «conseiller de Notre armée et des tribus».Le Cheikh, désormais « sera le centre et l'aboutissement de tous ; comme si Nous étions présent en personne », ajoute le futur Sultan.

Cependant, les épreuves ultérieures et les leçons de l'histoire décèleront l'échec de cette alliance qui a substitué à l'alternative radicale une quête vaine de la légitimité officielle.

Donc, plutôt que de restreindre la zaouïa à la seule sphère mystique ritualiste, les anciens adeptes, tout en étant conscients des vrais assises politico-religieuses de la confrérie Bouâzaouite, avaient raison d'escompter la nécessité de revendiquer avec dévouement, la dimension reconnue historiquement d'un militantisme engagé, usurpé par les forces de l'occupation et leurs alliés jusqu'à l'extinction totale.

STRUCTURE HIERARCHIQUE DES COMPOSANTES CONSTITUTIVES DE LA CONFRERIE BOUAZZAOUÏA

Cheikh de la Tariqa Bouâzzaouïa
Chef de la confrérie
Mohamed El-Bouâzzaoui

↓

Moqaddems (ou khalifas vicaires)

Nommés par le Cheikh
Intermédiaires entre le Cheikh et les adeptes
Recruteurs des adeptes (Initiateurs)
Licenciés pour la transmission du Ouerd
Récolteurs des offrandes (Ziaras)
Vrais conservateurs da la Tariqa
Après le décès du Cheikh Bouâzzaoui, ce fut son fils Hadj Mehdi qui deviendra moqaddem général de la zaouïa à Marrakech et ses filiales dans toute la Chaouïa.

↓

Mourids (ou aspirants)
Adeptes (Khouans ou Ikhwans) de la Tariqa
base de l'organisme confrérique.

↓

Khoddams (serviteurs ou Açhab/compagnons)
Sympathisants avec la Tariqa dont ils se partagent l'idéologie
Serviteurs qui portent appui, tant économique que symbolique à la secte et son Cheikh.

Le rôle de la zaouïa Bouâzzaouia à Settat

Avant de reculer à l'emplacement actuel, la zaouïa Bouâzzaouia avait été conçue par son fondateur, pour prendre place en contiguïté avec l'emplacement de Dar caïd Ali .Ainsi, Mohamed ben Et-Taïeb El-Bouâzzaoui débutait par construire une enceinte, et faisait répandre dans la ville les faveurs accordées à la zaouïa et ses adeptes par le Makhzen central : dahirs chérifiens et exemption d'impôt. Cependant, les autorités caïdales et coloniales étaient d'un autre avis. La zaouïa fut détruite en 1908, et plus tard, l'enceinte « fut prise par si Abdelmejid Ould Hadj Maâti [495] avec les héritiers du caïd Hadj Maâti »[496]. La famille Maâti manifestait une haine intense vis-à-vis du Cheikh El-Bouâzzaoui et sa confrérie pro-Hafidienne et anticolonialiste, et ne pouvait lui excuser les peines qu'elle a endurées pendant les furieuses leçons de la revanche tribale, au lendemain de l'invasion française .Dans ce contexte, on raconte qu'après la construction de l'actuelle zaouïa Bouâzzaouia,les adeptes affluant des régions de Settat et de Marrakech subirent des corvées,et le caïd Ali les rudoyait, les accablait de travaux écrasants. Asservis comme manœuvres pour l'accomplissement des travaux à l'intérieur du palais du caïd, tabassés, humiliés, hors d'haleine, ils finissent toujours par fuir !

C'est ainsi que s'est instituée une dialectique conflictuelle entre la constante caïdale, vecteur d'asservissement et d'oppression, et toute phénoménologie confrérique non officielle. Seules les confréries Kettania et Tedjania furent officialisées, baptisées par le Makhzen[497].La Bouâzzaouia, elle, fut chassée et opprimée, puisque militantiste engagée et hostile à la sphère des modelages. Cette zaouïa, quoique dans une lignée verticale de collocation avec les deux autres dont on accorde le privilège de se placer au centre-ville (place Souika), se doit désormais de respecter scrupuleusement la ligne officielle de démarcation ! (Voir schéma représentatif). Cependant, les officiers du service de renseignements s'accordent, dans leurs rapports, sur la popularité de cette zaouïa, à Settat où plusieurs adeptes étaient astreints à occulter leurs rites. René

[495] - Faut-il noter que Si Abdelmejid, étant le plus aisé de la famille Maâti, n'avait pas besoin de cette parcelle, toutefois la dialectique conflictuelle l'exigeait largement pour mieux catalyser le contrôle de l'espace religieux.

[496]- Notes de l'interprète Mokhtar Naceur au sujet de la confrérie Bouâzzaouia, p (9), carton : 1I/19. B.G.R.

[497]-Un des grands apôtres dédiés à la Tarîqa Tidjania ,le Cheikh Ahmed Skiredj a beaucoup insisté , dans son « admonition aux khouans » , sur le devoir moral de cette confrérie , de soumission et d'obéissance au makhzen et aux gouvernements . Les adeptes devront renoncer systématiquement à tout ce qui pourra nuire à la paix publique. Voir à ce propos le livre de Skiredj : « Tanbih Al– Ikhwan », Imprimerie An-Nahda, 1921, Tunis, pp (218-219). A souligner aussi qu'au-delà du Maroc, les Tidjanis en Algérie par exemple « depuis 1844, sauf de rares défaillances, nous sont demeurés fidèles et nous ont donné des preuves de leur attachement » écrivent Octave Depont et Xavier Coppolani dans : Les confréries religieuses musulmanes, Alger, Imprimerie Adolphe Jourdan, 1897, p (271).
La zaouïa kettania auquelle s'alliait le caïd Ali, avait été démolie pendant la Siba, avant d'être réouverte par les ordres du Sultan Moulay Youssef (Casablanca et les Chaouïa , 1915, tome II, p (298)) ceci après une période de crise sous le règne de Moulay Hafid .

Brunel, contrôleur stagiaire à la Chaouia et anthropologue de conversion, écrit dans son long rapport sur « les confréries religieuses de Casablanca », que dans la Chaouia-Sud « le nombre des adeptes (de la Bouâzzaouia) s'y accroît sans cesse, favorisant l'extension de cette confrérie et rétribuant largement la sauvegarde spirituelle que leur accorde le fils du grand Cheikh. Les « Moqaddemines » chargés de conférer l'initiation y sont pléthores et il n'est pas étonnant d'observer que le prosélytisme s'y opère sur une vaste échelle »[498].Par conséquent, elle était des plus surveillées, dans tout le territoire de la Chaouïa pour son patriotisme.

Schéma représentatif du partage de l'espace confrérique

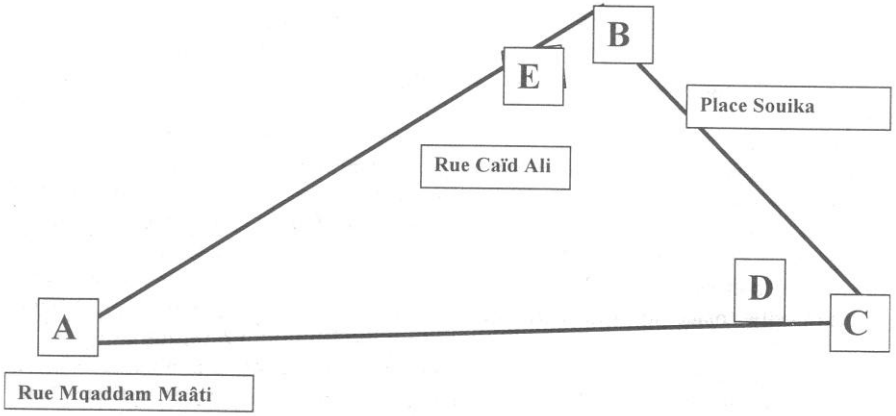

A: Zaouïa Bouâzzaouia
B: Zaouïa Tidjania
C: Zaouïa kettania
D: Dar Caïd Ali
E: Dar Caïd Tounsi

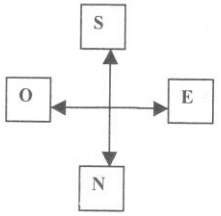

[498]- Étude sur les confréries religieuses de Casablanca, rapport dactylographié, p (63).

Quatre observations sont à retenir de ces détails :
1)-Les caïds de Settat appuyaient leur politique sur la caste confrérique. Ils ne ménageaient aucun effort pour encourager et pistonner les confréries prédisposées non seulement à servir de prolongement idéologique du système pro-coloniale , mais aussi à se réduire au stade de neutralisation voire de domestication contre toute tendance belliqueuse à l'égard de l'occupant.
Il est indispensable aussi de se rabattre sur deux autres pensées :
2)-Interférence des domaines confrérique et caïdal, engendrant par la même occasion un rapport de proximité spatiale (**voir schéma représentatif**) et idéologique .C'est pourquoi les caïds de Settat se disputaient le pouvoir de régir l'espace religieux (Chap.I) et les cultes mystiques en particulier.
3)- Dans « *la société marocaine traditionnelle de la fin du XIXè siècle que décrit Edward Westermarck,la baraka semble être un concept central et fondamental qui détermine le rapport au monde* »[499] la baraka «*étend son influence dans les champs du politique et du religieux,et ce tant au niveau de l'Etat- nation qu'à ceux de la confédération tribale et du village*»[500] .
4)-De toutes les autres confréries, seule la Bouâzzaouia qui se distingue par sa naissance foncièrement dans la terre de la Chaouïa, militait avec foi, pour une perspective politiquement opposante à toute occupation étrangère.
Au yeux des opportunistes politiques ,l'impact social et médiatique de la baraka, sur la population assujettie au pouvoir des confréries,s'avère la condition sine qua non pour asseoir leur autorité sur des bases religieuses .Le pouvoir symbolique de l'entreprise confrérique est au surplus le corollaire logique de la politique de proximité dont les exemples foisonnent à travers toute la Chaouia .
En effet, investir le culte et son capital symbolique, exploiter les rapports de la confrérie avec le champ social et politique, bref, conquérir «*l'économie de la sainteté*»[501] pour consolider leur pouvoir, voila les vraies mobiles des caïds à l'égard des zaouïas. Pour joindre le spirituel au temporel, les caïds s'alliaient à ces confréries en leur offrant publiquement des offrandes et à leurs adeptes des banquets et des dons. Ainsi, là où la « Baraka » (bénédiction) du Cheikh se répand, se propage avec elle, une campagne élogieuse sur les bienfaits des caïds pieux !

[499]-La portée thérapeutique et herméneutique de la Baraka – Anthropologie des recherches de soins et des quêtes de sens dans le Maroc urbain, par Abdelwahed Mekki -Berrada , Doctorat (Ph .D) 1997,Université de Montréal- Canada, p (30).
[500]-Ibid
[501] -Voir Khadija Naâmouni : Le culte de Bouya Omar, éds Eddif, Casablanca, 1995, pp (173-192).

La maison du caïd Tounsi (mort en 1924)

Le caïd Tounsi[502], fils du caïd Bahloul ben Sellam b.Larbi b.Bahloul b.Qaddour, est né présumé 1875 à Oulad Âfif, une fraction des Oulad Bouziri. Khalifa de son père pendant huit ans , il accéda au grade de caïd en 1902 juste après le décès de son père .Il avait participé à la tête d'une guérilla , au rang de la harka Âziziya contre Bou-Hmara .Il connut l'incarcération pour avoir refusé de livrer une partie de la fortune de son père à Ba Hmad , et purgea une peine de 19 mois à Fès .Grâcié par Moulay Abdel Aziz ,il reprit ses fonctions[503], et eut l'occasion de participer aux événements de la grande Siba pour épargner son poste et sa fortune. Il constituait avec les caïds Messaôud ben Tounsa et Ahmed ben Salah, le trio de la puissante "Dar Tounsi".
Le caïd Tounsi fait partie d'une large famille qui, la première, avait bâti Dar Ould Tounsa, une des trois casbahs des Oulad-Bouziri réputée à Aïn Tmassine. Il était, en plus, versé dans la littérature et manifestait un intérêt spécial pour l'histoire locale[504].Fidèle à Moulay Abdelâziz, il s'est mis à la disposition des généraux Drude, D'amade, Moinier et Mangin. On sait qu'il prit part dans les opérations militaires ,du 10 à 20 avril 1908 , à la région de Settat , ensuite à la région du Haouz , et s'engagea à la guerre déclarée par Mangin contre Ahmed Al Hiba [505].
D'ailleurs, c'est le caïd Tounsi qui « a prévenu en temps utile – comme le notent les officiers français – le projet d'attaque de nuit formé par les contingents Hafidiens, projet mis à exécution la nuit du 11 au 12 avril 1908» [506] (Chap.III).Et c'est grâce à ses services d'informateur, que les colonnes françaises ont pu engager une poursuite sanglante des même contingents réfugies à Aïn Tmassine[507]. Son frère caïd Sellam [508] ben Bahloul, avait lui collaboré intensément aux massacres perpétrés par D'amade,

[502] Mort 1924, il a laissé ses fils : Abdellah, Mohamed, Mahmoud, Ahmed, Mustapha, Al Bachir, Houssine , Boubekeur, Omar et El Bahloul .Il était marié avec quatre femmes . Une feuille de renseignement le concernant, signée Coudert, atteste que le caïd Si Tounsi possède 2 maisons à Casablanca, 5 à Settat, 18 boutiques ,3 magasins ,20 charrues ,20 chevaux et juments, 10 mulets , 10 chameaux, 50 bovins et 1000 ovins.
Traitement remise Tertib et marchés de 50.000 à 70.000 Frs. Par ailleurs, une vieille note biographique estime sa fortune à 120.000 Frs et le revenu annuel que lui procurent ses fonctions administratives à 16.000 pesetas environ .Voir carton : B.37 B.G.R
[503]- Fiche de renseignement, carton ibid., et note de l'administrateur adjoint des colonnes, M.Collomb, chef du bureau du contrôle civil de Settat en 1914 ; même dossier.
[504]-Voir ses versions sur les thèmes historiographiques in Barouquere (1919), p (20).
[505]-Pour des précisions sur cette guerre, voir Alioune Traoré : Cheikh Ma El-Âinin ou la dernière résistance saharienne (1831-1910), in (2000ans d'histoire africaine,mélanges en hommage à Raymond Mauny) tome II, Paris , l'Harmattan ,1981 ;et l'article de Hassan Al-Baz sur« la résistance du cheikh Ahmed Al-Hiba à la colonisation française »(en arabe) in Collectif sur la résistance marocaine à la colonisation 1904-1955 – Racines et manifestations , université Ibn Zohr , Agadir , pp (37-52) (en arabe) .
[506]- Note concernant le parcours de la vie de Tounsi, carton : B.37, op. .cité .
[507]–Ibid
[508]- Sellam est né à Casbah des Oulad Jrada .Etant d'une large culture, il est reconnu poète dans Oulad Bouziri. Il est connu surtout, par la répression de la mutinerie au pénitencier de Ain Ali Moumen en 1921, qui lui a valu un dahir de Satisfaction.

depuis Berrechid jusqu'à douar Toualet. Ainsi, en reconnaissance à ses services [509] le Makhzen et les autorités françaises lui ont décerné plusieurs médailles dont la rosette de la Légion d'Honneur, la croix de Commandeur du Ouissam Âlaouite (1922), le nichan Al-Iftikhar de Tunis, pays d'origine des Touansa, le Mérite agricole, le grade de Chevalier de la légion d'honneur (1915), le grade d'Officier du Ouissam Âlaouite (1916), la médaille commémorative du Maroc, etc.

Devenue point culminant tant stratégique qu'économique et politique, dans la nouvelle perspective urbanistique coloniale, Settat s'est métamorphosée en zone attractrice des notables de toute la Chaouïa, et mérita les appellations : « Chef de la Chaouïa » et « véritable avant-poste de Casablanca »[510] .

La prophétie des stratèges de la trempe de Lyautey et Regnault (1908) a voulu qu'on accorde au centre de Settat le « plus de rayonnement qu'il n'en a été prévu jusqu'ici, parce qu'il faut qu'il agisse sur les Oulad Bouziri et les Oulad Sidi Ben Daoud »[511].

De là naquit une sorte de convoitise concurrentielle entre les notables collaborateurs du gouvernement colonial, à bâtir leurs demeures au centre- ville , en vue de concrétiser la prophétie des conquérants , et conjuguer effectivement le texte au contexte .Si Tounsi choisit une parcelle bien située, focalisée au centre commercial de la ville, tout près de la place Souika , pour construire sa somptueuse demeure .Et il n'a fallu qu'une courte durée de sept ans pour que le caïd Tounsi devienne l'une des figures politiques les plus remarquables de Settat .Les Oulad caïd Maâti intriguaient à maintes reprises pour le déloger, mais en vain[512].Son influence embrassa le champ religieux en enracinant la zaouïa Tidjania, filiale de la Tariqa dans le tissu confrérique local . Il demanda au capitaine Tribalet l'autorisation de faire bâtir une zaouïa pour les

[509]–Le certificat délivré par le Capitaine Huot (du service de renseignements) à Si Tounsi ben Bahloul, pour avoir participé avec son frère Sellam et son cousin Kaddour ould Mohamed, au mois d'avril 1908 aux opérations des colonnes, du sud de settat. Certificat rédigé par Huot, à Settat, le 20 avril 1908, carton : B. 37.

Après les opérations contre Al –Hiba, Tounsi reçut un témoignage très élogieux de la part du Commandant de la colonne (N°219. R, du 11 novembre 1912).

[510]-Rapport détaillé, rédigé par Lyautey et E. Regnault, et adressé au président du conseil, au ministre des affaires étrangères, au ministre de la guerre, le 30 avril 1908, in Documents diplomatiques 1908, op.cité, p (222).

[511]-Ibid., p (222).

[512]-le caïd Tounsi avait dépêché une lettre , le 25 septembre 1914 (5 Doulqiâda 1332) , au chef du service des renseignements de la Chaouia , le Commandant Tribalet , dans laquelle il accuse le Capitaine Sajous , de mauvaises dispositions à son égard aussi bien qu'à son frère et Khalifa Si Abdesslam . Lui reprochant de lui interdire la résidence à Settat ; il souligne que celle-ci « est la cité de nos pères depuis plusieurs générations. Le gouvernement français m' y a trouvé installé ». Il ajoute qu'il se refuse catégoriquement à toute tentative de relogement alternatif à Talouit : « ma maison d'habitation normale est à Settat où j'ai également acheté d'autres immeubles sur lesquels j'ai fait construire des maisons de locations. Voyant cela, les Oulad El- Hadj Maâti se sont mis à intriguer contre moi par jalousie ». Cette même réclamation nous informe que Tounsi fut sanctionné de payement d'amende de 200 douros, pour avoir négligé son devoir face au meurtre commis sur son commandement, alors que le caïd Boubekeur n'eut eu aucun blâme ou reproche, et ceci malgré trois meurtres perpétrés dans trois points de son commandement. Il s'avère de ses faits - toujours selon la version de Tounsi – que Boubekeur et Sajous se sont occupés « des affaires peu louables ». Voir le texte intégral de cette réclamation, en trois pages, in carton : B .37, op. cit.

affiliés à la confrérie Tidjania. Devant l'insistance inlassable sur cette demande vitale, Tribalet lui céda le caravansérail des chevaux militaires .On organisa, sous l'égide du caïd Ali, et avec le participation intense du caïd Tounsi, du Moukhzani Ahmed Tougui[513], du chaouch Mohamed ben Lâarbi, une quête qui eut un aboutissement trop insuffisant pour subventionner le projet de construction. Cependant, en cadence, la persévérance des adeptes finit par donner ses fruits en augmentant le nombre d'adhérents, parmi les notables et les fonctionnaires du Makhzen. La " Zeriba " fut tout de suite remplacée par une jolie porte et les " Broumis " par un plafond. L'ameublement prend place : nattes, tapis, lanternes, bibliothèque, etc. [514]

Inutile de relater ici les fonctions de la zaouïa Tidjania. Les zaouïas « *étaient à la fois un temple où s'accomplissait le culte, un prétoire où se vidaient les différends, une école où l'on enseignait des rudiments des sciences coraniques, une hôtellerie où les pauvres, les voyageurs pouvaient se faire héberger sans que rien leur fut demandé, et un asile inviolable pour les opprimés* »[515], et pourquoi pas un parti politique où une formation idéologique s'exerce et se véhicule ? Sur ce point, la zaouïa Tidjania a défini clairement ses principes de base, en prêchant l'abstention des affaires politiques[516], et en recommandant l'obéissance au gouvernement. L'autorité française savait comment la reconnaissance d'une existence légale à cette confrérie serait bénéfique à sa politique de pacification, et ses chefs pourraient être gagnés à sa cause « par de sérieux avantages pécuniaires et honorifiques »[517]. Ajoutons que la politique d' « *abstention de la politique* », conduite par les missionnaires de la zaouïa, rendait autant de services au pouvoir existant. Les français prirent conscience que « ***chez les Khouans, l'idée politique est toujours bien plus dangereuse pour*** **[les autorités coloniales]** ***que l'idée religieuse*** »[518]. Certes, la première tâche qu'ils se sont assignés, dès leur installation à Settat, est de combattre l'existence de la zaouïa Bouâzzaouia et faire héberger d'autres. Les caïds Ali et Boubekeur, outre leur contrôle des adeptes Bouâzzaouiyines, assuraient le respect total de la ligne de démarcation entre les trois grandes zaouïas existantes (Kettania, Tidjania et Bouâzzaouia) et veillaient à se que soit obtempérée la suprématie des deux premières sur la troisième, dans l'espace confrérique local. Et c'est une prescription qui, étant afférente à la sûreté publique, se doit d'être appliquée à la lettre.

Ainsi, après son édification, les Moqaddems (ou Mouqaddemines) Moulay Ahmed Al-Filali, Ahmed Lamrini El-Fassi et Ahmed ben Abdellah se succédèrent à l'administration de la zaouïa Tidjania et travaillèrent à élargir le champ de son intervention sociale de façon à ce qu'elle puisse s'enraciner dans la masse populaire. Avec l'arrivée du juge Ahmed ben El- Aiachi Skiredj (chap.IX), la zaouïa acquiert sa

[513]-Devenu après caïd des Sraghna

[514]- Note de l'interprète Mokhtar Naceur sur la zaouïa Tidjania, op.citée, pp (3-4).

[515]-E. Doutté : Notes sur l'Islam maghrébin – Marabouts, éds. Ernest Leroux, 1990, Paris, p (107).Une zaouia «peut fonctionner comme centre intellectuel, sanctuaire offrant un asile, et cercle politique »voir "Zawiya" in Encyclo.de l'Islam, tome XI, 2005, p (506).

[516]-Louis Rinn (1884), p (427).

[517]-Id., p (116).

[518]-ibid ; et ce qui est entre accolade est de nous, pour l'enchaînement syntaxique.

place de choix. Les dons et la largesse du pacha Glaoui affluent en abondance et le nombre des Tidjaniyines atteint en 1919 « vingt à trente adhérents » [519].Les Kettaniyines eux, étaient au nombre de cinquante , et les Bouâzzaouiyines encore plus (150 adhérents) [520].

Pratiquement, l'approche morphologique de la proximité entre l'espace confrérique et les résidences caïdales, démontre une certaine utilisation de l'espace générée par la représentation appropriée, de l'économie des pouvoirs spirituels et sociaux. Économie basée sur l'articulation fonctionnelle et pragmatique des pouvoirs et des multiples enjeux qui en résultent.

Nous avons vu la dépendance politique de l'organisation et de la gestion de l'espace marquant une appartenance confrérique, avec les contours territoriaux et les frontières de démarcation et de stratification. Autant dire que la topologie spirituelle et les interrelations entre les espaces comme étant vecteurs de pouvoir, sont biaisées par une certaine sémiotique pragmatique.

Le transfert des intérêts, les jeux de forces implicites et explicites, les trajectoires de conflits, les prégnances et les saillances [521] sont tous là, pour donner un aspect morphologiquement dynamique à cette sémiotique .Et c'est dans cette perspective que doit être emphasés les rapports de proximité spatiale – résidentielle et de similarité doctrinale , entre le logement du caïd Tounsi et la zaouïa Tidjania . Cette maison convoitait la luxueuse demeure du caïd Ali , par sa texture architecturale hispano-moresque , son patio, ses vastes pièces , ses frises de plâtre orné , ses zelliges , ses carrelages , ses chevrons de bois décoré .. une réputation des plus répandues à Settat.

La maison et la zaouïa sont toutes les deux créées sur la bordure Est de la médina, dans l'une des artères commerciales du centre – ville (rue caïd Ali) où logeaient également quelques riches marchands de la ville (Kacem bel Hadj entre autres). Pourtant, elle connut le même sort tragique que sa rivale. Défigurée, délabrée, tombée en désuétude, elle céda enfin sa splendeur monumentale à la nécrotopie. Pas de traces ni de repères indiquant son existence. Ceci, en l'absence totale d'une politique urbaine de préservation du patrimoine architectural local. Ainsi des monuments grandioses et richissimes succombaient successivement depuis des décennies, sous des traitements draconiens . Ajoutons que les autorités locales, en laissant s'éclipser ces joyaux, imposaient en vérité à la société des lignes de séparation entre l'espace et sa mémoire, bref entre la géographie et l'histoire. Et, au lieu d'une politique qui met en valeur et prend en charge toutes les composantes de la structure patrimoniale locale, il existe aujourd'hui ce que j'appelle : « ***la mise en dévaleur*** », dans une perspective nihiliste de **formatage**.

[519]-Barrouquere (1919), p (154). La mission scientifique française donne le nombre de soixante khouans, voir tome II, p (295). Pour le Pacha El-Glaoui et son attachement aux Tidjaniyines, voir Abdessadeq El-Glaoui : Le ralliement, Le Glaoui, mon père, éds Marsam, Rabat, 2004, p (96).

[520]-Ibid. p (153).

[521]-Au sens catastrophiste cher à mon professeur mathématicien René Thom

Cheïkh El-Bouâzzaoui (1907)

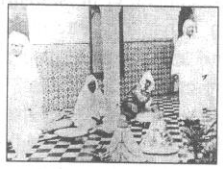

L'intérieur de Dar caïd Ali

Maâllam Ali ould Simmou

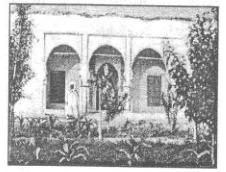

Zaouïa Tidjania à Settat en 1916

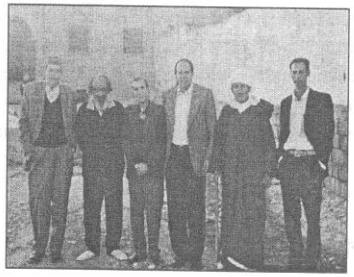

La Zaouïa Bouâazzaouia-mère à Ouled Saïd en 2005

• De gauche à droite:

Sidi Mohyiddine, Cherif Bouâzzaoui , Fqih et docte Mohamed Bel-Hadj, l'auteur et deux adeptes de la Zaouïa

L'HERITAGE DES OULEMAS

ESQUISSE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE

La biographie d'une personne, comme l'histoire d'une nation se trouvent pulvérisées en synthèses momentanées d'éléments abstraits

Louis Massignon

Introduction

Les activités des mosquées (Masjids)[522], lieux de culte, s'étendaient historiquement aux manifestations socioculturelles. Dans ce contexte, les prédicateurs n'étaient pas obligés de solliciter l'autorisation pour faire des causeries dans la grande mosquée de la ville. La coutume dûment conservée voulut que seules la compétence et la bonne réputation requises permirent aux imams (y compris les cadis et les Mouftis) l'accès immédiat à la chaire (Le 'Minbar') et au pupitre (le'Koursi').

La mosquée principale de Settat avait le statut d'une université populaire où venaient professer les oulémas les plus zélés et les plus irradiants du Maroc. En plus, l'une des fonctions des mosquées, subsidiaires pour les uns, consubstantielles pour les autres, est celle, par excellence d'ordre politique, consistant surtout à :

(i) - La lecture solennelle du texte de la " Baïâa " (Allégeance),

(ii) - la diffusion publique des communications officielles et des décisions cruciales prises conjointement par le Makhzen central et le gouvernement,

(iii) - la finalité mobilisationnelle visant essentiellement à considérer la mosquée comme étant ' lieu de rassemblement dans les événements publics'[523].

Dans ce chapitre, après un aperçu sur le phénomène de 'Sultan des Tolbas' à Settat, nous essaierons de peindre les portraits de quelques érudits qui avaient façonné l'histoire culturelle de la ville. Une vive lumière sera jetée, d'une façon inédite, sur leurs biographies qui seront classées méthodiquement par ordre chronologique des décès.

"Sultan des Tolbas"
Fête et faits

Il était de tradition à Settat que les "Tolbas" célèbrent la fête pittoresque de "Sultan des Tolbas", quoique sous des aspects trop modestes. Cette cérémonie qui avait disparu de la ville depuis les années 60 du XXè siècle, remontait à l'époque de Sultan Moulay Rachid. Le récit relatant la genèse du rite de "sultan des Tolbas" raconte que ce souverain jusqu'alors prince envié par son frère Moulay M'hamed « alla se cacher dans

[522]-Pour les origines du mot 'Masjid' voir : Mescid, p (1), première colonne, in : Islâm ansiklopedisi, S.Cilt, vol (8), Devlet Kitaplari, Istanbul Milli egitim Basimevi 1971, et 'Masdjid' in : Encyclopédie de l'Islam, tome VI, Leiden –Brill- Paris 1991, pp (629-630).

[523]-Encyc. De l'Islam, tome VI, 1991, p (656).Les auteurs affirment, en concordance avec les faits historiques, que les mosquées étaient « par exemple, durant les combats, les points naturels de ralliements des tribus en guerre ; la mosquée était un madjlis où l'on délibérait. C'est pourquoi des combats se livraient souvent pour la possession de ces mosquées » p (634).

la région de Taza chez le cheikh Al-Lawati, chef d'une confrérie religieuse importante Aidé par les disciples du cheikh, les "Ikhouans", Moulay Rachid réussit à pénétrer par ruse dans le palais d'Ibn-Machaâl et le mit à mort (..) devenu riche, il raffermit son hégémonie sur les Angad et entre à Oujda. Son frère Moulay M'hammed, effrayé accourt du Tafilalet. Une bataille s'engage entre les deux frères et dès le début, Moulay M'hammed périt ; ses troupes passent au parti de Moulay Rachid vainqueur .Celui-ci ne tarde pas à entrer à Fès où il est proclamé roi en 1666»[524].Alors en signe de reconnaissance, il organise à l'intention des Tolbas une fête champêtre "Nzaha" dans les prairies, sous les bords de l'oued Fès, et ceci pendant une semaine.

Dans cette fête, le Sultan fournit à ses amis étudiants tous les consignes de la royauté en récompense à leur indéfectible soutien. Et il faut reconnaître dans ce rite, toutes les analogies manifestes d'une mimésis d'ordre sémiologique, du pouvoir suprême : "cheval sellé, costume complet, parasol, Mokhaznis porteurs de lances, etc. "[525].Au surplus, le pseudo sultan acquiert, non seulement la gloire de régner sur les tolbas pendant toute une semaine, mais aussi l'honneur d'approcher le véritable monarque, et le droit de lui solliciter certaines faveurs[526].C'est ainsi que prend naissance à Fès, puis dans les différentes contrées marocaines , la merveilleuse fête de Sultan des Tolbas .

A Settat, où les Tolbas étaient les vrais conservateurs des traditions séculaires, cette fête dut subir de considérables déformations. Barrouquere-claret (1919) affirme, dans sa monographie, que la fête traditionnelle des Tolbas « a résisté à l'épreuve des temps. Tous les ans, à jour fixe, les Tolbas (cinquante environ) se réunissent pour une franche lippée ; la population assure spontanément les frais de la solennité. Il est même à noter qu'une louable émulation règne parmi les habitants de divers quartiers, chacun d'eux tenant à l'honneur de surpasser les autres »[527]. Les Tolbas de Settat ne s'intéressaient guère à l'appropriation des insignes du Makhzen central. De même, l'autorité hégémonique et unipolaire des caïds presque analphabètes, ne tolérait aucunement le partage même virtuel des insignes du pouvoir, avec l'élite intellectuelle. Ainsi le rite de la fête des Tolbas de Settat, loin de mettre en vedette cette élite, se réduisait à la formule simpliste d'une réunion pour la récitation et la psalmodie de quelques versets coraniques, et se clôturait, en général, par les plats du couscous et les verres du thé.

Face à la l'intolérance des caïds qui régnaient en Reys, les Tolbas furent contraints à faire le tour de la ville, accomplir la collecte, recueillir les libéralités des habitants euphoriques. Ces étapes doivent se dérouler dans le plus strict respect des convenances

[524]-Mohamed Hajoui Taâlibi :' La fête du Soltan at-Tolba', in : Maroc tourisme, n° 46, Automne 1967 Rabat, p (30). Pour la mémoire, le professeur Hajoui (mort en 1997) avait assumé, dans les années cinquante, la direction du collège Ibn Abbad, à Settat.

Pour 'Sultan des Tolbas' : voir le poème de Hadj Ahmed Ben Chaqroun, in"Ithaf Dawi-l-Îlm War-Rosoukh Bi Tarajimi Man Akhadto Ânhom Mina-Ch-Choyoukh", de Mohamed ben El-Fatmi Salami,annoté par Mohamed Hamza Kettani, éd.Dar Al-Kotob Al-Îlmiyah, Beirut-Lebanon, 2004, pp (50-52).

[525]- Ibid, p (27).

[526]-Ibidem.

[527]-Barrouquere-claret (1919), p (142).

coutumières. Ainsi la base dramaturgiquement sémiologique de la cérémonie fut-ce-elle aussi, contrainte à se consumer ipso facto.
D'autres témoignages que j'ai recueillis à Settat il y'a une dizaine d'années, confirmèrent l'hypothèse d'un changement progressif des rites de la fête des tolbas, avant son éclipse anticipée dans les années quarante. On mentionne, par ailleurs, la persistance assez relative des codes précités tels le cortège, le cheval harnaché, le Vizir et les costumes. Après la cueillette des libéralités, la solennité se tenait chez les familles des tolbas ayant clôturé le Coran, pendant des semaines. On y invite les Oulémas, les Foqahas, les collègues moins fortunés, dans l'intention d'officialiser l'adhésion des nouveaux tolbas, au cercle prestigieux de la collectivité savante de la ville.
Après l'ardente flambée romantique du XIXè siècle, et la persévérante lutte pour la survie, les pratiques rituelles de la fête des tolbas, canalisatrices du pouvoir de la culture, enchevêtrées de signes et de symboles, sombrèrent finalement dans l'oubli[528]. Le combat contre l'amnésie, la monopolisation sociopolitique du pouvoir du Makhzen, la consécration gouvernorale des notables locaux pour la plupart de culture modeste , et l'hyper modernisation ayant laïcisé les pratiques enseignantes et abrégé les vieilles structures socio-pédagogiques, n'ont pas encouragé , malheureusement, à ressusciter cette tradition.

Cadi El-Maâti El-Qarqouri

Issu d'une famille mystique de la tribu des Qraqra établie chez les Beni Meskine, Sidi El-Maâti El-Qarqouri né vers la fin du règne de Moulay Slimane, reçoit depuis son jeune âge une formation théologique très solide.
Après ses études auprès des disciples de Sidi Moussa ben Qarqour et de Si Mohamed Saleh ben Thami, il part à Oulad Ghennam pour se perfectionner dans les « Quiraates » et les sciences juridiques. Il dut compléter son parcours scientifique par un long séjour à Fès.
Les Qraqra (fraction des Oulad-Naji, Beni Meskine de l'Est (Chaouïa sud)) étaient connus par leur nomadisme sous la tente[529]. Largueche (1931) ajoute par ailleurs qu'en tout état de cause, il ne s'agit pas d'un déplacement hors du périmètre de leur région respective ; et c'est pour cela qu'ils ne construisaient que rarement[530].
A Fès, Si Maâti fit connaissance des cours du Grand Cheikh et Cadi Hadj Mohamed ben Hadj El-Madani Guennoun professeur à la Qaraouiyyine et au mausolée de Sidi Kaçem ben Rahmoun. Il puisa à pleine main dans ses conférences sur le Fiqh et surtout son épitomé de la marge de Mohamed Er-Rohhouni El-Ouezzani sur Bennani[531].

[528]-Ceci depuis pratiquement la fin des années quarante comme le souligne "Âzzouzi" dans son manuscrit ''Nachr- Al-Mahassin'', p (59).
[529] Contribution à l'étude des contrats Nord-Africains (les pactes pastoraux Beni Meskine). J.Berque, imp.la typotytho et jules Carbonel réunies, Alger, 1936, p (22).
[530] Les Beni-Meskine, Largueche in revue de géographie marocaine, juin 1931, XVè année, n°2, p (140).
[531] Cette célèbre marge (Hachiyya) était en 8 tomes, voir An-Noubough Al-Maghribi de Abdellah Ghennoun, vol 1, p (296).

Hadj Mohamed Guennoun décédé le 1er Hijja 1302 H (11 septembre 1885) à l'âge de 63 ans, était le Cheikh des Cheikhs en son temps ; connu par sa rénovation, il menait des hostilités contre les hérésies. Ainsi, au fil de ses cours, il connut l'incarcération pour avoir proféré des opinions immodérées contre le Makhzen. Détenu politique, il ne fut libéré que par le concours collectif de ses étudiants et des Oulémas de l'époque[532].
Après avoir décroché plusieurs Idjazas, Fqih Maâti revint d'abord à Beni-Meskine où il enseigna dans la zaouïa des Qraqra, puis dans plusieurs contrées. Sidi El-Maâti, il faut le dire, n'était pas de ceux qui rêvaient de devenir scribes dans les palais des caïds comme l'étaient Mhammed El-Mzabi, El-Bejjaj, Ben Âzzouz et Si Djilali entre autres ; au contraire, il était un intellectuel religieusement engagé et aimait être libre et ne rendre de compte à personne. Bref, il était le modèle-cible des représentants du Makhzen puisqu'il ne ménageait aucune critique à l'encontre des abus et maraudages fort répandus en Chaouïa. Le joug des conventions et des bonnes manières primait sur le droit à la liberté d'expression ; et le contre-pied de cette formule reste, au demeurant, un beau risque à courir par quelques opposants insoucieux de cette morale de soumission qu'instauraient les caïds et leurs scribes. Ainsi, pour Sidi El-Maâti El-Qarqouri, toute entreprise pédagogique et ontologique sans impératif moral s'avère stérile voire vaine et paradoxale. Même s'il reçut ,en tant que Grand docte et Mufti, les éloges de Moulay Hassan I, au cours des visites qu'il effectuait dans la région , et que la zaouïa où il professait dut bénéficier, également, d'un Dahir d'exemption d'impôt, il ne cessait de prêcher partout son impératif moral.
Vite, il fut devenu une personnalité plébiscitée et un opposant politique qu'il faut liquider. Et c'est la mission qu'accomplissait le caïd Chafaî des Beni Meskine qui inculpa le Cheikh de lever l'étendard de la révolte contre le Makhzen local.
Vantard presque analphabète, comme le caïd de Settat, Chafaî redouté par les qarqouris pour ses penchants sadiques, voulait persécuter le mystique, après de nombreuses et vaines intrigues. Des témoins racontaient que Chafaî voyait d'un œil jaloux toute alliance entre l'élite intellectuelle locale et le Makhzen central et tissait inlassablement des perfidies à son encontre. C'est une tradition connue chez plusieurs caïds, et c'est le même scénario entre le caïd Hadj Maâti, son khalifa et le Cheikh El-Bouâzzaoui.
Après son incarcération pendant cinq ans dans la sordide prison réservée aux opposants et aux brigands et malfaiteurs, assoiffé des grâces exquises de la justice divine, Sidi El-Maâti chante dans sa tôle, les vers de Mohamed El-Warraq :
« ***O Dieu, je T'adresse les louanges,***
Que Tu mérites
Pour des grâces que Tu m'as accordées
Et que je ne méritais guère.

[532] A.Guennoun ,vol 1, p (298) reproduisant abondamment les passages relatifs au Cheikh dans Al-Fikr As-Sami ;voir aussi : Al-Istiqça de Naçiri, vol 9, p (178) ; Mohamed Lakhdar (1977),pp (451-455) ;Dictionnaire des célébrités marocaines , établi par Mohamed Hajji, tome 8, Dar Al-Gharb Al-Islami , Beyrouth, Liban 1996 , pp (2763-2764) ; Salwat Al-Anfass Wa Mohadatat Al-Akyass Bi Man Oqbira Mina-L-Ôlama Wa As-Solaha bi Fass,de Mohamed ben Djaâfar El-Kettani , imp.lithographique , Fès 1898, Tome 2, pp (364-365) ; Les Historiens des Chorfa (trad.arabe) , p (266).

Plus je vois qu'il est impossible
Que je puisse Te remercier dignement,
Plus Tu augmentes pour moi
Tes bienfaits,
Comme si ma faiblesse
Me rendait plus digne de Tes dons ».

A l'instar de son professeur Guennoun, ses étudiants partent à sa rescousse. Ainsi comme le rapporte Ben Zaidan, avisé du sort de Sidi El-Maâti, le Sultan fut hors de lui, condamna avec force cet acte hautement répréhensible, ordonna de libérer le détenu sur le champs et de le reconduire, en toute hâte et avec les honneurs qu'il mérite, au palais royal de Meknès où il fut chaleureusement accueilli.

Après une période d'enseignement dans les grandes médersas de la capitale, il fut nommé par Dahir comme cadi de Settat, et vint s'y installer avec sa famille et fonder sa médersa à Nzalt-El-Qraqra. Autour « de sa chaire de professeur se groupaient journellement plus de trente fidèles disciples »[533].Cette petite université concurrençait avec la zaouïa réputée de Sidi Hadj Laârbi. Celle-ci « était une sorte de séminaire tandis que la médersa de Hadj El-Maâti était une pépinière de juristes et de lettrés »[534] .

A Settat où fleurissaient plusieurs médersas, El-Maâti eut parmi ses collègues, des sommités tels : El-Bejjaj ben Allal, Bouchta Lagdani (décédé en 1892), El-Maâti Naçiri, Moulay Thami El-Ouezzani Djebli, Cheikh Chouaïb, etc. Malgré ses diverses compétences, il s'est consacré à professer l'unité divine. Il a laissé plusieurs disciples dont le faqih Tahar Es-Soussi ainsi que les Adouls sous sa présidence effective. A noter que les infimes renseignements relatifs à la biographie du Cheikh sont largement redevables à ce même Tahar Es-Soussi qui a beaucoup insisté sur l'apport de la pédagogie de son maître reposant sur ces préceptes moraux : renoncer aux ambitions mondaines, montrer aux gens la voie droite, cultiver l'ascèse, réclamer expressément et sans crainte aucune tous les droits (Al-Hoqouq) conformément aux commandements de la loi.

A défaut de documents fiables, il est difficile de déterminer avec certitude la date du décès du Cheikh. On admet qu'il mourut empoisonné, après la mort de Moulay Hassan I. Sidi El-Maâti acquit une telle renommée de piété sincère et de pureté spirituelle que sa tombe sise à Nzalt-El-Qraqra resta longtemps un lieu très visité et vénéré par les gens de la Chaouïa.

Quant à son œuvre[535], nous avons recueilli des informations fort crédibles qui attestent la présence de plusieurs manuscrits qu'il est récemment difficile de localiser malgré les investigations entamées dans cette voie. Des témoignages que nous avons rassemblés laissent augurer que la majorité de son œuvre est actuellement dans la zaouïa des Qraqra et entre les mains de ses héritiers et ses disciples.

[533] Barrouquere (1919), pp (141-142).
[534] Ibid, p (152).
[535] Nous sommes redevables, côté biographie, à l'étude très importante sur la zaouïa des qraqra du chercheur Bouâzza ben Chikh ben Ahmed Qarqouri ; mémoire pour l'obtention d'une Licence ès Etudes Islamiques, Fac.des lettres et sciences humaines à El-Jadida, 1997.

Parmi ses écrits les plus connus, on cite :
-1- Nawazil Fiqhiyya, écrit au XIXè siècle (mss. en 60 pages) ;
-2- Chourout Al-Imara, écrit en 1260 H ;
-3- Essai sur le Fiqh, écrit à deux reprises en 1220 et 1250 H ;
-4-Nadm Ach-Chatibi suivi de son commentaire ;
-5- Charh Al-Borda, en 120 pages ;
-6- Charh As-Salat Al-Machichiyya, en 40 pages ;
-7- Essai volumineux sur la grammaire arabe classique.

Cadi Abou Ech-Chita (Bouchta) ben abdellah Lagdani Settati[536]

Compte tenu du poids inégalable de ce cheikh sans pair, faut-il souligner à cet égard que la parcimonie des documents, ou notes bibliographiques le concernant demeure logiquement injustifiable voire implausible !

Ce cheikh originaire de Gdana était le disciple de Mohamed Saleh ben Thami ben El-Mir Ech-Charqaoui mort à Settat en 1861[537]. Et c'est de celui-ci que le jeune Lagdani apprit les deux Alfiyyas du Cheikh Al-Âraqi[538] sur 'Al-Istilah'en plus de 'Addorra As-Saniyya Fi Nadm As-Sira An-Nabaouiyya', sous la coupole de Sidi Al-Ghounaïmi(Loghlimi)[539] et à proximité de sa sépulture.

[536] Faute de données, nous nous sommes bornés à traduire le passage réservé à ce cheikh par feu Sidi Mohamed Manouni : Colloque des arts de la Chaouïa, Settat, 1989, p (9).Nous avons consulté aussi le manuscrit de Azzouzi et Dalil Moarrikh Al-Maghrib Al-Aqça d'Ibn Souda (Bensouda), vol (2), Dar Al-Kitab, Casablanca, 1960, p (468).
[537] Il apprend, pendant une vingtaine d'années, les sciences du Fiqh,de la théologie,de son cheikh Mohamed ben Dahho qui lui fait également un exposé de Sahih Al-Bokhari plus de vingt foid.En 1250 H/ 1832,il part à Fès où il poursuit ses études sous l'égide de Sidi Mohamed ben Saleh Redaoui Al-Bokhari (de Bokhara) dans la médecine,le commentaire du Coran et les sciences du Hadith ; et reçoit également de ce cheikh une idjaza de relation des deux sahihs.Voir Manouni (1989), p (9).
[538] Abderrahim ben Hassan mort en 806 H/1404.
[539] La version la plus répandue parmi les intellectuels est que Al-Ghounaïmi est l'égyptien hanafite Chihaboddine Abou-l Âbbass Ahmed ben Mohamed ben Ali Al-Ançari Al-Khazradji, issu de la dynastie du compagnon du Prophète : Saâd Ibn Ôbada Al-Ançari, et auteur de ' Hachiyya âla charh Al-Îsam' , 'Ibtihaj As-Sodour', une glose sur 'Talkhis Al-Miftah', une autre sur le commentaire de 'Mohalla Ibn Hazm'.Al-Ghounaïmi donnait des cours dans la mosquée d'Ibn Toloun au Caire et son œuvre fut plagiée par le cheikh Yassine mort en Egypte en 1061H. Pour sa biographie : Moâajam Al-Moallifine de Ômar Réda Kehhala, vol (2), Ed.Al-Motanna, Beyrouth, p (132) ; Al-Aâlam de Al-Zerekly, tome (1) , Dar Al-Îlm Lil-Malayine, Beyrouth, pp (237-238) ; Catalogue des manuscrits arabes de la bibliothèque générale de Rabat, vol (1), 1973, p (110). Parmi ceux qui ont soutenu l'origine égyptienne de Sidi 'Loughlimi', Abdallah Al-Girari : « Ar-Rihla Settatiyya », annot. Mustapha Jawhari, éd. Club Al-Girari, 2005, imp.Beni Isnassen, Salé, pp (83-84).Or nous savons que Al-Ghounaïmi Ahmed ben Mohamed fut décédé au mois de Rajab 1044, en Egypte (Voir les biographies précédentes et plus particulièrement : Al-Ghounaïmi : « Ibtihaj As-Sodour », annot.Abdelkerim Azzoubaïdi, 1991, Beyrouth, p (9)).Les chercheurs avisés soutiennent que cheikh Al-Ghounaïmi est originaire de Âbda. Il s'agit de Tahar ben Abdelmalek ben Abdessalam ben Falah ben Ahmed ben El-Hassan ben Rahho de Âbda. Il vint à Settat où il érigea sa zaouïa.

Par ailleurs, Abou Ech-Chita eut comme maîtres : Si Ben Dahho El-Azemmouri, El-Ârbi ben Sayeh[540]et Si Abdellah El-Fdali [541](de Fdala). En 1872, il accomplit son pèlerinage canonique[542], accepta, après son retour, le poste de Cadi de Settat[543] , et enseigna les sciences juridiques dans les mosquées et les zaouïas de la ville. Ces cours furent, par la suite, institutionnalisés en chaires officielles, en matières des Fiqh et Prédication, auxquels assista une élite d'intellectuels venus de Settat et sa région[544].
Le cadi Abou Ech-Chita Lagdani mourut en 1309H / 1891-92[545], laissant un carnet (Konnach) qui fut d'une grande utilité pour l'historien Mohamed ben Ahmed El-Kanouni[546].

Chouâïb Chaoui ben Mohamed Er–Rami

Cheikh Chouâïb ben Mohamed Er-Rami ben Mohamed El-Bahlouli naquit en1286H (1869) à El-Bhalla (Ras El-Aïn).Il se mit à réciter le Coran et apprendre les sciences initiatrices sous la houlette de son frère Moulay Tahar. Chouâïb partit à Fès ou il fit la plus grande partie de ses études surtout auprès du plus docte Cheikh Moulay Lakbir El-Kettani. Son long séjour à Fès lui permit de fréquenter les conférences des Oulémas les plus réputés de l'époque.
Décrochant son diplôme de licence l'habilitant à enseigner ' Ôloum ach-Chariâ ', cheikh Chouâïb retourne à Settat où il se chargera d'instruire les studieux étudiants du cycle supérieur. Auréolé d'un grand prestige, ses cours et conférences en sciences linguistique et juridique se répondirent dans les écoles coraniques et au sein de la grande mosquée. Puis il choisit d'aller séjourner à Marrakech où il fut réputé docte et juriste fort avisé. Etant l'un des principaux élèves du cheikh El-Kettani, Chouâïb eut un penchant pour la confrérie Kettania, mais doué d'un esprit vif et d'une personnalité affable et accueillante, il embrassa toute tendance à la vie pieuse, et ainsi, son concours à l'éducation spirituelle et à l'enseignement de la Chariâ fut des plus généreux. Parmi ses étudiants à la faculté d'Ibn Youssef :

Al-Ghounaïmi vivait à l'époque du Sultan Mohamed ben Abdellah et avait participé à la libération de la ville d'El-Jadida des mains des portugais et mourut en 1195H.Voir : Maâlamat Al-Maghrib (encyclopédie du Maroc), matière' Sidi Al-Ghounaïmi' rédigée par Dr.Ahmed Al Warit, tome (19), 2004, p (6365) ; Claret (1919), p(149).Et pour une connaissance approfondie des Ghonaïmiyyines consulter entre autres : « Jawahir Al-Kamal Fi Tarajim Ar-Rijal » de Mohamed El-Kanouni, vol (1), Al-Matbaâ Al-rabiyya, Casablanca, 1356H, pp (24-27).

[540] Boujendar : « Al-Ightibat », Rabat, 1987, pp (418-426).

[541] Ahmed ben Abdellah, grand faqih de Fdala et Rabat, Boujendar (1987), p (49).

[542] Bensouda: « Dalil Moarrikh Al-Maghrib Al-Aqça », vol (1), Dar Al-Kitab, Casablanca, 1962, p (468).

[543] C'est le troisième qadi après respectivement : Hammadi ben El-Ârbi Mzamzi et son fils Es-Seghir Mzamzi.

[544] Parmi ses étudiants le faqih Mhamed El-Bejjaj ben Âllal.

[545] 1300H, dans : « Dictionnaire des célébrités marocaines » (Mawsouâat Aâlam Al-Maghrib), Dr .Hajji Mohamed, tome (7), Dar Al-Gharb Al-Islami, Beyrouth, 1996, p (2677).

[546] Mort le 15 Ramadan 1357H, Cf. Abdallah Al-Girari : «At-Taalif Wa Nahdatoh Bi-l-Mahgrib», vol (1), Librairie Al-Maârif, Rabat, 1985, pp (91-93).

I-L'éminent Cheikh Er-Rahhali El-Farouqi qui rapporte avoir appris de Chouâïb le « Mokhtassar » par le biais des commentaires des Zarqaoui ,Er-Rohhouni et Bennani ,la « Alfiyya » par les commentaires d'El-Achmouni et Es-Sabban,le « Miftah Al-Aqfal fi-Tasrif Al-Afaâl »,le « Sahih » Al-Bokhari par le commentaire d'El-Qastalani,le «Talkhis Al-Miftah » par Mokhtassar As-Saâd, et enfin la glose du cheikh Chouâïb lui-même sur la versification par Al-Âmriti des feuilles de Imam Al-Haramayn[547].

II-Le célèbre astrologue et faqih Mohamed ben Abderraziq[548] ,

III-Le célèbre Al-Mokhtar Essoussi (de 1919 à 1924).

Chouâïb mourut le 23 Safar 1349 H (10 juillet 1930)[549] et fut inhumé au mausolée de Sidi Mhamed El-Bahloul.

Ahmed ben El- Âyachi Skiredj[550]
L'homme et la carrière

Le cheikh Aboul-Âbbas Ahmed ben Hadj El-Âyachi ben Hadj Abderrahmane ben Hadj Ahmed El-Bornoussi Skiredj El-Ansari El-khazradji El-Andalousi El-Fassi nacquit en 1295 H (Rebia II) (1878). Tout petit, il fait ses premières études primaires auprès des faqihs Moulay Abdessalam ben Omar El-Âlaoui[551], Moulay Brahim ben Omar El-Ismaïli[552], et Taïeb El-Bakraoui, El-Mehdi El-Âraqi entre autres[553]. Cependant, le petit Skiredj manifestait une franche aversion à l'égard des méthodes stériles d'apprentissage et considérait ainsi l'enseignement comme une entreprise dérisoire et froissante.

---

[547]-Mohamed ben El-Fatmi Salami : " Isâaf Al-Ikhwan Ar-Raghibin Bi-Tarajimi Tollatin Min Ôlama Al-Maghrib Al-Moâsirin "imp.Najah,Casablanca,1ere éd.1992, p (114) ; Manouni (1989), p(10) ; et l'ouvrage de Chouâïb encore manuscrit.

[548]- Né le 5 novembre 1906 et étudiant chez Abouchouaïb Ed-Doukkali, voir sa biographie dans Salami (1992) et le site web du ministère des habous.

[549]- L'Isâaf fixe le décès à une date antérieure : (15 Safar 1349 h), p (114).

[550]-Pour rédiger la biographie du Cheikh Skiredj, nous avons consulté, outre ses manuscrits et les références citées ci-après, les ouvrages suivants :- Mohamed ben El-Âbbas El-Qabbaj : Al-Adab Al-Ârabi fi-l-Maghreb Al-Aqça, Vol (1), p (56) sqs, réimprimé par le ministère des affaires culturelles en 1979 aux imprimeries Fedala ; Idriss El-Âraqi El-Husseini (son introduction à) : Rafôu An-Niqab Baâda Kachf Al-Hijab, ¾, 1ereéd, 1971, imp. Al-Oumnia, Rabat, pp (1-4) ; Al-Zerekly : Al-A'lam, Tome I, imp. Dar El-îlm-lil-Malayin, Beyrouth-Liban, 10èmeéd-sept 1992, pp (190-191); Abdallah Al-Jirari : At-Taalifo Wa Nahdatoh Fi-l-Qarn Al-îchrin, Maktabat al-Maâri, 1985, Rabat, Vol (I), pp (42-46) ; Dr. Abdelaziz Temsmani Khallouq :''Hayat Al-Qadi Ahmed Skiredj Wa Aataroh'' in : Majallat Dar Al-Niaba, 3ème année, n° 9 Hiver 1986, pp (49-57) ;Dictionnaire,op.cité, Tome (9), pp (3177-3178) ; et surtout le site web : [www.cheikh-skiredj.com] où les annotations de Mohammed Erradi Genoun des œuvres de Skiredj sont disponibles et téléchargeables dont : Hadiqat Ounsi Bit-Taârif Bi-Nafsi, et Maorido-As-Safa Fi Mohaadaat Ach-Chifa.

[551]-Hadiqat Ounsi, p (5).

[552]-Id, p (7).

[553]-Id, p (8).

Après la clôture du Coran chez le cheikh Mohamed ben El-Hachemi El-Koutami[554], il se rend à l'université Qaraouiyyine en 1309H ,et se perfectionne dans ses études grâce à l'accompagnement psychopédagogique du célèbre docte El-Habib ben Hadj Ed-Daoudi qui a su manier cette âme si délicate[555].

Progressivement et avec le concours de celui-ci, il reçoit une formation solide en sciences religieuses : les" Faraïds" (sciences de l'héritage) dont la "Mandouma" de Rasmouki (mort en 1133 H)[556] et les mathématiques dont l'algèbre d'El-Qalçadi chez le cheikh Ed-Daoudi[557]; le Hadit dont Sahih Al-Bokhari chez le cheikh Abdellah El-Bakraoui[558] ; le rite malikite et le Mokhtassar Khalil chez le cheikh Abdellah El-Mamoun El-Âraqi[559], la métrique et la prosodie dont la "Kafiyya" chez le cheikh El-Yazidi[560] et la "Khazradjiyya" chez le cheikh El-Âbbass Tazi[561] , et la science du temps (Tawqit) dont le "Moqni'" de Abdellah Es-Soussi et la" Risala "d 'Ismaël El-Mardini En-Namiri, et la "Orjouza" d'Ibn Âchir chez les cheikhs Mohmed Laghzaoui et Abdesslam Bennani[562]. En outre, Skiredj avait un penchant aux sciences occultes : magie démoniaque, théurgie, alchimie, théosophie et astrologie[563] ; et s'appliquait partiellement à prescrire des talismans (Hirzs), avant de répugner cette pratique a posteriori.

A l'âge de 23 ans, il s'exerça à l'enseignement public. De son mieux, il donna des cours aussi bien dans la qaraouiyyine que dans diverses écoles à Fès. Et trouvant dans cette charge toute la gloire qu'il ambitionnait, il se consacra substantiellement, en toute humilité et avec un sincère esprit de dévotion, à répandre la connaissance qu'il a acquise en y accordant une intensité de passion extraordinaire. Vite l'écolier qui avait l'étude en horreur devint un cheikh de grande réputation.

Vers la fin de 1327 H (1910), et perturbé par le désordre qui régnait dans sa ville natale lors de l'intronisation du Sultan Abdelhafid, il se rend à Tanger en 1328 H , où il travaille comme secrétaire à Dar Al-Niabat. Son frère Mohamed avait choisi cette ville comme lieu de résidence depuis 1319 H[564].

Pour des raisons qu'il n'a pas éclaircies dans son autobiographie[565] et qui sont certainement dues au contexte socio-politique inhabituel relatif à sa nouvelle profession, il postula au poste de secrétaire dans l'administration du Contrôle. Puis il dut rompre son séjour à Tanger pour se rendre à Oran (16 Joumada II 1329 H) chez son ami le mufti

[554]-Id, p (9).
[555]-Id, p (10).
[556]-p (11).
[557]-p (16).
[558]-p (12).
[559]-p (13).
[560]-p (13-14).
[561]-p (14).
[562]-p (16).
[563]-Ibid, pp (4-6), (14-15)
[564]-voir :"Mawakib Al-Âsr Wa Kawakib An –Nasr" de Mohamed ben Abdessamad Guennoun, imprimerie de la Syrie , Tanger , 1400H , pp(59-60) ;et" Kitab Ad- Dorar Al-Laali" de Mohamed Skiredj, imp.Almadyaq , 2 ème éd , Tanger [s.d], p (1).
[565]-Hadiqat, p (33).

El-Habib ben Abdelmalek[566]. Plus tard, il quitta Fès et reprit son nouveau poste de secrétaire auprès du pacha de Tanger Mohamed Zekkari (mort en 1339 H-(1921))[567]. En 1332 H (1914), il fut appelé par l'administration pour occuper le poste de Nader des habous à Fès El-Jadid, et ceci pendant quatre ans. Au cours de son mandat, son crédit se maintient, et ainsi tenu en haute estime par Moulay Youssef, il fut désigné pour se rendre en Arabie, en compagnie d'une suite de personnalités imposantes présidée par Hadj Abdelkader ben Ghabrit, chef du protocole.

La mission diplomatique avait pour but de féliciter l'Emir de la Mecque pour l'indépendance de son pays. L'empire Ottoman, sous Mehmet V, était grignoté de toutes parts : perte entre autres de la Tripolitaine, de Baghdad, de la Syrie et de l'Arabie. Après la signature d'un traité d'alliance avec le I Reich (2 août 1914), la Turquie germanophile sera vilipendée en France à l'égal de l'Allemagne. C'est dans ce contexte d'indignation politique profrançaise, durant la première guerre mondiale, que vient s'inscrire cette mission officielle orchestrée par le gouvernement du protectorat français[568].

En 1337H, on lui confère le poste de cadi à Oujda où il passe trois ans de mauvaise humeur. Puis, il dut se dégager de cette fonction par suite des hostilités des caïds et des risques qui le guettaient des ennemis de l'équité et de la transparence[569]. Sa démission, tout en interpellant les mauvaises langues incite les autorités à combler immédiatement cette initiation périlleuse en lui proposant un nouveau poste au Haut Tribunal Chérifien à Rabat[570].

En 1342H, il fut nommé cadi à El-Jadida où il passa cinq ans de labeurs intenses : voyage en 1926 à Paris pour assister à l'inauguration de la grande mosquée ; rédaction de la chronique de la guerre du Rif dictée par Si Mohamed Azerqane[571], et l'élaboration de plusieurs ouvrages intéressants. En revanche, la désagréable expérience d'Oujda ne fait que renaître continûment dans la trame d'une irrésistible torture. Skiredj est de nouveau face à ce paradoxe infernal et sarcastique, cet examen de la conscience mettant en jeu l'honneur des droits humains .Dans une atmosphère enfiévrée, il se disculpa de toutes les intrigues et de tous les griefs formulés contre lui, et accuse le contrôleur civil d'incitation à la fraude.

A l'issue de cette véhémente querelle, et en résonance à son souhait de le soulager de ce fardeau susceptible de nuire à sa probité, on lui propose de permuter avec l'illustre cadi de Settat Si Abbas ben Brahim, et il accepte sans hésitation. Ainsi, il s'y établit

[566]-Ibid
[567]-Ibid, p (37).
[29]-Une interprétation analogue dans : "Rihlat Ar- Rihlate" (the journey of journeys : Makkah in one hundred moroccan journeys and a journey) par Abdelhadi Tazi (en arabe), vol II, 2005, fondation Al-Furqan, Riyad, Arabie Saoudite, pp (630-635) ; et surtout le passage frappant où Ben Ghabrit fait l'éloge des performances du Protectorat français, en matière d'éducation et de préservation du culte islamique ! p (633).
[569]-On rapporte qu'il ne rendait les sentences que muni de son revolver ! (Mawrid, op.cité, p (24)).
[570]-Hadiqat, p (39).
[571]-Ex-ministre des affaires étrangères au gouvernement riffain, voir Maâlamat Al-Maghrib, vol (2), p (337).

définitivement jusqu'à ce qu'il succomba à son diabète le 23 Chaâbane 1363H (Samedi 12 août 1944) et fut enterré dans le mausolée du Qadi Âyyad Al-Yahçobi, à Marrakech.

Ses professeurs

Il serait fastidieux d'énumérer exhaustivement tous les professeurs de Skiredj, mentionnons, donc, quelques uns :

- Abdellah ben Driss El-Bakraoui,
- Mohamed ben Abi- Nasr El-Bakraoui,
- Abdelmalek "Eddarir " El- Âlaoui,
- Moulay ben Mohamed ben Abdessalam Guennoun,
- Abdessalam ben Ômar El-Âlaoui,
- Mohamed ben Djaâfar El-Kettani(mort en 1926),
- El-Habib Ed-Daoudi,
- Mohmed ben Ahmed Sqalli,
- El-Mamoun ben Rachid El-Âraqi,
- El-Mehdi et Mohamed El-Âraqi,
- Hamid ben Mohamed Bennani,
- Ahmed ben Mohamed Zeggari ben El-Khayyat (mort en 1925[572]),
- El-Mekki ben Âli El-Bittaouri El-Hassani,
- Abdelkebir El-Kettani,
- Zubeir Skiredj,
- Mehdi El-Ouazzani,
- Abdelhay El-Kettani,
- Ahmed ben El-Mamoun El-Belghiti (mort en 1929),
- Abdelkerim Bennis,
- Boubekeur Bennani,
- Abouchouâïb Ed-Doukkali,
- Mohamed ben Abdelkader ben Souda 573.

Sa contribution à la vie culturelle de Settat

A Settat, Skiredj fit connaissance avec l'intelligentsia locale et y prodigua son enseignement dans la grande mosquée. Il eut beaucoup de disciples et d'amis, surtout autour de la sphère de son absorbante juridiction.
Les amitiés s'affirmèrent surtout avec les greffiers, les notaires et les mouftis : Mohamed ben Driss, Îssa El-Bouâzzaoui, El-Bejjaj ben Âllal, Ben chakroun, Saleh

[572]-Une copie manuscrite de sa Idjaza hadithienne à Skiredj pour la relation de Sahih Al-Bokhari, dans notre bibliothèque personnelle.
[573]-Une copie manuscrite de sa Idjaza générale à Skiredj en 1336H (1918) dans notre bibliothèque. Elle comporte plusieurs disciplines concernant Sahih Al-Bokhari, Sahih Moslem, Sounan Abi-Daoud et Tirmidi, Kitab Ach-Chifa, Mowattaa- Malik, le rite malikite et Ousoul -Ad-Dine.

Bellaâraibia, Boubekeur ben El-Bejjaj[574], Laârbi Âzzouzi, Abdelmejid Bargach, Ed-Daoudi, El-Maâti, Driss, Hammou, Ben El-Hussein, Hadj Sekkouri, El-Mekki, El-Kebir, Abdelâziz, Ben Hammou, Ahmed ben El-Yamani, Hajjaj ben Abdelâziz El-Bejjaji et beaucoup d'autres.
Dans sa « Khizana adabiyya » (bibliothèque littéraire), Skiredj fait manifestement allusion à une élite d'érudits installés à Settat auprès desquels il apprit 'Al-Fatiha' selon la 'Qiraa' (lecture) de Sidi Hamza[575]. C'est une preuve concrète que la Chaouïa engorge une pléiade de docteurs en droit, de savants en dix lectures coraniques et de professeurs compétents en matières d'orthoépie et de psalmodie. Nous nous contenterons d'en citer ici sept foqahas réputés :
1- Mohamed ben Djilali Ben Bouâzza Es-Sejdani El-Ârarichi Serghini (né à douar L'ârarich à l'époque du Sultan sidi Mohamed) ; étudiant chez Mohamed Ben Hmida El-Âbboubi à la fin du XIX[e] siècle.
2- Et-Taïeb belhadj ben Et-Taïebi, originaire des Oulad Sidi Jaber, et résidant à Oulad Saïd ; étudiant chez Hadj Ârbi Nezaghi maître réputé de Zaouïa-Nezaghiyya et Moulay Tahar à Zaouïa-Doukkalia.
3- Mohamed ben Hachem ben Bouâzza El-Meskini Es-Salmi Chikhaoui, originaire de Bni-Meskine ; étudiant chez Maâti ben Salah Serghini El-Âmri El-Meskini et chez son oncle Mohamed ben Djilali.
4- Mohamed ben Abderrahmane Ziraoui Chlihi, originaire de douar Chlihat à Oulad Bouziri, né en 1311H (1894) ; étudiant chez Mohamed ben Hamdoun Gdani (à Oulad saïd) et chez Mohamed ben Abdellah Ziraoui. Il a clôturé Sidi Hamza huit fois et affirme que la tribu engorge 15 fouqahas qui récitent Sidi Hamza à la perfection.
5- Mhammed Djebli ben Thami, grand savant et célèbre docteur originaire des Oulad Ghennam (aveugle) ;
6- El-Ârbi ben Mohamed ben El-Ârbi ben Tahar El-Filali El-Meknassi, originaire de Âïn-Blal à Bni-Meskine, né en 1311H (1894). il a étudié chez Abdelkebir ben Tahar ben Hachem Ziraoui El-Bohtouri et chez El-Ârbi ben Ahmed El-Filali. Il est à noter que si fqih El-Ârbi dirigeait, dans les années trente, une medersa à Settat.
7- Mohamed ben Ahmed Djebli Lamrini, originaire de la fraction des Oulad-Riyah à Oulad-Harriz aux environs de 1285H (1868) ; étudiant chez Âli Chnaïni, chez El-Bachir El-Bourezgui, chez El-Yamani ben Cherif Mzamzi El-Ouadi et chez Abdellah El-Hasnaoui.
D'autre part, la demeure de Skiredj proche, à la fois du tribunal où il exerçait et de la résidence du contrôleur civil, donnait l'hospitalité à ses convives venus de toutes les contrées et issus de tous les carrefours scientifiques (y compris des orientalistes) pour converser avec le cheikh, ou solliciter son idjaza, ou lui rendre simplement visite de courtoisie. Entre autres, le grand docte Abdelhay El-kettani[576], Mohamed ben Hadj Es-

[574]-Cités dans " Taj-Ar-Roous Bi-Tafassoh Fi- Nawahi Souss", imp. Al-Matbaâ Al-Jadida, Fès [S.d], p (51).
[575]-Hamza ben Habib Ez-Zayyat El-Koufi (mort en 156H/773) l'un des dix grands lecteurs du Coran.
[576]-Visite entamée le 5 Moharrem 1361H/1942.

Salami, Abdallah Al-Jirari[577], Abdelâziz ben Omar Dinia, Ahmed Es-Seddiq El-Fassi, Moulay Mbarak El-Âlaoui, Moulay Ârbi El-Âlaoui, El-Ârbi ben El-Hassan Es-Soulaymani, Driss ben Mohamed El-Âraqi[578], le poète Tahar El-Ifrani[579], Mohamed ben Boubkeur Es-Soussi[580] ...

Skiredj reconnaît, il est vrai, que l'attitude d'une frange autochtone vis-à-vis de sa famille était incommode. Quelquefois, il ne cachait pas sa profonde déception face au manque d'affabilité et de sociabilité, dans ce milieu qui ne ménage pas d'intolérance à tel point que les griefs de son fils Abdelkerim se sont accentués en réaction à ce ressentiment [581].Mais, il ne saurait être question de faire abstraction des amitiés de Skiredj avec les caïds et pachas despotes et ses positions politiques pacifistes voire dociles aux autorités françaises[582].

A souligner que son fils Abdelkerim fut nommé khalifa du Pacha de Settat Moulay Hafid après l'intronisation de Ben Arafa ; et après une longue cohabitation avec les habitants de Settat, il déménagera à Casablanca peu de temps avant sa mort survenue le 22 mai 1983 (10 Chaâbane 1403H). Le frère du cadi, Si Abderrahmane Skiredj (mort à Rabat en 1984) était, lui, marchand de céréales dans son magasin attenant à la route de Guisser, et son fils Si El-Âyachi travaillait à la municipalité de Settat. Pourtant il faut avouer, en parallèle, qu'hormis ce malaise temporaire, le calme, la sérénité et le cadre climatique favorable dont jouissait le cheikh Skiredj longtemps à Settat imprégna son goût de l'écriture. Ses esquisses se scelleront par une pléthorique séquence d'ouvrages qui, d'une élégance intellectuelle considérable, embrasseront une pluralité de sphères thématiques, dans diverses disciplines. Ainsi donc, la genèse d'une grande partie de son oeuvre eut lien à Settat, et aura par la suite un succès retentissant aussi bien en Orient qu'en Afrique. De ces ouvrages, l'on peut énumérer par exemple :

-Mawrid Aç-çafa (achevé à Settat le 11 Rabia I –1350H (1931)) ;
-Kachf Al-Balwa Fir-Radd Âla-l-Fatwa;
-Arraya Al-Manchoura;
-Risalat At-Tanaa Al-Ahmadi;
-Arrihla Al-Morrakochiyya;
-Miraat Al –Masawi Al-Waqtia (livre de polémique);
-Arrihla Ila-l-Aqtar Al-Hidjaziyya, etc.

[577]-Maintes visites à plusieurs reprises, et ceci depuis 1938, voir à ce propos : Abdallah Al-Jirari (2005), p (12), p (47), p (69). Les visites ont été effectuées par Al-Jirari respectivement le 2 joumada II 1357 (30 juillet 1938), le 19 Kaâda 1358H (31 décembre 1939) et une troisième non datée (vraisemblablement dans le début des années quarante).
[578]-Rafôu An – Niqab, op .cité, p (4).
[579]-Al-Mokhtar Essoussi : " Al Maâsoul", Tome (VII), Casablanca, 1961, p (137) sqs.
[580] -Ibid, Tome (VIII), pp (19-20).
[581]-Taj Ar-Roous, pp (17-18).
[582]-Voir le journal : Al-Atlas, du jeudi 13 Joumada I- 1356 H (22-07-1937), 1ère année, n° (23), p (7).

Son oeuvre

Une grande partie de cet opus regroupe des ouvrages destinés à conférer l'initiation aux néophytes, d'autres à défendre ses principes de base et faire de la lumière sur le fondateur de l'ordre ainsi que ses disciples[583]. Néanmoins, l'on peut garantir l'importance capitale de quelques livres devenus référentiels pour les chercheurs contemporains.

L'ensemble ne comporte pas moins de 170 ouvrages. Et l'on pourrait dire que, si diverse qu'ait été sa production, si multiples les thèmes abordés, c'est vers l'apologie de l'ordre de la "Tariqa Tidjania" que converge la majorité de son oeuvre colossale. En voici un échantillon représentatif :-

- Kachf Al- Hijab (imprimé en lithographie en 1907)[584];
- Annafahat Ar- Rabbania Fil-Amdah At- Tidjaniayya (imp. à Fès en 1915)[585];
- Taj Ar- Roous Bit-Tafassoh Fi- Nawahi Souss (imp. à Fès (s.d))[586] ;
- Al- Ijada Âla-l-Ifada (annoté par Mohamed Erradi Genoun);[587]
- Irchad Al- Moutaâllim Wa-n- Nasi Fi- Sifat Achkal Al- Qalam Al- Fassi (imp. En lithographie à Fès et traduit en français)[588];
- Charh Rajadz Abi- Zayd (annoté par E.Genoun);
- Al- Qawlou-l- Mafhoum (en 10 pages) ;
- Maourido-Aç- çafa (ms, n° 3846, BGR), (annoté par E.Genoun) ;
- Kanzo-l-Maârif (en 17 pages encore manuscrites) ;
- Al- Hijaratou-l-Maqtiyyah li-Kasri Miraati-l-Masawii-l-Waqtiyyah (imp. en 2 volumes en 1356 H et 1357/imp Al-Matbaâ Al- Jadida, Fès)* ;
- Ah-Chatahat-As-Soukayridjiyya (imprimerie Assidq- Egypte, en 1352H) ;
- Ad- Dil Al –Warif Fi –Moharabat Ar-Rif (dactylographié et encore non annoté, une copie sur microfilm n° 1020, BGR) ;
- Al-Ghanima Al-Baridah (ms, n° 3580 d, BGR) (annoté par E.Genoun) ;
- Al- Jaouhar An-Nafiss Fima-Stafadtou Mina-l-Âllamah Bennis[589].

[583]-Pour un aperçu sur la mystique d'Ahmed Skiredj, voir l'article de Mohamed Abdelaziz Debbagh, in «Daâwat Al –Haqq », n° 9, 19ème année, septembre 1978, Rabat, pp (91- 94).
[584]- Bensouda (1962), tome (I), p (268).
[585]-Ibid, vol (I), p (420).
[586]-Récit rimé et circonstancié de son périple à la région de Souss, Ibidem, p (380) ; et Al-Mokhtar Essoussi : " Dikrayat", imp. Assahil, Rabbat, 1984, p (40).
[587]-Ibid, p (441).
[588]-El-Qabbaj, op.cit, vol (I), pp (56-57).
* - Sur Ibn Al-Mowaqqit, voir : Horizons Maghrebins, n° 23-24, 1994, pp (25-29) et Hespéris, T 39, 1952, pp (165-197).
[589]-Gharrit Mohamed : " Fawaçil Al- Jouman Fi – Anbaa Wozarra Wa -Kottab Az-Zaman", 1ère éd, 1347 H, Al-Matbaâ Al- Jadida, Fès, pp (284-285).

Cadi Mohamed Bouâchrine
Le parcours d'une vie

Mohamed ben Bouchaîb Bouâchrine El- Ançari remonte, par ses ancêtres, à Cheikh Abou-l-Hassan Ali ben Abou-l- Hajije El- Ançari Rt –Talouty. Sa mère Aîcha est fille de Sidi Et- Taïeb ben Ahmed — dit El-Yamani — El-Ançari qui « professa à Meknès, à Qaraouiyyine et devint lui-même précepteur de Sidi Mohammad ben Abderrahmane qui, à son avènement, le choisit comme Grand-Vizir, charge qu'il occupa dix ans, jusqu'à sa mort survenue - alors qu'âgé de soixante dix ans - en 1286H (1870) à Marrakech où il fut enterré au cimetière de Cheikh Sidi Mohamed-Al- Rhezouani »[590]. Donc Mohamed ben Bouchaîb Bouâchrine était le cousin de Hadj Mohamed ben Hadj Driss Bouâchrine qui « à l'avènement de Moulay Abdelâziz, entreprit le voyage du Maghreb, laissant au Caire son frère Mostafa ben Driss, comme professeur à la célèbre université d'Al-Azhar » et à Fès, il fut mandé, par le souverain, et nommé "Katib-al- Âdliyyaa". Ensuite, il fut adjoint au Grand vizir Madani El-Glaoui, puis secrétaire du contrôle des Habous à Rabat, et à d'autres villes, sous le règne de Moulay Abdelhafid[591]. Autant dire que le cadi Bouâchrine descendait d'une noble famille qui avait servi le makhzen, depuis le règne de Moulay Ismaïl. Et c'est à Fès, dans "Hay Al- Kadan", que naquit Si Mohamed en 1300H (1882). Il était saisi par la beauté de la langue arabe au cours de ses études coraniques sous le regard bienveillant du fqih Sidi Ahmed El- Filali (à "Gzam Barqouqa"). Après récitation du Coran, passionné par les sciences et les belles lettres, il entreprit ses études secondaires et universitaires à l'université Qaraouiyyine, par une imposante pléiade d'érudits.

Ses professeurs à la Qaraouiyyine

-Qadi Abdelâziz Bennani ;
-Qadi Abdessalam El-Houari (ben Mohamed) ;
-Ahmed ben Djilali Lamghari ;
-Mohamed ben Kacem El-Qadiri;
-Mohamed ben Mohamed ben Abdkader ben Souda;
-Moulay Ahmed ben El-Mamoun El-Belghiti;[592]
-Mhammed Ghennoun;
-Abdelmalek ben Mohamed El-Âlaouï El-Hassani[593].

A peine eut-il terminé ses études universitaires, et obtenu sa licence, le Cheikh et Moufti Bouâchrine est au cœur de la pratique d'enseignement. Les Oulémas de Qaraouiyyine

[590]-Marthe et Gouvion (1937), p (781).
[591]-Ibid, pp (781-782).
[592]-Mohamed ben Ômran ben Souda : "Qabilat- Zâer Qadiman Wa Haditan", Vol (2), Imprimerie Dar Annachr Al-Maghribiya, 1978, Casablanca, pp (129-30), Salami (1992), p (168), Maâlamat Al-Maghrib, Vol (6), p (1798).
[593]-Abdessalam ben Abdelkader ben Souda: "Sall An-Nisal Lin-Nidal Bil-Achyakh Wa Ahli-l-Kamal", annotation: Mohamed Hajji, Dar Al-Gharb Al-Islami, Beyrouth, 1997, p (110).

lui réservent un remarquable accueil, et lui accordent des idjazas, chacun dans sa discipline respective.

Ainsi, le premier tiers de sa vie fut couronné d'un succès incommensurable, au sein des Docteurs de la Loi et des sciences logiques et philologiques. Sa maturité est reconnue à l'uhanimité, d'autant plus qu'on lui laisse le soin d'enseigner 6 cours de grammaire, du fiqh, des "Faraîds", et surtout de logique[594] où ses penchants pour les gloses étaient manifestement croissants depuis son jeune âge. Il eut beaucoup de disciples qui se réjouissaient de son talent incomparable dans ses commentaires sur la glose de Bennani, et l'originalité qu'il manifestait dans sa didactique basée sur la mise en œuvre de ses compétences et son savoir rationnels.

Retentissant sous les voûtes de Qaraouiyyine, on lui recommanda d'accéder au poste de juge à Zâers en 1335H où « il eut une bonne réputation, et déploya un effort remarquable surtout à trancher dans des procès d'une complexité sans égal »[595]. Il était le troisième Cadi à Zâers après l'établissement du Protectorat. Justicier indompté, il recevait le soutien affectif et moral du contrôleur civil Coliac contre l'ingérence et la pression ardentes des caïds corrompus[596].

Depuis longtemps, le despotisme caïdal était bien invétéré et constituait un état de chose dont quelques Cadis soucieux de la déontologie étaient notoirement hostiles. Parmi les dix-huit caïds des Zâers, il y en a quelques uns qui pressuraient leurs administrés par toutes sortes d'abus.

En effet, ce n'est que par une action de rééducation voire de persuasion de longue haleine que le cadi Bouâchrine, pour délégitimer ces pratiques trop perfides causant autant de préjudices à la justice, faisait face à ce phénomène, afin d'y mettre un terme. Ses collègues momifiés se bornaient, on le sait, à déplorer les agissements des caïds sans être à même de les contrer.

Bouâchrine était connu aussi pour avoir rendu ses verdicts dans le plut court délai en les exécutant avec une solennité exemplaire. Il prenait soin, au surplus, de rédiger scrupuleusement ses sentences dans un travail de mémorisation, à tel point qu'on ne pourrait étudier le contexte socio-historique et socio-économique , au cours de son mandat étalé sur cinq ans (1916-1921), sans avoir notamment recours à ce corpus richissime de procès et de verdicts, intitulé :" Al-Ahkam Az-Zaâriyya ".Malheureusement ce manuscrit a disparu en essuyant avec lui toute une littérature relative à la région .A l'âge de quarante ans, il fut convoqué pour la même charge à Benslimane (Ziyaïda / Chaouïa –Nord) où il resta quatorze ans (1921 -1935).Il avait pour Naïb le faqih El -Maâti ben Saber El-Yahyaoui, moqaddem de la confrérie tidjaniya à Ziyaïda et condisciple du docte Abdessamad ben Guennoun[597].

[594]-Ben Souda (1978), p (130). Si Bouâchrine donnait des cours sur : " Ordjouzate Ben-Kirane sur la métaphore par la glose d'EL-Bouri" , " Assollam par la glose d'EL-Azhari" , " Al-Alfiyya par Ibn Ôqaîl" , " Talkhis Al-Miftah par la glose d'Essaâd" ," Mokhtassar Khalil par Dardir" , etc ; voir El-Fatmi (2004), p (82),(161),(188).
[595]-Ben Souda (1978), p (130).
[596]-Dans cette région, ils étaient au nombre de 18.
[597]-A noter que le cadi Bouâchrine était marié à Halima, petite fille de Si Abdessamad.

L'analogie entre les deux régions (Ziyaïda [Boulhaut] et Zâers) semblait être frappante, surtout sur le plan du despotisme caïdal[598]. La tribu des Ziyaïdas se composait de quatre fractions :

1-Moualin El-Outa ;
2-Moualin El-Ghaba ;
3-Beni Oura ;
4-Feddalat[599].

Et c'est à Benslimane que Si Bouâchrine rédigeait et publiait la majorité de son œuvre .Son recueil d'ordonnances prononcées à Ziyaïda (Al–Ahkam An-Nihaiyya Az–Ziyadiyya ,1348H (1929)[600]) regorgeait, dans sa première partie, soixante –seize jugements faisant état de diverses doléances, dans des différends immobiliers .En effet, les scribes rapportent que les ébauches publiées ne sont, en vérité, qu'une infime portion d'un fatras de manuscrits qui font aujourd'hui défaut.

Après quatorze ans de service, il fut nommé magistrat à Oulad Saïd (cercle de la Chaouïa-Sud) en 1354H (1935)[601].La province des Oulad Saïd « formait une circonscription judiciaire rurale »[602]. Comme d'habitude, le cadi tient ses assises sur les différents souks où comparaîssent les assignés devant son tribunal ambulant : Souk El – Had à Mzoura, Souk Tlat à Oulad Ârif et Hédami, Souk El-Arbeâa à Moualin El-Hofra, Souk El-Khemis à Sidi Âmor Semlali, Souk Djemâa à Oulad Âbbou.Le jugement est donné à la Casbah d'El-Âyachi, quant aux jugementsfrappés d'appel sont portés devant le cadi urbain de Settat[603].

Comme ailleurs,les archives relatives aux prédécesseurs du nouveau cadi, témoignent de la lutte acharnée menée par lui contre l'ingérence des notables et caïds en exercice[604],dans les litiges soumis à l'intention du tribunal .A l'arrivée de Si Bouâchrine qui eut pour Naïb (suppléant) Si Mohamed ben Djilali , ex-adel à Oulad Saïd[605] ; deux rendez –vous furent fixés avec les justiciables : l'un se tenait régulièrement au tribunal du chef-lieu du Contrôle civil des Oulad Saïd à la Casbah d'El-Âyyachi, et l'autre,

[598]-Casablanca et les Chaouïa, vol 2, p (57).

[599]-Le pouvoir de plusieurs caïds des ziyaïda reposait notamment sur les services qu'ils ont rendus, eux ou leurs parents ,aux autorités françaises lors de la guerre de la pacification .Dans le passé ,le caïd Mohamed ben El –Ârbi en était l'exemple le plus éloquent ; voir Casablanca et les chaouïa ,vol 2 ,pp (53-54) .Avant le protectorat,les haines tribales intestines étaient d'une grande ampleur ,et les conflits assez fréquents,beaucoup plus entre les caïds eux – même qu'entre ceux-ci et leurs administrés ; ibid, pp (54-56),(58).

[600]-Edition Al-Matbaâ Al –Jadida, Fès.

[601]-Ben Souda (1978), (130).

[602]-Arensdorff (1917), p (35).

[603]-Ibid, p (35).

[604]-Voir Carton n°B.37, (BGR), pour les plaintes de Si Lârbi ben Abdessalam Es-Setti, cadi des Od.Saïd, contre le caïd Rahhal, entre autres.

[605]-A l'avènement de Bouâchrine,parmi les notables des Od.Saïd, il faut souligner :Rahhal ben Abderrahmane (caïd), Larbi ben Djilali ,Mohamed bel-Hadj El-Cadi (khalifas), Mohamed bel-Hadj Mohamed dit « El-Guerch » (caïd), El-Hadj Ahmed ben M'hamed ben Radi,Larbi ben Hadj Ahmed El–Moumeni (membres de la section indigène de la Chambre d'Agriculture), la famille Djmili, etc ; pour cette dernière, voir : Marthe et Gouvion (1937), pp (566-567).

chaque vendredi à Souk Djemâa des Oulad Âbbou. Ainsi, le juge était contraint à faire la navette depuis son domicile à Settat et jusqu'aux lieux de son tribunal, utilisant un moyen primitif de transport (la carriole !).

Sans se soucier de la peine due aux chemins marécageux, impraticables, parcourus quotidiennement, Si Bouâchrine s'attelait à son devoir avec conscience et dévouement, et ceci jusqu'à sa mort subite en 1364H (1945).

Dix ans de labeur intense, mais sans trace saillante puisque le corpus des jugements prononcés à Oulad Saïd a entièrement disparu. Les annales socio-économiques de cette partie rurale de la Chaouïa sont, à l'instar de Benslimane, dépouillées d'une composante essentielle de l'histoire régionale sous la colonisation qui, en plus d'une démarche de modernisation (chapitre 2), a soulevé moult contentieux quant à l'expropriation et la réquisition des terres agricoles.

Activités culturelles du cadi

Après l'acquittement de la prière de l'aurore, à la grande mosquée de Settat, Si Bouâchrine donne une première causerie. Par ailleurs, les intellectuels et le public étaient au rendez-vous fixe, quatre fois par semaine[606], avec une autre causerie en exégèse du Coran, sur la base du livre d'En-Nasafi(mort en 710H (1310)), donnée entre la prière du soir (Maghrib) et celle du (Îcha). Et c'est ainsi qu'il a pu clore la première moitié de kitab « Al-Mohalla », la glose du cheikh Bennani sur « As-Sollam » et enfin « Lamiyyat–Az-Zeqqaq »[607].

La droiture et l'intégrité de sa magistrature, aussi bien que le poids de son activité intellectuelle a Settat lui acquirent - outre l'inestimable réputation dans la ville - toute l'estime de la population. Ainsi, quand il fut invité, au cours de son mandat à Oulad Said, à donner suite favorable à son affectation au Haut Tribunal Chérifien de Rabat, soutenu par une élite influente de notables et de fonctionnaires du Makhzen pour occasionner une démarche subtile de persuasion auprès du palais, afin que Si Bouâchrine puisse maintenir son poste à Ouled Said ; la démarche aboutit positivement et le juge obtient la faveur méritée quant à son acquittement de cette nouvelle charge[608].

Les habitants de Settat s'intéressaient fervemment aux manifestations culturelles que les intellectuels (Oulémas versés dans les sciences islamiques et les hommes de lettres) multipliaient, en revanche de l'absolutisme colonial, et surtout après l'horrible scène de torture que subissent Moulay Ahmed El-Bahlouli et ses compagnons, en plein public.

Si on lit Bouâchrine, on reste persuadé qu'il était, par excellence, un grand rénovateur , réformiste qui repoussait l'image donnée par les juristes rétrogrades sur le droit islamique comme étant immuable, intemporel, irréconciliable avec son temps et inadaptable avec les attentes et les besoins de la société contemporaine. La controverse avec Si Abdelmejid Bargach au sujet de L'aumône légale (Zakat) ne saurait dans ce

[606]-Al-Jirari (2005), p (75).

[607]-Ben Souda (1978), p (130), et El-Fatmi (1992), p (168).La "Lamiyyat" qu'enseignait Bouâchrine est un poème didactique sur l'art et les modalités de la justice et du droit islamiques.

[608]-El-Fatmi, ibid.

contexte manquer d'être signifiante. L'approche des deux doctes s'avère si divergente qu'elle revête un intérêt colossal chez le public avisé. Bouâchrine était de l'avis qui optait pour l'investissement d'une partie de l'aumône légale dans la construction des écoles, puisque cette tâche s'inscrivait amplement dans la perspective pieuse répartie sous la catégorie de " Fi Sabili-Allah ". Bargach était lui contre cette interprétation et la taxait d'arbitraire et d'incompatible avec la catégorisation huitaine auquelle le texte canonique fait clairement allusion (Sourate Le Repentir, V (60))[609] .

L'ampleur académique et l'étendue ontologique de cette controverse riche aussi en connotations sociopolitiques, ont étalé les conférences relatives au thème des fondements théologiques et canoniques de l'interprétation proposée par Fqih Bouâchrine, sur un espace de deux années. Plusieurs personnalités ont assisté à ce débat qui se tenait sous les colonnes de Djamaâ El-Kebir, entre les prières du Maghreb et du Îcha[610]. Et aussitôt que la polémique prenne fin, l'usage politique de la 'Fetwa' déclencha la complicité patriotique effective des militants nationalistes , et donna lieu à la genèse du projet de l'école « Moulay Abdallah » inaugurée par Feu Mohamed V, le 17 Février 1945, sur un terrain Habous[611].Abdallah Al-Jirari - qui a rendu visite à Si Bouâchrine- rapportait que celui-ci critiquait fréquemment les " Muâtazilites " ; et son adversaire Bargach(élève du grand philosophe marocain " Mohamed Errafîî ") en faisant allusion à cette attitude,ne manquait de soulever les paradoxes de cette posture qui,tout en se voulant rationnelle, anéantissait tous les signes d'une approche intelligible.

Il est à noter qu'a la fin de Mai 1944, une centaine de militants et de sympathisants nationalistes fassis fut transférée au pénitencier de "Âïn-Âli Moumen" à Settat.La majorité des détenus était composée également de professeurs, d'étudiants, d'artisans et de commerçants détenus pour motifs d'appels à la rébellion et de propagande anti-française, après la présentation du Manifeste de l'Indépendance, le 11 Janvier 1944[612]. Ainsi, les familles fassies se dépêchaient à Settat pour voir leurs proches incarcérés et rendre visite -par la même occasion- à Si Bouâchrine et aux personnalités natives de Fès.

[609] -« Les aumônes ne sont destinées que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (à l'Islam), l'affranchissement des jougs, ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier de Dieu, et pour le voyageur (en détresse), c'est un décret de Dieu ! ». Le Saint Coran,trad.A.Harkat, Dar El-Fiker 2004, Beyrouth Liban, p (535); voir aussi « Al-Morchid Al-Moîne » de Ibn Ächir, imprimerie Dar Ihya El Ouloum,Casablanca, p (25).

[610]-Je cite Moulay Âbad Et-Tafraouti qui était en escale à Settat en 1944 (voir Al-Maâsoul du Cheikh Mohamed Al-Mokhtar Es-Soussi, vol (9), page (215), Casablanca, 1961) et Fqih de la Zaouïa Kettania Mohamed ben Mhammed El-Bahlouli mort en 1946.

[611]-LEKRARI Abdelbassat : " Dinamiyyat-Al-Âlaqat At-Taqafiyya", in supplément culturel de « Jaridat Al-Âlam », samedi 19 octobre 2002, pp (6-7).

[612]-Voir le texte intégral de ma conférence donnée au pénitencier d'Âïn Âli-Moumen , en présence de quelques anciens détenus dont les professeurs Abdelhadi Tazi et Ali Sqalli, publiée in «At- Tawasol » n° 26 / Février 2005, Rabat , pp (32-36). Pour les archives, Registre d'écrou n° 10501 – A 12903 au même pénitencier. Voir aussi « La vie de Cheikh Mohamed ben Abderrahmane El-Âraqi » par Abderrahmane El-Kettani, in Al-Ihya, vol (4), 2ème partie, novembre-avril 1985, Tanger, p (63).Il est à souligner que le philosophe Mohamed Âziz Lahbabi était parmi les détenus.

Très rapidement des amitiés fortes se tissaient, à Settat, entre Bouâchrine l'intellectuel et ses collègues (citons : Skiredj, Bargach, Bellaâraïbia, Îssa El-Bouâzzaoui, Abderrahmane ben Mohamed, Moulay Ahmed Adib…) à Rabat-Salé[613]aussi, à Marrakech, et surtout à Fès.

Après son décès le jeudi 12 Joumada II 1364 H (Mai 1945), on lui accordait le mérite d'être inhumé dans la terrasse de Sidi Loghlimi. Aujourd'hui, sous des restaurations aberrantes, son tombeau aplati par terre perd toutetrace, et les visiteurs du marabout y marchent dessus sans le savoir. Quel Dommageable Hommage à un docte qui a sacrifié sa vie pour le bien d'une ville qu'il a beaucoup aimée!

Œuvre publiée

En plus des ouvrages cités ci haut, Cheikh Bouâchrine avait composé :

- Une glose marginale sur Bennani relative à « As-Sollam », tome 1, éd.Al-Matbaâ Al-Jadida, Fès (s.d).
- "Al-Hadd Âla-l-Îbada Fir-Rrad Âla Man Alhada Fi Kalimatay Ach-Chahada" (Incitation à l'adoration, en réplique à l'incrédule excluant toute prescription de l'Islam sauf l'attestation qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu et que Mohamed est son Serviteur et son Prophète) imprimé à Taliât Fès en 1350H (1932).
- "Jawab" (Réponse à l'interrogation du faqih et moufti Mohamed ben Lârbi Acherqi concernat le fondement irréligieux des sectes confrériques) imprimé à Fès, Al-Matbaâ Al-Jadida, 1348H (1929).

Œuvre manuscrite perdue

- Glose marginale en deux grands volumes sur Et-Taouddi concernant « Tohfat Al-Ikhwan » ;
- Glose marginale en trois volumes sur Et-Taouddi concernant « Al-morchid Al-Moîin » ;
- Al-Had Âla Sarfi Qismin Mina Az-Zakat Fi Tachyid Al-Madariss (Incitation à investir une partie de l'aumône légale dans la construction des écoles) ;
- Commentaire afférent aux premiers chapitres de la « Alfiya d'Ibn Malik »614 ;
- Al-Ahkam Az-Zaâriyya (les jugements des Zâers) ;
- La partie restante du corpus d'Al-Ahkam Az-Ziyadiyya ; -Al-Ahkam As-Saïdiyya.

[613]-Voir les vers d'éloge à l'intention de Bouâchrine dans : Diwan d'Abderrahmane Hajji, éd Dar Al-Gharb Al-Islami, Beyrouth, Liban 1991, p (276) ; et Abdallah Al-Jirari (2005), pp (74-76). Une hypothèse sur les rapports du cheikh Bouâchrine avec les nationalistes salétins reste à vérifier.

[614]-Ben Souda (1978), pp (130-132); Al-jirari (2005), pp (74-75); Lekrari (2002), pp (6-7); Al-Jirari (1985), vol (1), p (120).

Cheikh Abdelmejid Bargach

Abdelmejid ben Âbbas ben Boubekeur Bargach, né vers 1891 à Salé, il descendait de la grande famille andalouse « Bargach »[615].

Salé était la métropole des érudits, et « entre 1830 et 1930, elle continua d'être considérée comme le second centre intellectuel du pays après Fès.Les deux lumières intellectuelles de la ville durant la seonde moitié du 19è siècle Ahmed En-Naçiri et Abdellah b.Khadra, avaient fait leurs études à Salé parce que les professeurs y étaient sans rivaux, même à Fès »[616].

A Salé, au cours de ses études, Bargach devait sûrement connaître les oulémas de l'époque tels les Hajji, Ahmed ben Lafqih El-Jariri, Ahmed Khaled Naçiri, Driss Jâïdi, Boubekeur et Ali Âouad, Mohamed ben Ôtmane Zniber, Mohamed et Ahmed As-Sobaïhi, Bouchaïb Ed-Doukkali, El-Madani ben EL- Hassani, Boubekeur Zniber, Fqih Bouchentouf, El-Hachmi ben Khadra....Depuis son jeune âge, Si Abdelmejid s'adonnait au commerce après une initiation des membres de sa famille et de son entourage à Salé (surtout Ahmed ben El-Harti Hajji). Il se rendit premièrement à la capitale économique, puis invité par des commerçants israélites frappés par ses vertus, il venait investir à Settat, sur le marché du thé, du sucre et de la farine[617].C'est un marché qui devrait s'extrapoler largement après la première guerre mondiale. L'agrément fut partagé conjointement entre Bargach et le fameux ex-ministre rifain Azerqane[618].

A la grande mosquée de Settat, il donnait lecture de Sahih Al-Boukhari. Choisissant le mois de ramadan, en 1355 H/1937, pour initier le public aux sciences du Hadith et les sensibiliser sur les vertus et les bienfaits de ses relateurs (فضائل أهل الحديث), le cheikh était d'une extrême érudition à attirer irrésistiblement à ses séances savantes, les oulémas les plus réputés de Settat et de sa région.En plus, le cheikh était un rhétoricien versé dans les multiples sciences linguistiques, ne serait- ce que ses manuscrits tels : le somptueux épitomé de « Miftah Al-Ôuloum » de Sekkaki composé entre 9 Août et 29

[615]-Mohamed Bargach :''Une famille au cœur de l'histoire'', éds.Maghrébines, 1998, Casablanca, p (363).
[616] -Kenneth L.Brown : Les gens de Salé-Les slawis : traditions et changements de 1830 à 1930, éd.Eddif, Casablanca, 2001, p (165).
[617]-Parmi les grands commerçants du sucre-thé à Settat : Kacem Belhadj, Hadj Âbbas Ould Rouimia, David Levy, Si Mohamed Cherqaoui Ould Sidi Ali El-Hara, Bougarn, Hadj Âbbas ben Omar, Hadj Oubleq, Et –Tolba, Oulad Laâlaj (Mohamed et son frère Ahmed), Lafrayyakh, Oulad ben Salah (des Mrazig)...
[618] -Nous ignorons - à défaut de renseignements sûrs- s'il s'agit de l'ex-ministre rifain surnommé « El pajarito», Mohamed ben Mohamed ben Abdelkerim Azerqane, le compagnon d'Abdelkerim El-Khattabi, même si d'imposants témoins oculaires nous l'ont confirmé à plusieurs reprises, ainsi que le registre des comptes de Bargach (manuscrit personnel) où figure plusieurs fois le nom d'Azerqane. La fin de la vie de celui-ci reste toutefois inconnue même pour l'historien Mohamed ben Âzzouz Hakim (Voir Maâlamat, vol I, pp (337-338)).

septembre 1936, en 70pages, et son richissime ouvrage inachevé sur la morphosyntaxe arabe, rédigé entre 25-12-1942 et 23-10-1943, en 87 pages[619].

En rhétorique classique, il fut un grand maître comme le démontrent ses nombreux écrits. C'est d'ailleurs le sens le plus exact qu'on acquiert, en scrutant son métalangage et ses références .Les biffures, les ajouts, le remaniement, la substitution, les esquisses que subissent ses écritures avant d'accéder au stade de blanchisserie, reflètent – par la longue phylogenèse – un esprit méthodique soucieux de l'exactitude et aspirant à la subtilité et l'adéquation in latu sensus. D'aucuns pourront exposer les talents et les compétences rhétoriques d'un Âlem de la trempe de Bargach que personne ne puisse contrebalancer, même les savants les plus réputés en Chaouïa. C'est une vérité trop bien connue pour qu'on y insiste. Les oulémas de Settat avaient une notoriété scientifique surtout dans les sciences juridiques et coraniques. Il convient, en revanche, de stipuler que la situation concurrentielle aiguë entre les oulémas au sujet de Fiqh malikite et des questions sociopolitiques qui en découlent, réservait une part aussi triomphante quant aux vastes connaissances de Bargach le jurisconsulte, comme on a dû le constater lors du conflit avec le qadi Bouâchrine.

Dans ses commentaires, aussi bien que dans les interprétations des textes coraniques et hadithiques (relatifs aux hadiths), il mettait en relief les procédés rhétoriques comme base fondamentale de l'approche sémio- linguistique.

Il recourait massivement aux traités-mères, en vue de brasser, combiner, superposer les acceptations sémantiques et sémiotiques du discours. Figures, tropes, artefacts se concilièrent dans ses conférences et ses écrits, imitant, bien entendu, la règle d'or de la rhétorique - vertu combien si cher à Ibn Al-Banna Al-Morrakochi – la « concision ».

Ses Idjazas

L'"Idjaza"(autorisation ou licence) est un terme technique des traditionnistes désignant « la troisième des huit manières de recevoir transmission du hadith. Et c'est en somme le fait qu'un garant qualifié d'un texte ou d'un livre entier, son œuvre propre ou un ouvrage reçu par l'intermédiaire d'une chaîne de transmetteurs remontant au premier transmetteur ou à l'auteur, accorde à quelqu'un l'autorisation de le transmettre à son tour de sorte que la personne autorisée peut se prévaloir de cette transmission »[620]. Pour accéder à ce statut prestigieux, le taleb postulant doit faire preuve d'un savoir sérieux et mûr en la matière examinée.

[619]- Il est fait exclusivement mention au nombre infime de feuilles restantes de son œuvre encore manuscrite.
[620]-Voir « Idjaza » in Ency. de l'Islam, tome III, 1975, p (1046).

L'Idjaza puisait sa légitimité scientifique dans, à la fois, l'étendue biographique éruditionnelle, le parcours richement pluridisciplinaire du maître octroyeur de la licence, et les maillons la chaîne généalogique , diachronique , relationnelle des oulémas et des licences reçues que le maître doit en rapporter le "Sanad"(i.e la succession des transmetteurs) de maître en maître jusqu'au Prophète pour le hadith, ou dans le cercle restreint des grands savants versés dans une discipline quelconque , ou encore dans le circuit confrérique fermé d'une "tariqa" où le cheikh transmet sa Idjaza à ses disciples pour relater et réciter le corpus confrérique (i.e le"Wird").

L'Idjaza est, soit générale, exhaustive, transversale; soit particulière, spécifique. La première (Idjaza âmma) englobe l'ensemble des connaissances acquises par le postulant, d'où son aspect pluridisciplinaire ; alors que la deuxième se délimite à un secteur spécifique de la connaissance, d'où son nom : « Idjaza khassa ».Mais il faut ajouter que l'Idjaza peut se faire encore entre deux savants de même grade, elle acquiert alors la nomination de « Tadbij ».

Bien que le cheikh Abdelmejid Bargach fut un grand âlim et reconnu ainsi dans le cercle des oulémas de Settat, et que les Idjazas reçues par lui se répartissent sous la catégorie de « tadbij » puisque effectuées entre égaux, il lui préfère modestement, dans ses manuscrits posthumes, le terme d' « Idjaza ».

Si Abdelmejid en dispose de plusieurs, mais les bribes restantes font seulement état de cinq, à savoir :

-(i)- Idjaza du cadi de Settat , le cheikh Skiredj , datée au 21 Kaâda 1362 H (19 novembre 1943).Dans celle-ci , l'octroyeur prend soin d'énumérer ses cheikhs dont , entre autres , Ahmed ben Mohamed EL-Khayyat EL-Hassani.

-(ii)- Idjaza générale délivrée par le même auteur, au 17 Chaoual 1362 H (17 octobre 1943).

-(iii)- Idjaza générale du cadi de la Casbah de Ben Ahmed (Chaouïa), le cheikh Belâbbass Ahmed ben Bouchaïb Ez-Zemmouri[621] , rédigée le 8 Joumada II 1355H (26 août 1936), dans laquelle il mentionne ses maîtres et condisciples dans le monde islamique.

[621]-Né en 1897, il était cadi de la Casbah des Mzabs avant d'être muté à Oulad Saïd,puis à Berrechid en 1959 (voir :Majallat Al-Qadaa Wa-l-Qanoun,n°(18),2ème année,avril 1959, publiée par le Ministère de la justice,Rabat,p (661)),et finalement à Casablanca (Derb Sultan) où il exerçait la même fonction jusqu'à sa mort en 1963. Voir Maâlamat, tome (14), p (4710) et Dictionnaire, tome (9), p (3288).

-(iv)- Idjaza octroyée par le cadi de Salé, Hadj Ali Âouad[622] lui autorisant la relation (Riwaya) de Sahih Al-Boukhari.

-(v)- Idjaza du grand docte de Salé, Sidi Ahmed Ben Lafqih.

Les textes de ces Idjazas regorgent une masse considérable de noms , de filiations disciplinaires. d'intitulés d'œuvres- mères…Cela étant, ce corpus mérite d'être étudié, scruté pour en dégager la portée et la teneur scientifiques.

Bargach était aussi disciple du philosophe méconnu Er-Rafiî Mohamed ben Ahmed El-Azemmouri[623] (1886 -1941) auteur de plusieurs épîtres sur le panthéisme, les grandeurs et le « hylé ».

Son patriotisme

Commissaire municipal, avec une pléiade de notables : Mohamed ben Smaïn Zemmouri, Ôthman ben Âbbas ben Mohamed El-Mrini , Maâti ben Hadj Âbbas ben Mohamed , Boubekeur ben Maâti Naçiri ,Omar El-Mrini , Abedesselem Bourjila , Ahmed ben Saleh , Abdennebi ben Charqroun , Mokhtar ben Djilali , Hadida Youssef , Bitton Salomon sous la présidence d'agents du Makhzen dont Mohamed ben Mhammed El-Guebbas, Driss ben Djilali El-Harizi, Thami El- Moqri, Mohamed ben Âli, El-Habti ben Djilali ; Abdelmejid Bargash avait participé à doter Settat des principales structures commerciales, culturelles, immobilières, sanitaires et urbaines. Plusieurs arrêtés et procès-verbaux des Commissions Municipales le démontrent clairement .Bien qu'on lui refusât le poste de Mouhtasseb[624] , il fut le seul membre musulman élu pour s'occuper des affaires générales, au sein de la sous-commission nommée à plusieurs reprises.

A Settat, aucun commissaire municipal désigné ou élu, d'avant et d'après l'indépendance, n'eut - à mon avis- le niveau culturel dont jouissait Bargash. Ceci n'est nullement une apologie hyperbolique visant à redorer son blason, et je le soutiens fermement en très bonne connaissance des faits et des personnes. Sa perspicacité et sa subtilité imitent celles du Pacha de Rabat Si Abderrahmane Bargach.[625] Et les autorités

[622]-Ali ben Boubekeur ben Mohamed Slaoui (1260H-1354 = 30 mai 1935) était Âlim et cadi à El-Jadida et Salé ; imam à la mosquée principale de Salé.Il reçut ses Idjazas des cheikhs Ahmed ben Taleb ben Souda, Mahdi ben Hadj, Mohamed ben Abderramane El-Âlaoui,etc.voir : Abdessalam ben Abdelkader ben Souda(1997),et Dictionnaire tome (8), p (3044).Son frère Ahmed ben Boubekeur était membre de l'instance suprême des oulémas du Maroc,en remplacement du Faqih Mohamed Ronda (13 Moharram 1333 H /1er décembre 1914) , B.O,n°87-88,3ème année,4 janvier 1915,p (5) ; voir récemment : Les trente glorieuses ou l'âge d'or du nationalisme marocain 1925-1955,M'hammed Aouad et Maria Awad, éd. LPL, 2006. Rabat, pp (17-25) et Kenneth Brown (2001), pp (251/263-264), plusieurs passages.

[623]- Maâlamat, vol (12), p (4184).

[624]- Ce poste fut décerné respectivement à Abdelmejid ben Caïd Maâti et Mohamed ben Smaïn Zemmouri.

[625]- Mohamed Bargach (1998), pp (357-361).

du Protectorat ne dissimulaient point leur méfiance et suspicion quant à l'activité nationaliste de cet intellectuel engagé[626].Les événements politiques (dahir berbère en 1930 ; le Comité d'Action Marocaine en 1933 ; la marche de protestation à Salé contre les débits de boissons en 1934 ; le plan de réformes en 1934, le Manifeste de l'Indépendance, etc) et les ripostes qu'ils déclenchent de la part des forces de l'occupation (repression, arrestations massives, exil, bains de sang) demeurent présents dans le tréfonds de son âme.Lutteur zélé, Bargach vivait manifestement son militantisme et l'inculquait à ses proches dont le jeune étudiant et futur diplomate et penseur Mehdi Benaâboud qui, à maintes fois, lui rendait visite à Settat et assistait à ses cours. Il n'était pas du genre[627] à se creuser un portrait de combattant mensonger ,séduisant par les mythologies personnelles narrées par des paroliers complices,visant à épater la galerie et usurper ,le moment propice,le droit convoité au patriotisme scénique.. Fqih Abdelmejid n'exerçant aucune fonction publique, était par définition exempt de toute pression malsaine, ou de soumission quelconque sauf celle qu'il doit à ses propres convictions partagées avec la société civile. Il jouissait d'une immunité politique et consciencieuse au point que les autorités le surveillaient constamment.Exaltant, avec ferveur, le sentiment anti-colonial, il connut l'incarcération et fut limogé de ses responsabilités municipales, après la mise en application de l'arrêté viziriel du 31 mars 1944[628], au cours des événements historiques cruciaux apprêtant le processus de l'Indépendance.

Suite à une maladie incurable, Sidi Abdelmejid Bargach succomba le 14 Joumada 1366 H/1947. Sa bibliothèque a connu le même sort que celle de son contemporain Bouâchrine.

[626]-Il s'avère des feuilles de renseignements le concernant et dûment signées par le contrôleur civil et le chef de la région, qu'il «manifeste en commission municipale une apposition systématique aux projets soumis», et « la sympathie qu'il a manifestée pour le mouvement des jeunes nationalistes n'a pas manqué de le compromettre », «sa loyauté semble des plus suspectes».Document du 18 janvier 1938 relatif à l'année 1937-L.C/Région de Casablanca .Cercle de Chaouïa- Sud. Carton : B.35, (B.G.R).

[627]-C'est une tradition hélas fort répandue à Settat d'avant l'indépendance.

[628]-Ses lettres indiquent qu'il était soutenu par Zine-El-Âbidine ben Mohamed Abdessalam(1895-1970)ex-cadi des Rhamna et Taza .Celui-ci a déployé des efforts considérables de négociations auprès des membres du tribunal et du magistrat Mohamed ben Driss El-Âlaoui , jusqu'à la Cour Royale ,pour innocenter le cheikh Baragach ,en 1942.
Pour la biographie de Zine-El-Âbidine, voir entre autres : Dictionnaire des célébrités, tome (9), pp (3419-3421) ; Maâlamat, vol (1), p (126); Abdessalam ben Souda (1997), p (209) ; M'hammed Aouad et Maria Awad (2006), p (71).Il est le frère de Mehdi ben Âboud décédé en 1999.

Cadi Boubekeur Zniber [629]

Boubekeur ben Taher ben Hajji Zniber est d'origine andalouse (de Grenade). Ses ancêtres ont émigré d'Espagne vers Fès, pour s'installer ensuite sur la rive droite de Bou-Regreg. Il naquit à Salé en 1301H (1884) et reçut une formation rigide par une pléiade d'oulémas : la littérature et l'histoire d'Ahmed ben Khaled Naçiri ; le fiqh , l'exégèse et la grammaire arabe de Cheikh Al-Jamaâ Ahmed ben Brahin El-Jariri, le Sahih Al- Bokhari entre autres corpus de Hadj Âli Âouad, d'Et-Taïeb ben El-Madani Naçiri, d'Abouchouâib Ed-Doukkali, du fqih Âllal Taghraoui devenu cadi de Salé en 1915, d'Adellah ben Khadra, de Hachmi ben Khadra, et d'Ahmed ben Abdelkader ben Moussa Slaoui,de Mohamed ben Ârbi El-Âlaoui et d'Ahmed ben Zâïmi.
Grâce à son autodidactie, il fut rehaussé au grâce de 'Âlem', et son nom figura dans le registre des oulémas de Salé, dès 1325 H (1907-08). Ainsi, il eut l'habileté d'enseigner dans les mosquées et les zaouîas de la ville : El-Djamaâ El-Kebir, Djamaâ Ahmed Hajji, Masjid Ras Ech-Chajra, Djamaâ El-Maouqaf, Djamaâ Lalla Chahba, Zaouïa Naçiriyya…
Depuis son jeune âge, il exerça la fonction d'Âdoul à Salé, puis à Casablanca en compagnie de son parent et professeur Ahmed Zâïmi. Au début de la deuxième décennie du XX^{ème} siècle, il fut nommé Cadi à Settat où il eut son premier enfant ''Tahar'' le 13 septembre 1916. Il concilia entre les charges de la magistrature d'une modeste ville naissante des décombres de la guerre de pacification, et l'enseignement de la Chariâ et du droit malikite, aussi bien dans les mosquées que dans le cercle rétréci de ses amis les plus intimes. Settat accusait, d'après les statistiques officielles de 1916, un chiffre de 4000 âmes dont 625 israélites et 200 européens ; ceci après la création de la municipalité en 1915 et la subordination des charges administratives au contrôleur civil ainsi qu'au gouverneur Boubekeur ben Maâti (caïd aussi des Mzamza).
Si Zniber avait pour substitut le fkih Abdellah ben Bouchta et une constellation d'Adouls compétents dont l'historien Mhammed Mzabi (ex-khodja du caïd Maâti) et les célèbres faqihs Ahmed ben Saleh Bellaâraibia et Hadj Âli Belâbbass.
A l'encontre de plusieurs cadis de Settat, le cheikh Boubekeur Zniber n'a pas laissé d'empreinte saillante peut-être à cause de la courte période de son mandat puisqu'il fut muté à Benslimane, puis à Sidi Kacem et à Taourirt où il fut limogé en 1924 à cause de ses opinions qui ne rimaient point avec le projet colonial d'expropriation, par force et fraude, des terres des marocains. Son travail de proximité, dans diverses régions, lui a permis de mesurer le degré d'asservissement et de souffrance de ses concitoyens. Ainsi, consciencieux des enjeux politiques susceptibles de dégager le pays de l'emprise coloniale, et dès son retour à Salé, Si Boubekeur se consacra à la 'fatwa', à l'écriture

[629]- Nous avons consulté les ouvrages suivants :" Isâaf Al-Ikhwan " (op. cité), pp (15-17) ;"Aâlam Al-Maghreb Al-Ârabi" de Âbdelwahab Ben Mansour, vol (1), Imprimerie Royale, Rabat, pp (268-269) ; "Hadj Âli Zniber" par Boubekeur El-Qadiri, édition 2004, Imprimerie Najah, pp (17-20) ; "Moudakkirati Fi-l-Haraka Al-Wataniyya (1930-1940)" de Boubekeur El-Qadiri, vol (1), 1992, Imprimerie Najah, pp (77-83), (306), (350-352).

journalistique engagée[630], à la pratique enseignante aussi, et s'appliqua avec assiduité aux activités politiques de l'époque : citons, entre autres, la rédaction d'une pétition à la suite du Dahir Berbère en 1930 entraînant la récitation collective du 'Latif' dans les mosquées de Salé ;la rédaction de la liste des revendications du peuple en 1934 ;la pétition de la ville de Salé pour la dissolution des comités représentatifs français ;la participation à la présentation du Manifeste de l'Indépendance du 11 janvier 1944.

Au mois de février 1944, Zniber et ses fils Taher et Mohamed furent « déférés devant le Tribunal du pacha et condamnés à des peines d'emprisonnement ferme atteignant deux ans »[631].Incarcérés pendant huit mois, d'abord dans une prison militaire sise à l'avenue Temara, puis au pénitencier de Rabat ; les Znibers furent libérés. Avec la même fermeté et le sens de la détermination patriotique , Boubekeur galvanisa les oulémas et mena une guerre médiatique acharnée en réaction au coup de force contre la souveraineté marocaine en 1953.

Après une vie pleine de volontariat, de citoyenneté exemplaire, de patriotisme et d'amour sublime de la patrie, le cadi Zniber succomba le mercredi 3 Rebia II 1376 H (7 Novembre 1956) à Salé. Certes Sidi Boubekeur, par un engagement organique, a confictionné une partie considérable de l'histoire du Maroc, et prodigué à la génération des militants nationalistes et démocrates une leçon de sagesse et de mémoire.

Hadj Ahmed ben Saleh Bellaâraibia

Cheikh et adoul, Hadj Ahmed Bellaâraibia ben Hadj Saleh ben Abdellah vit le jour en 1888 à 'Mrazig', fraction des 'Nââma'(Derbala - groupement subdivisé en 6 fractions réparties sous la tribu- mère des Mzamza). Les prémices des talents d'un futur fqih se sont manifestées depuis l'âge précoce de Si Ahmed qui, après récitation du Coran, entreprit ses études des organons servant d'outils fondamentaux à l'exégèse du Livre Saint et de la "Sunna". Il étudia les sciences religieuses à Settat, sous la direction du célèbre fqih Âmor ben Djilali. La chance a bien voulu qu'une caravane princière de Moulay Hafid, à destination de Fès, fasse escale à Settat, et bientôt Si Ahmed alors étudiant fut sélectionné pour faire partie de la garde d'honneur composée d'une palette de tolbas, oulémas, lettrés et notables, et vit exaucer son vœux ardent de parfaire ses études académiques dans la cosmopolite université Qaraouiyyine. A Fès, il étudia profondément la grammaire, la rhétorique, la 'Chariâ' et le Fiqh des quatre doctrines juridiques. Si Ahmed avait l'habitude –selon les dires de ses fils- de citer parmi ses professeurs, les cheikhs Bouchta Bel-Hassan Es-Senhadji et Moulay Al-Abbas El-Âmrani[632]. A son retour à Settat, il fut nommé adoul par le cadi Mohamed ben Bouchta. Les échoppes des notaires de Settat regroupaient une dizaine de notaires [633]réputés pour

[630]-Si Zniber occupait le poste de directeur du journal : "Al-Maghrib".

[631] -M'hammed aouad et Maria Awad (2006) ; p (123).

[632]-Voir leurs biographies dans : Salami (2004), pp (41-45), (62-66).

[633]-On cite plus particulièrement Hadj Ali Belâbbas, Mohamed ben Djilali Mzabi, Djilali ben Abdellah Djeddaoui, Ahmed ben Abdellah, Mohamed Bellekbir Remani, Abdellah et Abdessalam ben Bouchta, Ahmed Belyamani.

leur compétence professionnelle et leur parfaite connaissance du droit islamique. La plupart se servait de mules pour effectuer les déplacements indispensables aux souks et aux fractions limitrophes des Mzamza [634]où les honoraires seraient perçus des clients selon la catégorie des actes rédigés. Les échoppes contiguës furent bâties à l'intérieur de la Mahkama attenante à la mosquée Khalifa Abdesslam[635].Bientôt Hadj Ahmed Bellaâraibia accéda au poste mérité de ''Naïb El-Cadi'' (juge adjoint) dans les années vingt. Il sera l'intérimaire d'une succession de juges les plus illustres de la jurisprudence marocaine, et ceci jusqu'à 1953 où il fut ôté de ses charges par ordre des autorités protectorales.

Versé dans l'art oratoire, et connu par son éloquence et sa maîtrise des maximes de la conversation, il occupa la chaire d'orateur prêcheur de la grande mosquée de Settat en 1935. Outre la "Khotba" solennelle du Vendredi, Bellaâraibia enseignait le Fiqh malikite à une foule hétéroclite d'élèves, de tolbas et de masse de gens curieux, entre les deux 'Îcha'. Juriste[636], Hadj Ahmed dont l'attrait à la consultation juridique, après chaque cours, était des plus fréquents, tranchait les questions d'ordre socioreligieux. Une abondante littérature morale en découlait. Recourant à des versets et des hadiths, Hadj Ahmed se souciait considérablement des thèmes sociaux constituant, dans ses conférences, une dominante privilégiée.

Voué aux tâches de bienfaisance , il fut réputé aussi pour son esprit de douceur disposé à établir l'entente , l'indulgence, la conciliation et la paix entre les antagonistes. Il prônait l'amour et méprisait le divorce, considérant la répudiation comme un mal qu'il faut dissiper par tous les moyens susceptibles de favoriser l'entente et la réconciliation, et radier les différends entre les époux. Il optait en particulier, pour le droit à la réparation qui consiste à manifester un devoir du cœur.

L'avènement de Ben Ârafa après la destitution et la déportation du Sultan Mohamed V vers la Corse fut un événement fort bouleversant pour Bellaâraibia. Celui-ci très loyal à l'égard du Sultan légitime, n'accepta point de mettre son allégeance en question et manifestait rigoureusement et pour toujours son attachement indéfectible au Souverain détrôné. Selon lui, ce coup de force d'Août 1953, orchestré par la Résidence et ses collaborateurs, n'affecte en rien le collier de la 'khilafa' et le serment d'allégeance pour Mohamed V. Si Ahmed refusa catégoriquement de déclamer le Dahir d'investiture de Ben Ârafa dans la grande mosquée de Settat, et de prier pour lui le Vendredi. C'est pourquoi le Makhzen et les autorités protectorales prirent aussitôt la décision de révoquer le cheikh qui se contenta d'exercer le notariat privé, loin de toute pression officielle.

Après le retour de Mohamed V, Bellaâraibia déclina gentiment l'offre de réoccuper le poste de Naïb El-Cadi. Adepte de la confrérie bouâzzaouïa, Adoul, faqih, intellectuel engagé, Bellaâraibia a fait son devoir pour éduquer ses enfants et leur inculquer sa

[634]-Il s'agit évidemment des Oulad Ârous, Oulad yedder, Oulad Hamed, Laâraîr, Derbala, Moualin El-Oued, Labôour, Beni Mejrich.

[635]-Le nom de'Khalifa Abdesslam' sera substitué plus tard par le nom de la mosquée de la ' Mahkama'.

[636]- voir l'éloge fait par le cadi Skiredj de Bellaâraibia à la fin de son "Rihla à Souss", Taj-ar-Roous, p (17).

passion pour le notariat. Ses trois fils Hadj Ahmed, Abdellah, Hadj Mohamed exercèrent effectivement les charges notariales, après des études approfondies du droit Islamique.
Après une vie laborieuse, il rendra l'âme le 27 Rejeb 1377 H (16 février 1958), au jour de prédilection de Si Ahmed : la fête de l'Ascension du Prophète ! (Al-Isra' Wa -l-Miâraj).

Cadi Âbbas Ben Brahim Semlali Taârjî

Âbbas ben Mohamed ben Mohamed ben Brahim ben El-Hassan ben Mhammed Semlali (de la tribu « Semlala » du Souss) connu par le fameux surnom de « Taârji »[637], naquit à la cité de Sidi Ben Sliman à Marrakech, en 1294 H / 1877.
Après la récitation, depuis son âge tendre, du Coran et des corpus élémentaires servant d'organon initiateur à la grammaire et au droit malikite par des fouqahas chevronnés, soucieux de la perfection, il fréquenta les médersas et les mosquées où il étudia les sciences par des oulémas érudits tels les Cheikhs : Mohamed ben Mohamed ben Ahmed Aznit (mort en1317 H/ 1899) Abderrahmane ben El-Qorchi, Mohamed ben Brahim Sbaîi (1332 H/ 1913) et le Cadi El-Ârbi ben Âllal Er-Rahmani El-Barbouchi (mort en 1354 H/ 1935). Outre ces oulémas, d'autres lui octroyèrent leurs Idjazas l'autorisant à transmettre ce qu'il avait appris d'eux; parmi ceux-ci on cite le Cheikh Ahmed Belkhiyyat, Sidi Mohammed El-Qadiri, Cheikh Maa- El-Âïnin ben Cheikh Mohamed Fadel (1831-1910) ,Cheikh Mohamed ben Djaâfar El-Kettani, Abdelkebir El-Kettani, Ahmed ben Djilali et Ahmed Cherif Sennoussi.
Ben Brahim dut ensuite quitter le Maroc pour poursuivre sa quête du 'Îlm' à l'université égyptienne Al-Azhar où il rencontre une élite intellectuelle de la renaissance arabe et s'intégra dans les cercles des sciences linguistiques, religieuses et littéraires qui ont vanté son savoir.
On cite parmi ses Cheikhs égyptiens : Mohamed Hussein et Youssef Eddahoui. Ces vastes connaissances acquises tant au Maroc qu'en Orient le rendirent apte à prendre place au rang des Oulémas et des illustres enseignants de l'époque.
A l'âge de vingt-quatre ans, le Cheikh Ben Brahim, après son retour à sa ville natale, adhéra à la chaire du fiqh à la mosquée située à « Riad Al-Ârouss ». Son renom s'étendit dans les milieux lettrés de Marrakech d'autant plus qu'il escalada, en 1902, au troisième grade du comité des oulémas de la ville. La réputation de ses cours axés sur le 'Qanoun' d'El-Youssi et 'Jamâ-l-Jaouamiî', à la mosquée Al-Moaçin, lui valut un accueil chaleureux dans diverses medersas et facultés traditionnelles. En parallèle, il cultiva ses talents d'historien et d'hagiographe spécialiste en annales relatant la vie culturelle, mystique et religieuse de Marrakech. Cet art dont il a largement excellé lui réserva une place de choix chez les historiens du Maroc. Bibliophile, il allait se procurer des livres rares, même des bibliothèques des capitales orientales , en cas de pénurie sur les

[637]- Issu de la profession de son père qui fabriquait les tambourins. La « Taârija » est un instrument de percussion constitué d'une poterie dont l'une des deux ouvertures est recouverte d'une membrane parcheminée.

bibliothèques locales ou nationales. Cette vocation l'incita à une longue pérégrination, aussi bien en Occident qu'en Afrique du Nord pour combler sa passion des livres.
En 1915, la charge de juge au Haut Tribunal Chérifien de Rabat lui incomba. Il fut, de même, membre du Conseil Supérieur d'Oulémas. Il enseigna, entre temps, les corpus de la grammaire arabe à la zaouïa Qassimiyya. En 1920, il fut nommé Cadi de Settat en remplacement de Si Mohamed Ouadghiri[638] et y arriva le 13 juillet, pour être installé dans ses fonctions. Ben Brahim exhiba aux autorités locales son Dahir de nomination et les lettres de recommandation de M.M Caufourier et Bruno[639].
Cette ville dont l'élite intellectuelle était fort connue à Marrakech (le cas du Cheikh Chouâïb ben Mohamed Er-Rami El-Bahlouli, à titre d'exemple) organisa un accueil chaleureux et digne de ses traditions hospitalières, à la mission d'éducateur et d'enseignant mise en exergue par Si Ben Brahim. Ainsi, autour de sa chaire à la grande mosquée de Settat, se groupèrent une pléiade de Tolbas et intellectuels♣.
Dans une note du Contrôleur Civil Suppléant M. Phillibeaux, chargé des tribus de Settat-banlieue, nous avons pu noter : « Le Cadi Si Abbès Ben Brahim me semble un fonctionnaire sérieux et fort au courant de sa tâche. Il donne l'impression d'être animé d'un bon esprit et entretient de cordiales relations avec les caïds de Settat-banlieue. Il est correct et déférent et jusqu'à présent, je n'ai pas eu à enregistrer de réclamations à son encontre ».[640]
La relation avec Dar Caïd Maâti fut des plus particulières, principalement ses égards envers le Caïd et Pacha de Settat Boubekeur et son Khalifa Bouchaïb. Certes, durant les huit ans de son séjour à Settat, Si Ben Brahim avait manifesté une grande sérénité et un rayonnement d'une étendue impérieuse et, par là, s'était acquis une notoriété extrême dans la société commune et savante.
On reconnaît, aussi, qu'il aimait voyager en voiture. Au fil de ses vacances, il était au rendez-vous avec d'innombrables métropoles, à la recherche de précieux manuscrits, ou d'une information de grand mérite.
Et c'est ainsi que Si Ben Brahim a pu collectionner les bibliographies, enrichir ses ouvrages et étendre ses horizons culturels, ne serait-ce que son chef–d'œuvre : « Al-Iâlam Bi-Man Halla Morrakoch Wa Aghmat Mina -l-Aâlam », en dix volumes , après une ancienne édition inachevée parue en cinq volumes (en 1938), et plusieurs bouquins jusqu'alors manuscrits .Dans son "Iâlam", Ben Brahim a compilé un faisceau considérable de biographies sur les Oulémas de Marrakech qui lui ont valu une invitation de la part des orientalistes de l'université de Leyde.

[638]- Lequel fut révoqué de ses fonctions de cadi de Settat et quitta la ville le 27 juillet 1920, Blanc, lettre n° 3484.CH du 13 juillet 1920 et message du Contrôleur civil suppléant délégué n° 2765.CC du 28 juillet 1920, carton B.34.
[611]- Lettre n° 2644C adressée au Contrôleur en Chef, chef de la Région Civile à Casablanca, concernant le juge Ben Brahim., ibid.
♣ Au cours de ses absences, c'est l'Adel Si Mohamed El Mzabi qui assurait l'intérim, lettre du 25 septembre 1924, B.34 ; ibid.
[612]- Note du 9 Novembre 1921. Ibid ; A.G.B.R

En 1928, il occupa le poste de juge, à une durée éphémère de six mois, à El Jadida ; et puis au tribunal d'Al Manchiyya en 1929(1)[641] ; et ceci jusqu'à sa retraite quatre ans avant son décès survenu le mercredi 20 Chaoual 1378H / 29 avril 1959. Il fut inhumé au mausolée de Sidi Mohamed Ben Sliman El-Djazouli. Ses obsèques furent un jour de deuil pour la ville de Marrakech, et les messages d'affliction et de douleur affluèrent de toutes les capitales du monde.

En sus du chef–d'œuvre précité, on énumère, à titre d'exemple, les ouvrages suivants, et dont la majeure partie demeure encore manuscrite. Somme qui reflète l'activité intense d'un faqih polygraphe :

- Al- Ajouiba Al- Fiqhiyya (manuscrit = m) ;
- Idhar Al – Kamal Fi Tatmim Manaqib Sabâat Rijal (imprimé) ;
- Dorar Al-Hijal Fi Manaqib Awliyaa Morrakoch Sabât Rijal (impression inachevée) ;
- Hachiyya Âla Sahih Moslim (m) ;
- Tarikh Tawarat Ach-Cheikh Ahmed Al-Hiba (m) ;
- Al-Qadaa Âla L'Islam Bi- Yadi Abnaiih (m) ;
- Charh Mandoumat As-Sultan Moulay Abdelhafid Li-Jamâ-l-Jawamiï (m) ;
- Œuvre poétique (m), etc.

Abdelhafid El-Fassi [642]

Abdelhafid ben Mohamed Tahar ben Abdelkebir El-Fassi El-Fihri, d'origine andalouse, est né en 1879 à Fès. Après de longues études sous les auspices d'une pléiade d'oulémas cités dans son "dictionnaire d'autorités"(Moâjam Ach-Choyoukh), il fut nommé cadi dans plusieurs régions dont Fès (pendant 10 ans), Oulad Saïd (le 28 Octobre 1924=28 Rebiâ I- 1343H)[643], Mogador , Hahha…après avoir été membre du Haut Tribunal Chérifien.Il est à souligner que Si Abdelhafid est le dernier cadi à Settat, avant l'indépendance du Maroc, et c'est également à cette ville qu'il acheva sa carrière juridique en 1956 pour se consacrer à l'écriture dans sa demeure à Rabat.

[641]-On relève une différence, pas assez légère, de datation, chez Ahmed Motafakkir (1925/1343H, au lieu de 1929/1348H), in Encyclopédie du Maroc, Tome (1), p (84).Ce que nous avons fixé nous semble le plus approprié chez la majorité des biographes. En plus, dans le Dictionnaire des célébrités, Tome (9), pp (3339-3340), il est fait mention à l'ordre émis par le Pacha Glaoui, pour flageller le Cheikh Ben Brahim qui était contre la détrônisation de Mohamed V.

[642]-Nous nous sommes basés,pour élaborer succinctement la biographie du cheikh,sur plusieurs références dont :Maâlamat,vol (19), p (6402); Zirikli :Al-A'lam,vol (III), pp (279-280) ;Al-Jirari :At-Taalif , tome (II), pp (331-333) ;" Istinzal As-Sakina "(de l'auteur), sqq.

[643]-Voir traduction du Dahir signé par Mohamed El-Moqri, le 28 Rebiâ I 1343/ 28 Octobre 1924 ; in Carton : B.37. Le cadi Mohamed ben Hadj Noçairi est son successeur en 1926.Voir aussi la note confidentielle de la sûreté régionale de Casablanca, n° 10.148, du 5 Mai 1925 concernant une contravention adressée à Abdelhafid El-Fassi cadi des Oulad Saïd qui « circulait avec une automobile dépourvue des plaques de contrôle réglementaires ! ».Carton : B.37.

Les idjazas

A la fois impétrant et autorité, Sidi Abdelhafid reçut plusieurs licences disciplinaires (ex.transmission des Hadiths, des textes du Fiqh, etc.) et pluridisciplinaires aussi .Ces Idjazas sont d'autant pléthoriques que l'auteur en avait consacrées des ouvrages entiers.

Voici quelques exemples concernant la relation du Hadith :-

1-1318 H, idjaza de son père Mohamed Taher (mort en 1344 H) ;

2-1318 H, " d'Abou Abdellah Mohamed ben Abdelwahad Al-Idrissi (m.1324H);

3-1318 H, " d'Al -Âbbass Ahmed ben Et-Taleb ben Souda (m.1321H);

4-1320 et 1331H, idjazas d'Abou Abdellah Mohamed ben Ibrahim Takrouri (m.1332H);

5-1323H, idjaza d'Abou Abdellah Mohamed El-Hanafi Et-Tamegrouti (m.1325H);

6-1323H, "d'Abou Al-Abbass Ahmed ben Al-Mobarak Meknassi (m.1325H);

7-1325H, " d'Abou Abdellah Mohamed ben Ibrahim Es-Soussi (m. 1338H);

8-1327H, " de l'algérien Abou Madyan Chouâïb ben Ali ben Fadlellah (m.1347H);

9-1328H, idjaza d'Abou Abdellah Mhammed ben Mhammed ben Abdellah ben Tahar El-Âlaoui El- Amarrani;

10-1336H, idjaza d'Abou El-Hassan Ali ben Mohamed Âouad Slaoui (m.1354H)[644];

11- Idjaza du grand docte Mohamed El-Mekki El-Bettaouri ;

12- 1343H, idjaza du tunisien Mohamed ben Mohamed En-Nifer (1831-1927).

[644]-« Istinzal As-Sakina Ar-Rahmaniyya Bit-Tahdit Bil-Arbaîne Al-Boldaniyya » de Abdelhafid El-Fassi, Imprimerie Al-Mahdia, 1953, Tetuan, Sqq.

Son œuvre

D'une remarquable abondance qui concurrence ses contemporains, son oeuvre est aujourd'hui considérablement influente dans la recherche académique. Citons en quelques intitulés :-

-« Riad Al-Jannah » ou « Al-Modhich Al-Motrib » éd. Imprimerie nationale, 1931, Rabat ;

-At-Taj Fi-Man Ismoho Mohamed Mina Al-Moulouk, 1927;

-Al-Intissar Bil-Wahid Al-Qahhar Fi-Ibtal Naqd Boujendar, imp.moderne, Casablanca, 1922;

-Al-Ayat Al-Bayyinate Fi-Charh Wa-Takhrij Al-Ahadith Al Mousalsalate,imp.nationale,Rabat (300pages);

-At-Torjoman Al-Moârib Ân-Foroî Ach-Chaliyya Bil-Maghrib;

-Khabaya Az-Zawaya; Taâtir Al - Anfass Bi - Dikr Man Âsartou Bi – Fès;

-Risalate Falsafate Tarikh Dowal Al-Maghrib;

-Khatarate Maride;

-Al-Insaf Fi-Masaalat Al-Âmal Bi-Telegraph;

-Raouda Al-Asjad Fid –Dayl ALA Inayat-Ouli-L-Majd;

-Moâjam Ach-Choyoukh (pub.en 2 tomes à Rabat-Fès) reproduit en 2003 ;

-Al-Isaâd Bi-Mohimmate Al-Isnad ,éd. Imprimerie nationale, 1938, Rabat;

- Plusieurs articles dans les journaux "Es-Saâda","Al-Maghrib", et la revue "Attaqafa" parue à Salé.

La mémoire collective des anciens settatis conserve précieusement les souvenirs de l'apport de Si Abdelhafid El-Fassi à l'activité intellectuelle de la ville et plus particulièrement ses importantes causeries sous la coupole de la mosquée principale.

Sidi Abdelhafid meurt en 1383H (1964) à Rabat.

Le cadi Ârbi Âzzouzi [645]

Adoul, cadi et historien, Si Ârbi ben Kacem Âzzouzi El-Bourezgui Mzamzi est descendant des Oulad-Âzzouz, fraction des Mzamza, d'où son prénom : « El-Âzzouzi ». Il naquit vers 1884 à Od-Âzzouz, dans une famille aisée de fellahs. Ârbi accompagna sa famille qui s'installa à Settat où le petit entreprit ses études au début du XXè siècle. Settat était, en ce temps, cité des intellectuels, par excellence.

Après récitation du Coran, du fameux épitomé de khalil et des organons de référence tels la 'Alfiyya', la 'Lamiyya', entre autres, il partit à l'université Qaraouiyyine, puis revint à Settat pour occuper le poste d'instituteur de la " Chariâ " dans multiples mosquées et medersas. En 1917-18, Ârbi partit professer dans les zaouïas et les écoles de Marrakech, puis revint à Settat fin 1918. Après cette courte période d'enseignement de la Loi Islamique, Ârbi fut nommé Adoul à Dar Oulad-Zidouh, de 1920 à 1924. En suite, il incomba à cette même charge à Settat pendant une trentaine d'années, sous la présidence effective des cadis El-Âbbas ben Brahim, Ahmed Skiredj, Es-Seddiq El-Fassi et Abdelhafid El-Fassi.

En 1954, Ârbi Âzzouzi s'exerça, seulement pour quelques mois, à feuilleter les documents juridiques à la Cour d'Appel (Haut Tribunal Chérifien) de Rabat. A la même année, il fut appelé pour occuper le poste de cadi à Beni Mellal.

Après l'indépendance du Maroc, Si Ârbi est muté à Ben Ahmed, puis à Oujda en 1957, ensuite de retour à Beni Mellal.

Après l'édification de la " Mahkama " régionale à Settat, il y fut désigné cadi, et ceci jusqu'à sa mort en 1971. On l'inhuma, à sa demande, au cimetière de Sidi Loghlimi.

Si Ârbi Âzzouzi a participé vivement à l'effervescence culturelle des années quarante, par les cours qu'il a donnés dans la grande mosquée de Settat, et ses zaouïas. Il fut connu, en plus, par sa passion pour l'histoire de la Chaouïa. Disciple de Ouezzani, il est le seul, d'entre les foqahas et les intellectuels, à vouer ses forces à l'écriture d'une monographie de la Chaouïa qu'il a achevée vers 1947. Adepte in petto de la confrérie bouâzzaouia, pendant les années difficiles, il fut le premier prêcheur à muter,

[645]-Conformément à notre méthode, nous avons jugé plausible de ne plus épiloguer en matière biographique. Notre travail consiste à tracer succinctement les portraits des oulémas de Settat, sans entrer dans les détails.
Nous nous sommes basés, de prime abord, sur l'étude de Allal Lakhdimi sur le cadi Âzzouzi, publiée par le ministère de la culture : Travaux du colloque de l'histoire et des arts de la Chaouïa, Settat, 1990, pp (19-26) ; puis sur les renseignements fournis par les petits-fils du cadi, et surtout, le professeur Otman Âzzouzi, et enfin l'extrait et l'introduction de « Nachr Al-Mahassin » publiés dans la revue : Dar Al-Niaba, 3ème année, n° 11, Eté 1986, pp (47-55).

manifestement après l'indépendance, la prière du Vendredi, de la grande mosquée à ladite zaouïa.

L'histoire fut sa passion qu'il cultiva par la lecture intense et assidue d'Ibn Khaldoun, des archives locales et des témoignages de gens âgés.

Â l'encontre des historiographes du Makhzen hostiles à l' « Intifada » des dissidents révoltés contre la présence coloniale au début du XXè siècle, il a pris une position éclairée en esquissant les causes et l'impact de cette attitude nationaliste qui vit le jour à la Chaouïa.

Ârbi Âzzouzi laissa trois manuscrits dont le terme-clé est l'histoire politique, sociale et culturelle de Settat, chef-lieu de la Chaouïa. S'inspirant ainsi de la tradition fort répandue parmi les chroniqueurs des annales, il porta une attention particulière aux thèmes généalogiques, ethnographiques, toponymiques et hagiographiques. Son premier manuscrit, en 61 pages, fut une apothéose d'un travail monographique parfait s'intitulant : « Nachr Al-Mahassin Wa-l-Maatir Li-Rijal Ach-chaouïa Al-Machahir » (Diffusion des joyaux et des vertus colportées, sur les hommes de la Chaouïa les plus réputés). L'autre s'intitule : « Sabab Ihtilal Al-Maghrib » (le mobile de l'occupation du Maroc), cependant, il reste inachevé à cause de la mort subite de son auteur. Le troisième, sous forme d'appendice, porte le titre de : « Al-Istibsar Bima-Fat- Fi- Akhbar Ach-Chaouïa Wa Settat », il se veut une sorte de prolongement et d'ajout à son premier ouvrage précité.

Doué pour l'art de l'apologie, il ne se refusa guère de composer un poème élogieux de Settat que je considère, sous un angle purement poétique, comme plat et superflu.

L'œuvre du cheikh Ârbi, jusqu'alors manuscrite, n'est point annotée ni publiée ; et ses disciples, quoique nombreux, n'ont rien fait quant au devoir de rendre hommage à sa mémoire.

Cadi Ahmed Es-Seddiq El-Fassi

D'origine andalouse, Es-Seddiq ben Ahmed ben Tahar ben Abdelmejid ben Larbi ben Abdelmejid ben Djilali ben Aboulkacem Mohamed ben Mohamed ben Ahmed ben Aboulmahacin Youssef El- Fassi El-Fihri[646], naquit à Fès en 1322H (1904).
Son enfance fut consacrée aux études philologiques et islamiques grâce aux cours des maîtres de la trempe des cheikhs Abdessalam Setti et Abdessalam Telemçani. Après la clôture du Coran, Es-Seddiq fit ses études universitaires à l'université Qaraouiyyine, sous l'égide de doctes de renommée nationale et maghrébine tels les cheikhs Ahmed ben

[646]-Salami (1992), p (337).

El-Mamoun El-Belghiti, Mohamed ben Abdelkader ben Souda, Mohamed ben Abderrahmane El-Âraqi, Mohamed ben El-Arbi El-Alaouï cadi de Fès Djedid, El-Fatmi Cherradi, Abdellah ben Driss El-Foudayli et Tayaâ Belhaj, entre bien d'autres.

Ses professeurs

- Fqih Abdelaziz Bennani qui enseignait la 'Risala'd'El-Qairaouani,la prière Machichiyya par la glose de Ben Zakri,les Quarantaines de Nawawi, etc, dans la zaouïa de Sidi Ben Youssef ; ainsi que la logique formelle et les gloses de 'Mokhtassar'Khalil dans le mausolée de Sidi Abderrahmane El-Malili ;
- Fqih Ahmed ben Djilali El-Amghari qui enseignait 'Al-Mokhtassar' ;
- Mohamed ben Ahmed ben Hadj Salami ;
- Mohamed ben El-Hassan El-Ghazi ;
- Tayaâ ben Ahmed ben Hadj Salami ;
- Sidi Omar Es-Soudi qui enseignait la 'Alfiyya' ;
- Cadi Abdelwahad ben Abdessalam El-Fassi El-Fihri ;
- Mohamed ben Mohamed ben Abdelkader Bennani.

Après l'achèvement de ce parcours scientifique richissime et couronné par l'acquisition d'une vaste érudition, Si Es-Seddiq fut désigné « docte » (Älem) et s'éleva ainsi au grade de professeur en logique, syntaxe et Fiqh. Il fut affecté à l'école Lemtiyyine, puis au lycée Moulay Driss, après avoir passé le concours d'embauchement de professeurs de langue arabe. Maître incontesté des sciences juridiques, il fut nommé juge à la Cour Suprême de Rabat, puis à ses régions jusqu'à ce qu'il dut seconder Ahmed Skiredj, à Settat, en 1944.
A Settat, il participa activement à la dynamique culturelle de la ville, par ses conférences à Dejamaâ El-Kebir en particulier .Il fut réputé pour sa maîtrise des sciences rationnelles en sus de la philologie et le droit islamique. Sa bibliothèque privée «As- Seddiqiya » engorgea des merveilles de toutes les connaissances universelles, au sein de sa somptueuse maison à Derb Omar, à l'Est de Settat. Es-Seddiq l'a autant dotée d'œuvres mères d'exégèse, du Hadith, du Fiqh, de la logique, des sciences linguistiques, des lettres, de la mystique, etc, que plusieurs chercheurs en profitèrent et firent allusion à ses précieux manuscrits en abondance[647] .
Le cadi Es-Seddiq devait ensuite remplir plusieurs charges juridiques dans diverses villes (Fès, Casablanca..) et ceci jusqu'à sa retraite. Il choisit de résider à Settat où il se consacra à l'écriture, à la consultation des contrats et pièces juridiques dans la boutique de Hadj El-Mehdi ben Lafqih Mzamzi sise à la rue Moulay Youssef, et à ses conférences diffusées par radio. Sa droiture, sa gaieté et son érudition lui acquirent l'estime et le respect de la population. Il mourut à Settat le 13 décembre 1975, et fut enterré à Fès.
En guise de témoignage combien, hélas, choquant, je ne peux clore cette brève biographie sans transmettre une pensée particulière à propos de la bibliothèque « As-

[647]-Dalil moarrikh Al-Aqsa (guide de l'historien de Maroc) : Abdessalam ben Abdelkader ben Souda, Vol (1), p (80), Dar Elkitab.2ème édition 1960, où il est fait allusion à la bibliothèque du Seddiq.

Seddiqiya ». Les autorités et les dirigeants locaux soucieux jusqu'alors, de prévaloir les manœuvres à fin lucrative sur le capital symbolique de la connaissance et la culture, au lieu de s'acquérir la bibliothèque en question, en vue de mettre ses fonds au service de la ville, ils laissèrent en toute inertie, tous les privilèges et les largesses à ceux qui ont en pris possession [648] . Ainsi, tous les fonds de celle-ci bien garnie, fussent transférés à une direction inconnue.
Il échoit de reconnaître que l'absence de politique de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel, a beaucoup ravagé, voire ruiné la mémoire symbolique de la ville de Settat.

Fqih Hannoun

L'une des figures les plus illustres des Oulemas de Settat. Si Hannoun ben Mohamed ben Bouchâib né en 1322 H (1904 – 1905), dans une période tumultueuse de l'histoire de la chaouia. Il est originaire de douar 'Laâmarna', fraction des Oulad Âttou (Moualin El-Hofra) à Od.Saïd.

Hannoun reçoit ses études primaires, d'abord à Oulad Saïd, dans différentes zaouïas et écoles coraniques. On cite parmi ses professeurs cheikh Bouâzza, fqih Si Ômar, cheikh Si Ben El-Âmrani et fqih Lâaouina.

A l'instar de ses collègues aspirant à une solide instruction, il part à Fès pour parfaire sa formation universitaire auprès des grands oulémas de l'époque. Après de longues études de la Chariâ et de Fiqh malikite sur les doctes de l'époque tels Ahmed ben El-Khayyat, Abdellah El-Fodayli, El-Belghiti, Mohamed Aqesbi, Mohamed El-Älami, Mohamed ben El- Ârbi El-Alaouï, etc ; cheikh Hannoun revient à Settat en 1348 H (1929-30) où il donne des cours aussi bien dans la grande mosquée que dans les zaouïas Tidjania, Quadiria et Bouâzzaouia. Quoique ces cours s'avèrent richissimes en matière de "Tafsir Al-Coran", fqih Hannoun passe pour le meilleur savant en Fiqh ; et plus particulièrement en ' Mokhtassar Khalil' [649] qu'il récitait par cœur. En effet, pour ses vastes et sérieuses connaissances du droit malikite, qu'on le surnomma « Sahnoun », par allusion au docte et grand érudit ' Cheikh Sahnoun El-Qairaouani'[650], auteur de la « Moudawana ».

En 1374 H (1954-55), il occupe le poste d'Âdoul (notaire) à la magistrature de Settat, et réconcilie les tâches des charges notariales et des cours donnés dans la grande mosquée avant la prière du Âsr[651]. Si Hannoun était d'une délicatesse morale et d'une subtilité

[648]-A souligner que l'acheteur de la maison du cadi n'est qu'un proche de l'ex-ministre de l'Intérieur M.Driss Basri.
[649]- Khalil ben Ishaq ben Moussa, mort en 776H (1374). Son ouvrage «Al Mokhtassar » fut traduit en plusieurs langues dont le français et l'Italien.
[650]-Sahnoun ben Abdessalam ben Saïd ben Habib El-Qairaouani (mort en 240H - 854).
[651]- Est l'instant médiat entre le midi vrai et le coucher du soleil.

intellectuelle telles que plusieurs faqihs l'approchaient et lui demandaient fréquemment conseil. Honnête homme dans toute l'acception du terme, cheikh Hannoun se distinguait par sa bénignité d'autant plus que son ami intime fqih Doukkali El-Âouni[652] Et-Tounsi épousa sa fille. Ces alliances rattachaient plusieurs oulémas et faisaient tradition dans toute la Chaouïa. Hannoun meurt en 1396H (1976), laissant un nombre considérable de disciplines dont fqih Hadj Mohammed Mokhlis, outre ses manuscrits qui témoignent encore de sa notoriété en droit malikite.

Mais il à noter aussi que selon la version de ses fils, son œuvre est, hélas, dilapidée.

Cheikh Mohamed ben Bouchâib ben Mohamed ben Âzzouz[653]

Dans le village de Qasbat Beni Jerada de la tribu des Oulad Bouziri, est né vers 1316H (1898-99)[654] Mohamed ben Bouchâib El Bouziri.Son père était faqih et Adoul[655] réputé dans la tribu pour ses vastes connaissances en Fiqh et ses talents d'enseignant.

Si Mohamed fit ses premières études sous les auspices de la famille de Ben Âzzouz (d'abord son père Bouchâib , ensuite son oncle Mohamed[656] et enfin son frère Si

[652]- Mort en 1992.
[653]- Nous nous sommes basés, outre les archives privées, sur Mâalamat Al-Maghrib, tome (5), p (1712), et Sall-An-Nisal (1997), p (225).
[654]- Selon Abdessalam ben Abdelkader ben Souda (1997), en 1310H (1892-93).
[655]- Il exerçait cette fonction, chez les Oulad Bouziri, avec ses confrères : Si Ahmed bel-Hadj Maâti, El-Arbi bel-Hadj, El-Ârbi ben Ahmed ben Brahim, Ahmed ben Hammou, Mohamed ben Tahar ben El-Mekki, Bouchâib et son frère Mohamed ben El-Ârbi ben Guerar, Mohamed ben Rehhal. Si Bouchâib mourut au mois de Ramadan 1354H/décembre1935.
[656]- Mhammed ben Mohamed ben Âzzouz était révoqué en 1913 au temps du cadi Boubekeur Zniber.Les vrais motifs de sa révocation demeurent,à ma connaissance , brouillés .Hâtons-nous de signaler que le Capitaine Maitrat , tout en accusant le fqih Mhammed de « perceptions injustifiées , faux et malversations dans l'exercice de ses fonctions» (lettre de Maitrat , service de renseignement, n° 1482R , Settat le 11 avril 1916 – Réf .op. cit Dossier B.Âzzouz) décèle les mobiles politiques en se référant à ses fonctions antérieures :Mhammed était,en même temps, âdoul et khodja du « Caid Siba » Djilali ben Reghaï , et avait « avec Oscar Seidel sujet allemand installé à Settat , des accointances qui se terminent en 1913,par une brouille au sujet d'affaires d'intérêt peu limpides » (ibid) ; d'où la mise en dubitatio de ses engagements vis-à-vis de l'Etat du Protectorat.
Malgré plusieurs démarches de réintégration du fqih , aucune suite favorable n'ait eu lieu (voir la réponse du Général de division Lyautey, n° 457Ch, direction des affaires chérifiennes, le 29 janvier 1920 , signée par Raoul Marc , conseiller du gouvernement) .Si Mhammed s'est résolument défendu en criant son innocence : il a été cassé à l'instigation de son ennemi Caid Tounsi qui n'a cessé , avec la complicité du cadi Mohamed ben Bouchta (lettre manuscrite de Si Mhammed à Mr Laurent , datant du 15 juillet 1923 - 1er Hijja 1341H) et du contrôleur civil de Settat , par tous les moyens en sa possession , de protester auprès du chef de la circonscription de Chaouïa-Sud contre sa réintégration en 1923 (lettre de celui-ci portant date de 2 mai 1923, n° 1998 cc).Le chef de la circonscription , tous en sympathisant avec Si Mhammed « estime que la suspension de 10 ans (de 1913 à 1923) qu'il a encourue et une punition très suffisante » et ajoute, par ailleurs, qu'il « y a dans la région une pénurie réelle de bons âdouls, or celui-ci est un fqih très capable» (ibid .cf la correspondance du Secrétaire Général du Protectorat , n° 1200 S.C.C, 15 avril 1924 , après la mort du Caïd Tounsi).

Boubekeur qui lui aussi était enseignant et Âlem[657].Ainsi, après la récitation du Coran , il suivit les cours que les Oulemas dispensaient aux étudiants qui venaient s'asseoir autour d'eux , dans les medersas ou les salles des mosquées et zaouïas ; entre autres les cheikhs Ahmed ben Mohamed El-Âouni Ed-Doukkali(mort à Casablanca en 1356H/1937-38), Mohamed ben Abdelkebir El-Îsmaîli El-Bouziri mort à la fin des années trente, cheikh Mohamed ben El-Mokhtar (mort à Marrakech en 1360H-1941/42) et fqih Brahim ben Âllal Settati Laâroussi enseignant à Settat (mort en 1363H/1943-44). Il se sentit attiré par la capitale des sciences et son université Al-Qaraouiyyine et se rendit à Fès l'an 1333H (1914-1915) pour cultiver ses dons et rassasier sa faim insatiable surtout pour les sciences juridiques et la littérature arabe ancienne. Si El-Bouziri eut notamment pour maîtres : Mehdi El-Ouezzani [658], Ahmed ben Djilali Lamghari [659], Mohamed ben Abdelkader Bensouda [660], El-Hussain ben Mohamed El-Âraqi [661], Mohamed ben Et-Taïeb El-Badraoui [662], Mhammed Nemichi,Mohamed ben Abderrahmane El-Âraqi El-Husseini, Cheikh Abouchouâïb Ed-Doukkali, Cheikh Abdelhay El-Kettani, El-Âbbass Bennani, etc; et reçut ses Idjazas des illustres faqihs Ahmed ben Es-Seddiq El-Ghomari, Bouchaïb El- Bahouchi El-Morrakoshi (mort en 1349H /1930-31) et Saleh ben Feddoul Es-Soussi (mort en 1376H/1956-57).

Fqih El-Bouziri, jeune homme instruit et doué d'un savoir encyclopédique, ne devait pas tarder à jouir d'une bonne réputation après ses études à Fès. Ainsi, il adhéra à la chapelle des Adouls de Casablanca, lieu d'exil de sa famille qui a tant encouru le despotisme des caïds et khalifas des Oulad Bouziri.

Homme de vertu, conscient du pouvoir symbolique de la science et de son impact sociopolitique, il montrait beaucoup d'égards envers les grandes personnalités savantes et nationalistes de l'époque, rendait constamment visite à ses amis à Settat, fréquentait les séances et les causeries incontournables qui eurent lieu chez Sidi Îssa ben Tahar, ou chez ses amis Bargach et Skiredj. Enclin aussi aux plus fines pointes de la grammaire arabe qui constituait sa véritable préoccupation, il a su également ensemencer l'amour de la langue arabe (langue du Coran) dans l'intelligence de ses élèves. En s'installant à Casablanca, depuis son jeune âge, il assumait outre le notariat, la fonction d'enseignement permanent au Djamaâ El-Youssoufi, à l'instar d'une constellation d'érudits tels Moulay Ahmed El-Âlami, Zine El-Âbidine ben-Âboud, Abderrahmane ben Mohamed Ntifi, Mohamed ben Abdelkader Lahrizi, Moulay Ahmed ben El-

[657]- Mort à Casablanca, l'an 1343H/1924-25.
[658]- Qui enseignait Al-Mokhtassar, la Alfiyya, la Tohfa et la Zaqqaqia.
[659]- Qui enseignait alors Al-Morchid, Assollam, la Alfiyya, Al- Ajroumiyya, Al-Waraqât, et fut surnommé ''le philosophe des foqahas'' ; voir sa biographie dans « Isaâf Al-Ikhwan », pp (188-189).
[660]- Qui enseignait lui Al-Mokhtassar, la Lamiyya du Zeqqaq, le Sihah et Nadm Al-Istiâara.
[661] -Il enseignait la Tohfa et Al-Mokhtassar, entre autres.
[662]- Il enseignait Al-Morchid, Al-Mokhtassar, la Tohfa et les œuvres d'Ibn Malik.

Mamoun El-Belghiti, Si Laârbi ben Mbarak, Lemfeddel Lahrizi et Al Mokhtar Es-Soussi. Il donnait aussi des cours à la grande mosquée de Settat et mourut en 1977.

De toute la partie minime ayant survécu de l'œuvre profuse des Oulémas de la Chaouïa, quoique la majorité ait été perdue, celle de Si Mhammed ben Bouchaïb El-Bouziri resta, pour le moment, la plus inconnue.

Or, s'il s'avère impossible de porter un jugement quelconque sur une œuvre encore ignorée, il est fort expédient d'affirmer cependant que le fruit d'une vie studieuse de ce cheikh qui a - selon les dires de ses anciens étudiants dont son frère Boubekeur ben Bouchaïb - excellé dans multiples disciplines, soit égaré quelque part. Par conséquent, il est du devoir des chercheurs et des acteurs de la société civile de fureter, derrière les traces des amitiés et des contacts du cheikh El-Bouziri, pour déceler les stigmates de son œuvre, à mon intuition, pléthorique.

Cadi Sidi Îssa El Bouâzzaoui
Contexte d'une naissance

C'est dans une période houleuse caractérisée par la résistance de la Chaouïa à l'occupation française que naquit vers 1317 H / 1900 Sidi Îssa ben Bouâzza ben Tahar ben Ahmed ben Djilani ben Âzzouz El-Bouâzzaoui.Il vit le jour dans la fraction de Moualin El-Oued (Mzamza) dans les terres de la famille El- Bouâzzaoui qui s'étalaient sur une superficie de 600 hectares, sur le point culminant englobant les territoires limitrophes des Mzab, Mzamza (Sidi Mhamed El-Bahloul) et Oulad Harriz.

Parcours d'une vie : science dans une conscience

Dès sa naissance, Sidi Îssa vivait dans un milieu familial où tous ses membres s'adonnaient à la science.
A l'école coranique, promptement et de bonne heure, il apprit les chapitres coraniques sur les planchettes et clôtura le Coran dès son jeune âge. Son maître Hadj Omar Serghini le prépara ainsi au cycle second où il apprendra par cœur les œuvres-mères de la grammaire telles la Alfiyya et Lamiyyat Ibn Malik, les corpus du Fiqh malikite, assista aux cours d'histoire de son cheikh Mohamed ben Ôtman et incrusta dans sa mémoire encore fraîche les leçons de rhétorique, les Hadiths et l'exégèse du Coran enseignées toutes par son oncle, Cheikh Mohamed ben Tayeb El-Bouâzzaoui, dans sa résidence forcée à Marrakech.
Cette rencontre propice décida de l'avenir de Sidi Îssa, néanmoins les renseignements en notre possession concernant les discussions entre le cheikh (avant sa mort en 1914) et le taleb Îssa sont rares et sporadiques. Le peu que l'on puisse rapporter consiste en l'exaltation de l'amour de la patrie et du savoir; deux amours mystiques qui se croisent dans les hauteurs spirituelles de la morale. Le cheikh lui enseigna, en toute simplicité,

que l'on peut par le savoir combattre l'ignorance, dissiper les brumes et les malaises et servir la cause nationale.
Successivement à l'Université Ibn Youssef de Marrakech et à l'Université Qaraouiyyine de Fès, il entama et poursuivit des études en sciences juridico-théologiques, en Chariâa et Îlm Al-Mirath (sciences de l'Héritage), en philologie et en logique formelle sous les auspices d'Oulémas réputés tels fqih Bellahçen, Sidi El-Âbbas Bennani, Moulay Ahmed El-Âlami, El-Qadiri, Sidi El-Mehdi El-Ouazzani, fqih Belhadj, fqih Ibn Foudayl, etc.
Au cours de ce parcours universitaire, il étudia Lamiyyat Al-Âjam près du fqih Bensouda et Oussoul Al-Fiqh et les Faraids (Sciences du partage des successions) d'après l'ouvrage de Mandoumate Ibn Âssim de Crenade « Tohfat Al-Hokkam Fil-Ôqoud Wal-Ahkam » et Al-Ahkam Al-Qadaiyya du fqih Mohamed Es-Soubaî.
Après ses brillantes études supérieures à l'Université Qaraouiyyine couronnées par le diplôme Al-Âlimiyya (licence), sidi Îssa entama sa carrière juridique à Marrakech comme Âdel (notaire) aux côtés de deux éminents âdouls les frères Sidi El-Hadj Ârbi et Sidi Mohamed Benjelloun. De tout l'aréopage de notaires, il était le plus jeune.
Ensuite, il s'installa à Settat et pratiqua le notariat et assuma jusqu'à l'indépendance la fonction de Naïb Cadi (Adjoint du cadi).Il y exerça sous l'égide d'éminents cadis tels Mohamed El-Ouadghiri, Âbbas ben Brahim, Skiredj, Es-Seddiq.
A l'aube de l'indépendance, Sidi Îssa fut nommé par Dahir Royal successivement Cadi de Benguérir (Rhamna) et Cadi des Oulad Saïd (province de Settat), fonctions qu'il exerça jusquà sa retraite.
Ensuite, en sa qualité de juge émérite, il exerça à Casablanca comme jurisconsulte et âdel honoraire.Des plaideurs et des juges avaient recours à sa riche expérience et sa vaste culture en matière de Chraâ.
Outre la rédaction de différents actes notariaux, les consultations consistaient notamment à donner des Fetwas et à résoudre des problèmes de partage de successions nécessitant le calcul complexe des fractions.
Le cadi Sidi Îssa est l'auteur de quatre livres dont :
« Charh Kitab Al-Bawl As-Soukkari de Mikhael Maâlouf » ;
(Commentaire du livre intitulé « l'urine diabétique »).

"Hachiyya Âla Charh Ad-Dorra Al-Baïda Fil-Hissab Wal-Mawarit";
(Glose sur le commentaire de la perle blanche sur le calcul et l'héritage).

1) "Hachiyya Âla Al-Alfiyya[663] d'Ibn Malik" ; (Glose de la Alfiyya).

2) "Charh Wataïq Âdliyya Wa Ahkam Qadaïyya" ; (Commentaire de documents notariaux et des sentences jurisprudentielles).
Sidi Îssa jurisconsulte, connu pour son esprit critique, avait l'habitude de soumettre à l'épreuve et à un examen méthodique toutes les sentences relatives à la science du partage des successions.

[663]-Poème didactique en mille vers, facilitant par le procédé mnémotechnique l'apprentissage des règles grammaticales arabes.

L'érudition de Sidi Îssa eut indéniablement un retentissement et une influence sur la population de Settat. Il a contribué à l'épanouissement intellectuel de la ville en donnant des conférences à la grande mosquée. Sa somptueuse demeure (avenue Âllal ben Abdellah) dotée d'une riche bibliothèque était considérée aussi bien qu'une école ouverte aux étudiants venant des alentours que comme un salon littéraire où se côtoie une affluence d'hommes de lettres et de sciences tels Er-Rehhali El-Farouqi[664], Abdellah Guennoun[665], Ahmed Skiredj, Es-Seddiq El-Fassi, Ârbi Âzzouzi, Mohamed Bouâchrine, Driss Belkhadir, Moulay Ahmed Al-Belghiti, Hadjs Omar et Boubekeur El-Bejjaj, Mohamed Ben Bouchâib El-Bouziri, Moulay Âli Es-Soubaî, Mohamed Boutaleb, Moulay Ahmed Adib,les Bellaâraibia, Hadj Mohamed El-Madkouri et les âdouls de Sidi Bendaoud Si El-Maâti, Si Daoud et Si El-Mamoun…
Sa grande maison était considérée comme un centre culturel qui rayonnait au delà de la Chaouïa ; et les intellectuels y affluèrent de toutes les contrées.
Source de savoir, par ses séances et ses séminaires, et par sa bibliothèque (environ 1500 livres dont des manuscrits et de rares lithographies), Sidi Issa s'appliquait avec assiduité à agrémenter ses rencontres culturelles. Ce cadre référentiel de l'histoire des bibliothèques privées locales, mérite à lui seul une étude à part.
Avec la disparition du cadi Sidi Îssa El-Bouâzzaoui qui mourut le samedi 17 Safar 1400H / 6 janvier 1980, et fut enterré dans la zaouïa Bouâzzaouia, Settat perdit une figure généreuse, modèle de probité morale et de rigueur intellectuelle.

Fqih Moulay Ahmed El-Bahlouli

Fils du grand Cheikh Chouâïb ben Mohamed El-Bahlouli mort en 1930, Moulay Ahmed connu par le surnom d'"Adib" (= littérateur) naît en 1909, juste après les événements tumultueux de la Chaouïa. Il reçut une excellente éducation de son père qui lui inculqua les principes élémentaires de la grammaire, et les premiers versets coraniques. Son talent s'épanouit après une longue étude du Coran, du Hadith et du Fiqh (droit canon).Il compta sur son autodidactie pour étendre ses connaissances religieuses et réussit, par la même occasion, à se doter d'une conscience politique et d'un militantisme acharné. Conjuguant son travail pédagogique, en tant que professeur, avec ses convictions patriotiques, Moulay Ahmed réussit à instituer un noyau local de résistance nationaliste.
Cependant, temporairement, cette carrière anti-colonialiste fut brisée violemment par le Pacha de Settat Driss Djillali Lahrizi qui, avant d'incarcérer Moulay Ahmed et ses compagnons pour une année d'emprisonnement ferme, il les fustigea en présence des autorités françaises et d'un large public, en vue de les humilier.

[664]-Er-Rehhali ben Rehhal El-Farouqi, grand docte. Le cheikh Bouchaïb Ed-Doukkali lui a octroyé sa Idjaza, de même que le cheikh Mohamed ben Hassan El-Hajoui. Il occupait les postes de doyen de la faculté de la langue arabe, et de chef du Comité des Oulémas de Marrakech. Il mourut à cette même ville le 18 Joumada II 1405 / lundi 11 Mars 1985. Voir Salami (1992), p (114) sq.
[665] -Qui lui a rendu visite à plusieurs reprises.

Ces scènes qui imitent celles connues du Pacha de Fès Mohamed Ben El-Baghdadi[666], visent psychologiquement à faire tressaillir d'horreur les ennemis de la cause française, de peur de subir de telles offenses publiquement. C'est d'ailleurs l'exemple éloquent du dressage exercé historiquement par le Makhzen central même. Emprisonnés en 1937 au pénitencier Aïn Ali-Moumen, Moulay Ahmed, ses compagnons Djillali Slimani El-Yedri, Es-Sghir et les autres, ont vite conquis le cœur de la masse populaire.

Ainsi, Moulay Ahmed sut triompher de la peur et cultiver sa passion nationaliste véhiculée par ses discours et son projet pédagogique qu'il légua à la postérité.

Persévérant, il diffusa les prescriptions de l'Islam et le dogme théologique de la "Salafia modérée" de Mohamed Âbdou, Djamal Ed-Dine Al-Afghani et Rachid Réda, contribua par ses cours à adapter les cœurs d'un large auditoire à se complaire dans la nécessité d'une réforme pédagogique. Tout en professant, aussi bien dans la Zaouïa Qadiria que dans le Djamaâ Lakbir (chaque vendredi), à l'intention d'un large public ; il porta un intérêt spécial aux enfants, s'acquittant ainsi de sa responsabilité scientifique de pédagogue novateur. Moulay Ahmed a su, par ses premières expériences au sein de plusieurs écoles dont 'Dachra', 'Qraqra'[667], entre autres, prendre part à inculquer l'identité nationale à ses élèves, et à préserver la culture arabo-musulmane de toute tentative de réification ou d'aliénation.

Le contraste n'en est que de plus saisissant avec le modèle européen qu'ont voué à l'école européenne, les pédagogues français, pour les fils des colons et des Aâyanes (notables).

Reprendre tous les aspects du projet très ambitieux et les discours d'inspirations indépendantistes de ce pédagogue réformiste dépasserait évidemment les limites de ces biographies que je voudrais toujours schématiques.

Au « conservatisme, au dogmatisme et à l'immobilisme de l'enseignement traditionnel du premier tiers du siècle (dernier) ; à la diversité, à l'élitisme et au ségrégationnisme d'une politique pédagogique colonialiste sans ouverture, les Marocains tentèrent de substituer un enseignement démocratique unifié, à même de revivifier l'Islam authentique, de promouvoir la langue arabe et de répandre l'instruction, dans toutes les couches de la société.Ainsi étaient créées, par l'action éducative et la reconquête identitaire, les conditions d'une reconnaissance, prémices de la libération du pays »[668].

Moulay Ahmed réussit à coiffer son objectif idéal, à fonder et diriger l'école du prince"**Moulay Abdellah**"que S.M. **Mohamed V** inaugura le 17 février 1945, en présence des princes, et des oulémas de Settat.

En effet, après l'allocution du jeune élève Boubekeur ben Hadj Abdelkerim Chraïbi[669] et le discours prononcé par Mohamed V, une nouvelle approche prit place, dans la stratégie conflictuelle entre les deux orientations politiques existantes. Ce couronnement

[666]-Voir: Mohamed Hassan El-Ouazzani: 'Modakkirat Hayat Wa Jihad '(en arabe), vol (3), 1984, éd Ets-Jawad, Beyrouth, Liban, pp (90-92).

[667]-L'école "qraqra" fut édifiée par Fqih Ziraoui.

[668] M'hammed Aouad (2006), pp (73-74).

[669]-Hadj Abdelkerim ben Hadj Ahmed Chraïbi, né à Marrakech vers 1880 et résidant à Settat depuis 1910, était également membre de la Chambre de Commerce depuis 1922.

des affinités militantes de la première élite des réformistes, sous les plus brillants auspices, s'inscrit aussi bien dans la perspective de la reconsidération de l'Ecole Marocaine[670], symbole de la souveraineté nationale usurpée par les occupants, que dans la perspicacité de l'abnégation qui ont présidé à sa destinée, évidemment dans une ville où l'hégémonie coloniale fait date.

Après l'indépendance, Moulay Ahmed Adib continua son parcours politique comme président de la commission municipale de Settat, et son cheminement professionnel en tant que Président du Comité des Oulémas de Settat, et en tant que professeur éducateur profitant au public assoiffé de son savoir.[671]

Depuis les années quatre-vingt, il sombre dans l'oubli et meurt dans l'intimité, le 6 mars 1995, ne laissant aucun livre publié, puisque submergé dans l'imposante tradition professorale orale d'antan.

[670]-Ne serait-ce que la qualité des lauréats, dont le philosophe Ahmed Settati.Pour ce qui est de la cérémonie d'inauguration de l'école Moulay Abdellah, voir : « Min Maâlim Al-Fikr Al-Moâssir Bil-Ôdwatayn » par Abdallah Al-Jirari, Vol (1), p (111). Le texte intégral du discours royal est publié dans : Es-Saâda, n° 6342, année (42), lundi 19 février 1945.

[671]-Je soutiens, en toute connaissance de cause, que Moulay Ahmed, comparé à son père, se distinguait par sa modeste formation intellectuelle. L' Adib que je côtoyais, depuis mon jeune âge, n'était pas de la taille, ni de la trempe de son père Cheikh Chouâïb El-Bahlouli connu par son érudition dans la Chariâ et la philologie, et sa très grande réputation scientifique, comme je l'ai relaté au début de ce chapitre.

Skiredj chez-lui à Settat

Hadj Bellaâraibia

Cadi Bouâchrine

Cadi Azzouzi

Cadi Abdelhafid El-Fassi

Cadi Abbas Taârjî

Cadi Zniber

Cadi Îssa El Bouâzzaoui

Cadi Allal El-Bejjaj

Fqih Boubekeur El-Bejjaj

Fqih Hannoun

Fqih Bargach

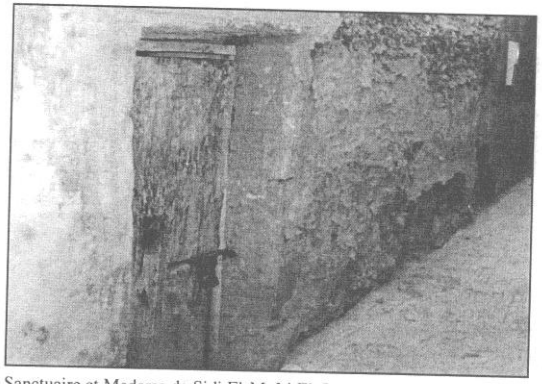
Sanctuaire et Medersa de Sidi El-Maâti El-Qarqouri

Acte de vente signé et cacheté par Zniber

L'AUTRE CULTURE

Il n'y a point de règle générale sans exception

Malebranche

Dans la médecine moderne, on soigne le corps
mais on assassine l'âme

Dr.Akhmisse Mustapha

Culture et acculturation

L'engouement de l'élite intellectuelle pour la culture religieuse et traditionaliste cohabitait en symbiose avec un penchant manifestement imposant chez la masse pour la chanson et la musique populaires.

Avant d'aborder la place de choix qu'occupe la chanson dans le vécu des Settatis ,posons, dans un premier temps,l'impact des nouvelles cultures émergentes sous la colonisation française, sur la population en général,et la jeunesse en particulier.

La photographie, medium moderne d'expression, avait atteint son apogée après l'escale d'une pléiade de photographes professionnels. Avant la conquête française, des clichés sont dues, entre autres, à Weisgerber, et à la Compagnie Marocaine. Ce moyen de communication fut lui-même manipulé par les soldats français pour donner naissance à la photographie coloniale qui, éternisant des scènes dramatiques d'homicide, de lutte farouche contre la population civile, de diaspora, de boucherie perpétrée par des tirs d'obus, etc., fut utiliséepar les journaux de marche et par la même occasion fit scandale dans la presse socialiste et pacifiste. Le nombre trop appréciable de photographes qui ont bien garni les collections militaires de l'époque, témoigne du vif intérêt porté à cette phase de colonisation : Jh.Boussuge, P.Grébert, Gonszales, J.P.Morana, Maillet et M.Flandrin, Limanthon, Franco et Guiambini.

Cependant, le changement de regard qui a suivi la guerre de pacification a fait que la photographie, jeu de mémoire et de mémorisation, soit devenue un hobby prodigieux et fascinant pour un groupe d'illustres photographes passionnés par le plan pittoresque incommensurable de Settat.Ville exotique, submergée par une séquence d'imagerie vierge, d'espaces contrastés richement poétiques qui acquièrent le statut d'œuvres d'art, avec Marcellin Flandrin (1889-1957), médaille d'or des municipalités du Maroc, avec Tinseau, Albert, J.Clair-Guyot et les éditions la Cigogne, cette coquette cité fut immortalisée à jamais. Ces « peintres ratés » - s'il nous est permis d'emprunter l'expression de Baudelaire - ont apporté une vraie dimension poétique à l'art de la photographie. Ils se sont essayés à la « photographie figurative », d'où le succès inégal qu'ils ont récolté. C'est d'ailleurs ce qu'on pouvait appeler l'époque romantique de Settat. Et les images de cette ville ne cessent vraiment d'éblouir notre vue malgré l'accroissement foudroyant du nombre de photographes cultivés qui stigmatisent tout asservissement de l'image et toute tentative de vidage de sa portée esthétique.

Avant les premières œuvres, près de cinquante ans plus tard, du calligraphe Berrada Hassan et du peintre original Mohamed Youmni Raîi, le phénomène plastique, lui, date de 1911 lorsque Marie Aimée Lucas-Robiquet (1858-1969), élève de Félix Joseph Barrias (1822-1907) et organe actif de la Société Coloniale des Artistes Français peignit un tableau décrivant « l'heure de la soupe au camp des tirailleurs à Settat ». Depuis, plusieurs familles européennes établies à Settat importaient leurs répertoires plastiques diversifiés et leur tradition artistique. Il faut pratiquement citer, entre autres, l'homme d'affaire anglais Nigel d'Albini Black-Hawkins qui possédait des biens à Settat en

copropriété avec son ami et protégé anglais Kacem Belhadj[672], et que sa femme Mary Auras se nouait des relations artistiques avec les peintres anglais installés à Tanger et surtout le talentueux Joseph Crawhall (1861-1913) qui lui consacra son célèbre tableau : « Lady Riding a Camel ».

En dehors des conventions et des rituels codés, comme nous l'avons remarqué dans les chapitres précédents, la culture de l'image a évolué après l'édification d'un cinéma local que des dirigeants, tel M. Louvet, en assuraient la bonne gestion. Ceci malgré les contraintes matérielles et financières (restrictions d'électricité, suppression de quelques séances par semaine, taxes municipales, etc.).

Ce nouveau moyen de communication et d'information donnait aux amateurs du 7ème Art une portion magique d'imagination artistique. Les jeunes Settatis assistaient avec beaucoup d'assiduité et d'émerveillement, puis pris par la cadence, prenaient part aux bal, concert et danse. Dans cette optique d'ouverture et d'acculturation, la nouvelle génération se passionna à décrypter les nouveaux codes de la modernité, sans toutefois dédaigner leurs traditions séculaires, et en premier lieu, la musique populaire (El-Halqa, les Cheikhat et Âbidat-Er-Rma*).

Les *Cheikhat* (chanteuses de la vie légère) et *Chettahat* (danseuses) itinérantes, encouragées par les caïds et les notables, étaient d'une abondance remarquable et donnaient des concerts partout où elles faisaient escale. Presque toutes les chanteuses étaient venues à Settat de son hinterland ou des régions ambiantes[673].On sait que « certaines fractions de tribus sont réputées particulièrement pour fournir des chanteuses et des danseuses ; telles sont les fractions des Djemouha (Oulad Mrah) et des Oulad Farès de la tribu des Mzab. Mais ce sont les Beni Agrin des Oulad Bou Ziri, aux Oulad Sidi Ben Daoud qui passent pour fournir les plus belles cheikhat ou chettahat »[674].

Le capitaine Féline, auteur du célèbre ouvrage sur l'artillerie au Maroc (1912), poète, polytechnicien, spécialiste en musique classique et ami intime de Paul Valéry, avait côtoyé la poésie populaire sur le plateau de la Chaouïa.Il s'agit – explique Nicole Coleyrette – « non de textes qu'apprécient les érudits et l'élite intellectuelle arabe, mais d'une tradition orale, que la musique accompagne parfois »[675].Source de L'Âïta, fondée sur l'oralité, cette poésie champêtre avait charmé Féline à tel point qu'il s'est livré à des traductions hâtives, ceci malgré les réticences de Paul Valéry. Cependant, les multiples échanges de points de vue quant à la littérarité de ce genre pittoresque, n'ont malheureusement pas encouragé Féline à parfaire son entreprise.

[672] Notre grand père.

* Pour les origines de Âbidat-Er-Rma, en Chaouïa, voir l'article de Allal Lakhdimi : Osoul Er-Rimaya Wa Er-Rima Fi At-Tourat Ach-Chaâbi, in Al-Ittihad Al-Ichtiraki, n° 550,16 octobre 1998, p (8). A souligner que mon bisaïeul Hadj Mohamed El-Kebch qu'une Nzalat portait son nom (Barrouquere (1919), p (15)), était le cheikh des tireurs et conjointement cheikh de la Zaouïa Naçeria à Settat.

[673] Les Cheikhat Hnina, Hadda, Rouida, Badanni, Khaddouj, Bent Lak-hayla, etc.

[674] Casablanca et les Chaouia, I, p (211).

[675] Paul Gifford, Robert Pickering, Jürgen Schmidt-Radefeldt : Paul Valéry à tous les points de vue.

La *Âïta Merçaouia* (Merça du littoral atlantique), avec toutes ses variantes rythmiques, ses dominantes thématiques et sa structure textuelle, est le fruit, à la fois, d'un long progrès poético-musical et d'une interférence avec la *Haçba* de Safi, entre autres genres existants. Très souvent,les notables faisaient appel,à l'occasion de frairies ou de cérémonies, à des modes autochtones originaux chantés par les Cheikhat , ou importés (par exp.le *Malhoun* et *la Ala*, dans le cercle restreint des familles fassies, dans les années 40, et la musique berbère des Chleuhs). Par ailleurs, les juifs de Settat ont apporté leur empreinte culturelle au patrimoine artistique et musical local (ne serait-ce que le grand chantre de la musique andalouse et gharnatie, Jo (Joe) Amar גיו עמך (1927) qui vit actuellement en Israël).

La ville a accueilli aussi le maître de la musique gnaouie et maître du "gambri", Si Mohammed Zoughbat connu par son surnom Sam. Après plusieurs années d'apprentissage de la "Sanâa" auprès des Mâalemines Hadj Houira et Mohamed Zouitni à Casablanca, Sam se dirigea vers Settat où il a pratiqué la musicothérapie des gnaouas jusqu'aux années soixante[676].

Sur la toile de fond de cette dynamique culturelle polyphonique, une impulsion commerciale des maisons d'enregistrements phonographiques fleurit (Pathé, Baidaphone, Odéon, Polydor, etc.) donnant naissance au commerce des disques et gramophones dirigé par des français, d'abord à Casablanca, ensuite à Settat.

De nos jours, et malgré les recherches actuelles[677] effectuées sur les structures rythmiques et linguistiques des variantes Merçaoui, aucune compilation, du moins thématique, n'a pris encore corps !

Vu les connotations sociopolitiques, et la haute sensibilité historique de la Âïta ; et surtout la mosaïque tissée en filigrane autour de ses thèmes centraux, cette musique bucolique orale dont nous ne conservons, hélas, que de menus résidus, est considérée par des chercheurs, comme l'étendue d'un passé combattantiste de toute la région. La Âïta originale ; en agonie aujourd'hui, par la diversité et la tonalité de son corpus, est le témoignage solennel d'une époque tumultueuse, depuis les premiers balbutiements de la Siba, en passant par les combats de 1907-08, jusqu'aux événements qui s'ensuivent. Aucune approche historiographique responsable ne peut en faire abstraction.

[676] Négritudes au Maroc, par Bouazza Banachir, éd. L'Harmattan, 2001, p (237).

[677] Notamment les travaux de mes collègues chercheurs, Hamid Bouhmid (1939-2002), Dr.Hassan Najmi, Dr. Allal Regoug, Dr.Hassan Bahraoui, entre autres, sont à mon avis les plus convaincants.

Cultures à contre-jour
Espace et production des marginaux : Prostitution

Des critiques qui m'ont été adressées par des amis chercheurs, après lecture de la première ébauche du présent travail, ont accusé une décrépitude méthodologique concernant la réduction de la culture en un relevé redondant de traditionalisme féodal aberrant.

Cette sublimation qui transcende et désexualise la culture en n'y voyant qu'une séquence de Surmois (c'est-à-dire des *foqahas*, des *tolbas* et des *doctes* de la Loi, de l'exégèse et de la théologie…) risque sciemment d'éluder les autres référents du vécu symbolique, dans leurs dimensions laïques sous-jacentes.

Qu'en est-il de la ***libido***, par exemple, eu égard de la complexité des systèmes de valeurs existant sur le terrain? Comment s'effectue la relation à l'espace marginal, aussi bien dans le vécu social que dans les représentations sous-jacentes ?

Avant d'aborder ces entités rarement traitées (Seules la monographie de la mission scientifique française : Casablanca et les Chaouia I, p (211) et l'œuvre de Christian Houel sur la prostitution au Maroc 1912, font exception).Nous avons plusieurs observations critiques sur ces livres, mais nous avertissons le lecteur que l'ambition de notre ouvrage est de se limiter à une frange d'espaces culturels de la ville : exclusivement les édifices religieux et confrérique,ceci pour rendre le point sur leurs relations avec les espaces existants et en scruter les résonances et les dynamiques.

Nous savons que la société traditionnelle à Settat, comme à toutes les villes, n'a pas empêché la prostitution de persister«à tel point qu'elle est acceptée, tarifée, reconnue. Habituée à gérer la contradiction, la société marocaine intègre les prostituées qui vivent soit dans des quartiers réservés, soit parmi les honorables gens de la ville»[678].

La prostitution, au surplus, s'exerçait chez les musulmans comme chez les juifs[679], et face à ce fléau qui s'étendait aussi bien dans les ruelles insalubres de Nzalt El-Had que dans les quartiers socialement hétéroclites de Derb Es-Saboun ; sous l'impulsion de l'exode rural, le phénomène est tenu, dès les années trente, sous la tutelle des autorités locales.

Ainsi, les instances municipales de Settat procèdent à la réglementation de la prostitution (inscription et classification des filles publiques, des maisons de tolérance, organisation des visites sanitaires périodiques, etc.).L'arrêté municipal n° 64, en date du 23 mai 1935, signé par le Pacha Driss ben Djilali El-Harizi et mis en exécution par le chef des services municipaux M.Gervais[680], interdit aux filles publiques, dans une longue liste :

[678] Abdelhak Serhane : L'amour circoncis, 5ème éd.Eddif 2002, Casablanca, pp (167-168).
[679] Casablanca et Chaouïa I, p (211).
[680] Cet arrêté réglementant la police des mœurs, a été transmis le 27 mai 1935 au Secrétaire Général du Protectorat, Bordereau d'envoi n°1849 S.M.

-de loger en nombre plus considérable que celui fixé par leur autorisation [681];
-de laisser circuler au dehors, des femmes inscrites dans leur maison ;
-de recevoir des militaires ou marins après la retraite ;
-de recevoir des mineurs ;
-de se tenir au seuil de leur porte ou circuler sur la voie publique dans le voisinage de leur maison dans le but d'y attirer les passants ;
-de recevoir des hommes en état d'ivresse ou des hors-la-loi ;
-de tolérer des querelles ou des orgies scandaleuses qui heurtent la paix publique, etc.[682]

En plus, les tenanciers des maisons de tolérance devaient verser, dès réception d'autorisation, une taxe de 300 frs, à titre de garantie du paiement des frais d'hospitalisation de leurs pensionnaires[683].

Par ailleurs, l'agencement spatial de la prostitution qu'on a institutionnalisée fut régi par des règles répulsives qui cherchent davantage à soumettre l'insoumis. Bien que les fonctions d'autorégulation bio-sociale et politique de la prostitution étaient légitimées, accoutumées et récupérées historiquement et surtout au cours de la 2ème guerre mondiale, pour des raisons bien connues ; les activités des bordels devraient se conformer aux rites stricts de la clandestinité et se localiser conséquemment dans des ghettos avec l'application littérale des prescriptions hygiéniques édictées par les autorités municipales[684].

Cette symbolique d'espaces régie par un *régime imaginaire nocturne* où les plaisirs ténébreux ne se livrent qu'en toute discrétion ; ou en termes anthropologiques, en *obscurité chthonienne*, est la conséquence d'un discours antagoniste qui voit dans le corps prostitué « un corps malade, stigmatisé par les médecins coloniaux. Et pour lutter contre le péril vénérien, il convient de contraindre ces corps prostitués en limitant leurs déplacements, en inventoriant leurs pathologies, en observant *in situ* leurs dérèglements »[685].

Christelle Taraud avait bien raison, en bonne connaissance de la logique des faits historiques, de souligner que le *régime nocturne* dont on a parlé, était entré d'emblée en conflit avec « L'hygiénisme de la fin du XIXè et du début du XXè siècle qui avait pour principale ambition de canaliser et de rendre productive toute énergie, y compris l'énergie sexuelle, et de lutter contre le fléau endémique des maladies vénériennes »[686].

[681] Voir aussi le chap.XVI, article 50 du procès-verbal n° 50-27 novembre 1931 : « Quartier réservé- les logements de 2 pièces et cuisine, prévus pour les filles soumises ont été ramenés mensuellement de 200 à 120 francs ». Archives de la Municipalité de Settat, B.G.R.
[682] Ibid, art.16, chap III.
[683] Art.10, chap. III. Faisant suite aux arrêtés municipaux de la ville de Settat concernant la réglementation des taxes (n° 4336.SM-1931), le secrétaire général du Protectorat Emmanuel Durand avait rectifié que, dans l'article 41 « les visites médicales faites à domicile doivent donner lieu au paiement de la taxe ; la faculté accordée aux filles publiques de se faire visiter à domicile n'est qu'une tolérance » (10426, A.M-24 décembre 1931.B.G.R).
[684] Arts.12, 15, 16, chap III et arts.20, 28, chap IV.
[685] Christelle Taraud : La prostituée indigène à l'époque coloniale, in Quasimodo, n° 6, printemps 2000, Montpellier, p (224).C 'est le même sort qu'ont connu les prostituées de Londres au XIXème siècle, voir : Histoires des relations sexuelles par André Morali-Daninos, coll .Que sais-je ? P.U.F, 1963, Paris, p (59).
[686] Ibid, p (223).

Encore faut-il noter que, suivant cette logique, Nzalt El-Had, n'a bénéficié du projet de recasement des bidonvilles que dans les années quatre-vingts ! Elle restait refoulée, délaissée, sans aucun témoignage d'intérêt public dans la planification urbaine.
C'est vrai que le rapport du Contrôleur Civil M.Kieffer, Chef des Services Municipaux, soumis à la commission municipale mixte de Settat, au 16 mars1943, soulignait l'importance vitale du projet d'assainissement de la ville qui envisageait la suppression des Nzalt El-Had et Nzalt Lalla Mimouna, surtout après l'épidémie de peste en 1941. Mais, ni les incendies qui se sont propagées dans les noualas, causant la destruction de la moitié de Nzalt Lalla Mimouna et une large partie de Nzalt Moulay Ahmed, ni les pertes humaines dans Nzalt El-Had suite à plusieurs épidémies, n'ont pratiquement donné lieu à des travaux de recasement. Au contraire « faute de logements en dur, les noualas se sont rapidement reconstruites »[687].
Le docteur Mornas et la société musulmane de bienfaisance ont largement contribué, en 1941, aux soins des malades du typhus et de la peste. De même, les études du docteur Fernand Ferriol, effectuées durant les années 1937-38, suite à la fièvre typhoïde, ont pratiquement abouti à enrayer cette épidémie de la ville, quoiqu'au détriment de la prolifération de l'insalubrité des zones sinistres aggravée par l'extension des agglomérations vulnérables et des Noualas squattées par des pauvres et des prostituées.
La résorption des noualas de Nzalt El-Had où la prostitution s'est considérablement concentrée, n'a pas eu lieu, et le report de ce projet par les autorités insensibles à l'hémorragie démographique[688]dans ces zones où se cumulent des paillotes, gourbis, baraques, dépôts d'immondices et fosses d'aisance, a malheureusement concouru à la pérennité de ce chaos.
Dans ces moments difficiles, les prostituées n'ont bénéficié, côté frais des visites médicales, que d'une baisse d'un franc, ceci en écho aux prescriptions de la Commission Centrale de Prophylaxie, en plus de la radiation de la taxe de 10 frs pour les visites faites à domicile[689].A souligner, côté gestion de l'espace, que « Settat qui s'est érigée en ville sous la colonisation, était constituée en 1936 de 3431 noualas et 2233 maisons en dur »[690].
Le contraste spatial de la prostitution a connu une bifurcation dans les années cinquante. D'autres quartiers seront bouclés par ce phénomène morose (Derb Omar, Nzalt Smaâla, Nzalt El-Batoir, entre autres).Les générations changent, les structures aussi.
En parallèle, l'homosexualité traditionnellement pratiquée dans les Msids[⊕] et les milieux populaires, était sujet-tabou, puisque largement répugnée par les gens et constituait un péché capital voire un grave délit à l'égard de la morale publique modelée par l'imaginaire viril et patriarcal. Et de ce fait, ce plaisir honni se pratiquait *in secreto* et en

[687] Procès-verbal, n° 114, séance en date du 16 mars 1943.
[688] Voir chap. (IX) du présent travail et Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de Settat-Rapport final, Ministère de l'Intérieur, p (55).
[689] Examen du projet de budget additionnel pour l'exercice 1940, rapport de M.Crehange in Archives de la Municipalité de Settat.
[690] Chouiki (1985), p (87).
[⊕] Ecoles coraniques.

infime proportion. Certes, selon la logique morale du XIXème siècle qu'on a relatée, les autorités coloniales ont lutté, par des mesures supplémentaires, contre la pédophilie en interdisant aux maisons de tolérance de garder des enfants ou d'y occuper des garçons comme domestiques.

Pierre philosophale
représentations de la science et de la magie / Disparités spatiales et le mal de la santé

Les doctes settatis que j'ai côtoyés possédaient des manuscrits de magie et d'astrologie somptueusement reliés. L'astrologie permettait à la médecine arabe d'admettre « que la maladie est due à la constellation qui l'a vue naître et que les épidémies résultent de la conjonction de certaines planètes. Armé du fameux astrolabe, le médecin observe le ciel pour en tirer des prédictions relatives aux maladies, aussi bien que pour régler les jours des saignées et de purgations. De plus, les différents astres ayant une influence particulière sur les principaux organes de l'homme et chaque planète ayant son métal correspondant, on admet que ce métal constitue le médicament par excellence de l'organe gouverné par cette planète, ainsi fut créée la *métallothérapie* »[691].
Les apothicaires (El-Âttara) qui pratiquaient aussi la profession d'herboristes spécialisés en plantes médicinales et magiques cultivées dans les faunes sauvages de la Chaouïa (Scilla maritima[692], Ricinus communis[693], Quercus ilex, Goutte de sang, Aneth, Concombre d'âne, Lavande, Laurier Rose, Myrtus communis, Acacia gummifera[694], Coloquinte[695], Artemisia herba alba, Peganum harmala, Callitris quadrivalvis, Daphne gnidium[696], Ceratonia Siliqua, Safran, Camomille, Gingembre[697], Tilleul[698], Datura stramoine[699],etc.) exécutaient docilement les ordonnances prescrites par les foqahas et les Rabbins[700]. Leurs échoppes constituées d'un éventail varié, fussent dispersées dans les artères de la ville et plus particulièrement à Zanqat-El- Caïd Âli et à l'ancienne Kissaria. D'autres étalaient leur marchandise dans le souk hebdomadaire du dimanche (actuellement près de la mosquée Al-Massira).

[691] Professeur Jules Guiart : Histoire de la médecine française, éds. Nagel, 1947, Paris, p (95).
[692] Pour ses qualités thérapeutiques, voir : Dr.A.Héraud : dictionnaire des plantes médicinales, librairie J.-B.Baillière et fils, 1949, Pris, pp (561-62).Voir aussi le beau livre du Dr.Akhmisse Mustapha : Médecine, Magie, et Sorcellerie au Maroc, Imprimerie Eddar El Beida, Casablanca, 1985, 253 pages et une richissime bibliographie.
[693] Ibid, pp (529-30).
[694] Ibid, p (64).
[695] Ibid, p (243).
[696] Ibid, p (252).
[697] Ibid, p (326).
[698] Ibid, pp (593-94).
[699] Ibid, pp (256-57).
[700] La démonologie et les pratiques superstitieuses sont courantes parmi les juifs aussi. Voir à ce propos : A. Cohen : Le Talmud, éd. Payot, 1950, Paris, pp (321-361).

Parmi les Âttaras les plus réputés de Settat, on cite à titre d'exemple, Si Chraïbi, Si Lâarbi et les juifs : Mimoun, Messaôud, Belâttar, Hannoun et son fils Shaloum…
La prédominance des foqahas se justifiait non seulement au niveau de la magie (sortilèges, talismans, amulettes et exorcisation des possédés) mais aussi au niveau de la médication traditionnelle. Settat, on le sait, regorgeait des mages venus de toutes les régions, des charlatans, des sorciers, de vulgaires marchands de remèdes, des barbiers arracheurs de dents, des coiffeurs (El-Hajjama) qui pratiquaient, en plus de la circoncision (המיל chez les juifs), le cure des saignées (des ventouses scarifiées en cuivre) (blood-letting)[701], des cautériseurs, des sages-femmes (accoucheuses) expérimentées, des charmeurs de serpents issus des Âïssaouas qui excellèrent en la Baraka.
Le Dr H.S.Glasscheib a beaucoup travaillé sur de pareils faux-médecins, dans son beau livre : " A la recherche du grand secret, ou les labyrinthes de la médecine". Il soutenait qu'ils « proviennent presque tous des basses couches de la population et ont derrière eux une existence aventureuse (..). Ils ne reposent pas sur le savoir et le pouvoir du guérisseur mais sur sa puissance de suggestion et d'autosuggestion. Ces forces font de l'être humain, et tout spécialement du malade, la plus riche source d'erreurs qu'on puisse imaginer. La puissance de la foi ne recule même pas devant de graves lésions organiques, mais, dans ce cas, son action est éphémère : les lésions cancéreuses régressent, des tuberculeux graves sentent revenir leurs forces à chaque traitement nouveau et à chaque régime extraordinaire, pour peu qu'ils y croient. Mais dès que la foi est ébranlée par les premières rechutes, la maladie reprend son cours impitoyable »[702].C'est la médecine miraculeuse du Moyen âge, génératrice de supercherie qui continue, de nos jours, à prospérer. « Nulle part, pourtant, elle n'a pris un aspect aussi hideux que là où elle vit des souffrances de l'homme, de son angoisse et de sa peur de la mort »[703] .

[701] Margaret Bidwell and Robin Bidwell: Morocco the traveller's companion, Tauris Parke Paperbacks, 2005, pp (225-230).
[702] Dr.H.S.Glasscheib : A la recherche du grand secret, traduit de l'allemand par Eric Labat, éd.La table ronde, 1961, Paris, pp (199-200).
[703] Ibid, p (199).

Nouveaux codes de consommation sanitaire
Services sanitaires ou appareils idéologiques de la colonisation

Dès les premiers jours de la conquête de 1907, des infirmeries-ambulances furent installées à Settat, le 16 avril et le 21 mai. L'hôpital de Berrechid recevait les malades venus de Settat[704].
Tous les rapports rédigés par des organes du Corps de Santé Militaire s'accordent sur les connotations coloniales du discours médical dont les prétentions humanitaires sont fort trompeuses. Le Dr. Brisson, lui, ne dissimulait point la mise en œuvre de « ce puissant moyen de pénétration » qu'est le système des fondations sanitaires[705].Dans un paysage qui a beaucoup souffert du despotisme des représentants locaux du Makhzen, des conflits armés, des infections et des épidémies (*Syphilis, typhus, choléra, variole, peste* et *paludisme*[706]), des taux trop élevés de la mortalité infantile et de la faiblesse de l'espérance de vie, la médication constituait une nécessité vitale de premier degré.
Dans un premier temps, les autorités coloniales ont répondu favorablement à cette exigence[707], dans les grandes villes, en y intégrant la dimension sociale. Cependant, D'amade, dans son rapport détaillé, n'a pas caché l'une des conséquences désastreuses de la pénétration armée : *la fièvre typhoïde* qui « sévit durant l'été, aussi bien en 1907 qu'en 1908 »[708]en plus de *la variole* qui infestait plusieurs douars[709]. Le rapport du médecin aide-major Deniau, tout en encourageant les pratiques sanitaires dans une région « **absolument vierge de toute vraie médication** », souligne que les Chaouïa

[704] D'amade (1911), pp (347-350).
[705] Barroquere (1919), p (105).
[706] La Chaouïa avait souffert du *choléra* connu sous l'appellation populaire "Bouglib", ceci vers la fin du XIXè siècle :
M.Amin El-Bezzaz : Tarikh Al-Awbia Wal-Majaâte Bil-Maghrib (Histoire des épidémies et des famines au Maroc aux XVIII et XIXè siècles) 1992, publications de la fac. des lettres et des sc.hum, Rabat, séries /thèses et mémoires n°18, p (339) ; Jean-louis Miège : Le Maroc et l'Europe, tome V, documents d'histoire économique et sociale, éd. La porte, 1989, Rabat, passages sur l'épidémie cholérique et le soulèvement des settatis contre le caïd Abdelkebir bel Madani, pp (109-116).
[707] On a pu remarquer du progrès au niveau des infrastructures médicales, du personnel sanitaire, à Casablanca d'abord où fonctionnent dans chaque siège du commandement de région « une organisation fixe et une organisation mobile ». Celle-ci opère dans les tribus limitrophes. En plus de « postes secondaires et de l'hôpital militaire de Sour-Djedid…un dispensaire et une infirmerie indigène, et enfin l'hôpital Rothschild, fondé après le bombardement, est consacré pour la population israélite ». Lt.Tubert : La Chaouïa, in Bulletin de la société de géographie d'Alger et de l'Afrique du nord, 19ème année-1914, 2è trimestre, imprimerie algérienne, Alger, p (194) ; D'amade (1911), pp (349-350).A Casablanca « des infirmières bénévoles, amenées de France par M. de Valence, président de la Croix Rouge française (..). Les premiers médecins furent les docteurs Poullain et Zumbielh. Ils soignaient la population civile par autorisation spéciale du général D'amade. Le seul médecin civil, le docteur Merle, chef du dispensaire, ne suffisait pas (..). Ce ne fut qu'à l'arrivée du docteur Verdier, succédant au docteur Merle, que l'autorisation de soigner les civils, donnée aux médecins militaires, leur fut retirée ». Christian Houel (1954), p (131). A la ville de Settat, il sera question d'un lent progrès, vu le degré de marginalisation dont elle a souffert.
[708] D'amade (1911), p (350).
[709] Ibid, p (359).

Cadi mohamed bouâchrine 179
Ses professeurs à la qaraouiyyine 179
Activités culturelles du cadi 182
Œuvre publiée 184
Œuvre manuscrite perdue 184
Cheikh abdelmejid bargach 185
Ses idjazas 186
Son patriotisme 188
Cadi boubekeur zniber 190
Hadj ahmed ben saleh bellaâraibia 191
Cadi âbbas ben brahim semlali taârjî 193
Abdelhafid el-fassi 195
Les idjazas 196
Son œuvre 197
Le cadi ârbi âzzouzi 198
Cadi ahmed es-seddiq el-fassi 199
Ses professeurs 200
Fqih hannoun 201
Cheikh mohamed ben bouchâib ben mohamed ben âzzouz 202
Cadi sidi îssa el bouâzzaoui 204
Parcours d'une vie : science dans une conscience 204
Fqih moulay ahmed el-bahlouli 206

CHAPITRE X: L'AUTRE CULTURE 211
Culture et acculturation 213
Cultures à contre-jour 216
Pierre philosophale 219
Nouveaux codes de consommation sanitaire 221
Pauvreté et foyers d'infection 222

Photo Xy

L'auteur, LEKRARI Abdelbassat, est natif de Casablanca en 1963. Professeur Formateur en Sciences de l'Education au CPR de Settat, il présente une kyrielle de diplômes supérieurs.
Tout en étant critique littéraire, traducteur et chercheur en "Sémiotique Catastrophiste" qu'il a développée en collaboration avec René Thom, il se consacre également à l'Histoire et à la Philosophie.
Cette pluridisciplinarité se traduit en une série étoffée d'études. Par ailleurs, l'Union des Ecrivains du Maroc dont il est membre lui a publié un livre intitulé : Dynamiques de l'imagination.
D'autres publications sont à paraître.